

Mai 2022

Volet paysage et patrimoine de l'étude d'impact du projet éolien de Saint-Mayeux-Corlay

TOME 3.1 DE LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

Département : Côtes d'Armor (22)

Communes : Saint-Mayeux, Corlay

TOME 3.1

RAPPORT FINAL

Maître d'ouvrage



VSB énergies nouvelles

Parc Oberthur – 74 , Rue de Paris – Bât C -

35000 Rennes

Tél : +33 (0)2 99 23 11 07

Réalisation de l'étude



Tome n°3.1
Volet paysage et
patrimoine

encis environnement
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7112 B
Siège : Parc Ester Technopole, 21 rue Columbia - 87 068 LIMOGES Cedex - FRANCE
Tél : +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-ev.com
www.encis-environnement.fr

Préambule

La société VSB énergies nouvelles, développeur/opérateur de parcs éoliens, a initié un projet éolien sur les communes de Corlay et Saint-Mayeux dans le département des Côtes d'Armor (22).

Le bureau d'études ENCIS Environnement a été missionné par le maître d'ouvrage pour réaliser le volet paysager de l'étude d'impact sur l'environnement.

Ce dossier retrace la démarche employée par les paysagistes et cartographes du bureau d'études pour analyser le paysage, ses sensibilités vis-à-vis d'un parc éolien et sa capacité à absorber un projet nouveau et structurant. Le rôle des paysagistes est aussi de conseiller le porteur de projet pour maintenir une cohérence du paysage vécu et observé, en assurant une lisibilité claire. Une analyse précise permettra enfin au lecteur de comprendre les effets du futur parc éolien dans son contexte.

Sommaire

1. Introduction	7		
1.1 Les acteurs du projet	9		
1.1.1 Le porteur de projet	9		
1.2 Les documents de référence éolien / paysage	11		
1.2.2 Schéma de développement éolien territorial et dossier de Zone de Développement Éolien	11		
1.2.3 Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)	12		
2. Méthodologie	13		
2.1 Méthodologie générale et définitions	15		
2.1.1 Démarche globale	15		
2.1.2 Interprétation des termes «paysage» et «patrimoine»	15		
2.1.3 Le paysage, un objet d'analyse vivant	15		
2.1.4 La définition des perceptions visuelles	16		
2.2 Définition des aires d'étude	17		
2.3 Méthodologie détaillée	18		
2.3.1 Analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine et de son évolution en l'absence de mise en oeuvre du projet	18		
2.3.2 Raison du choix de la variante de projet	23		
2.3.3 Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine	24		
2.3.4 Propositions de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts et mesures d'accompagnement du projet	28		
2.4 Limites et difficultés rencontrées	28		
3. Analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine, et de leur évolution en l'absence de mise en oeuvre d'un projet	31		
3.1 Le contexte paysager du territoire	32		
3.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire	32		
3.1.2 Les unités paysagères	35		
3.1.3 Le bassin d'influence visuelle	39		
3.1.4 Les perceptions sociales du paysage	42		
		3.1.5 Inventaire des parcs éoliens et des projets existants ou approuvés	45
		3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée	46
		3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines	46
		3.2.2 L'inventaire patrimonial et emblématique	51
		3.2.3 Le contexte touristique	64
		3.3 Les enjeux et sensibilités de l'aire rapprochée	67
		3.3.1 L'analyse des structures paysagères	67
		3.3.2 Les perceptions visuelles de l'AER	70
		3.3.3 Les éléments patrimoniaux de l'AER	78
		3.3.4 Les sites touristiques de l'AER	84
		3.4 Les enjeux et sensibilités de l'aire immédiate	87
		3.4.1 La description des structures et motifs paysagers	87
		3.4.2 Les espaces vécus	90
		3.4.3 Les éléments remarquables et attractifs de l'AEI	102
		3.4.4 Les perceptions sociales du paysage de l'AEI	103
		3.5 La description du site d'implantation : la zone d'implantation potentielle	105
		3.5.1 La description des éléments de l'environnement immédiat	105
		3.5.2 Les secteurs à enjeux	105
		3.5.3 Aperçu de l'évolution probable du paysage en l'absence de mise en oeuvre du projet	107
		3.6 Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères et patrimoniales au regard d'un projet éolien	109
		4. Considérations générales sur les effets d'un parc éolien	111
		4.1 L'objet « éolienne » et le paysage	113
		4.1.1 Les rapports d'échelle	113
		4.1.2 La couleur	117
		4.1.3 L'éclairage	117
		4.1.4 Le balisage des éoliennes	117
		4.1.5 Le positionnement de l'observateur en fonction du relief	117
		4.1.6 La distance entre l'observateur et l'éolienne	118
		4.1.7 L'angle de vue	118
		4.1.8 Perceptions dynamiques (observateur en mouvement / conducteur)	120
		4.2 Principales problématiques éolien / paysage	121

4.2.1	Le dialogue avec les structures et les lignes de force.....	121	6.3.6	Les effets du projet depuis l'aire rapprochée	173
4.2.2	Les notions de saturation / respiration	121	6.3.7	Les effets du projet depuis l'aire immédiate	186
4.2.3	Les notions de visibilité / covisibilité	122	6.3.8	Les effets du projet dans la zone d'implantation	197
4.2.4	Composition d'un parc éolien.....	123	6.3.9	Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés	198
5.	Solutions de substitution envisagées et raisons du choix du projet	125	6.3.10	Analyse des angles de respirations depuis les lieux de vies et points d'intérêts principaux	202
5.1	Historique du projet	127	6.4	Synthèse des impacts	236
5.2	Choix d'une variante de projet	127	7.	Proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet	239
5.2.1	Variante n°1.....	127	7.1	Les mesures d'évitement et de réduction prises lors de la phase conception	241
5.2.2	Variante n°1 bis	127	7.2	Les mesures à mettre en œuvre pour la phase d'exploitation	242
5.2.3	Variante n°2.....	127	7.3	Synthèse des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement	244
5.2.4	Variante n°2 bis	128			
5.2.5	Variante n°3.....	128			
5.2.6	Variante n°3 bis	128			
5.2.7	Analyse comparative des variantes de projet	130			
5.2.8	Synthèse de l'analyse des variantes.....	140			
5.2.9	Optimisation de la variante V1 bis.....	140			
5.3	Description de la variante de projet retenue	141			
5.3.1	Les éoliennes	141			
5.3.2	Les aménagements connexes	141			
5.3.3	La description des travaux	142			
5.3.4	La description des modalités d'exploitation.....	142			
5.3.5	Plan de masse	142			
6.	Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine	145			
6.1	Les perceptions sociales des paysages éoliens	147			
6.2	Les effets de la construction du projet sur le paysage.....	150			
6.3	Les effets de l'exploitation du projet éolien depuis les différentes aires d'étude	152			
6.3.1	Rappel méthodologique	152			
6.3.2	Présentation des photomontages	152			
6.3.3	Les perceptions visuelles globales du projet.....	153			
6.3.4	Perceptions sociales du nouveau paysage induit par le projet éolien	155			
6.3.5	Les effets du projet depuis l'aire éloignée.....	156			

1. Introduction

1.1 Les acteurs du projet

1.1.1 Le porteur de projet

1.1.1.1 Présentation de VSB Energies Nouvelles et de la société de projet

Le projet est développé par la société VSB Energies Nouvelles, société dépositaire de la demande d'autorisation environnementale du parc éolien de Saint Mayeux-Corlay.

La société VSB Energies Nouvelles développe un projet de parc éolien sur les communes de Saint Mayeux et Corlay.

VSB Energies Nouvelles assurera la construction et l'exploitation du parc éolien. La société VSB Energies Nouvelles a créé la société « Eoliennes du Petit Kermaux » pour exploiter ce parc éolien. C'est au nom de cette dernière que la demande d'Autorisation Environnementale est déposée.

1.1.1.2 Le groupe VSB

VSB Energies Nouvelles est la filiale française indépendante de VSB Holding GmbH, groupe fondé en 1995 à Dresde en Allemagne. Il s'est développé grâce à son expertise et ingénierie dans la réalisation de projets d'énergies renouvelables pour son compte ou celui de tiers.

Implanté en Allemagne, le groupe VSB exploite plus de 500 MW de parcs éoliens et photovoltaïques en Europe. Le groupe réunit plus de 200 collaborateurs pluridisciplinaires à travers l'Europe.

Le gérant opérationnel est le propriétaire à 100% du groupe. L'essentiel de l'activité de VSB Holding GmbH est financé par ses fonds propres et son autofinancement. Elle n'a à ce jour aucune dette bancaire. Cette configuration offre deux avantages : une flexibilité de décisions et un développement financier serein.

La société VSB Energies Nouvelles a été constituée en 2001 et emploie aujourd'hui une équipe pluridisciplinaire de plus de 100 collaborateurs répartis entre son siège social à Nîmes et ses agences à Rennes, Reims, Paris et Toulouse.

Ses compétences couvrent toutes les étapes de la vie d'un projet, de son développement à son exploitation.

La société VSB Energies Nouvelles est engagée dans une démarche globale de qualité. Certifiée ISO 9001 pour son système de management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement depuis 2016, elle travaille désormais à l'obtention des certifications ISO 14001 pour le management environnemental et 18001 pour la santé sécurité au travail.



Responsables du projet :

Régis FEIGEAN, chargé de développement éolien

Adresse :

Parc Oberthur
74 rue de Paris – Bat. C
35000 RENNES
Téléphone : +33(0)2 99 23 11 07

1.1.2 Les acteurs du territoire

Localisé dans le département des Côtes d'Armor (22), en région Bretagne, le site du projet se trouve sur les communes de Corlay et Saint-Mayeux. Elles font parties de l'intercommunalité Loudéac Communauté - Bretagne Centre (CDC).

Interlocuteurs :

- Pierre-Yvon CORBEL, Maire de Corlay,
- Guy QUERE, Maire de Saint-Mayeux,
- Georges LE FRANC, Président de Loudéac Communauté – Bretagne Centre (CDC).

1.1.3 Le bureau d'études paysagères

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé environnement / ICPE, paysage, écologie, infographie / cartographie et énergies renouvelables. Dotée d'une expérience de plus de 12 années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

En 2020, les responsables d'études d'ENCIS Environnement ont pour expérience la réalisation de plus de 120 volets paysagers d'étude d'impact de projets éoliens et d'une trentaine de dossiers de Zone de Développement Eolien.

Antenne d'ENCIS à Nantes

Atelier des Entreprises
9 rue du Petit Châtelier
44300 Nantes
Tel : 06 76 26 17 46

Indice	Etabli par	Corrigé par	Validé par	Commentaires et date
0	Katia ALFAIATE	Benoit CHAUVIT	Benoit CHAUVIT	Première émission 28/11/2018
	KA	BC	BC	
1	Katia ALFAIATE	Benoit CHAUVIT	Benoit CHAUVIT	Dossier finalisé 06/01/2020
	KA	BC	BC	
2	Katia ALFAIATE	Benjamin POLLET	Perrine ROY	Dossier finalisé v2 22/12/2020
	KA	BP	PR	

1.2 Les documents de référence éolien / paysage

1.2.1 Le Schéma Régional Eolien

Le Schéma Régional Eolien est prévu aux articles L.222-1 et R.222-2 du Code de l'Environnement. Ce schéma, qui est une annexe du Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE), « définit, en cohérence avec les objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat, les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne » en tenant compte d'une part, du potentiel éolien et d'autre part, des servitudes, des règles de protection des espaces naturels ainsi que du patrimoine naturel et culturel, des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales.

Les schémas fixent également des objectifs quantitatifs (puissance à installer) et qualitatifs. Ce document basé sur un état des lieux de l'éolien dans la région et sur des analyses techniques et paysagères sera ensuite mis en perspective avec l'ensemble des autres volets du SRCAE. Le SRE dresse un état des lieux des contraintes existantes sur le territoire pour définir des zones à enjeux et des zones favorables. Il fixe la liste des communes formant les délimitations territoriales du schéma régional éolien.

Le Schéma Régional Eolien breton a été acté par un arrêté par le Préfet de région le 28 septembre 2012, puis annulé par un jugement du Tribunal Administratif de Rennes le 23 octobre 2015.

1.2.1.1 Le zonage du SRE

Le schéma régional éolien breton présente une carte de synthèse des zones favorables à l'installation de parcs éoliens. Le site à l'étude est compris dans une zone favorable au développement éolien (cf. carte ci-contre).

1.2.1.2 Les préconisations paysagères du SRE

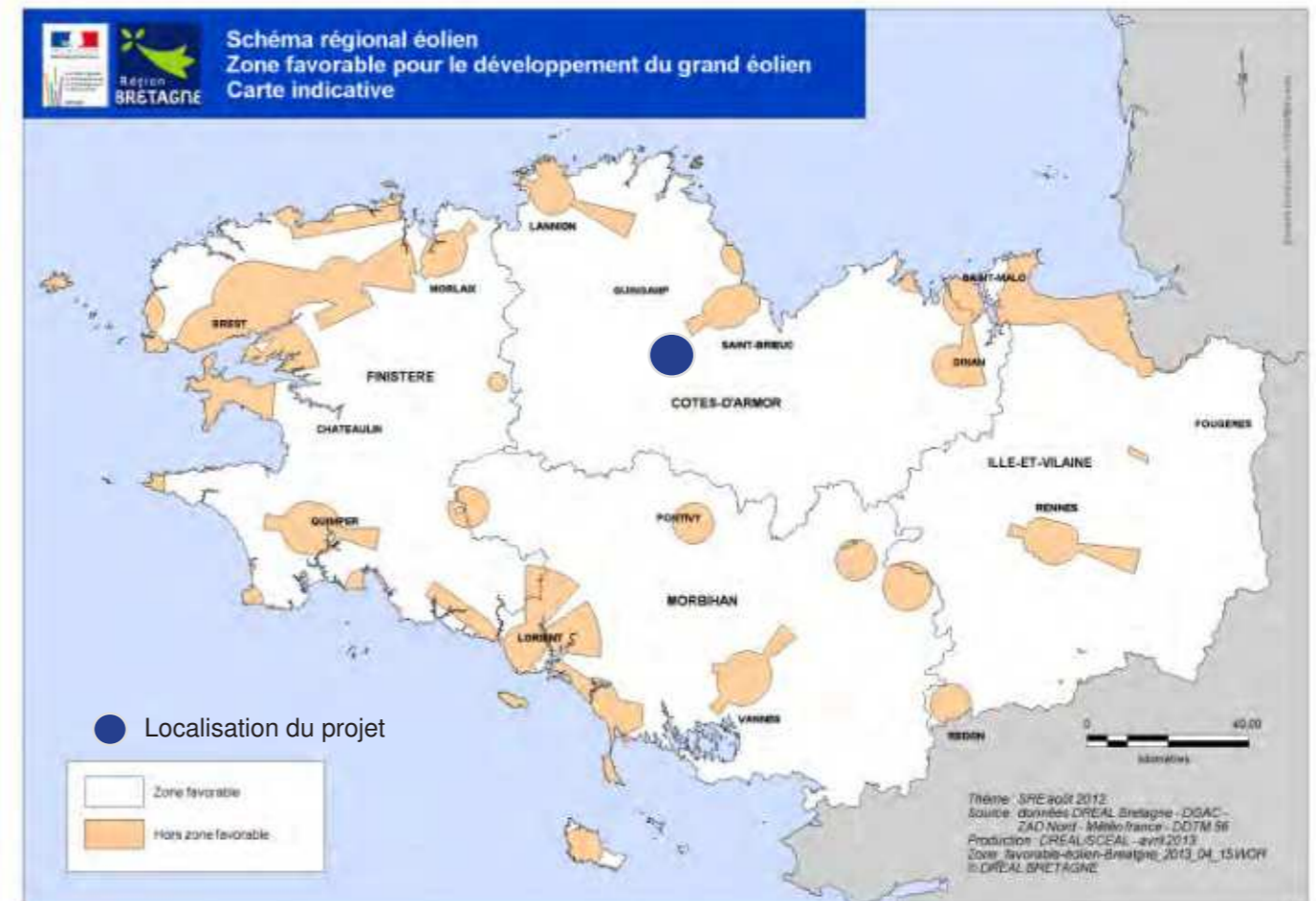
Le SRE de Bretagne contient également des préconisations paysagères d'ordre général et selon deux niveaux d'approches : à l'échelle du grand paysage pour repérer les secteurs potentiels d'accueil de l'éolien et à l'échelle locale au stade du projet.

A l'échelle du grand paysage, les recommandations sont liées à la recherche des sites à privilégier pour le développement éolien :

- Travailler à l'échelle de l'unité du paysage : prendre en compte les paysages vus, perçus et vécus ;
- Préserver le caractère des paysages concourant à l'identité régionale ;
- Conjuguer projets éoliens et mise en scène des axes structurants et des zones d'activités ;
- Ménager des espaces et des temps de respiration ;

A l'échelle locale, une démarche de projet doit pouvoir composer un nouveau paysage en suivant les préconisations suivantes :

- Réaliser une lecture attentive du paysage d'accueil pour concevoir un projet éolien adapté au site ;
- Éviter les effets d'écrasement des paysages et la concurrence visuelle avec le patrimoine culturel ;
- Composer un nouveau paysage intégrant l'élément éolien ;
- Assurer un dialogue harmonieux entre les sites éoliens.



Carte 1 : Les zones favorables au développement de l'éolien (source : SRE de Bretagne).

1.2.2 Schéma de développement éolien territorial et dossier de Zone de Développement Éolien

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) ne se situe pas dans une Zone de Développement Eolien. Aucun arrêté préfectoral de ZDE ne spécifie donc de recommandations paysagères pour le projet.

1.2.3 Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

En application de la loi NOTRe du 7 août 2015, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) doit se substituer à plusieurs schémas régionaux sectoriels (schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, schéma régional de l'intermodalité, schéma régional de cohérence écologique, schéma régional climat air énergie) et intégrer à l'échelle régionale la gestion des déchets.

Le SRADDET doit fixer des objectifs relatifs au climat, à l'air et à l'énergie portant sur :

- l'atténuation du changement climatique, c'est-à-dire la limitation des émissions de gaz à effet de serre :
- l'adaptation au changement climatique ;
- la lutte contre la pollution atmosphérique ;
- la maîtrise de la consommation d'énergie, tant primaire que finale, notamment par la rénovation énergétique ; un programme régional pour l'efficacité énergétique doit décliner les objectifs de rénovation énergétique fixés par le SRADDET en définissant les modalités de l'action publique en matière d'orientation et d'accompagnement des propriétaires privés, des bailleurs et des occupants pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique de leurs logements ou de leurs locaux privés à usage tertiaire ;
- le développement des énergies renouvelables et des énergies de récupération, notamment celui de l'énergie éolienne et de l'énergie biomasse, le cas échéant par zones géographiques.

Ces objectifs quantitatifs seront fixés aux horizons 2021 et 2026 et aux horizons plus lointains 2030 et 2050.

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Bretagne a été adopté par le Conseil régional le 28 novembre 2019. Ce document a été soumis à consultation et enquête publique (enquête close le 18 septembre 2020) et sera définitivement adopté fin 2020.

2. Méthodologie

2.1 Méthodologie générale et définitions

2.1.1 Démarche globale

Le volet paysager de l'étude d'impact doit permettre d'aboutir à un projet éolien cohérent avec le territoire dans lequel il s'insère et de créer un nouveau paysage « de qualité ». Pour répondre à cet objectif, l'étude paysagère comprend les étapes suivantes :

- la présentation de la méthodologie employée pour l'étude,
- la définition des aires d'études,
- une description du projet,
- l'analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine et de son évolution en l'absence de projet,
- l'analyse des impacts sur le paysage et le patrimoine du projet envisagé,
- l'analyse des effets cumulés avec d'autres projets existants ou approuvés,
- une présentation des solutions de substitution envisagées et des raisons du choix du projet,
- la mise en place de mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement,

Ce volet paysager est réalisé dans le respect du guide relatif à l'élaboration des études d'impact des parcs éoliens terrestres édité par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, (versions de 2004, 2010 et 2016) et en accord avec l'article R122-5 du code de l'environnement.

2.1.2 Interprétation des termes «paysage» et «patrimoine»

D'après le Larousse, la définition du **paysage** est la suivante :

- Étendue spatiale, naturelle ou transformée par l'homme, qui présente une certaine identité visuelle ou fonctionnelle : Paysage forestier, urbain, industriel.
- Vue d'ensemble que l'on a d'un point donné : De ma fenêtre, on a un paysage de toits et de cheminées.
- Aspect d'ensemble que présente une situation : le paysage politique du pays.
- Peinture, gravure ou dessin dont le sujet principal est la représentation d'un site naturel, rural ou urbain.

La **Convention Européenne du Paysage**¹, appelée également la Convention de Florence, qui a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine désigne le paysage comme « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ».

Le paysage est donc la « vision », voire le « sentiment » que l'on a d'un espace, qu'il soit naturel, urbain,

industriel. Un paysage n'existe que s'il est interprété par un observateur. Le paysage est donc subjectif.

Pourtant, une étude d'impact sur le paysage et le patrimoine se doit d'être basée sur une démarche méthodologique scientifique. Elle se doit de présenter les faits, expliqués, pour que chacun puisse estimer les impacts du projet étudié.

Le paysage est alors un objet d'analyse subjectif étudié de façon sensible par un Paysagiste utilisant des outils et méthodes objectifs. Les argumentaires développés ici sont donc en partie subjectifs et constituent une prise de position du paysagiste en charge du dossier à partir d'éléments objectifs.

Le **patrimoine** est, au sens du code du Patrimoine, « *l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique* ».

2.1.3 Le paysage, un objet d'analyse vivant

Le paysage est vivant. Il évolue sans cesse pour de multiples raisons. La végétation grandit, perd ses feuilles, évolue par exemple d'une tourbière à une forêt (évolution naturelle). L'homme occupe la quasi-totalité des espaces - les espaces vierges de toutes actions humaines sont rares dans nos contrées - et coupe les arbres, construit des routes, des maisons, transforme une prairie humide en champ de maïs, etc. L'idée qu'il faudrait conserver tel qu'il est le paysage, lorsqu'il est jugé de qualité, est un argument de protection récurrent. Ce mode de gestion en statu quo du paysage signifie qu'il faudrait maintenir le type d'activité humaine qui génère ce paysage, sans tenir compte de l'évolution de nos sociétés. Cette conservation se heurte donc à une réalité économique et sociétale. Cette conservation se heurte également à la nature, qui évolue et change quelle que soit l'intervention humaine. Cette vision de la conservation peut dans certains cas s'apparenter plutôt à du conservatisme.

Une autre vision de la gestion des paysages vise à identifier les caractères principaux d'un paysage, ce qui lui donne du sens, ou ce que nous voudrions y retrouver. L'activité humaine, même inédite, comme un parc éolien, peut devenir un facteur de remise en valeur de ces caractères principaux, ou tout au moins être adaptée au territoire pour rester cohérente avec les pratiques, et ainsi s'y insérer sans s'y superposer. Ce travail sémantique, s'il aboutit, permet d'augmenter l'acceptabilité du projet.

Pour conclure, cet extrait de l'étude sur les indicateurs sociaux du paysage, reprise dans le guide de l'étude d'impact permet de comprendre cette complexité à étudier un objet en constante évolution : « *Le paysage renvoie implicitement à la notion de protection donc à une idée de contrainte, et dans le même temps, le paysage est le produit de l'activité humaine. On est donc en présence d'une opposition inhérente au paysage entre le nécessaire développement qui transforme le paysage et le respect du paysage existant qui va à l'encontre du développement* ».

¹ Elle a été adoptée le 20 octobre 2000 à Florence (Italie) et est entrée en vigueur le 1er mars 2004.

2.1.4 La définition des perceptions visuelles

La vision humaine permet la perception des rayonnements lumineux, et ainsi, les couleurs, les formes, les paysages.

La perception visuelle est le résultat de notre interprétation cognitive de l'environnement spatio-temporel par le sens de la vue.

Le champ visuel des êtres humains peut être très large (jusqu'à 210°), néanmoins la précision de notre vision est très variable en fonction de la localisation des objets par rapport à la direction du regard. Comme on le voit sur le schéma suivant, les champs visuels des deux yeux se recouvrent sur un champ qui se limite à environ 120°. Cette vision binoculaire permet la perception des reliefs et des distances. Plus l'être humain souhaite distinguer des détails (couleurs, symboles, lecture), plus le champ se resserre, jusqu'à 60° pour la distinction des couleurs ou 30° pour la reconnaissance de symboles. C'est pourquoi nous avons choisi de réaliser des photomontages réalistes à 60°.

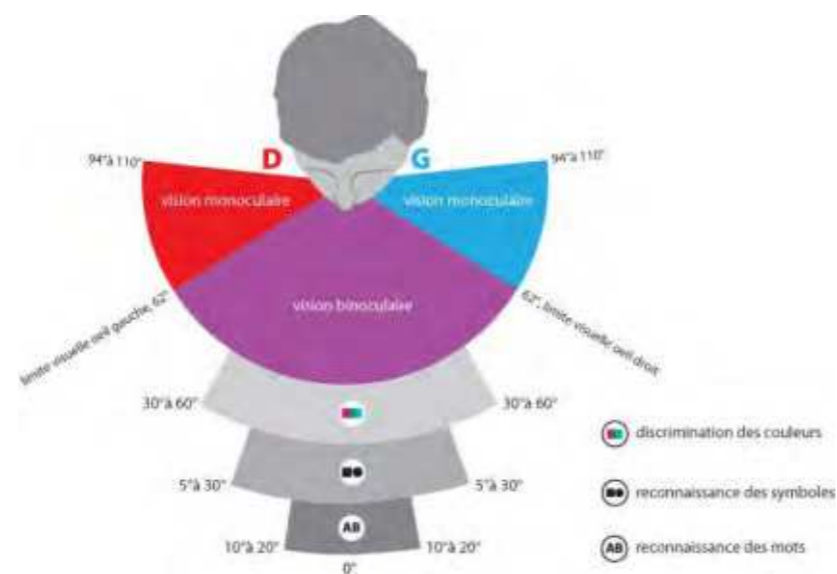


Figure 1 : Variation du champ de vision selon l'élément observé. Source : Ciné3D.

2.2 Définition des aires d'étude

L'étude paysagère sera réalisée à différentes échelles emboîtées définies par des aires d'étude, de la plus lointaine à la plus proche : aires éloignée, rapprochée, immédiate et zone d'implantation potentielle. Il s'agira de définir les aires d'études appropriées au contexte paysager. Cette démarche se fera en deux étapes.

Les aires d'études sont tout d'abord définies cartographiquement sur la base des préconisations du « Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets éoliens terrestres » (version 2016) et de la littérature existante et sont ensuite précisées grâce à l'étude de terrain en fonction de la lecture analytique des paysages concernés.

- **Zone d'implantation potentielle (ZIP)** : site d'implantation potentielle.

La ZIP correspond à l'emprise potentielle du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques, liaison électrique, plateformes, etc.). La ZIP pourra accueillir plusieurs variantes de projet. Elle est définie selon des critères techniques (gisement de vent, éloignement des habitations et d'autres servitudes grevant le territoire).

- **Aire d'étude immédiate (AEI)** : jusqu'à 1,5 km autour de la ZIP.

L'aire d'étude immédiate permet d'étudier les relations quotidiennes du projet avec les espaces vécus alentours. Elle prend donc en compte les principaux bourgs, hameaux et lieux de fréquentation à proximité. Dans le présent dossier, l'aire d'étude immédiate a été étendue vers le nord-ouest afin de prendre en considération les perceptions depuis le hameau du Faouët et au sud-ouest, celles du hameau le Bothan.

- **Aire d'étude rapprochée (AER)** : 1,5 à 8 km.

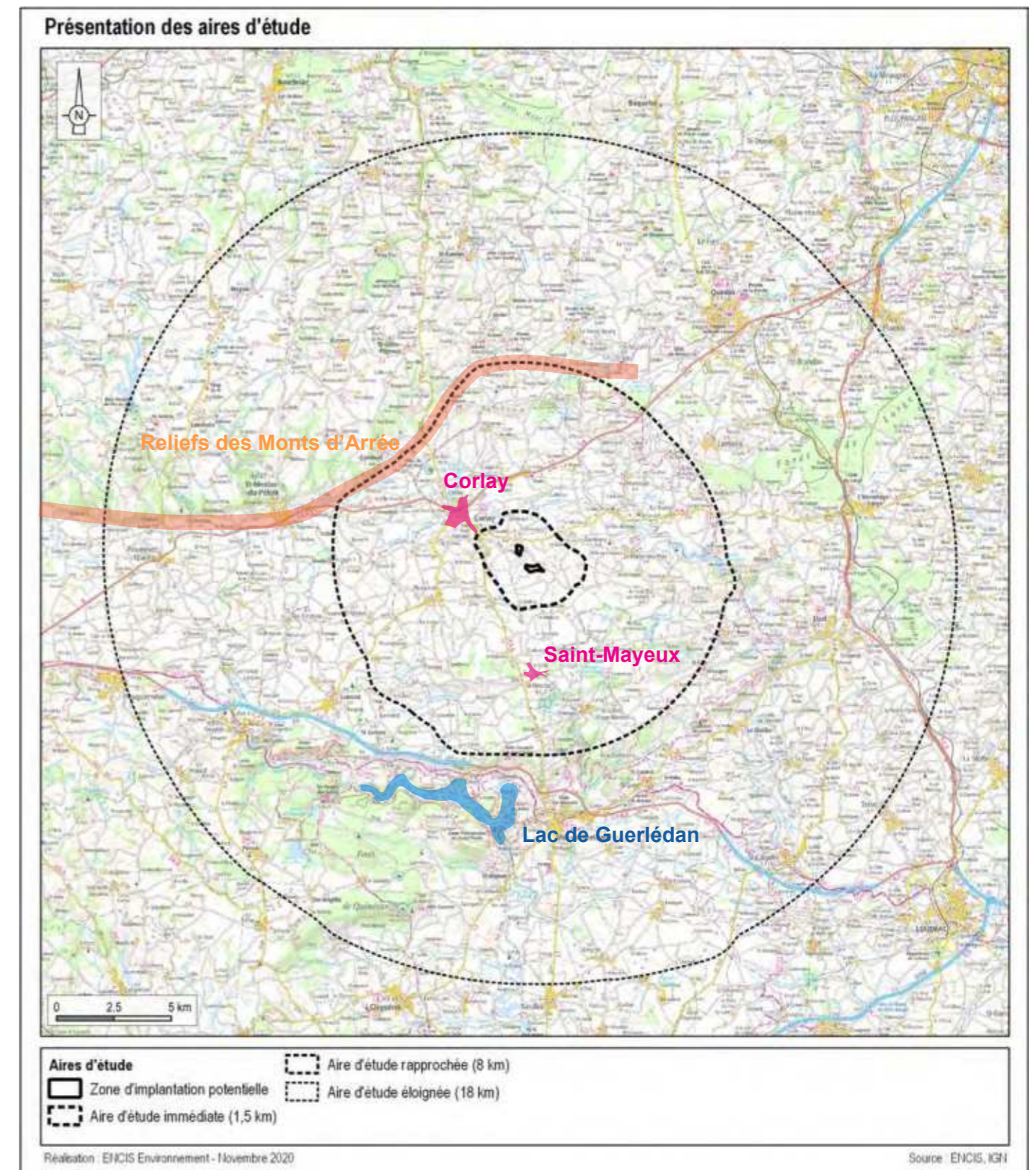
L'aire d'étude rapprochée doit permettre une réflexion cohérente sur la composition paysagère du futur parc éolien, en fonction des structures paysagères et des perceptions visuelles du projet éolien. Cette aire d'étude comprend les points de visibilité les plus prégnants (en dehors de l'AEI), c'est donc la zone des impacts potentiels significatifs sur le cadre de vie, le patrimoine et le tourisme. Cette aire d'étude épouse la forme des reliefs des Monts d'Arrée au nord-ouest et intègre les bourgs de Corlay et Saint-Mayeux.

- **Aire d'étude éloignée (AEE)** : 8 à 18 km.

L'aire éloignée correspond à la zone d'influence visuelle potentielle d'un projet éolien sur le site à l'étude. Elle englobe les reliefs des Monts d'Arrée au nord et ceux des Montagnes Noires au sud. Le lac de Guerlédan, site touristique important du département, est localisé au sud de cette aire d'étude.

Les différentes aires d'étude seront notées par leurs acronymes :

- zone d'implantation potentielle : ZIP
- aire d'étude immédiate : AEI
- aire d'étude rapprochée : AER
- aire d'étude éloignée : AEE



Carte 2 : Les aires d'étude.

2.3 Méthodologie détaillée

2.3.1 Analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine et de son évolution en l'absence de mise en oeuvre du projet

En premier lieu, une étude de l'état initial sera effectuée à l'échelle des aires éloignée, rapprochée, immédiate et de la zone d'implantation potentielle.

2.3.1.1 Le contexte paysager général

Il s'agit, dans un premier temps, de localiser le projet dans son contexte général. La description des unités paysagères permet de mieux comprendre l'organisation du territoire et de ses composantes (relief, réseau hydrographique, urbanisation, occupation du sol...) ainsi que de caractériser les paysages et leur formation dans le temps. Une première modélisation de la visibilité d'un projet de grande hauteur au sein de la ZIP permettra de comprendre le bassin d'influence visuelle.

Cette analyse sera associée à l'étude des représentations sociales, qui permettent de mieux comprendre le paysage « vécu » et le regard que porte la population sur son territoire.

Le contexte éolien sera également décrit, dans l'objectif de déceler d'éventuelles covisibilités et effets de saturation

2.3.1.2 Le bassin visuel du projet : l'aire éloignée

Le périmètre de l'aire éloignée est défini principalement en fonction du périmètre de visibilité potentielle du projet. A cette échelle, une première analyse des perceptions visuelles permettra donc de caractériser les principaux types de vues lointaines depuis l'aire éloignée. Les principaux lieux de vie et de circulation seront décrits en vue d'en déterminer les sensibilités.

Les éléments patrimoniaux (monuments historiques, sites protégés ou non, espaces emblématiques) seront inventoriés, cartographiés et classés dans un tableau en fonction de leurs enjeux (qualité, degré de protection et de reconnaissance, fréquentation, etc.) mais aussi en fonction de leur sensibilité potentielle (distance à l'aire d'étude immédiate, covisibilité potentielle, etc.) vis-à-vis du futur projet.

2.3.1.3 Le contexte paysager du projet : l'aire rapprochée

L'unité paysagère concernée par le projet éolien sera décrite plus précisément, de même que ses relations avec les unités limitrophes. Les structures paysagères (systèmes formés par la combinaison des différents éléments organisant le paysage) seront analysées et permettront de définir la capacité d'accueil d'un parc éolien et les lignes de force du paysage.

Les différents types de points de vue et les champs de vision depuis les espaces vécus en direction de la zone d'implantation potentielle seront inventoriés et étudiés en fonction notamment de la topographie, de la végétation et de la fréquentation des lieux.

Les éléments patrimoniaux seront inventoriés et décrits afin de déterminer leurs enjeux et leurs sensibilités.

2.3.1.4 Le paysage « quotidien » : l'aire immédiate

L'aire immédiate est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien ». Le futur parc éolien y sera vécu dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet.

Les éléments composant les structures paysagères et leurs relations avec le site d'implantation seront décrits et analysés, notamment en termes de formes, volumes, surfaces, couleurs, alignements, points d'appel, etc.

A cette échelle, les perceptions sociales seront analysées grâce à une enquête exploratoire par questionnaire semi-ouvert auprès de quelques personnes représentatives du territoire (ex : un élu, un employé de l'office du tourisme, un commerçant, un propriétaire de terrain, un exploitant agricole et / ou des personnes aléatoires). Les résultats obtenus viendront nourrir l'argumentaire sensible du paysagiste en charge du dossier (cf. 2.3.1.7).

L'étude des perceptions visuelles et sociales depuis les lieux de vie alentour, les sites touristiques ou récréatifs, le réseau viaire et les éléments patrimoniaux permettra de déterminer la sensibilité des espaces vécus.

2.3.1.5 La zone d'implantation potentielle

L'analyse de la zone d'implantation potentielle permettra de décrire plus finement les éléments paysagers composant le site d'implantation du projet. Ce sont ces éléments qui seront directement concernés par les travaux et les aménagements liés aux éoliennes. L'analyse de l'état initial doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré.

2.3.1.6 Les outils et méthodes

Le paysagiste emploiera les outils et méthodes suivants :

- une recherche bibliographique (Atlas régional, schémas éoliens, dossiers ZDE...),
- des visites des aires d'études et des alentours : les visites de terrain ont eu lieu en octobre 2018,
- une recherche des cônes de visibilité entre le site et sa périphérie (perception depuis les axes viaires, habitats proches, sites touristiques, etc.),
- une enquête par questionnaire semi-ouvert auprès d'un panel de quelques personnes,
- la réalisation de cartographies, modèles de terrain, coupes topographiques
- un inventaire des monuments et des sites patrimoniaux reconnus administrativement (monuments historiques, sites protégés, sites patrimoniaux remarquables, patrimoine de l'UNESCO, etc.),
- un inventaire des sites reconnus touristiquement,
- un inventaire des villes, bourgs et lieux de vie les plus proches,
- un inventaire des réseaux de transport,
- un reportage photographique,

- des cartes d'influence visuelle réalisées à partir du logiciel Global Mapper (tenant compte de la topographie et des boisements).

2.3.1.7 Détail de la méthodologie de l'étude qualitative des perceptions sociales

La **Convention Européenne du Paysage**, appelée également la Convention de Florence, qui a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine désigne le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Le paysage est donc la « vision », voire le « sentiment » que l'on a d'un espace, qu'il soit naturel, urbain, industriel. Un paysage n'existe que s'il est interprété par un observateur. Le paysage est donc subjectif.

Pour prendre en compte et faire état de cette interprétation du paysage par les usagers, ENCIS Environnement réalise un complément méthodologique basé sur une recherche bibliographique et sur une enquête sociale qualitative sur les perceptions du paysage initial, mais aussi sur le projet éolien.

Analyse bibliographique

A l'échelle éloignée et rapprochée, l'étude comprendra une analyse **de l'histoire, de l'identité, des représentations et des perceptions sociales du paysage de l'état initial** sur la base de la bibliographie et l'iconographie existante (revues et site internet d'office du tourisme, représentations artistiques, etc.), et de visites de terrain par un paysagiste, pour décrire :

- le paysage reconnu,
- le paysage signalé,
- le paysage représenté,
- l'identité du territoire.

Nous présenterons ensuite une synthèse de la bibliographie (sondages, enquêtes qualitatives, articles, etc.) existante sur le sujet de **la perception sociale des paysages éoliens et l'acceptation des projets**.

- synthèse des enquêtes quantitatives,
- acceptation globale de l'éolien :
 - en fonction de la distance d'éloignement au parc éolien,
 - en fonction de l'existence ou non du parc éolien,
 - selon les catégories socio-professionnelles, le sexe et l'âge,
 - les perceptions des touristes,
 - les représentations sociales et les sentiments associés aux paysages éoliens,
- facteurs d'acceptabilité et d'appropriation.

Enquête sociale qualitative

L'enquête sociale portera sur un **panel** représentatif du territoire (habitants de l'aire immédiate, habitants

des aires rapprochée et éloignée, acteurs du secteur du tourisme, agriculteurs, employés de mairie et élus, touristes, propriétaires de terrain concernés par le projet, etc.).

A partir d'un **entretien semi-ouvert**, l'enquêteur (Sociologue, Géographe social ou Paysagiste) interviewera les personnes, de façon anonyme, à leur domicile ou sur leur lieu de travail.

L'enquête permettra de déterminer :

- les représentations sociales du paysage de l'état initial : paysages emblématiques de l'aire éloignée, sites touristiques et bénéficiant d'une forte renommée, grands panoramas du territoire, chemins de randonnées et lieu bénéficiant d'une appropriation sociale marquée dans l'aire rapprochée ou immédiate, etc.,

- mais aussi une compréhension des perceptions sociales des paysages éoliens.

L'étude qualitative vise à répondre à un double objectif.

1er objectif : explorer et analyser les perceptions et la relation au paysage, dans son état initial.

Spécifiquement, il s'agira de comprendre :

- si le paysage possède une identité forte, cohérente, et dans quelle mesure il est connu et valorisé, à travers notamment les paysages emblématiques / représentatifs, les sites touristiques, les grands panoramas du territoire, les chemins de randonnée... ;

- de quelle manière et dans quelle mesure il participe au cadre de vie ;

- quel est l'attachement des habitants / acteurs locaux à ce paysage et quelle relation ils entretiennent avec lui : degré d'appropriation des paysages de l'aire rapprochée et immédiate.

2ème objectif : établir un diagnostic des perceptions des paysages éoliens. Ce diagnostic sera réalisé en 2 temps :

- une première phase spontanée de questionnaire, dédiée au recueil des impressions associant paysage et éolien, sans matériel à l'appui.

- une seconde phase assistée, dédiée au recueil des perceptions des paysages éoliens sur la base de photographies de parcs éoliens du territoire français. La série de photographies pourra comprendre un ou plusieurs photomontages du projet éolien à l'étude afin de faire émerger les perceptions spécifiques relatives à ce projet.

Cette étude qualitative vise à dépasser le simple stade d'adhésion ou non à l'éolien (j'aime / je n'aime pas) et comprendre en profondeur les freins et motivations qu'ils soient d'ordre rationnels ou émotionnels.

Il est prévu des **entretiens individuels semi-directifs**, en face-à-face.

- Ils pourront permettre de recueillir des perceptions / interprétations personnelles et de comprendre la relation intime entre habitant / acteur local et paysage.

- Ils ne seront pas biaisés par les réponses d'autres participants comme en permanence ou ateliers de discussion). Les résultats ne seront pas lissés par des réponses « toutes faites », rigides, non nuancées (ex : des sites emblématiques, qui en fait n'en sont pas ; une perception nostalgique de la nature)

- En étant dans cette relation intime au paysage, l'entretien évite à l'interviewé d'adopter une posture.

Comme on peut l'observer lors de groupes de discussion, où les participants peuvent se sentir en position de force ou de faiblesse par rapport à leur connaissance du territoire, ou leur ancienneté, ou bien encore leur profession.

La **structure du questionnaire** et le type de questions sont construits autour de plusieurs postulats de départ et à partir de la veille documentaire précédemment présentée.

- Les questions ouvertes sont privilégiées car le discours, la sémantique et la terminologie des individus sont essentiels, à l'émergence des ressentis et des perceptions. Nous nous intéressons plus ici à la complexité et à la diversité du réel qu'à tester statistiquement des hypothèses opérationnelles précises.

- Chaque entretien durera entre 20 minutes et 60 min selon le degré d'implication de l'interviewé et sa volubilité.

- Chaque entretien sera pris en note et enregistré.

- Les entretiens auront lieu soit sur rendez-vous au domicile ou sur le lieu de travail, soit lors d'une permanence, ou d'une réunion spécifique.

- Le premier objectif sera évoqué au début de l'entretien avec l'interviewé, mais pas le second objectif (en rapport direct avec l'éolien) afin de ne pas biaiser ses réponses sur le paysage.

- Les données verbales recueillies feront l'objet d'un rapport d'étude.

Population interrogée : Nous interrogerons 5 personnes habitant, travaillant ou en visite dans l'aire immédiate, l'aire rapprochée et l'aire éloignée en veillant à diversifier les profils :

- Lieu de résidence : plus de 50 % résidant et / ou travaillant dans l'aire immédiate

- Bonne répartition des sexes et des âges (en accord avec la démographie du territoire).

- Profil socio-professionnel :

- un élu,
- un employé de l'office de tourisme,
- un commerçant,
- un agriculteur,
- un propriétaire de terrain,
- un employé de mairie,
- un randonneur / visiteur / touriste,
- des personnes aléatoires, etc.

Limites

- Le panel d'interviewé est restreint et ne représente pas exactement la population concernée

- Les résultats obtenus viennent nourrir l'argumentaire sensible du paysagiste en charge du dossier,

sans constituer une enquête sociologique spécifique.

- Les résultats ne s'apparentent en aucun cas à un sondage, référendum ou enquête sociologique.

- Nous nous intéressons plus ici à la complexité et à la diversité du réel qu'à tester statistiquement des hypothèses opérationnelles précises.

2.3.1.8 Définition des enjeux et des sensibilités

La phase de l'état initial est conclue par une synthèse des enjeux et sensibilités. Cela donne lieu à des recommandations auprès du maître d'ouvrage pour la conception d'un projet éolien en concordance avec le paysage concerné.

Les enjeux et sensibilités sont qualifiés de « nul » à « fort » selon la méthode référencée dans le tableau suivant. A chaque critère est attribuée une valeur. Dans des cas exceptionnels, un enjeu ou une sensibilité « très fort » peut être envisagé.

Notons que cette grille d'analyse a pour unique vocation de fournir un outil à l'analyse sensible du paysagiste. Il n'en est fait aucun usage « mathématique » qui donnerait lieu à des notations systématiques. Il en est de même pour la grille d'évaluation des impacts.

Les critères retenus dépendent du sujet étudié : monument, site naturel, site touristique, lieu de vie, voie de circulation, etc.).

Concernant plus spécifiquement les lieux de vie, l'enjeu est déterminé par leur importance en termes de nombre d'habitant relativement à l'aire étudiée. Le nombre de lieux de vie étudiés augmente en se rapprochant de la zone d'implantation potentielle. On étudie les villes dans l'AEE, auxquelles s'ajoutent les villages dans l'AER, les bourgs et gros hameaux dans l'AEI et enfin tous les lieux de vie les plus proches de la zone du projet. La sensibilité liée à l'habitat est donc estimée en mettant en relation l'importance du lieu de vie et la visibilité d'un ouvrage de grande hauteur au sein de la ZIP, tout en considérant le champ visuel potentiellement occupé et la distance au site. Cette évaluation se fait sans pouvoir préjuger de l'acceptation de l'éolien par les riverains.

De même, pour les routes ou autres axes de circulation, l'enjeu est déterminé par leur importance (largeur des voies et trafic supposés ou connus), en fonction des aires d'étude : axes principaux dans l'AEE (autoroutes, nationales et grandes départementales de liaison des principaux lieux de vie), axes d'importance locale dans l'AER, routes de desserte locale dans l'AEI. La sensibilité est également déterminée en fonction de la distance et des visibilités potentielles vers la ZIP.

Définition des enjeux : L'enjeu représente pour une portion du territoire, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet.

Définition des sensibilités : La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation d'un projet dans la zone d'étude. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'incidence potentiel du parc éolien sur l'enjeu étudié.

Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2010.

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES ENJEUX (Source : ENCIS Environnement)						
DEGRÉ DE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE	Aucune reconnaissance institutionnelle (ni protégé, ni inventorié)	Reconnaissance anecdotique	Patrimoine d'intérêt local ou régional (site emblématique, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits, sites patrimoniaux remarquables)	Forte reconnaissance institutionnelle (patrimoine de l'UNESCO, monuments et sites classés, parcs nationaux)	
FRÉQUENTATION DU LIEU	Fréquentation inexistante (non visitable et non accessible)	Fréquentation très limitée (non visitable mais accessible)	Fréquentation faible	Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue	Fréquentation importante et organisée	
QUALITÉ ET RICHESSE DU SITE	Aucune qualité paysagère, architecturale, patrimoniale	Qualité paysagère, architecturale, patrimoniale très limitée	Qualité moyenne	Qualité forte	Qualité exceptionnelle	
RARETÉ / ORIGINALITÉ	Élément très banal au niveau national, régional et dans le territoire étudié	Élément ordinaire au niveau national, dans la région et dans le territoire étudié	Élément relativement répandu dans la région, sans être particulièrement typique	Élément original ou typique de la région	Élément rare dans la région et / ou particulièrement typique	
DEGRÉ D'APPROPRIATION SOCIALE	Aucune reconnaissance sociale	Reconnaissance et intérêt anecdotiques	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	Élément reconnu régionalement et important du point de vue social	Élément reconnu régionalement du point de vue social, identitaire et / ou touristique	
CRITÈRE	VALEUR	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS (Source : ENCIS Environnement)						
ENJEUX LIÉS AU MILIEU (cf. évaluation des enjeux)	Sans enjeu notable	Enjeu très faible	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort	
VISIBILITÉ D'UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (90 m) DEPUIS L'ÉLÉMENT OU LE SITE	Aucune possibilité de voir le site d'implantation depuis l'élément	Des vues très partielles du site d'implantation sont possibles à de rares endroits, non fréquentés	Des vues partielles du site d'implantation sont identifiées, mais depuis des points de vue rares ou peu fréquentés	Une grande partie du site d'implantation est visible, depuis des points de vue fréquentés	Tout le site d'implantation est visible sur une majorité du périmètre ou depuis des points de vue très reconnus	
COVISIBILITÉ DE L'ÉLÉMENT AVEC UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (150 m)	Pas de covisibilité possible	Covisibilité(s) possible(s) mais anecdotique(s)	Covisibilité(s) partielle(s) se développent depuis quelques points de vue peu fréquentés	Covisibilités possibles depuis de nombreux points de vue fréquentés	Covisibilités généralisées sur le territoire et / ou depuis de nombreux points de vue très reconnus	
DISTANCE DE L'ÉLÉMENT AVEC LA ZIP	Très éloignée (ex : supérieure à 30 km)	Eloignée (ex : entre 18 et 30 km)	Relativement éloignée (ex : entre 8 et 18 km)	Rapprochée (ex : entre 1,5 et 8 km)	Immédiate (ex : entre 0 et 1,5 km)	
CRITÈRE	VALEUR	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE

Tableau 1 : Critères d'évaluation des enjeux et des sensibilités.

2.3.2 Raison du choix de la variante de projet

Le projet de paysage, définissant le parti d'implantation, résulte de l'analyse de l'état initial du paysage. La conception du projet se fait à l'échelle de l'aire rapprochée, en s'appuyant sur les structures paysagères mises en évidence précédemment. Il faut noter que le choix de la variante d'implantation résulte d'une analyse des contraintes et sensibilités techniques, foncières et environnementales (écologiques, acoustiques, paysagères et patrimoniales...) ainsi qu'une prise en compte de l'importance des potentielles mesures environnementales nécessaires pour éviter puis réduire les impacts négatifs.

Du point de vue paysager, la phase de choix d'une variante d'implantation se décompose en quatre étapes :

1 - **le choix d'un scénario d'implantation** correspond à la phase de réflexion générale quant au positionnement global des éoliennes selon les lignes de force du paysage et au gabarit des infrastructures. Il doit résulter d'un travail de composition avec les éléments existants.

2 - **la proposition de différentes variantes de projets** correspond à la phase de proposition de variantes d'implantation concrètes (nombre et localisation précises des éoliennes au sein des structures paysagères). Chaque variante constitue un projet de paysage.

3 - **le choix de la variante finale** est l'étape durant laquelle les variantes sont évaluées. La variante d'implantation retenue doit répondre au mieux aux enjeux mis en évidence lors de l'analyse de l'état initial du paysage.

4 - **l'optimisation de la variante retenue** : si nécessaire, la variante retenue précédemment est optimisée de façon à réduire au maximum les impacts induits. Des mesures de réduction et de compensation permettent d'améliorer la qualité du projet.

Des simulations paysagères (photomontages) permettront d'analyser la visibilité du projet depuis des points de vue présentant des enjeux paysagers et patrimoniaux.

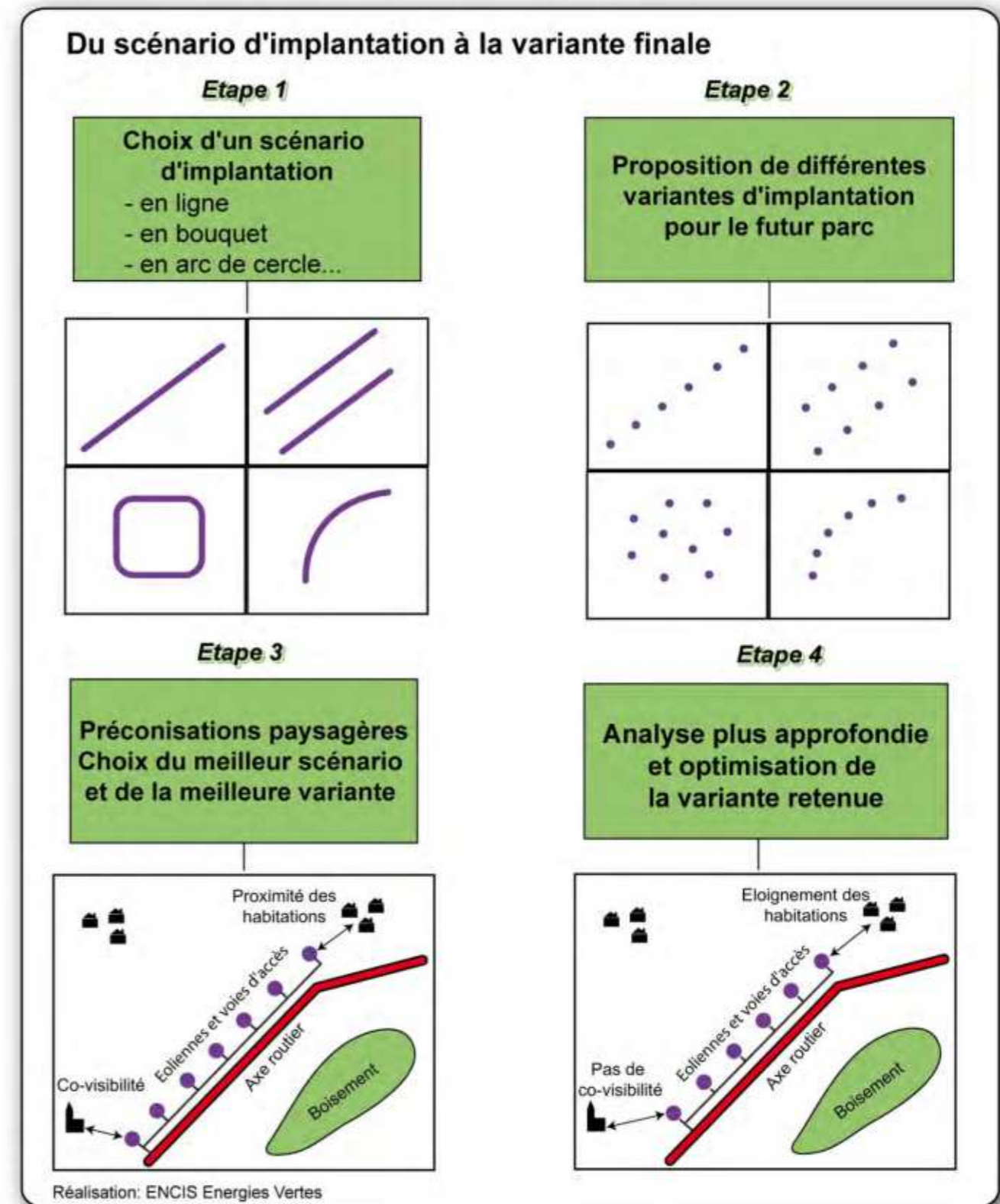


Figure 2 : Les étapes du choix d'une variante d'implantation.

2.3.3 Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine

Après le choix de la variante de projet finale, les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détails. Ils seront évalués pour chacune des quatre aires d'étude à partir des enjeux et caractéristiques du paysage et du patrimoine décrits et analysés dans l'état initial.

2.3.3.1 Considérations générales

Sans viser l'exhaustivité, nous présenterons les grands principes de la problématique éolien / paysage. Dans un premier temps nous décrivons la perception visuelle de l'objet éolienne selon :

- les rapports d'échelle,
- la distance et la position de l'observateur,
- la couleur,
- les conditions météorologiques et l'éclairage,
- l'angle de vue.

Dans un second temps, les problématiques relatives à la construction d'un projet paysager cohérent seront traitées :

- la concordance avec l'entité paysagère,
- le dialogue avec les structures et les lignes de forces,
- la lisibilité du projet,
- les notions de saturation / respiration,
- les notions de covisibilité.

2.3.3.2 Les effets visuels depuis l'aire éloignée

L'analyse des effets à cette échelle permet d'analyser la concordance entre le projet éolien et le grand paysage.

Il s'agira aussi de comprendre les rapports de covisibilités et d'inter-visibilités avec :

- les sites patrimoniaux protégés,
- les autres sites jugés sensibles (sites emblématiques, touristiques...),
- et les autres parcs éoliens en fonctionnement ou les projets existants ou approuvés.

2.3.3.3 Les effets visuels depuis l'aire rapprochée

Les relations entre les structures paysagères / lignes de forces et le projet éolien seront mises en évidence. Les points de vue seront soigneusement choisis depuis les espaces fréquentés.

Les visibilités et les covisibilités depuis et avec les éléments patrimoniaux, les villes et bourgs principaux, le réseau viaire, les sites touristiques, les parcs éoliens existants etc. seront également traités à cette échelle.

2.3.3.4 Les effets visuels depuis l'aire immédiate

Dans l'aire immédiate, nous analyserons principalement les perceptions visuelles depuis le « paysage quotidien » que sont les espaces habités et fréquentés proches du site d'implantation ainsi que le réseau viaire.

2.3.3.5 Les effets visuels depuis la zone d'implantation potentielle

La zone d'implantation potentielle comprend les éoliennes, les voies d'accès, les postes de livraisons, etc. L'analyse des effets visuels à cette échelle nous permettra de comprendre comment le projet et ses aménagements connexes s'inscrivent par rapport aux éléments du paysage (organisation agraire, bâti, haies, arbres isolés, murets, voirie...).

2.3.3.6 Les différentes notions d'effet et d'impact du projet

L'**effet** décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement. C'est une présentation qualitative de la modification de l'organisation des paysages et des perceptions que l'on peut en avoir.

L'**impact** est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : nul, très faible, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- la **nature de cet effet** : durée (temporaire / permanent, réversible / irréversible), échelles et dimensions des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité, covisibilité, prégnance), concordance ou discordance avec les structures paysagères, rapports d'échelle et perceptions.

- la **nature de l'environnement affecté** par cet effet : enjeu du paysage et du patrimoine (qualité, richesse, rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation) et sensibilité des points de vue inventoriés.

2.3.3.7 Les effets cumulés

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres c'est pourquoi les effets cumulés et les inter-visibilités avec les parcs existants et les projets existants ou approuvés doivent être étudiés. D'après le code de l'environnement, une analyse des effets cumulés du projet avec les projets existants ou approuvés est réalisée en conformité avec l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement. Elle prend en compte les projets qui :

- ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;

- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale compétente a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage. »

Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les projets existants ou approuvés mais non construits.

Les impacts cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse des photomontages montrera comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets existants ou approuvés, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration / saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien « A » ajouté à l'effet du parc « B », mais l'effet créé par le nouvel ensemble « C ».

Si le parc « A » s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc « B », l'impact est **très faible** ou **faible**.

Si les deux parcs ne sont pas cohérents et / ou si on constate un effet de saturation, l'impact est plus **modéré**, ou **fort**.

La **liste des projets existants ou approuvés** est dressée selon des **critères de distances** au projet et selon les **caractéristiques des ouvrages recensés**. Les effets cumulés avec les ouvrages et infrastructures importantes de plus de 20 m de hauteur seront étudiés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée car ils peuvent présenter des interactions et des covisibilités avec le projet à l'étude. Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés de faible envergure et inférieurs à 20 m de hauteur seront limités à l'aire d'étude rapprochée.

2.3.3.8 Les méthodes et outils

Pour réaliser l'évaluation des impacts sur le paysage, nous utiliserons plusieurs outils :

- les cartes d'influence visuelle (ZIV),
- les coupes topographiques,
- les photomontages
- les modèles numériques de terrain

Ces outils seront utilisés pour construire l'argumentaire permettant de décrire le projet paysager du parc éolien et ses impacts sur l'environnement paysager et patrimonial.

2.3.3.9 Définition des notions de visibilité/covisibilité/intervisibilité

Visibilité : vue de tout ou partie du projet éolien depuis un lieu (élément patrimonial, site touristique, route, village...etc.)

Covisibilité : vue conjointe de tout ou partie du projet de parc éolien et de tout ou partie d'un élément identifié comme ayant une valeur intrinsèque (exemple : site inscrit, monument historique, silhouette de village, parc éolien.)

Intervisibilité : vue réciproque de deux éléments depuis leurs abords directs.

2.3.3.10 Détail de la méthode utilisée pour les photomontages

Les photomontages ont été réalisés par VSB énergies nouvelles. La localisation des points de vue est choisie par le paysagiste à l'issue de l'état initial du paysage qui aura permis de déterminer les secteurs à enjeux et/ou à sensibilités paysagers et patrimoniaux. La méthodologie nécessaire à la réalisation de photomontages à l'aide du logiciel Windpro comprend les étapes suivantes :

- **Réalisation des clichés sur le terrain** : Les photographies sont réalisées avec un appareil photo reflex numérique Canon DS126621 équipé d'un objectif 18-55 mm. La focale utilisée est 35 mm (équivalent à 50 mm en argentique), ce qui correspond à la perception de l'œil humain (absence de déformation de la perspective). Pour chaque point de vue, 5 photos minimum sont prises. La position de la prise de vue est pointée au GPS. Les angles d'ouverture et de l'azimut sont relevés. Le cas échéant, des points de repère sont identifiés pour faciliter le calage des photomontages par la suite.

- **Assemblage et retouche photo des clichés en panoramiques** : L'assemblage de 5 à 8 photos permet d'obtenir une vue panoramique, d'un format variable selon les éléments à photographier, mais correspondant généralement à un angle d'environ 120°.

- **Paramétrage du projet éolien dans le logiciel Windpro** : Le logiciel Windpro est un logiciel de référence de l'industrie éolienne permettant notamment de faciliter la réalisation des photomontages. La procédure est la suivante : création du projet, intégration des fonds cartographiques et du fond topographique, intégration des éoliennes du projet et des projets connus (parcs accordés ou ayant reçu un avis de l'Autorité Environnementale) dans un périmètre correspondant à l'aire d'étude éloignée. La localisation précise des éoliennes est donc renseignée.

- **Intégration des prises de vue dans le logiciel Windpro** : Chaque vue panoramique est positionnée dans le module cartographique à partir des coordonnées GPS. Il en est de même de chaque point de repère (éoliennes existantes, bâti, mât, château d'eau, arbre, relief, etc.).

- **Création des simulations graphiques pour le projet éolien** : La connaissance de l'azimut du projet par rapport à la prise de vue permet de situer le projet. Les repères du paysage sont également utilisés en tant que points de calage pour positionner précisément les éoliennes dans le panorama. Enfin, l'indication de la date, de l'heure et des conditions climatiques permet de paramétrer la couleur des éoliennes en prenant en compte les phénomènes d'ombre, les rendant ainsi soit blanches, soit grises. Dans le cas où les éoliennes du projet ne sont pas visibles, une représentation en couleur est réalisée pour les localiser malgré tout (esquisse).

2.3.3.11 *Détail de la méthode de la carte d'influence visuelle (ZIV)*

Une modélisation cartographique sert à mettre en évidence la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) du projet de parc éolien. Celle-ci prend en compte le relief et les principaux boisements.

Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données BD Alti, un Modèle Numérique de Terrain (MNT) mis à disposition du public par l'IGN. La résolution est environ de 75 x 75 m (source : IGN). Son échelle ne permet donc pas de représenter les légères ondulations topographiques. Les boisements sont obtenus à partir de la base de données Corine Land Cover 2012. De même, la précision de cette base de données de l'IFEN ne permet pas de prendre en compte les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple). Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et, en règle générale, majorent l'impact visuel. Les marges d'incertitudes augmentent lorsque l'on zoome, passant de l'échelle éloignée à l'échelle rapprochée ou immédiate. Cette modélisation permet de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles. Cette carte montre l'amplitude maximale de la visibilité du projet, qui serait en réalité plus réduite. La perception visuelle dépendra également en grande partie des conditions climatiques qui peuvent aller jusqu'à rendre le projet très peu perceptible (brouillard, nuages bas fréquents).

Les limites de cette carte sont aussi qu'elle ne permet pas de mettre en évidence la diminution de l'emprise du parc dans le champ de vision (en hauteur et en largeur) en fonction de la distance.

2.3.3.12 *Grille d'évaluation des impacts sur le paysage et le patrimoine*

Les impacts sont qualifiés de « nul » à « fort » selon la méthode référencée dans le tableau suivant. A chaque critère est attribuée une valeur. Dans des cas exceptionnels, un impact « très fort » peut être envisagé.

Les critères retenus dépendent du sujet étudié : monument, site naturel, site touristique, lieux de vie, voie de circulation, etc.). Notamment, l'impact sur les lieux de vie dépend de l'importance du lieu (en termes d'habitant), de la distance, de l'emprise visuelle des rapports d'échelle et de la concordance du nouveau paysage perçu. Il ne peut être présagé des acceptations sociales des riverains.

Notons que cette grille d'analyse a pour unique vocation de fournir un outil à l'analyse sensible du paysagiste. Il n'en est fait aucun usage « mathématique » qui donnerait lieu à des notations systématiques.

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET (Source : ENCIS Environnement)					
ENJEUX LIÉS AU MILIEU (cf. évaluation des enjeux)	Sans enjeu notable	Enjeu très faible	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort
VISIBILITÉ DU PROJET DEPUIS L'ÉLÉMENT	Aucune possibilité de voir le projet depuis l'élément	Des vues très partielles du projet sont possibles à de rares endroits, non fréquentés	Des vues partielles du projet sont identifiées, mais depuis des points de vue rares ou peu fréquentés	Une grande partie du projet est visible, depuis des points de vue fréquentés	Tout le projet est visible sur une majorité du périmètre ou depuis des points de vue très reconnus
COVISIBILITÉ DU PROJET AVEC L'ÉLÉMENT	Pas de covisibilité possible	Des covisibilités sont possibles mais anecdotiques car limitées à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue peu fréquentés	Des covisibilités sont possibles depuis de nombreux points de vue fréquentés	Les covisibilités sont généralisées sur le territoire et / ou depuis de nombreux points de vue très reconnus
PRÉGNANCE ET DISTANCE	Aucune prégnance	Projet se distinguant à peine	On distingue le projet, mais il n'occupe pas une part importante du champ de vision	Le parc occupe une part importante du champ de vision	Le champ de vision est presque entièrement occupé par le projet
RAPPORT D'ÉCHELLE	Les échelles du projet et des structures / éléments s'accordent parfaitement	Le projet crée une légère dissonance mais ne modifie pas la lisibilité et ne rentre pas en concurrence avec l'élément	Le projet crée une dissonance perturbant la lisibilité et / ou créant un léger effet d'écrasement	Les échelles sont en confrontation mettant en péril la lisibilité et / ou créant un effet d'écrasement	Les échelles sont complètement en désaccord avec perturbation totale de la lisibilité et / ou création d'un fort effet d'écrasement
CONCORDANCE AVEC LES STRUCTURES ET MOTIFS PAYSAGERS	Le projet est en accord avec les textures, formes et dynamiques des structures et motifs	Le projet crée une légère dissonance avec les structures et motifs	Le projet induit un déséquilibre avec les structures et motifs et introduit des éléments perturbants	Le projet modifie clairement la lisibilité des structures et motifs paysagers	Le projet dégrade la perception des structures et motifs
ACCORDANCE / PERCEPTION SOCIALE	La sémantique du projet éolien et celle de l'élément sont identiques ou s'accordent par leurs formes, dimensions, identités	L'objet éolien marque des différences, mais dans un registre commun ou équilibré	La présence éolienne crée des dissonances mais un équilibre est possible	Le projet crée une distinction nette et une concurrence importante	Le projet éolien est en contradiction totale avec le registre de l'élément
CRITÈRE	VALEUR	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE

Tableau 2 : Critères d'évaluation des impacts.

2.3.4 Propositions de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts et mesures d'accompagnement du projet

Quatre types de mesures seront proposés :

- celles qui permettront d'**éviter des impacts**,
- celles qui peuvent **réduire les impacts**,
- celles **compensant les impacts** ne pouvant être évités,
- et enfin celles permettant d'**accompagner la mise en place du projet**.

Les mesures envisagées seront décidées en concertation avec le maître d'ouvrage.

Un projet éolien conçu dans une démarche de concertation avec le paysagiste permet d'intégrer en amont des mesures d'évitement des impacts (choix d'une variante de projet en fonction des caractéristiques paysagères et des sensibilités mises en évidence dans l'état initial). Toutefois des mesures de réduction ou de compensation peuvent s'avérer nécessaires notamment pour traiter les équipements et les aménagements annexes (pistes, poste de livraison, plateforme, etc.), ou pour la remise en état du site après les chantiers de construction et de démantèlement. Des mesures d'accompagnement peuvent également être mises en œuvre pour favoriser les perceptions et l'acceptation du projet (ex : sentier de l'énergie, panneaux pédagogiques, aménagement de table d'orientation, etc.).

La présentation des mesures renseignera les points suivants :

- Nom de la mesure
- Impact potentiel identifié
- Objectif de la mesure et impact résiduel
- Description de la mesure
- Coût prévisionnel
- Echéance et calendrier
- Identification du responsable de la mesure

2.4 Limites et difficultés rencontrées

Les limites de l'étude et les difficultés rencontrées sont les suivantes :

- La réalisation de l'étude étant forcément **limitée dans le temps**, il n'est pas possible d'être totalement exhaustif, notamment en ce qui concerne la perception du projet éolien. La détermination des enjeux paysagers et patrimoniaux permet donc de sélectionner des points de vue représentatifs.

- Selon les **saisons**, les cultures varient. Les champs présentent donc alternativement un sol nu (automne, hiver), qui permet de larges ouvertures visuelles, ou recouvert par des cultures. D'autre part, les écrans créés par les boisements de feuillus seront moins denses en hiver, laissant filtrer des vues entièrement coupées en période de végétation.

- Au niveau de l'analyse des impacts, les prises de vue pour les photomontages sont réalisées à un **moment donné** (heure, météo, saison), avec des conditions de luminosité particulières, et depuis un endroit précis. Les photomontages présentent donc une perception à un instant T.

- La **météo** est un facteur important concernant les perceptions visuelles : un temps couvert, voire même pluvieux, peut parfois avoir pour conséquence un manque de visibilité, notamment pour les vues lointaines.

3. Analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine, et de leur évolution en l'absence de mise en œuvre d'un projet

3.1 Le contexte paysager du territoire

L'aire d'étude éloignée à très éloignée correspond principalement à la zone d'influence visuelle potentielle du projet. Dans ce cas précis, l'aire éloignée s'étend jusqu'à 18 km autour du site d'implantation. A cette échelle seront décrites les grandes caractéristiques de l'organisation de l'espace, les unités paysagères et les perceptions sociales du paysage.

3.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire

3.1.1.1 Relief et hydrographie

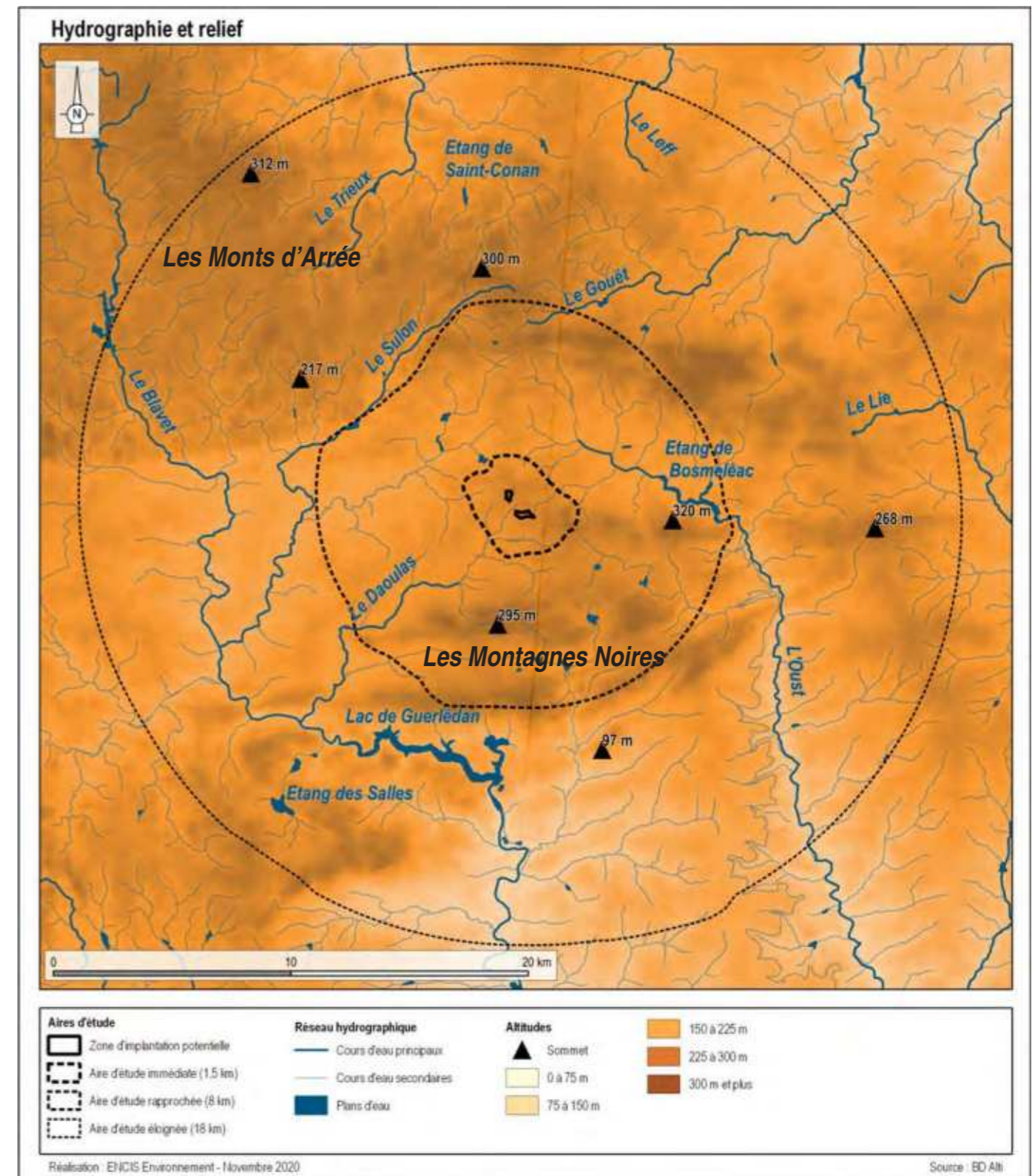
Le relief de la Bretagne est marqué par le Massif Armoricaïn, façonné par les mouvements cadomiens et hercyniens après une longue phase d'effacement de ces reliefs initiaux par l'érosion. Deux lignes de crêtes de direction est-ouest émergent à des altitudes plus élevées : les Monts d'Arrée et les Montagnes Noires. Le site à l'étude est inséré entre ces deux lignes de crêtes. L'ensemble armoricaïn est dominé par des paysages peu élevés aux dénivelés doux et progressifs.

L'aire d'étude éloignée s'inscrit dans les parties accidentées du relief des Côtes d'Armor, entre les Monts d'Arrée qui se ressentent dans la moitié nord de l'AEE, et les Montagnes Noires qui se situent au sud-ouest et en partie centrale. De nombreuses buttes viennent localement surélever le relief. Entre ces deux massifs anciens, les vallées des différents cours d'eau s'écoulent. A l'ouest du territoire étudié, le Blavet s'écoule vers le sud, alimenté par ses affluents le Sulon et le Daoulas. A la limite nord, le Leff vient se jeter dans le Trieux. Au sud, l'Oust s'écoule selon une direction nord-ouest / sud-est.

Le point le plus haut se situe à l'est de la ZIP et au sein de l'aire d'étude rapprochée à 320 m d'altitude (butte St-Michel à l'est du hameau la Porte aux Moines). Au sein des Monts d'Arrée, une altitude de 312 m est relevée au nord-ouest. Les points les plus bas se retrouvent au droit des cours d'eau qui entaillent ces reliefs.



Photographie 1 : Relief marqué d'est en ouest depuis le sud de l'AER.



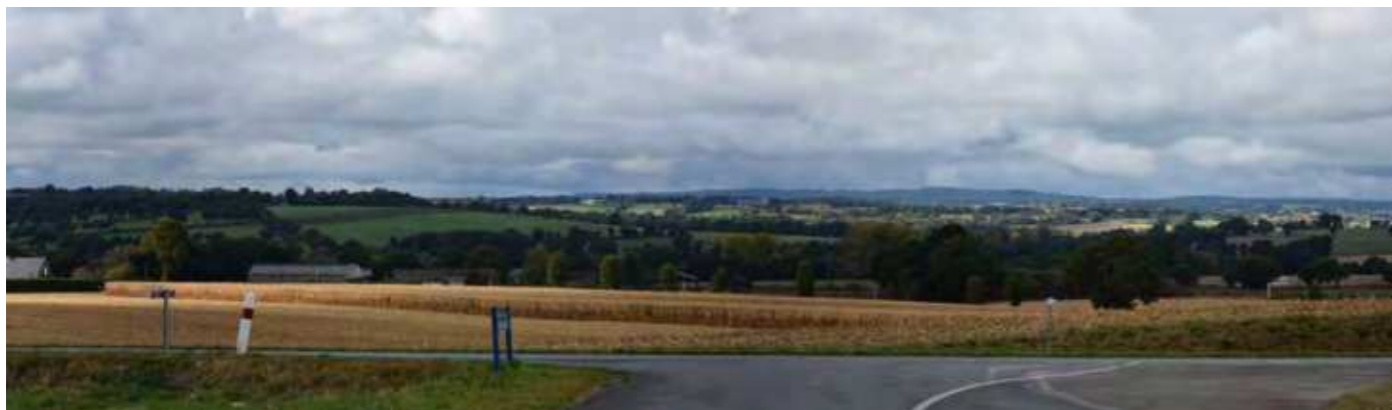
Carte 3 : Hydrographie et relief.

3.1.1.2 Urbanisation et réseaux de communication

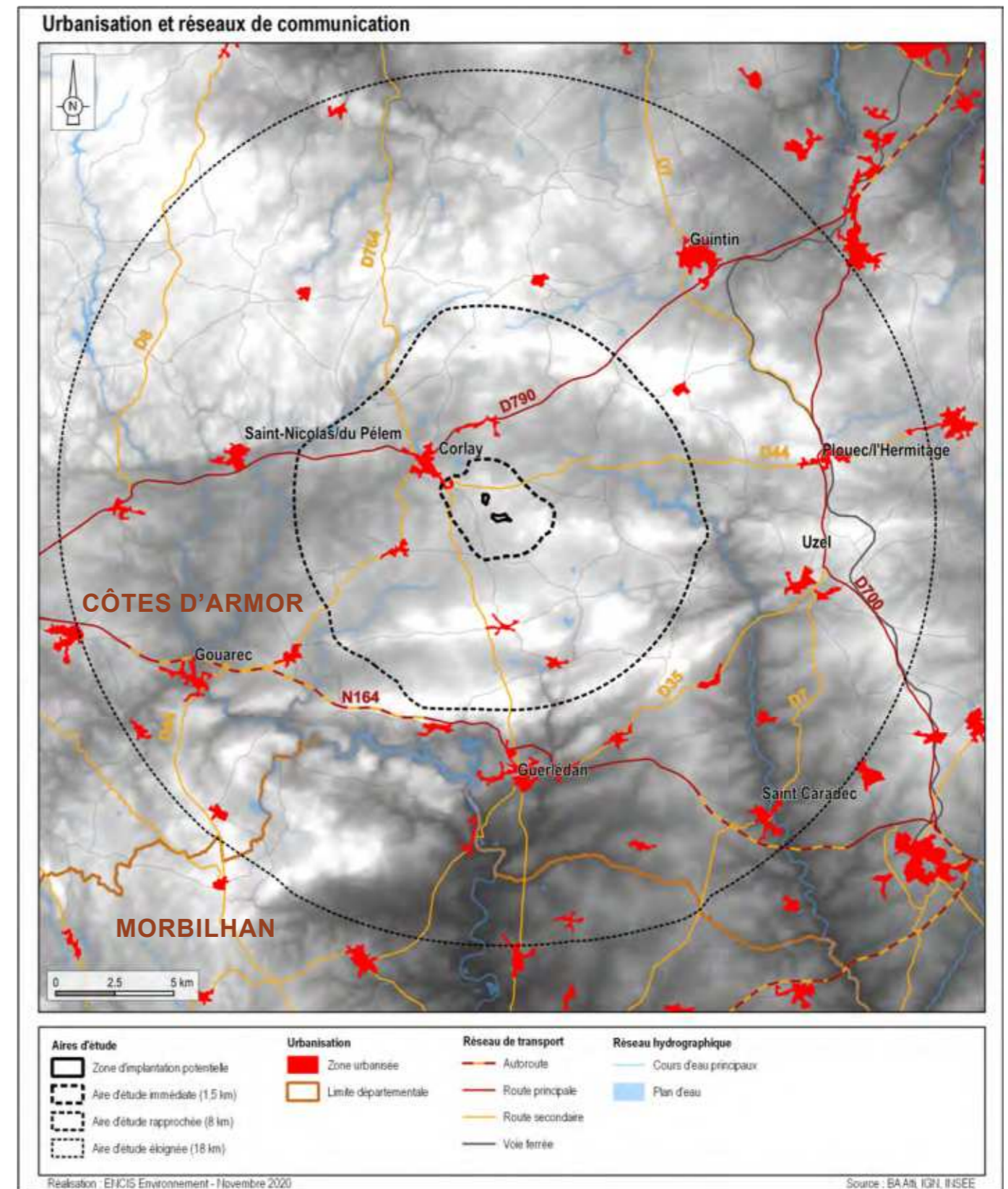
L'aire d'étude éloignée est majoritairement incluse dans le département des Côtes d'Armor mais le sud est également compris dans le département du Morbihan. Cependant les pôles urbains cités ci-dessous sont tous compris dans les Côtes d'Armor.

Le pôle économique et administratif majeur est la ville de Plœuc-l'Hermitage (4 055 habitants en 2015). Les autres pôles urbains de taille notable sont les villes de Quintin (2 759 habitants en 2015), Guerlédan, (2 460 habitants en 2015), Saint-Nicolas du Pélem (1 669 habitants en 2015), Saint-Caradec (1 121 habitants en 2015), Uzel (1 068 habitants en 2015) et Gouarec (905 habitants en 2015). Sur le reste du territoire, les lieux de vie se présentent sous la forme de petits bourgs et surtout de hameaux dispersés.

Plusieurs axes de communication sont également présents. La N164, grand axe reliant Montauban-de-Bretagne à Châteaulin, est orientée sud-est/nord-ouest et traverse l'aire d'étude éloignée dans sa partie sud à environ 8,5 km de la ZIP. Elle traverse le plateau en suivant le relief des Montagnes Noires. La D790 (orientation nord-est/sud-ouest, présente en partie centrale de l'AEE) et la D700 (orientation globale nord-sud et présente en bordure est de l'AEE) sont également présentes sur le plateau. L'AEE comprend également plusieurs autres axes de circulation secondaire reliant les principaux lieux d'habitation entre eux (D767, D44, D8, D18, D35, D7) ; ils permettent une bonne desserte du territoire en reliant les différents pôles entre eux. Ces axes sont majoritairement orientés nord/sud.



Photographie 2 : Route (D76) en situation de point haut, ouverte vers le nord de l'aire d'étude.



Carte 4 : Urbanisation et réseaux de communication.

3.1.1.3 Occupation du sol

En Côtes d'Armor, comme généralement en Bretagne, l'activité agricole est tournée vers l'élevage et notamment la filière porcine. Liée à l'élevage, l'industrie de la transformation agro-alimentaire s'y est largement développée. L'agriculture concerne majoritairement des cultures, des prairies temporaires et du maïs fourrage et ensilage.

Le territoire étudié est occupé par une mosaïque de terres arables, de surfaces agricoles et de petits boisements, dont les proportions varient, permettant de distinguer trois secteurs.

Un large secteur nord du territoire, correspondant aux reliefs des Monts d'Arrée, est en majeure partie occupé par des systèmes culturaux et parcellaires complexes, combinés à des terres arables. Ce secteur correspond à un territoire d'élevage ovin et bovin où le bocage dense est encore bien conservé.

Au centre et au sud-est de l'AEE, on trouve principalement des terres arables correspondant à de grandes parcelles agricoles utilisées pour des cultures de céréales et d'oléo-protéagineux (blé, maïs, tournesol, colza, moutarde,...). Ces cultures sont accompagnées d'une trame bocagère à laquelle s'ajoute ponctuellement de petits boisements morcelés.

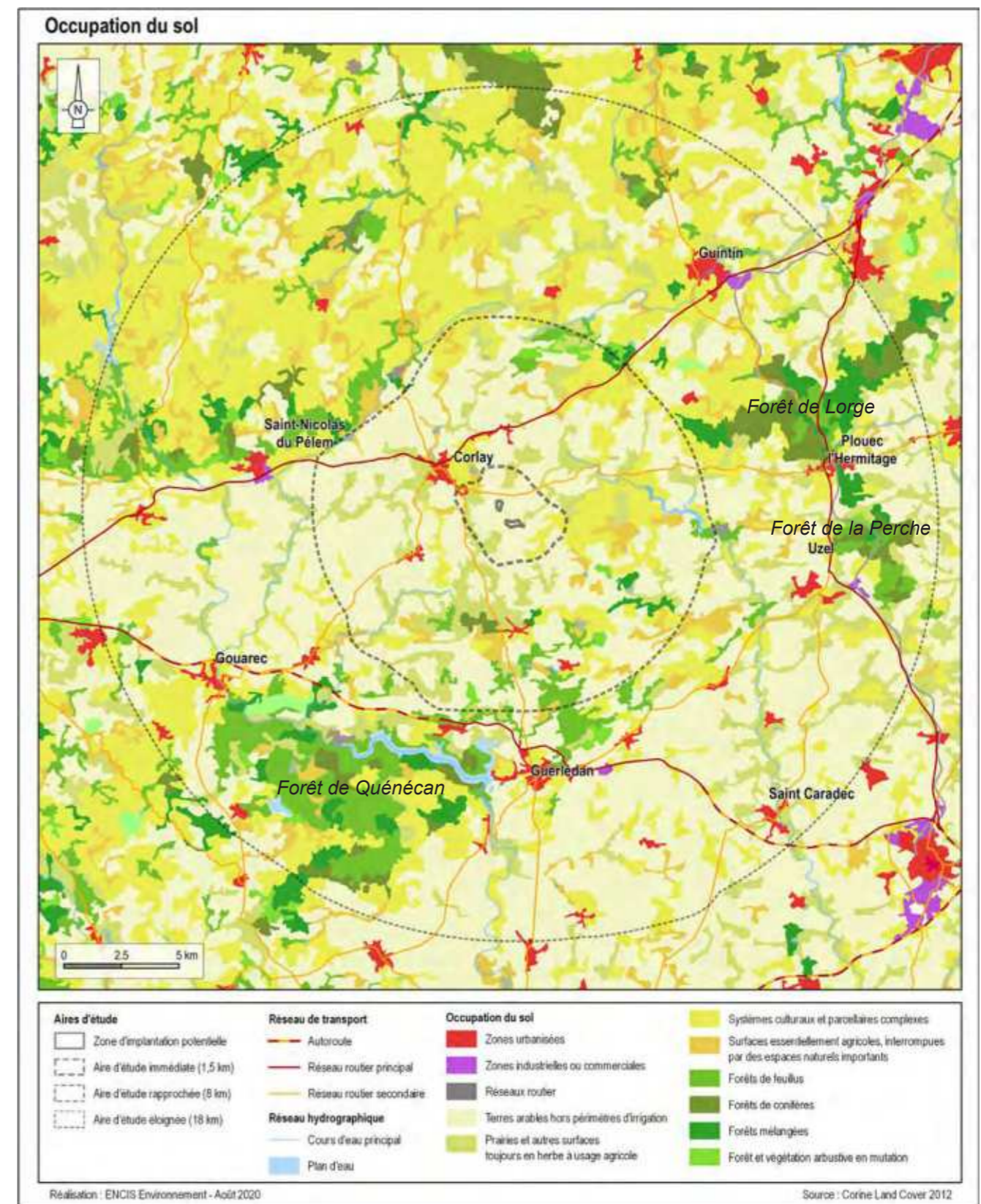
Des massifs forestiers sont également présents au sud-ouest et à l'est du territoire. Dans le quart sud-ouest, autour du Blavet et de ses affluents, la forêt de Quénécan s'étend de part et d'autre des cours d'eau et du lac de Guerledan. A l'est la forêt de Lorge et de la Perche s'étirent de part et d'autre de Plœuc-l'Hermitage.



Photographie 3 : Élevage bovin sur les reliefs les plus accidentés.



Photographie 4 : Parcelles de grandes cultures ponctuées par du bocage.



Carte 5 : Occupation du sol.

3.1.2 Les unités paysagères

La définition d'une unité paysagère est donnée dans la version de 2010 du « guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » réalisé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer : « Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères. »

L'analyse cartographique suivante, associée à des sorties sur le terrain, ainsi qu'à la lecture du guide des Paysages de Bretagne ont permis d'identifier et de caractériser les paysages de la zone d'étude. Quatre grands types de paysage sont présents dans le périmètre d'étude : les **paysages de bocage dense sur colline**, les **paysages de bocage à maille élargie**, les **paysages cultivés avec talus** et les **paysages cultivés à ragosses**

Ces grands ensembles paysagers correspondent à cinq unités paysagères (cf. carte page suivante) :

Pour les paysages de **bocage dense sur colline** :

- o L'Arrée
- o Le Massif du Méné

Pour les **paysages de bocage à maille élargie** :

- o Guerlédan et Quénécan

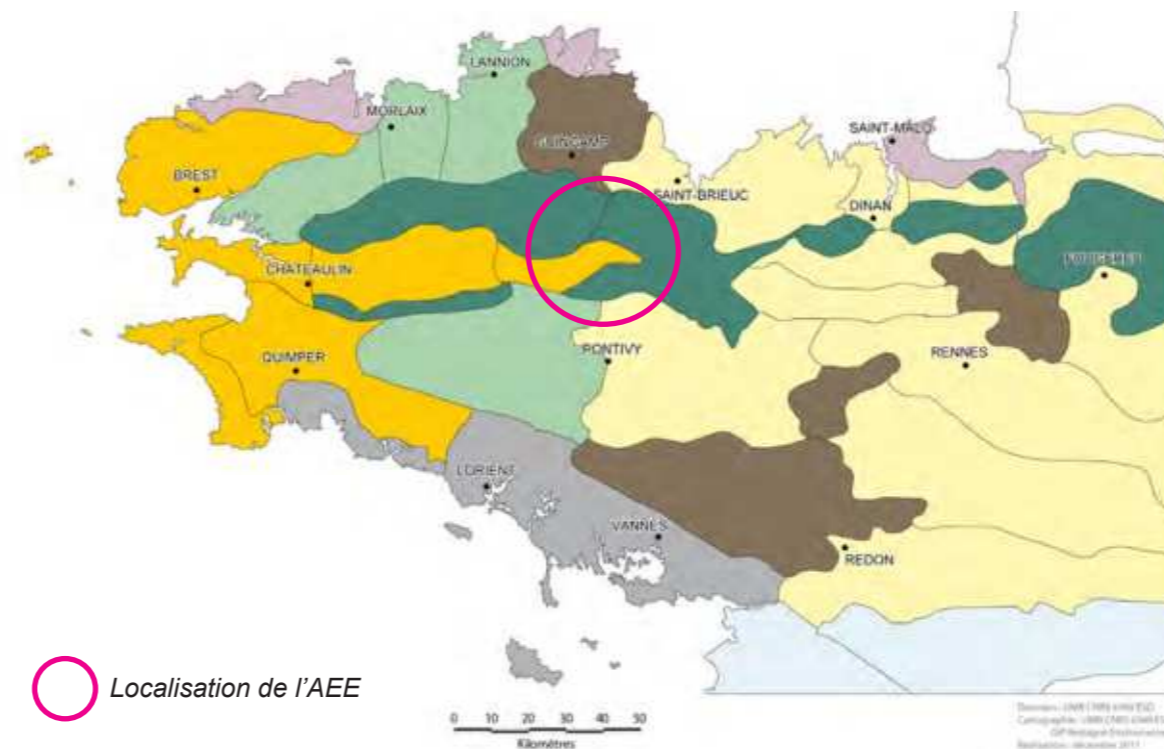
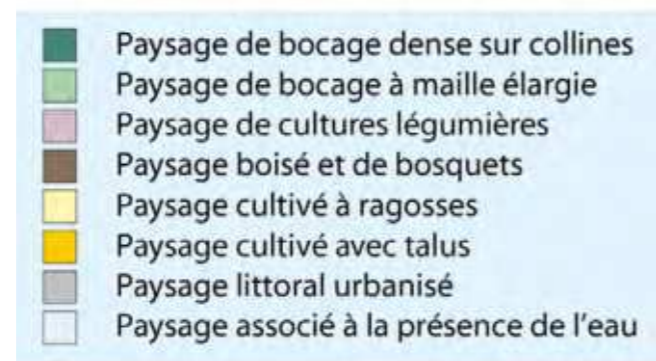
Pour les **paysages cultivés avec talus**

- o Le bassin de Saint-Nicolas du Pélem

Pour les **paysages cultivés à ragosses**

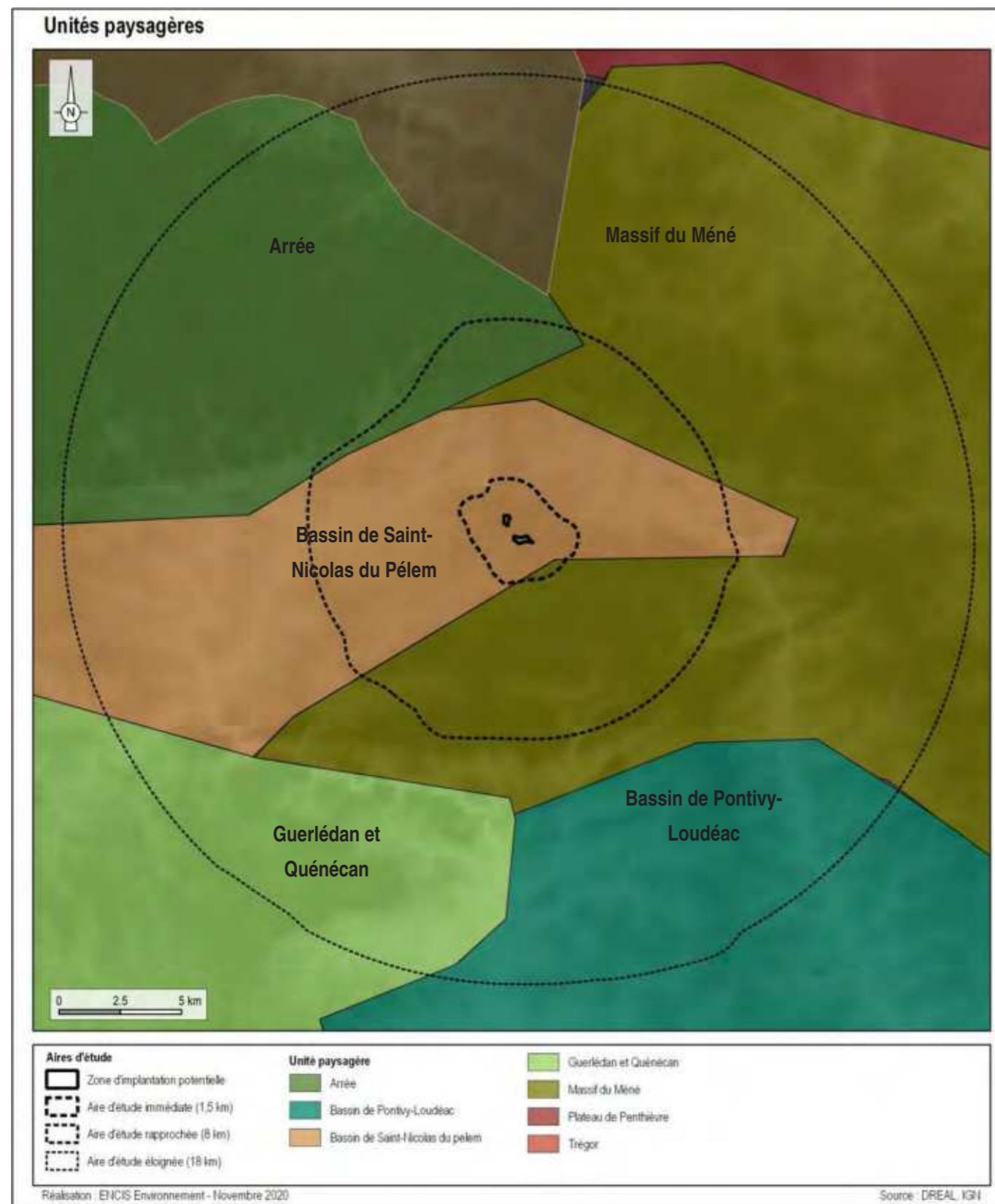
- o Le bassin de Pontivy-Loudéac

Ces unités paysagères sont définies grâce aux composantes physiques et humaines du territoire (relief, eau, végétation, cultures, bâti) mises en évidence précédemment, qui, combinées entre elles de manière plus ou moins complexe, révèlent des paysages différents. Elles sont localisées sur la carte page suivante. Le projet éolien se situe sur l'unité paysagère du bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem qui correspond au grand ensemble des **paysages cultivés avec talus**.



○ Localisation de l'AEE

Carte 6 : Grands ensembles paysagers de la région Bretagne.



Carte 7 : Unités paysagères

3.1.2.1 Le bassin de Pontivy-Loudéac

Description

Cette unité paysagère occupe le sud-est de l'aire d'étude globale et correspond au grand ensemble des paysages cultivés à ragosses, typique de la Haute-Bretagne. La forme particulière des arbres en têtard est liée à une pratique ancienne autour de l'émondage périodique des branches et du tronc des arbres. Selon un contrat entre propriétaire et exploitant, le tronc appartenait au propriétaire qui en faisait du bois de charpente, alors que les branchages étaient utilisés par le fermier pour en faire du bois de chauffage notamment. Cette pratique fait partie de l'identité de ce territoire et la population lui confère un certain attachement.

Plus globalement, cette unité paysagère se compose de plaines et bas plateaux où les cultures de maïs et céréales recouvrent de vastes parcelles géométriques. La présence de ces grandes parcelles s'explique par le remembrement, et les haies restantes sont aujourd'hui déconnectées les unes des autres.

L'habitat est mité, regroupé sous la forme de petits hameaux souvent formés par une habitation et une exploitation agricole. Cette dernière est généralement composée de plusieurs bâtiments formant des sites de grande taille. Dans ces paysages ouverts, les bâtiments agricoles sont bien visibles et représentent des repères.

Dynamiques d'évolution

Avec la diminution du nombre d'exploitants, le manque de temps et la disparition du savoir-faire, la pratique de la ragosse tend à décliner. L'agrandissement des parcelles et la disparition des haies sont les grandes dynamiques d'évolution de ces paysages.

Perceptions sociales

Ce paysage de plateau apparaît comme un paysage « rural breton » marqué à la fois par les ambiances d'une authenticité intérieure et agricole, mais aussi par les objets de l'agriculture moderne. C'est un paysage qui pourrait être qualifié « d'ordinaire », ou de familier, sans organisation particulièrement marquée, donnant à ces paysages la faculté d'accueillir de nombreuses évolutions possibles, sans craindre de perdre leur identité.



Photographie 5 : Visibilité sur le bassin de Pontivy-Loudéac depuis la côte de Mûr-de-Bretagne.

3.1.2.2 L'Arrée et le massif du Méné

Description

Ces deux unités paysagères sont très similaires et appartiennent toutes deux aux paysages de bocage dense sur colline. L'Arrée occupe le nord-ouest de l'AEE tandis que l'unité du massif du Méné s'étend au nord-est et dessine également un décroché au centre de l'aire d'étude rapprochée. Ces paysages sont caractérisés par la présence d'un bocage dense sur un relief de collines incisées que sont les Monts d'Arrée.

Sur ce territoire rural de la Bretagne intérieure, il n'y a pas de pôle urbain majeur, l'habitat est mité et se présente sous la forme de fermes isolées ou de quelques habitations regroupées autour d'un bourg. Le vallonnement des terres ainsi que la faible valeur agronomique des sols expliquent l'orientation de l'agriculture vers l'élevage. Cela se traduit dans le paysage par le maintien du bocage et des prairies destinées au pâturage. La structure agraire se compose de nombreuses petites parcelles agricoles, souvent de forme allongée, fermées par des talus surmontés de haies.

Ces unités paysagères sont largement recouvertes par des bois et des bosquets et cela notamment sur les crêtes et les fonds de vallée, accentuant l'impression bocagère. C'est le cas notamment sur le versant sud du massif du Quintin où la forêt de Lorge s'étend. Sur les sols plus granitiques, on retrouve la présence de friches et de landes.

Dynamiques d'évolution

Ce paysage de bocage dense est menacé et tend à s'ouvrir : les haies anciennes sont peu renouvelées donnant un caractère vieillissant au bocage. Bien que l'arrachage des haies soit limité, l'érosion du bocage est lente et diffuse.

Perceptions sociales

Ces paysages, caractéristiques de l'Argoat, sont riches en patrimoine naturel et culturel, et leur durabilité est liée à une identité culturelle bien ancrée dans les territoires.



Photographie 7 : Territoire agricole avec en fond la forêt de Lorge.



Photographie 6 : Les reliefs ondoyants des collines du Méné, entrecoupés de bocage.

3.1.2.4 Le bassin de Saint-Nicolas du Pélem

Description

De l'ouest de l'AEE au centre de l'AEI, le bassin de Saint-Nicolas du Pélem occupe le plateau entre les reliefs des Monts d'Arrée au nord et les Montagnes Noires au sud. Cette unité paysagère fait partie de l'ensemble des paysages cultivés avec talus.

On observe une transition progressive vers le bocage de la Haute-Bretagne avec des talus plus bas et des arbres plus hauts. Ce plateau est un bassin d'agriculture intensive où l'on note l'agrandissement des parcelles et l'érosion du bocage. Alors que les haies sont plutôt basses et souvent limitées à un taillis, avec des arbres de haut jet rares, les talus et murets sont au contraire bien présents. Les talus sont ici remarquable par leur densité mais également leur hauteur atteignant un mètre cinquante et parfois même deux mètres.

C'est une campagne active où s'exprime la vitalité de la production agricole et les industries agro-alimentaires.

Dynamiques d'évolution

La dynamique majeure d'évolution est tournée vers l'ouverture des paysages avec l'arasement progressif des talus, même si l'importance de leurs fonctions devrait contribuer à leur préservation.

Perceptions sociales

Ce paysage rural est marqué par des motifs agricoles ouverts. Comme les paysages du plateau de Pontivy-Loudéac, ces paysages ne bénéficient pas d'une reconnaissance institutionnelle, touristique ou sociale particulièrement marquée.



Photographie 9 : Visibilité lointaine depuis le rebord paysager formé par les Monts d'Arrée.

3.1.2.3 Guerlédan et Quénécan

Description

C'est une ambiance presque montagnaise, marquée par la forêt de Quénécan et le lac de Guerlédan, qui caractérise cette unité. Bien qu'incluse dans l'unité paysagère de la Cornouaille intérieure, elle se singularise par rapport aux paysages ondulés de cette dernière, avec ses crêtes alignées et boisées.

Cette unité est déterminée par la forme particulière de ses reliefs, une succession de crêtes et de vallons parallèles orientés vers le Blavet, à l'est. Les reliefs de la forêt de Quénécan se détachent nettement des plateaux autour et bornent la limite départementale : les vallons parallèles sont séparés par des lignes de crête assez vives et font apparaître des lignes de forces ouest/est. A l'est de ces alignements, le cours du Blavet oblique vers le sud et traverse les plissements jusqu'au barrage de Guerlédan. Le lac est contenu dans des reliefs particulièrement accidentés, créant un paysage pittoresque aux ambiances rappelant la montagne.

Les hauteurs de Quénécan sont occupées par des boisements de feuillus et la forêt domine la rive morbihannaise du lac de Guerlédan. Le lac et la forêt donnent l'impression d'un territoire peu anthropisé. L'habitat est dispersé et composé de fermes et de hameaux isolés associés à des territoires agricoles.

Dynamiques d'évolution

Une des évolutions du paysage porte sur la lisibilité des lisières de la forêt de Quénécan afin d'éviter les effets de mitage urbain et de valoriser les situations de belvédère en gardant des dégagements visuels. Le lac étant une destination touristique, le développement des équipements de loisirs et des parkings est à surveiller pour maintenir la qualité du site.

Perceptions sociales

Les paysages de Guerlédan et Quénécan bénéficient d'une forte reconnaissance institutionnelle (patrimoine naturel et architectural protégé) et touristique (base de loisir, chemin de grande randonnée...).



Photographie 8 : Lac de Guerlédan en contrebas et forêt de Quénécan à l'horizon

3.1.3 Le bassin d'influence visuelle

Selon les types d'unités paysagères, les perceptions visuelles sont très variables. Des paysages d'openfields en plaine offrent de grands champs visuels alors que des paysages intimistes de vallées arborées présentent des champs visuels fermés. Les variables essentielles sont donc la configuration topographique, la végétation et le bâti.

Dans le cadre de l'analyse de l'état initial, une première modélisation est réalisée pour envisager les sensibilités visuelles liées à l'implantation d'éléments de grande hauteur dans la ZIP. Une seconde modélisation sera effectuée pour définir le bassin d'influence visuel du projet qui sera retenu par le maître d'ouvrage.

Note : Sur les photographies présentées par la suite, un trait rose symbolise l'emprise de la ZIP dans la vue. La hauteur du trait par rapport à l'horizon correspond à la hauteur maximale d'un projet de grande hauteur (150 m) dans la ZIP.

Perceptions visuelles selon les ensembles paysagers

Les perceptions visuelles varient selon les unités paysagères. On retrouve cependant des typologies de perceptions similaires suivant les grands ensembles paysagers (cf carte 6).

Les **paysages de bocage dense sur colline** (unités paysagères de l'Arrée et du massif du Méné) correspondent à des paysages de bocage sur les reliefs marqués des Monts d'Arrée. Les crêtes et les fonds de vallées sont recouverts par du bocage dense. Cette végétation limite ainsi les ouvertures visuelles, qui sont le plus souvent concentrées sur les rebords paysagers, épousant les contours nord de l'AER. Depuis les paysages denses sur colline, les sommets permettent des percées visuelles lointaines et le relief marqué offre de manière récurrente des positions de surplomb qui permettent de dominer la plaine.

Cet ensemble paysager est situé en périphérie du territoire étudié, et sa distance à la ZIP modère la prégnance d'un projet de grande hauteur depuis ces secteurs.

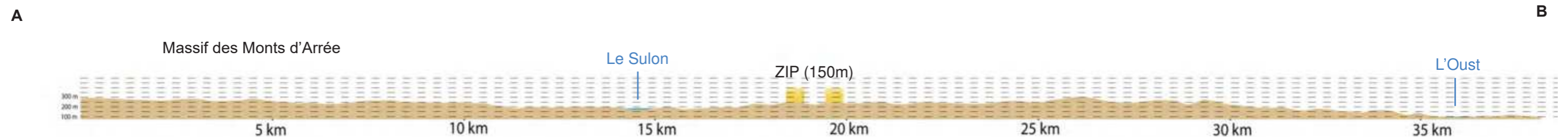


Figure 3 : Coupe de principe AB orientée nord-ouest / sud-est (rapport hauteur / largeur x 2,5)



Photographie 10 : Depuis le rebord paysager des Monts d'Arrée (à l'est de la RD767), à la limite nord-ouest de l'AER, la position de surplomb permet des vues lointaines sur la ZIP, cette dernière émergeant faiblement au-dessus de l'horizon.

Les **paysages à maille élargie**, ici représentés par l'unité paysagère de Guerlédan et Quénécan concernent le sud-ouest de l'AEE. Depuis les abords du lac de Guerlédan, l'encaissement et le boisement dense des berges ne permettent aucune visibilité, les vues étant rapidement coupées. Depuis les reliefs du Quénécan, le paysage se présente sous la forme de vallons parallèles séparés par des lignes de crêtes successives orientées est-ouest. Les altitudes élevées et certains belvédères en position de surplomb permettent quelques beaux dégagements visuels mais très peu sont finalement tournés en direction de la ZIP.



Photographie 11 : Vues arrêtées par les boisements des berges du lac de Guerlédan, au lieu-dit Beau Rivage, au sud de Caurel

Les **paysages cultivés avec talus** sont représentés sur ce territoire par l'unité du bassin de Saint-Nicolas du Pélem et occupent tout le plateau central du territoire d'étude. C'est l'ensemble paysager concerné par le plus de visibilités théoriques sur un projet de grande hauteur dans la ZIP. Ce sont des paysages de grandes cultures dont la particularité est d'être maillés par de hauts talus atteignant un mètre cinquante voire deux mètres de hauteur. Ces hauts talus associés à des cultures parfois hautes limitent les visibilités sur la ZIP. Des visibilités demeurent cependant possibles lorsque les routes empruntent de petits reliefs et plongent au niveau de vallons.

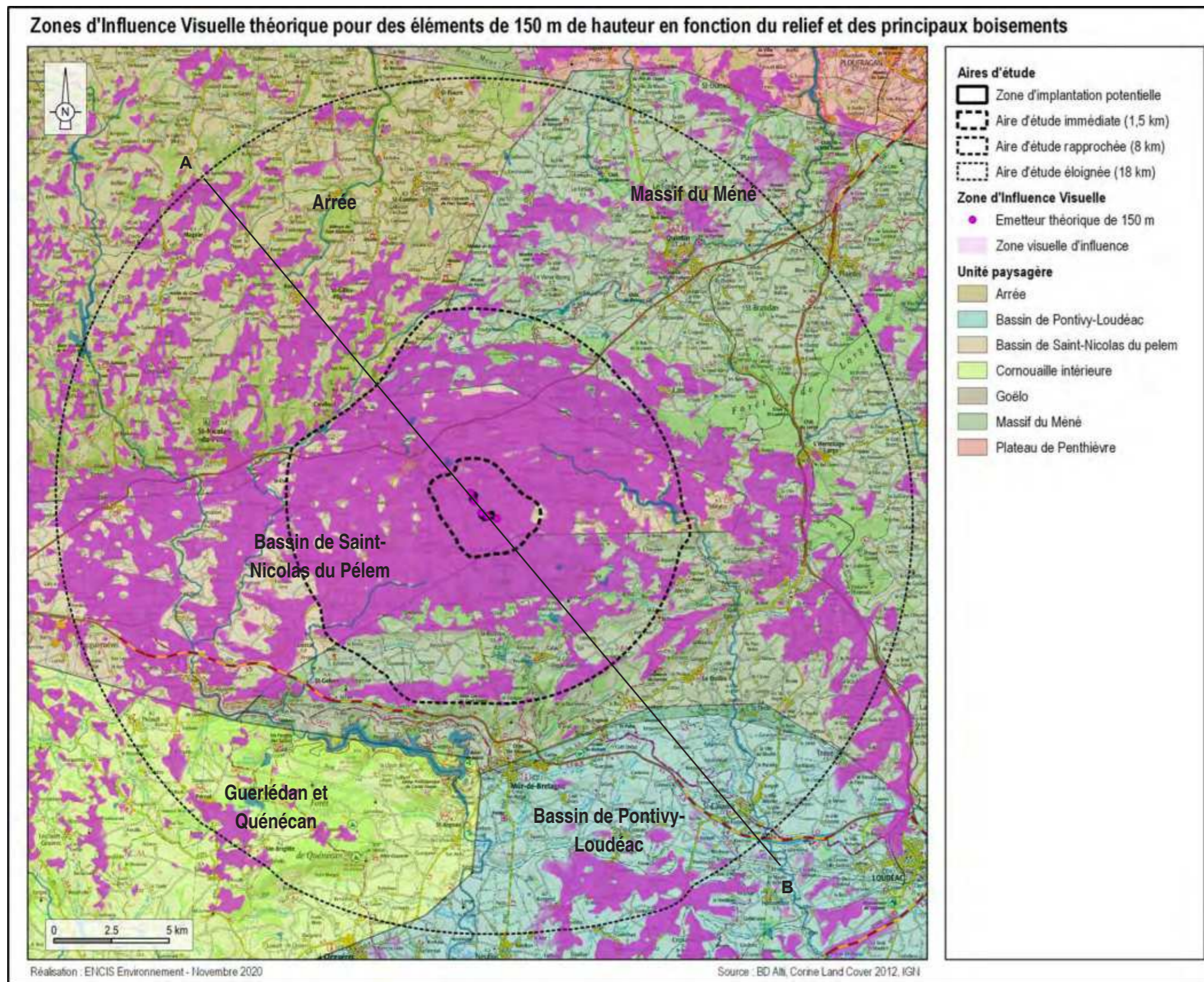


Photographie 12 : Visibilité filtrée par les cultures et les talus hauts depuis la D5, au nord de Sainte-Tréphine

Les **paysages cultivés à ragoisse** correspondent au bassin de Pontivy-Loudéac et s'étendent sur le sud-est de l'AEE. Ces paysages typiques de la haute-Bretagne sont en majorité dédiés à la culture et de vastes parcelles céréalières s'étendent ainsi sur les plaines et bas plateaux. Ses arbres en têtard liés à la pratique ancienne de l'émondage ponctuent le paysage. Associées à ces paysages, les parcelles s'ouvrent et les haies ont tendance à disparaître. Les reliefs des montagnes noires, au nord de cette unité paysagère limitent grandement les visibilités, et cela même quand les routes plongent au niveau des vallons.



Photographie 13 : Les reliefs des montagnes noires empêchent toute visibilité (prise de vue depuis le nord du hameau la ville au Breil)



Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données altimétrique BD Alti, un Modèle Numérique de Terrain (MNT) mis à disposition du public par l'IGN. La résolution est environ de 75 x 75 m (source : IGN). Son échelle ne permet donc pas de représenter les légères ondulations topographiques. Les boisements sont obtenus à partir de la base de données Corine Land Cover 2012. De même, la précision de cette base de données de l'IFEN ne permet pas de prendre en compte les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple). Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et, en règle générale, majorent l'impact visuel.

Carte 8 : Zone d'influence visuelle théorique d'éléments de grande hauteur (150 m) dans la zone d'implantation potentielle.

3.1.4 Les perceptions sociales du paysage

La définition du paysage la plus largement reprise et qui fait autorité est celle de la « Convention Européenne du Paysage » dite « Convention de Florence » signée par le Conseil de l'Europe le 20 Octobre 2000. Le paysage y est notamment défini à travers le regard et le sentiment des observateurs : « Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Il s'agit donc dans cette partie de recenser et de comprendre les représentations sociales du paysage de l'état initial à travers la bibliographie et l'iconographie existante sur **l'identité des paysages et leur histoire, mais aussi sur les paysages reconnus réglementairement, représentés par des artistes, signalés pour le tourisme.**

3.1.4.1 Les facteurs d'évolution des représentations du paysage

La perception du paysage peut être affectée ou sublimée par divers facteurs :

- **Une dimension temporelle** : l'interprétation du paysage évolue. Ses éléments sont « vus » d'une manière différente selon les époques. Il était inconcevable aux débuts des congés payés d'aller en vacances pour visiter les marais salants autour d'Aigues-Mortes, c'était un lieu de production, une industrie. Aller à la campagne pour se « ressourcer » n'était pas non plus à la mode, chacun connaissait la campagne, et n'y trouvait pas d'intérêt « relaxant ». Elle avait une fonction plus productive et quotidienne.

Comme le précise Graham Fairclough¹, les éléments du paysage se banalisent, évoluent et s'approprient au fur du temps : « En prenant de l'ancienneté, les nouveautés (constructions ou forêts, villes ou exploitations agricoles, parcs éoliens ou encore autoroutes) suscitent un intérêt et un respect croissants, leur acceptation résultant soit d'un processus de familiarisation, soit tout simplement d'une réconciliation puis d'une assimilation. »

- **Le résultat de sentiments** : « Les perceptions se réfèrent aux manières dont un paysage agit sur l'appareil neuro-sensitif des individus en provoquant des sensations ou stimulant des sentiments qui passent essentiellement par l'ensemble des sens humains et qui interfèrent avec les centres cérébraux de la mémoire. Tel paysage, par le spectacle qu'il offre au regard, par les sons qui en émanent, par les odeurs qui s'en dégagent ou par les sensations tactiles qu'il suscite agit sur la sphère neurosensorielle et provoque des impressions ou des sentiments en interagissant avec les enregistrements mémoriels. La perception est ainsi davantage du ressort de l'individu et s'inscrit dans le champ des sensations et des sentiments. » (Briffaud S., Luginbühl Y., 2013).

- **Le résultat de valeurs sociales** : l'appropriation ou l'attachement à des lieux dépend des valeurs

¹ Fairclough Graham, « Chapitre 2 - L'histoire et le temps : gérer le paysage et ses perceptions », in Martine Berlan-Darqué et al, Paysages : de la connaissance à l'action, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2007

sociales et culturelles de l'individu et de son expérience. Des caractéristiques esthétiques du paysage (cohérence, lisibilité, qualité, caractère fantasmatique, etc.) peuvent donc être communes à une société ou un groupe d'individu (ex : goût pour la symétrie, sentiment d'appartenance territoriale, association entre bien-être / santé et paysage, etc.).

- **Le résultat de besoins et intérêts individuels** : selon l'expérience de chacun, des caractéristiques particulières confèrent à certains paysages une importance particulière (ex : favoriser le calme, besoin de découverte nature, favoriser des paysages ouverts ou intimistes, etc.).

3.1.4.2 Histoire et identité des paysages

Le département des Côtes d'Armor est linguistiquement coupé en deux. Le Trégor et la partie nord du Goëlo forment la partie « gallo » qui se distingue de la Bretagne bretonnante, davantage à l'ouest.

Historiquement, le département était entièrement bretonnant au Haut Moyen-Âge et à partir de l'an 1000, le gallo s'est répandu de manière progressive.

3.1.4.3 Les sites et paysages reconnus institutionnellement

L'inventaire des sites et monuments protégés institutionnellement (monuments historiques, sites inscrits et classés, sites patrimoniaux remarquables, etc.) est réalisé au chapitre 3.2.2.

L'ensemble des aires d'études comprend un grand nombre de monuments et sites protégés, répartis sur l'ensemble du territoire avec une densité plus importante dans le creux des vallées (vallée du Blavet et lac de Guerlédan) et dans les villes (Quintin notamment). Les monuments historiques les plus emblématiques et les plus reconnus de l'aire d'étude éloignée sont **le château de Quintin**, ainsi que **la chapelle et l'église de Saint-Gilles-Plingaux**. Les sites protégés concernent en majorité du **patrimoine naturel** (la vallée de Daoulas, la Pointe de Daoulas, le lac de Guerlédan, la forêt de Lorge, la vallée de la Poulancre et l'étang de Bosméléac) mais également du **patrimoine architectural** (le cimetière et l'église de Saint-Gilles-Plingaux.)

3.1.4.4 Les sites et paysages représentés

Le paysage est souvent un objet de représentation artistique : peinture, photographie, etc.

Cependant, les paysages du territoire étudiés ont été peu représentés dans l'Histoire de l'Art, en raison de leur recul par rapport aux secteurs plus attractifs de la région, que sont les littoraux. Les représentations qui existent concernent les paysages de plateaux, au caractère champêtre, ou bien les vallées, abritant de nombreux monuments et aux paysages jugés souvent plus variés et plus pittoresques.

L'aire d'étude comprend les prémices des Monts d'Arrée ainsi que les Montagnes Noires. Ces montagnes ont effrayé autant qu'elles ont fasciné. Les artistes, peintres, photographes ont contribué à véhiculer l'image d'un territoire de landes désertes, aux formes inquiétantes. Alexandre Ségé a peint des paysages de landes

et de rochers des Monts d'Arrée. L'altitude des Monts d'Arrée reste modeste mais la végétation rase au sommet ne ferme pas les vues et des panoramas sont possibles.

Le peintre Jean-Baptiste Corot (1796-1875) a séjourné à plusieurs reprises à Mûr-de-Bretagne entre 1829 et 1854. Inspiré par le chemin de halage entre Mûr et Bon-repos et la forêt de Quénécan, de nombreux dessins de Mûr-de-Bretagne, des paysages, des portraits de paysans et paysannes figurent dans ses carnets.



Figure 4 : Huiles sur toile d'Alexandre Ségué, 1883 La vallée de Ploukermeur, montagne d'Arrée (source : musée des beaux-arts de Quimper)



Figure 6 : Huiles sur toile de Jean Baptiste Corot, 1855-1860, Ferme au bord d'un étang, Paysage de Bretagne (source : christies.com)



Figure 5 : Huiles sur toile de Jean Baptiste Corot, 1865, Paysage de Bretagne (source : musée des beaux-arts de Quimper)

3.1.4.5 Les sites et paysages signalés

D'après les guides et imageries touristiques, nous pouvons déterminer et analyser les sites et paysages qui sont signalés et fréquentés. Le contexte touristique du territoire est décrit au chapitre 3.2.3.

La région Bretagne est très touristique et propose à la fois du tourisme vert, maritime ou culturel du fait de la grande diversité de ses paysages et de la richesse de son patrimoine. C'est la quatrième région touristique en France et la première en termes de séjour à la mer. La Bretagne concentre un patrimoine religieux, militaire, maritime et archéologique important et une soixantaine de villes et communes portent le label «petite cité de caractère», «villes historiques», «villes d'Art et d'Histoire» ou encore «commune du patrimoine rural de Bretagne».

La principale richesse touristique du département des Côtes d'Armor est liée à sa façade maritime sur la Manche et à la grande variété de côtes avec de nombreuses plages encaissées entre collines et falaises (celles de Plouha sont les plus hautes de Bretagne) : Côtes d'Emeraude, Côte de Goëlo, Côte de Granit Rose, Ceinture Dorée. En face de la côte de granit rose se trouve les Sept-Îles, plus grande réserve ornithologique de France. La Côte de Grès Rose présente également des sites remarquables comme le Cap Fréhel et le Fort-la-Latte. Quasiment au point le plus septentrional, l'archipel de Bréhat, face à Paimpol, abrite une réserve de plantes tropicales de plein air. La Baie de Saint-Brieuc est la deuxième plus grande de France après le Mont-Saint-Michel.

A côté de cela, les sites historiques et architecturaux sont nombreux avec des villes médiévales (Dinan, Moncontour), des chapelles anciennes, des châteaux, quelques abbayes, deux cathédrales. Une centaine d'arbres remarquables sont également recensés. L'offre est complétée par des parcs tels que le Zooparc de Trégomeur, s'inspirant des espaces naturels d'Asie.

A noter que le lac de Guerlédan est présenté par l'office de tourisme des Côtes d'Armor comme un des sept sites incontournables à visiter en Côtes d'Armor.



Figure 7 : Les sites incontournables selon l'office de tourisme en Côtes d'Armor (source : www.cotesdarmor.com)

3.1.5 Inventaire des parcs éoliens et des projets existants ou approuvés

L'inventaire des parcs éoliens existants et des « projets existants ou approuvés » est nécessaire en vue d'étudier les éventuelles covisibilités entre le futur parc éolien à l'étude et d'autres déjà construits ou en voie de l'être.

Plus la distance séparant le projet à l'étude et le parc existant ou « projet existant ou approuvé » est courte, plus les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens existants ou en projet influencent le projet paysager du parc éolien à l'étude.

A l'échelle de l'aire éloignée, les covisibilités entre les parcs éoliens et le projet à l'étude sont généralement faibles voire très faibles.

A l'échelle de l'aire rapprochée, les parcs éoliens existants ou approuvés deviennent des éléments structurants avec lesquels le projet à l'étude doit dialoguer.

A l'échelle de l'aire immédiate, la proximité impose de veiller à respecter une cohérence entre les parcs.

3.1.5.1 Les parcs éoliens existants

Les parcs éoliens existants font partie intégrante du paysage de l'état initial.

En l'occurrence, quinze parcs éoliens en exploitation sont recensés dans le périmètre d'étude global (cf. carte ci-contre), douze dans l'AEE et trois dans l'AER.

Le motif éolien est déjà présent sur le territoire étudié.

3.1.5.2 Les projets existants ou approuvés

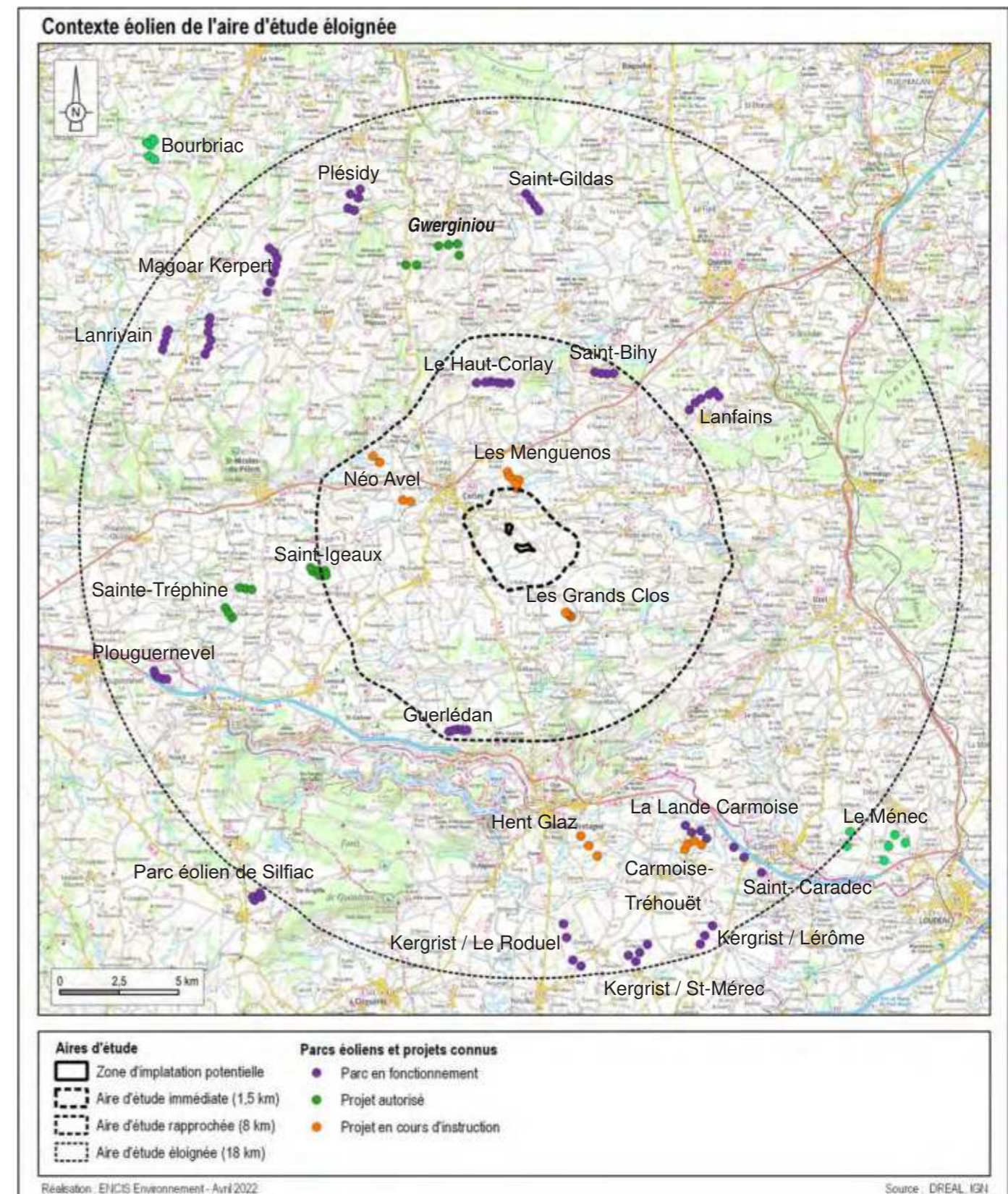
Les « projets existants ou approuvés » sont les projets en instruction bénéficiant d'un avis de l'autorité environnementale et / ou soumis à un dossier d'incidence et enquête publique.

L'inventaire des « projets existants ou approuvés » (éoliens ou autres) est disponible en 6.3.9, page 198, en préalable de l'analyse des effets cumulatifs.

En l'occurrence, en avril 2022, il y a neuf projets éoliens recensés, dont cinq dans l'AEE et quatre dans l'AER.



Photographie 14 : Présence du motif éolien au sein du territoire d'étude. Parc du Haut Corlay, depuis le sud de l'AER.



Carte 9 : Parcs éoliens et projets connus.

3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée s'étend de 8 km jusqu'à 18 km autour de la zone d'implantation potentielle. Dans ce périmètre, nous analyserons les perceptions visuelles et nous réaliserons l'inventaire patrimonial et touristique.

3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines

Selon les contextes paysagers (topographie, végétation et bâti), les perceptions visuelles sont très variables.

Par ailleurs, il faut distinguer les situations de perceptions visuelles statiques (table d'orientation, promontoire, village, lieu touristique, etc.) des situations de perceptions dynamiques (axe de déplacement routier ou ferroviaire, chemin de randonnée).

Grâce à un reportage photographique, des coupes topographiques et une modélisation de la zone d'influence visuelle (ZIV), nous dressons dans ce chapitre une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis les lieux de vie principaux et depuis les principaux axes de déplacements.

3.2.1.1 Les perceptions visuelles depuis les lieux de vie

Les principales villes et villages de l'AEE ont été déterminés à partir de la carte IGN et des données INSEE de population. Les ouvertures visuelles potentielles vers la ZIP ont été analysées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain. Ces éléments sont localisés sur la carte en pages suivantes.

Plœuc-l'Hermitage (4 139 habitants en 2017)

Cette ville est issue de la fusion des communes de l'Hermitage-Loge et de Plœuc-sur-Lié, dont la partie la plus à l'ouest est localisée à 14 km à l'est de la ZIP. L'ancienne ville de l'Hermitage-Loge est implantée dans un resserrement entre la forêt de Lorge au nord et la forêt de la Perche au sud. La masse végétale empêche toute percée visuelle et il n'y a pas de visibilité recensée. L'ancienne ville de Plœuc-sur-Lié est localisée davantage à l'est, sur une butte en interfluve entre le Lié et un de ses affluents. Elle est en dehors du périmètre de l'AEE. Depuis le centre urbain, les masques bâtis empêchent toute perception de la ZIP. Le relief et le bocage dense ne permettent aucune visibilité. *La sensibilité est nulle.*

Quintin (3 038 habitants en 2017)

La ville est située à 13,5 km au nord-est de la ZIP. Quintin est établie sur le début du massif granitique dans un contexte bocager dense. Le centre urbain de Quintin s'est développé autour d'un étang et du Gouët. Une forteresse domine la rive gauche de la rivière. Sur la rive droite, une pente boisée ponctuée de chaos granitiques coupe les vues depuis la ville. *La sensibilité est nulle.*



Photographie 15 : Distance, topographie et végétation empêchent toute visibilité depuis Quintin.



Photographie 16 : Vue fermée en direction de la ZIP, depuis le centre de l'Hermitage-Loge.

Guerlédan (2 508 habitants en 2017)

Ce village est issu de la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la commune de Mûr-de-Bretagne et de Saint-Guen. Le village est implanté à 10,5 km au sud de la ZIP, entre le lac de Guerlédan et le bois de Quelennec. La côte du Ménez Hiez, ou côte de Mûr, se trouve à la sortie nord de l'ancienne ville de Mûr-de-Bretagne, sur la D767. Longue de 2 km, elle monte à plus de 6,8% avec des passages à 15%. Ce relief, associé au bocage, empêche toute visibilité sur la ZIP. *La sensibilité est nulle.*

Saint-Nicolas du Pélem (1 709 habitants en 2017)

Le village est implanté en bordure des Monts d'Arrée, adossé à un massif granitique. Saint-Nicolas du Pélem constitue une limite entre deux zones géologiques : le granite au nord et le schiste au sud. Le village se situe à 10,5 km à l'est de la ZIP. Les habitations sont établies sur une pente, dont le sommet culmine à presque 300 m.

Aucune vue ne s'ouvre en direction de la ZIP depuis les principales rues et places de la ville en raison des masques bâtis et d'une végétation dense. En revanche, depuis les hauteurs de la ville, le panorama s'ouvre sur le paysage et la ZIP émerge de l'horizon, au loin. Des vues lointaines sont recensées au niveau de quelques ouvertures dans le bâti et dans l'axe de la rue de Boisboissel, de la rue des Rosières et de la rue de Kerlonjou notamment. *La sensibilité est faible.*



Photographie 17 : Vue sur le haut de la ZIP depuis les hauteurs de Saint-Nicolas-du-Pélem (rue des Rosières).



Photographie 18 : Le relief prononcé de la côte de Mûr masque toute visibilité en direction de la ZIP.

Saint-Caradec (1 154 habitants en 2017)

Saint-Caradec est situé à 16,5 km au sud-est de la ZIP. Le village est implanté sur un rebord paysager et domine la vallée de l'Oust. Les ouvertures sont tournées vers le cours d'eau, en direction du sud-est, tournant ainsi le dos à la ZIP. Les masques bâtis et végétaux et le relief empêchent toute percée visuelle en direction de la ZIP. *La sensibilité est nulle.*

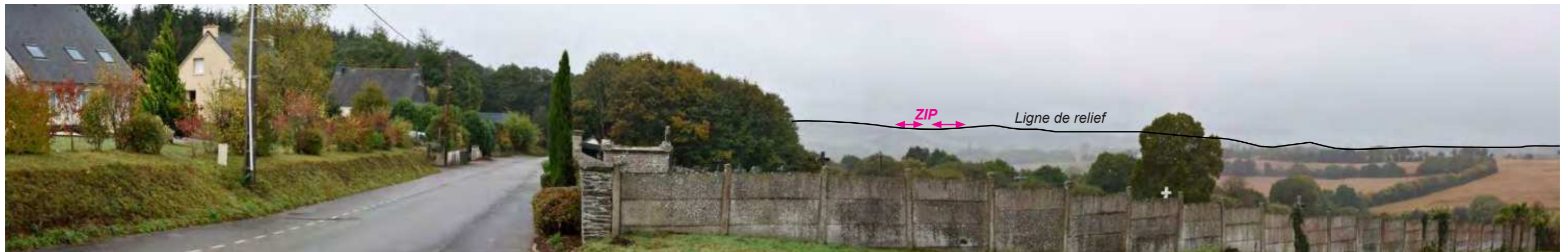
Uzel (1 071 habitants en 2017)

Le village est situé à 12,5 km au sud-est de la ZIP sur un point en hauteur. Depuis la majeure partie des rues et la place du village, aucune visibilité n'est possible étant donné la présence des masques bâtis. En revanche, depuis l'ouest du village, à proximité du cimetière, l'urbanisation se dédensifie et permet de larges dégagements visuels : la ZIP émerge à l'horizon. C'est le cas depuis la route de Merléac, mais surtout depuis la route de la Roche. Depuis la rue Bourienne et la rue de l'Argentière, au nord-ouest d'Uzel, la ZIP est visible

fugacement, émergeant légèrement au-dessus des reliefs. *La sensibilité est faible.*

Gouarec (957 habitants en 2017)

Le village est implanté à 14,5 km au sud-ouest de la ZIP et inséré entre la N164 et le canal de Nantes à Brest, au sein du relief des Montagnes Noires. Le noyau historique s'est développé en bordure du canal de Nantes à Brest, dans un contexte encaissé. Des quartiers pavillonnaires plus récents se sont greffés au nord de l'urbanisation. Davantage en hauteur, des vues dégagées sont possibles à travers les masques bâtis et la végétation abondante des jardins. La ZIP émerge ainsi au-dessus de l'horizon, dans l'axe de la rue du 19 Mars 1962. La chapelle Saint-Gilles (MH n°29) bénéficie également d'une situation ouverte, en belvédère, avec des vues sur la ZIP. La distance et l'horizon boisé atténuent la perception de la ZIP. *La sensibilité est jugée très faible.*



Photographie 19 : Légère émergence de la ZIP au-dessus de la ligne de relief, depuis l'ouest d'Uzel (route de la Roche).



Photographie 20 : Légère visibilité sur le haut de la ZIP depuis les hauteurs de Gouarec, dans l'axe de la rue du 19 mars 1962.

3.2.1.2 Les perceptions visuelles depuis les principaux axes de déplacement

Les principaux axes de circulation dans l'AEE sont déterminés à partir de la carte IGN. La carte page suivante donne une idée des zones de perception possible depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude éloignée. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Globalement, les structures bocagères présentes sur le territoire ont un rôle très important de masque. Les axes routiers sont souvent accompagnés par des alignements d'arbres ou des haies denses, parfois encaissées ou encadrées par de hauts talus. Les routes n'offrent que peu d'ouvertures visuelles. Des perceptions de la ZIP restent toutefois possibles au gré des ouvertures dans la trame arborée du bocage, ou lorsque les routes empruntent des points hauts permettant un dégagement visuel plus important.

La D790 du nord-est à l'ouest de l'AEE

Cette route départementale relie la D700, un peu avant Saint-Brieuc, au niveau de Rostrenen, à l'ouest de la limite de l'AEE. Dans son quart nord-est, la départementale est bordée globalement par des prairies et parfois par des alignements d'arbres. Le relief boisé des Monts d'Arrée empêche cependant toute visibilité sur la ZIP. A l'ouest de l'AEE, la D790 emprunte le plateau en longeant le rebord des Monts d'Arrée. Depuis ce tronçon, la route est bordée de prairies avec la présence ponctuelle d'arbres. Des vues lointaines sont permises sur la ZIP, cette dernière émergeant quelque peu au-dessus de la végétation boisée. Entre Plounévez-Quintin et Saint-Nicolas du Pélem, la ZIP apparaît dans l'axe de la route. Les visibilités demeurent intermittentes, la distance et le bocage atténuant les perceptions. *La sensibilité est très faible.*

La D700 à l'est de l'AEE

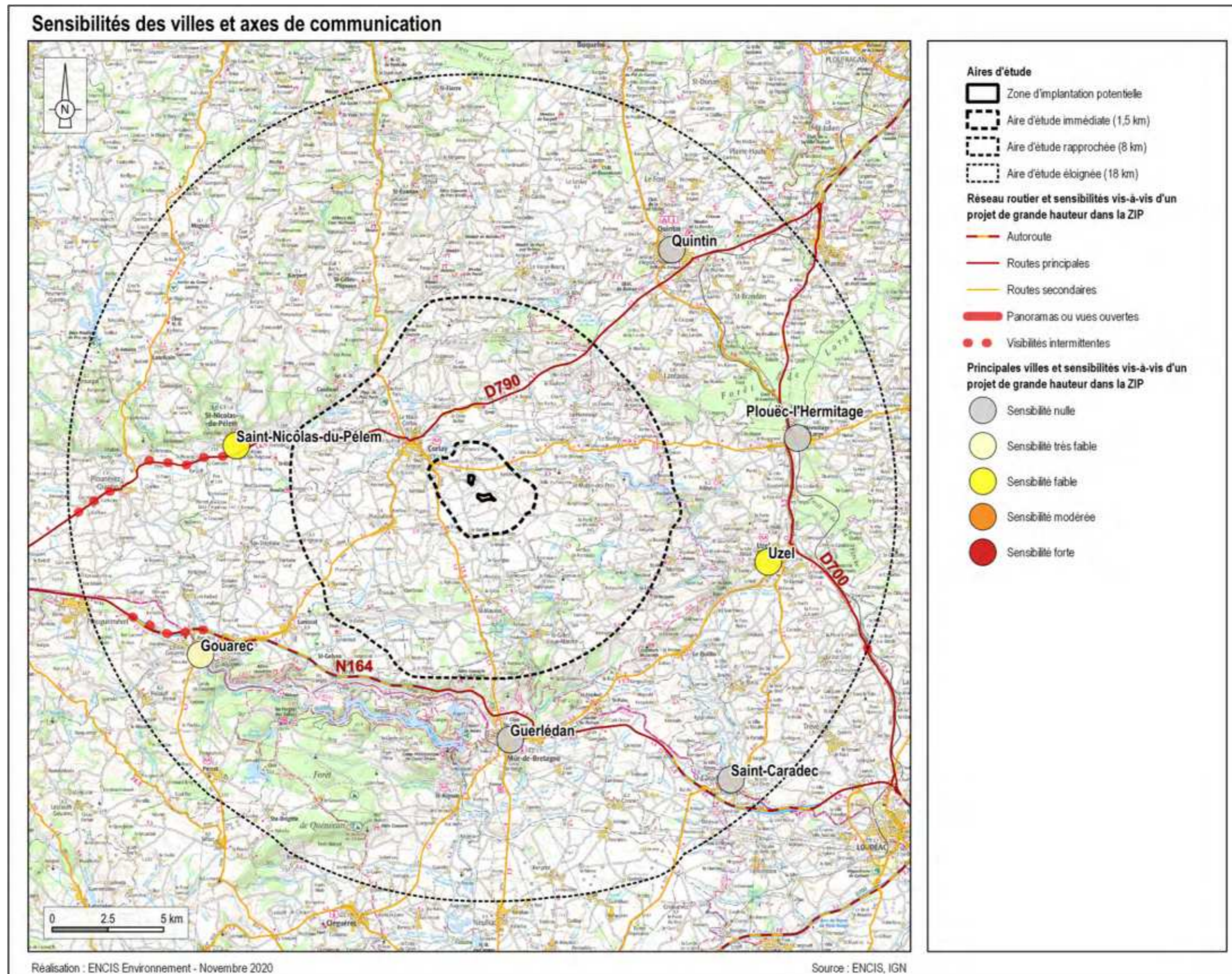
Cette route relie Saint-Brieuc à Loudéac. Le contexte bocager et les hauts talus ne permettent aucune percée visuelle en direction de la ZIP. Au niveau de la portion traversant la forêt de Lorge, c'est le contexte arboré qui filtre toute les visibilités. Aucune autre vue n'a été identifiée le long de cette route, excepté en limite sud-est de l'AEE. *La sensibilité est très faible.*

La N164 au sud de l'AEE

La N164 traverse le sud de l'AEE d'est en ouest. C'est une route en partie en 2x2 voies depuis laquelle les perceptions du paysage sont fugaces étant donné la vitesse de circulation. La route plonge à diverses reprises mais le bocage et la végétation arborée, associés au relief, coupent les vues en direction de la ZIP et cela en partant de l'est en direction de Guerlédan. En arrivant de l'ouest et en direction de Guerlédan, de larges dégagements visuels sont possibles, notamment quand la route plonge. Ces visibilités sont cependant ponctuelles. *La sensibilité est très faible.*



Photographie 21 : La route de la côte de Mûr, au nord de Mûr-de-Bretagne, épouse les reliefs accidentés des Montagnes Noires.



Carte 10 : Perceptions visuelles depuis les villes et routes principales de l'aire d'étude éloignée.

3.2.2 L'inventaire patrimonial et emblématique

Le patrimoine est, au sens du code du Patrimoine, « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».

Les inventaires de monuments historiques, sites inscrits et classés et sites patrimoniaux remarquables, soulignent les éléments forts du patrimoine naturel et architectural du secteur. Cette partie recense les périmètres de protection relatifs à la richesse patrimoniale dans le périmètre d'étude.

Les tableaux et analyses suivantes répertorient les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEE, leurs enjeux (qualité, degré de reconnaissance, rareté, fréquentation, etc.) et leurs sensibilités visuelles vis-à-vis de la zone projet (risque de dégrader l'élément en raison de visibilité / covisibilité potentielle et en fonction de la distance, etc.). La méthodologie définissant l'enjeu et la sensibilité est disponible au 2.3.1.7.

3.2.2.1 Les monuments historiques

Un monument historique est un immeuble ou un objet qui, comme l'indique le code du patrimoine, présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficie d'une protection juridique (loi du 31 décembre 1913).

Les dossiers de demande de protection d'immeubles sont instruits à la demande des propriétaires par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), puis soumis pour avis à différentes commissions.

En effet, il existe deux types de protection :

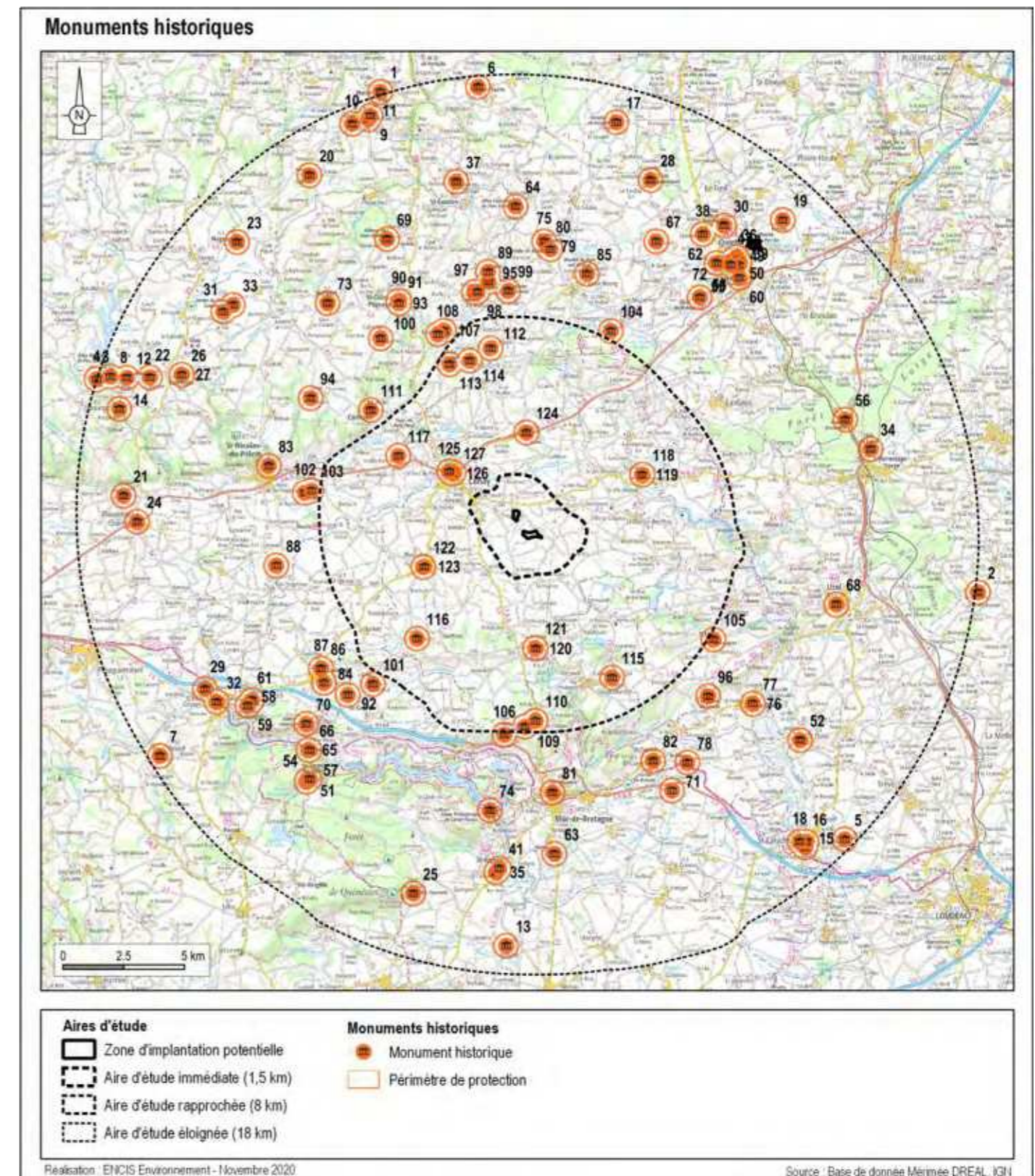
- Le classement qui s'applique aux édifices présentant un intérêt majeur ; le ministre chargé de la Culture et de la Communication prend les arrêtés de classement sur proposition de la Commission nationale des monuments historiques (CNMH).

- L'inscription au titre des monuments historiques protège les édifices d'intérêt régional ; elle est prise par arrêté du préfet de région après avis de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), composée de spécialistes, d'élus, de responsables d'associations et de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales.

Les monuments historiques sont référencés par la base de données Mérimée du Ministère de la Culture

La carte ci-contre localise les 127 monuments historiques répertoriés dans l'aire d'étude globale. 109 d'entre eux sont situés dans l'AEE, 18 dans l'aire d'étude rapprochée (AER). Il n'y a aucun monument historique recensé dans l'aire d'étude immédiate (AEI).

L'aire d'étude éloignée comprend donc 109 monuments historiques (cf. tableaux pages suivantes).



Carte 11 : Monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.

Type de monuments

Les monuments inventoriés sont en majorité des **monuments religieux** (églises, chapelles, abbaye, croix, calvaire). Ces édifices religieux se situent pour la plupart dans des bourgs ou des villes. On recense également des **châteaux et manoirs**, des **sites mégalithiques** (dolmen, menhir, cromlech, tumulus) ainsi que du petit patrimoine dans les bourgs (maison, fontaine).

Vue générale des enjeux patrimoniaux de l'AEE

Les monuments historiques les plus emblématiques et les plus reconnus de l'aire d'étude éloignée sont le **château de Quintin**, ainsi que la **chapelle et l'église de Saint-Gilles-Plingieux**.

Parmi les 109 éléments protégés au titre des monuments historiques de cette aire d'étude, deux présentent des enjeux forts, 20 des enjeux modérés et les autres des enjeux faibles.

Vue générale des sensibilités patrimoniales de l'AEE

La plupart des monuments de l'AEE est localisé soit dans le creux des vallées (vallée du Blavet et lac de Guerlédan), où le relief empêche toute échappée visuelle vers la ZIP, soit dans des bourgs où le bâti joue un rôle de masque très important, soit dans des secteurs bocagers où la végétation contraint largement les visibilitées. Les perceptions d'un projet de grande hauteur dans la ZIP depuis les monuments historiques ou leurs périmètres de protection sont le plus souvent ponctuelles, partielles, excentrées par rapport aux édifices protégés, ou correspondent à des covisibilités très exceptionnelles depuis des points de vue peu fréquentés, souvent au-delà des périmètres de protection. D'une manière générale, les sensibilités sont donc très peu importantes.

Parmi les 109 monuments historiques de l'AEE, aucun monument ne présente de sensibilité forte ou modérée. Deux présentent des sensibilités faibles, avec des visibilitées ponctuelles depuis leurs périmètres de protection, mais qui restent lointaines, partielles, et / ou très peu prégnantes dans le paysage. Treize présentent des sensibilités très faibles. Les autres monuments historiques présentent des sensibilités nulles vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP.

Description des éléments patrimoniaux présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima

L'ensemble des monuments historiques est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts et ceux présentant des sensibilités faibles à minima.

Eglise Saint-Gilles à Saint-Gilles-Plingieux (MH n°91)

La construction de l'édifice s'étend de la fin du XV^{ème} siècle au milieu du XVI^{ème} siècle, à l'époque où Saint-Gilles-Plingieux était un haut lieu de dévotion. L'église a été taillée dans un granite à gros grain. Elle est actuellement en rénovation. *L'enjeu est modéré.* Depuis les abords de l'église, les masques bâtis filtrent une grande partie des visibilitées. Une covisibilité partielle est cependant repérée depuis le nord-est de la chapelle, rue des promenades : la ZIP émerge légèrement au-dessus de l'horizon boisé dans l'axe de la rue (cf. photo pages suivantes après le tableau de sensibilité). *La sensibilité est faible.*



Photographie 22 : Eglise Saint-Gilles-Plingieux

Chapelle Saint-Laurent à Saint-Gilles-Plingieux (MH n°90)

La chapelle Saint-Laurent, située dans le cimetière, fut édifée à la fin du chantier de l'église Saint-Gilles et s'élève dans le même espace clos que cette dernière. *L'enjeu est modéré.* Comme pour l'église Saint-Gilles, depuis les abords de l'édifice, les masques bâtis filtrent les visibilitées, excepté depuis la rue des promenades depuis laquelle la ZIP émerge légèrement au-dessus de l'horizon boisé dans l'axe de la rue. *La sensibilité est faible.*



Photographie 23 : Chapelle Saint-Laurent

Château de Quintin (MH n°44 et 45)

Situé en plein cœur de Quintin, la silhouette imposante du château surplombe l'étang et se démarque de la silhouette urbaine de Quintin. *L'enjeu est fort.*

Malgré sa position de surplomb, il n'y a pas de visibilité recensée en direction de la ZIP étant donné le relief et les masques végétaux. *La sensibilité est nulle.*



Photographie 24 : Château de Quintin et remparts

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
1	22	PLESIDY	Manoir de Toulgonec	classé	Modéré	Implantation intimiste au cœur d'un boisement. Aucune visibilité ou covisibilité possible.	Nulle	18,1
2	22	GAUSSON	Chapelle Saint-Nicolas	inscrit	Faible	Masques bâtis, relief et végétation empêchent toute visibilité.	Nulle	18,1
3	22	TREMARGAT	Menhir (Prat-Rous-Cerch)	classé	Faible	Aucune visibilité étant donné le bocage dense.	Nulle	18,0
4	22	TREMARGAT	Menhir (Prat-Tuntauren)	classé	Faible	Aucune visibilité étant donné le bocage dense.	Nulle	18,0
5	22	TREVE	Manoir de la Ville-aux-Veneurs	inscrit	Faible	Insertion au sein d'un écrin végétal, sans visibilité ou covisibilité possible sur la ZIP.	Nulle	17,6
6	22	SAINT-FIACRE	Eglise et ossuaire	classé	Modéré	Masques bâtis, relief et végétation empêchent toute perception de la ZIP.	Nulle	17,5
7	22	PLELAUFF	Chapelle Notre-Dame de la Croix	inscrit	Faible	Relief, végétation et masques bâtis empêchent toute visibilité sur la ZIP.	Nulle	17,5
8	22	TREMARGAT	Manoir de Lampoul Izellan	inscrit	Faible	Aucune visibilité étant donné le bocage dense.	Nulle	17,5
9	22	PLESIDY	Chapelle Saint-Yves	inscrit	Faible	Végétation et relief empêchent toute percée visuelle en direction de la ZIP.	Nulle	17,3
10	22	PLESIDY	Croix du 16e siècle	inscrit	Faible		Nulle	17,3
11	22	PLESIDY	Calvaire-fontaine	inscrit	Faible		Nulle	17,2
12	22	LANRIVAIN	Chapelle Saint-Antoine	classé	Faible	Aucune visibilité étant donné le bocage dense.	Nulle	16,8
13	53	CLEGUEREC	Chapelle Saint-André	inscrit	Faible	Relief et végétation empêchent toute visibilité vers la ZIP.	Nulle	16,8
14	22	TREMARGAT	Camp protohistorique de Toul-Goulic	inscrit	Faible	Inscrit dans un contexte boisé de fond de vallée, il n'y a aucune visibilité possible.	Nulle	16,8
15	22	SAINT-CARADEC	Croix du 18e siècle	inscrit	Faible	Implantation en cœur de bourg. Les masques bâtis empêchent toute visibilité.	Nulle	16,7
16	22	SAINT-CARADEC	Croix du 18e siècle	inscrit	Faible	Implantation en cœur de bourg. Les masques bâtis empêchent toute visibilité.	Nulle	16,6
17	22	BOQUEHO	Deux menhirs de Kergoff	classé	Faible	Relief et végétation empêchent toute visibilité sur la ZIP.	Nulle	16,5
18	22	SAINT-CARADEC	Croix du 18e siècle	inscrit	Faible	Implantation en cœur de bourg. Les masques bâtis empêchent toute visibilité.	Nulle	16,4
19	22	LE FOEIL	Château de Crénan (ancien)	classé	Modéré	Implantation dans un écrin arboré ne permettant aucune visibilité sur la ZIP.	Nulle	16,2
20	22	PLESIDY	Menhir de Caëlonan	classé	Faible	Aucune visibilité étant donné la végétation.	Nulle	16,2

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
21	22	PLOUNEVEZ-QUINTIN	Chapelle Notre-Dame de Kerhir	inscrit	Faible	Aucune visibilité étant donné le contexte bocager. Covisibilité entre clocher de l'église et la ZIP depuis le sud du périmètre de protection.	Très faible	16,1
22	22	LANRIVAIN	Croix du 18e siècle	inscrit	Faible	Aucune visibilité étant donné le bocage dense.	Nulle	16,0
23	22	MAGOAR	Eglise	classé	Modéré	Relief et masques bâtis empêchent toute visibilité sur la ZIP.	Nulle	15,9
24	22	PLOUNEVEZ-QUINTIN	Eglise	inscrit	Faible	Masques bâtis, relief et végétation empêchent toute visibilité. Vue depuis le nord du périmètre de protection.	Très faible	15,5
25	53	CLEGUEREC	Sépulture mégalithique	inscrit	Faible	Implantation au sein d'un contexte bocager ne permettant aucune visibilité sur la ZIP.	Nulle	15,4
26	22	LANRIVAIN	Calvaire et ossuaire	classé	Faible	L'horizon boisé empêche toute visibilité.	Nulle	14,8
27	22	LANRIVAIN	Eglise	classé	Modéré		Nulle	14,8
28	22	LE LESLAY	Domaine de Beaumanoir	inscrit	Faible	Implantation intimiste dans un cadre arboré. La végétation et le relief ne permettent aucune percée visuelle en direction de la ZIP.	Nulle	14,7
29	22	GOUAREC	Chapelle Saint-Gilles	inscrit	Faible	Situation de belvédère sur la plaine. Visibilité lointaine sur la ZIP. La distance atténue les perceptions.	Très faible	14,5
30	22	LE FOEIL	Manoir de la Noë Sèche	classé	Modéré	Implantation intimiste dans un cadre arboré. La végétation dense ne permet aucune percée visuelle en direction de la ZIP.	Nulle	14,5
31	22	LANRIVAIN	Chapelle de Lannégant (ruines)	classé	Modéré	Implantation dans un contexte bocager dense isolant la chapelle de toute visibilité.	Nulle	14,5
32	22	GOUAREC	Rendez-vous de chasse des ducs de Rohan (ancien)	inscrit	Faible	Inséré dans un contexte urbanisé. Les masques bâtis empêchent toute visibilité sur la ZIP.	Nulle	14,4
33	22	LANRIVAIN	Manoir de Gollodic	inscrit	Faible	Implantation au sein d'un bocage dense ne laissant filtrer aucune visibilité en direction de la ZIP.	Nulle	14,3
34	22	PLOEUC-L'HERMITAGE	Château de Lorges	inscrit	Faible	Implantation au sein de la forêt de Lorge. Le contexte boisé empêche toute visibilité et covisibilité.	Nulle	14,0
35	53	SAINT-AIGNAN	Ferme Le Corboulo	inscrit	Faible	Aucune visibilité étant donné le relief et la végétation.	Nulle	13,8
36	22	QUINTIN	Chapelle des Ursulines	inscrit	Faible	Implantation dans un contexte urbanisé. Les masques bâtis empêchent toute visibilité et covisibilité en direction de la ZIP.	Nulle	13,8
37	22	SENVEN-LEHART	Calvaire	classé	Faible	Masques bâtis, relief et végétation empêchent toute perception de la ZIP.	Nulle	13,8
38	22	LE FOEIL	Manoir du Guermain	inscrit	Faible	Implantation intimiste dans un cadre arboré. La végétation et le relief ne permettent aucune percée visuelle en direction de la ZIP.	Nulle	13,7

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
39	22	QUINTIN	Fortifications (anciennes)	inscrit	Faible	Implantation dans un contexte urbanisé. Les masques bâtis empêchent toute visibilité et covisibilité en direction de la ZIP.	Nulle	13,7
40	22	QUINTIN	Maison du 18e siècle	inscrit	Faible		Nulle	13,7
41	53	SAINT-AIGNAN	Site archéologique du Corboulo	inscrit	Faible	Aucune visibilité étant donné le relief et la végétation.	Nulle	13,7
42	22	QUINTIN	Maison (deux)	inscrit	Faible	Implantation dans un contexte urbanisé. Les masques bâtis empêchent toute visibilité et covisibilité en direction de la ZIP.	Nulle	13,6
43	22	QUINTIN	Fontaine de Notre-Dame de la Porte	classé	Faible		Nulle	13,6
44	22	QUINTIN	Château (partie inscrite)	inscrit	Fort		Nulle	13,6
45	22	QUINTIN	Château (partie classée)	classé	Fort		Nulle	13,6
46	22	QUINTIN	Maison (5 place 1830)	classé	Faible		Nulle	13,6
47	22	QUINTIN	Fontaine des Carmes	classé	Modéré		Nulle	13,6
48	22	QUINTIN	Maison (37 Grande Rue)	inscrit	Faible		Nulle	13,6
49	22	QUINTIN	Maison (8 rue au Lait)	classé	Faible		Nulle	13,6
50	22	QUINTIN	Hôtel Poulain (ancien)	classé	Faible		Nulle	13,6
51	53	SAINTE-BRIGITTE	Forges des Salles (partie inscrite de 1981)	inscrit	Faible		L'implantation encaissée au sein de la forêt de Quénécan empêche toute visibilité sur la ZIP.	Nulle
52	22	SAINT-THELO	Croix de cimetière	inscrit	Faible	Relief et végétation empêchent toute visibilité et covisibilité.	Nulle	13,5
53	22	QUINTIN	La Grande Maison	inscrit	Faible	Relief et végétation dense empêchent toute visibilité et covisibilité.	Nulle	13,5
54	53	PERRET	Forges des Salles (partie inscrite de 1981)	inscrit	Faible	L'implantation encaissée au sein de la forêt de Quénécan empêche toute visibilité sur la ZIP.	Nulle	13,5
55	22	QUINTIN	Hôtel Digaultray des Landes	inscrit	Faible	Implantation dans un contexte urbanisé. Les masques bâtis empêchent toute visibilité et covisibilité en direction de la ZIP.	Nulle	13,4
56	22	PLOEUC-L'HERMITAGE	Croix Saint-Lambert	inscrit	Faible	Implantation au sein de la forêt de Lorge. Le contexte boisé empêche toute visibilité et covisibilité.	Nulle	13,4
57	53	PERRET	Forges des Salles (partie inscrite de 1993)	inscrit	Faible	L'implantation encaissée au sein de la forêt de Quénécan empêche toute visibilité sur la ZIP.	Nulle	13,4

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
58	22	LANISCAT	Chapelle de Rosquelfen et son enclos	inscrit	Faible	La position en léger surplomb permet des covisibilités lointaines, en partie filtrées par les masques bâtis, depuis les abords de l'élément protégé.	Très faible	13,4
59	22	LANISCAT	Calvaire de Rosquelfen	inscrit	Faible		Très faible	13,4
60	22	QUINTIN	Menhir de la Roche Longue	classé	Faible	Relief et végétation empêchent toute visibilité sur la ZIP.	Nulle	13,3
61	22	LANISCAT	Croix de Rosquelfen	inscrit	Faible	Insérée dans un contexte bocager, aucune visibilité n'est possible	Nulle	13,1
62	22	QUINTIN	Eglise Saint-Thuriau	inscrit	Faible	Implantation dans un contexte urbanisé. Les masques bâtis empêchent toute visibilité et covisibilité en direction de la ZIP.	Nulle	13,1
63	22	MUR-DE-BRETAGNE	Ferme de Lisquily	classé	Faible	Aucune visibilité ou covisibilité étant donné la végétation.	Nulle	13,0
64	22	SAINT-CONNAN	Allée couverte du Parc-Kerdic	classé	Faible	Végétation et relief empêchent toute visibilité.	Nulle	12,6
65	22	SAINT-GELVEN	Abbaye de Bon Repos (partie inscrite de 1940)	inscrit	Faible	Implantation encaissée à proximité du canal de Nantes à Brest. Végétation et relief empêchent toute visibilité.	Nulle	12,5
66	22	SAINT-GELVEN	Abbaye de Bon Repos (partie inscrite de 1990)	inscrit	Faible		Nulle	12,5
67	22	LE VIEUX-BOURG	Stèle protohistorique de Kerbrun	classé	Faible	Végétation et relief empêchent toute visibilité.	Nulle	12,5
68	22	UZEL	Maison (6 place aux Pots)	inscrit	Faible	Les masques bâtis empêchent toute visibilité. Une percée visuelle entre des habitations, rue de la croix Jourdan, offre une vue fugace sur le haut de la ZIP.	Très faible	12,4
69	22	KERPERS	Abbaye de Coatmalouen	inscrit	Faible	Implantation au sud du bois de Coat Mallouen. La végétation et le relief masquent toute visibilité.	Nulle	12,4
70	22	LANISCAT	Trois allées couvertes	classé	Faible	Implantation au sein du contexte boisé des gorges du Daoulas. Aucune visibilité possible étant donné la végétation. Visibilité fugace depuis le nord du périmètre de protection, à travers des trouées dans la végétation.	Nulle	11,9
71	22	SAINT-GUEN	Fontaine Saint-Elouan	inscrit	Faible	Végétation et relief empêchent toute visibilité.	Nulle	11,7
72	22	LE FOEIL	Château de Robien	inscrit	Faible	Aucune visibilité étant donné le relief et la végétation.	Nulle	11,6
73	22	KERPERS	Eglise et ossuaire	classé	Modéré	Masques bâtis et horizon boisé empêchent toute visibilité sur la ZIP.	Nulle	11,5
74	22	SAINT-AIGNAN	Camp protohistorique dit du Castel-Finans	inscrit	Faible	Contexte densément boisé du bord du lac de Guerlédan empêche toute visibilité sur la ZIP.	Nulle	11,3
75	22	SAINT-GILDAS	Tumulus de Keranhouët (trois)	inscrit	Faible	L'horizon boisé ne permet aucune visibilité sur la ZIP. Il n'y a pas de covisibilité recensée.	Nulle	11,2

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
76	22	LE QUILLIO	Eglise Notre-Dame de Délivrance (partie classée de 1912)	classé	Modéré	Masques bâtis et relief empêchent toute visibilité.	Nulle	11,1
77	22	LE QUILLIO	Eglise Notre-Dame de Délivrance (partie classée de 1986)	classé	Modéré		Nulle	11,1
78	22	SAINT-GUEN	Chapelle Saint-Tugdual	classé	Faible	Implantation dans un écrin végétal au sein de parcelles agricoles ouvertes. Le relief à l'horizon empêche toute visibilité et covisibilité.	Nulle	11,0
79	22	SAINT-GILDAS	Menhir de Keranhouët	inscrit	Faible	L'horizon boisé ne permet aucune visibilité sur la ZIP. Il n'y a pas de covisibilité recensée.	Nulle	11,0
80	22	LE VIEUX-BOURG	Menhir de Betudo	inscrit	Faible		Nulle	10,9
81	22	MUR-DE-BRETAGNE	Chapelle Sainte-Suzanne	classé	Modéré	Relief, végétation et masques bâtis empêchent toute visibilité.	Nulle	10,5
82	22	SAINT-GUEN	Croix du Sénéchal	inscrit	Faible	Masques bâtis et relief empêchent toute visibilité en direction de la ZIP.	Nulle	10,3
83	22	SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	Eglise	inscrit	Faible	Masques bâtis et relief empêchent toute visibilité en direction de la ZIP.	Nulle	10,2
84	22	LANISCAT	Loge Michel	inscrit	Faible	Implantation dans un contexte bocager ne permettant aucune visibilité.	Nulle	10,2
85	22	LE VIEUX-BOURG	Menhir dit Pont-aux-Prêtres	classé	Faible	Végétation et relief empêchent toute visibilité sur la ZIP.	Nulle	10,2
86	22	LANISCAT	Eglise Saint-Gildas (partie classée)	classé	Modéré	Masques bâtis et végétation empêchent toute visibilité sur la ZIP.	Nulle	10,0
87	22	LANISCAT	Eglise Saint-Gildas (partie inscrite)	inscrit	Modéré		Nulle	10,0
88	22	SAINTE-TREPHINE	Tumulus de Kerlabour	inscrit	Faible	Visibilité lointaine et très partielle sur le haut de la ZIP depuis le périmètre de protection. Le tumulus se démarque très peu du champ dans lequel il est implanté rendant une covisibilité difficile.	Très faible	10,0
89	22	LE VIEUX-BOURG	Menhir de Pasquiou	classé	Faible	Relief et végétation empêchent toute visibilité sur la ZIP.	Nulle	9,9
90	22	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	Chapelle Saint-Laurent	classé	Modéré	Covisibilité partielle depuis le nord-est de la chapelle et de l'église, rue des promenades. La ZIP émerge distinctement au-dessus de l'horizon boisé.	Faible	9,9
91	22	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	Eglise Saint-Gilles	classé	Modéré		Faible	9,9
92	22	SAINT-GELVEN	Manoir de Correc	inscrit	Faible	Contexte densément boisé ne permettant aucune visibilité sur la ZIP.	Nulle	9,8

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
93	22	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	Fontaine	classé	Faible	Aucune visibilité ou covisibilité possible étant donné les masques bâtis. Visibilité depuis le nord du périmètre de protection, dans l'axe de la rue des promenades, à côté de l'église.	Très faible	9,8
94	22	SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	Croix de Kerléouret	inscrit	Faible	Covisibilité partielle possible en arrivant depuis le nord du périmètre de protection.	Très faible	9,6
95	22	LE VIEUX-BOURG	Dolmen de Pasquiou	inscrit	Faible	Relief et végétation empêchent toute visibilité sur la ZIP.	Nulle	9,5
96	22	LE QUILLIO	Cromlech de Lorette	classé	Modéré	Inséré dans un écrin végétal, il n'y a aucune visibilité ou covisibilité possible. Légère visibilité depuis l'extrémité nord du périmètre de protection.	Très faible	9,5
97	22	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	Menhir de Crec'h Ogel	classé	Faible	Visibilité masquée par le bocage depuis les abords des menhirs. Visibilité partielle possible depuis l'est et l'ouest du périmètre de protection au niveau de la D28.	Très faible	9,2
98	22	LE VIEUX-BOURG	Menhir christianisé	classé	Faible		Très faible	9,1
99	22	LE VIEUX-BOURG	Menhir de Porzic	classé	Faible	Aucune visibilité étant donné le bocage et le relief.	Nulle	9,1
100	22	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	Tumulus de Colledredo	inscrit	Faible	Implantation dans un petit bosquet ne permettant aucune percée visuelle en direction de la ZIP.	Nulle	9,0
101	22	SAINT-GELVEN	Croix de Kerdreuil	inscrit	Faible	Aucune visibilité possible étant donné le relief et la végétation.	Nulle	8,7
102	22	SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	Chapelle Saint-Eloi	classé	Modéré	Aucune visibilité étant donné la végétation arborée à l'horizon.	Nulle	8,6
103	22	SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	Fontaine	inscrit	Faible	Le contexte densément bocager ne permet aucune visibilité.	Nulle	8,4
104	22	SAINT-BIHY	Manoir de la Grand'Isle	inscrit	Faible	Implantation dans un écrin végétal ne permettant aucune visibilité ou covisibilité sur la ZIP.	Nulle	8,3
105	22	MERLEAC	Chapelle Saint-Jacques	classé	Modéré	Masques bâtis et relief empêchent toute visibilité et covisibilité.	Nulle	8,2
106	22	MUR-DE-BRETAGNE	Allée couverte de Coët Correc	classé	Faible	Aucune visibilité ou covisibilité étant donné l'implantation dans un contexte boisé	Nulle	8,2
107	22	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	Menhir de Kergornec n° 2	classé	Faible	Bocage dense et relief empêchent toute visibilité.	Nulle	8,0
108	22	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	Menhir de Kergornec	classé	Faible		Nulle	7,9
111	22	CANIHUEL	Eglise Notre-Dame	classé	Modéré	Aucune visibilité depuis les abords du monument étant donné les masques bâtis. Visibilité très partielle depuis le sud du périmètre de protection, en sortie de hameau via la D4.	Très faible	7,2

Tableau 3 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.



Photographie 25 : Cromlech de Lorette à le Quillio (MH n°96)



Photographie 26 : Chapelle Saint-Suzanne (MH n°81) à Mûr-de-Bretagne



Photographie 27 : Abbaye de Coatmalouen (MH n°69)



Photographie 28 : Tumulus de Keranhouët (MH n°75)



Photographie 29 : Menhir de Kergornec (MH n°108)



Photographie 31 : Chapelle Saint-Eloi (MH n°102)



Photographie 33 : Chapelle de Rosquelfen et son enclos (MH n°58)



Photographie 30 : Eglise Notre-Dame (MH n°111)



Photographie 32 : Visibilité sur la ZIP depuis le promontoire de l'église Chapelle Saint-Gilles (MH n°29) à Gouarec.

3.2.2.2 Les sites UNESCO

Un site UNESCO est un ensemble de biens présentant une valeur universelle exceptionnelle justifiant ainsi leur inscription sur une liste établie par le comité du patrimoine mondial de l'organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). En tant que patrimoine mondial, ou patrimoine de l'humanité classé par l'UNESCO ces éléments / sites possèdent une protection particulièrement élevée.

Aucun site UNESCO n'est recensé sur le territoire étudié.

3.2.2.3 Les sites protégés inscrits ou classés

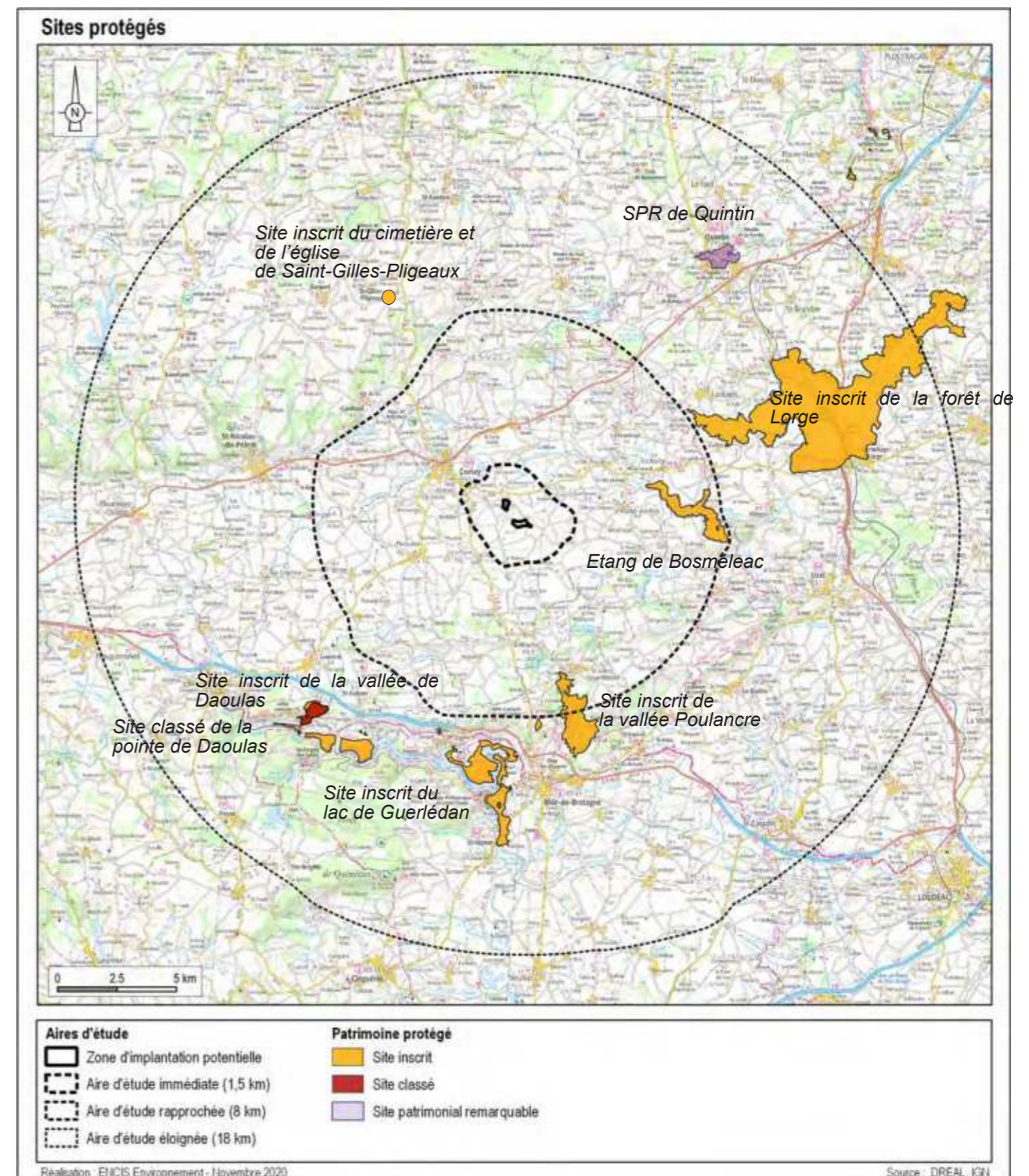
Les sites classés et inscrits sont des espaces ou des formations naturelles remarquables dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Comme pour les monuments historiques, la loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection, l'inscription et le classement (loi du 2 mai 1930, codifiée dans les articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement français lors de sa création par l'ordonnance du 18 septembre 2000). La mise en œuvre de cette législation relève de la responsabilité de l'Etat, et fait partie des missions du ministre de l'écologie. Le classement ou l'inscription justifient un suivi qualitatif, et notamment une autorisation préalable pour tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé.

Sept sites protégés, dont deux classés et cinq inscrits, ont été recensés dans l'aire d'étude globale. Ils sont localisés sur la carte ci-contre. On dénombre **six sites naturels** : la vallée de Daoulas, la Pointe de Daoulas, le lac de Guerlédan, la forêt de Lorge, la vallée de la Poulancre (traité dans l'AER) et l'étang de Bosméléac. **Un seul site concerne le patrimoine architectural religieux** : le cimetière et l'église de Saint-Gilles-Pligeaux.

Six de ces sites se situent dans l'aire d'étude éloignée.

Description des sites protégés présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima

L'ensemble des sites protégés est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts et ceux présentant des sensibilités faibles à minima.



Carte 12 : Sites inscrits, sites classés et sites patrimoniaux remarquables dans l'aire d'étude éloignée.

Site inscrit du lac de Guerlédan

Le lac de Guerlédan tapisse le creux des collines le long de la vallée du Blavet. Il présente une facette différente à chaque méandre, tantôt adapté aux promenades, il est également propice aux sports nautiques. C'est le plus grand lac de Bretagne, né du barrage de Guerlédan. Il est l'objet d'une forte reconnaissance. *L'enjeu est fort.* Le lac est contenu dans des reliefs accidentés. Le relief et la végétation dense ne permettent aucune échappée visuelle en direction de la ZIP. *La sensibilité est nulle.*

Site inscrit du cimetière et de l'église de Saint-Gilles-Pligeaux

Le site intègre une église (MH n°90) datant de la fin du XV^{ème} siècle et une chapelle (MH n°91) au cœur du village de Saint-Gille-Pligeaux. *L'enjeu est modéré.* Depuis le site, dans l'axe de la rue des promenades, la ZIP émerge légèrement au-dessus de l'horizon boisé. *La sensibilité est faible.*



Photographie 34 : Berges boisées du lac de Guerlédan et relief empêchant toute visibilité sur la ZIP.



Photographie 35 : Légère émergence de la ZIP au-dessus de l'horizon boisé, depuis les abords du site inscrit du cimetière et de l'église de Saint-Gilles-Pligeaux.

3.2.2.4 Les sites patrimoniaux remarquables

La loi LCAP (loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine) du 07/07/2016 prévoit la mise en place du dispositif des sites patrimoniaux remarquables.

«Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur ».

À l'égal de la protection au titre des abords, il s'agit d'une servitude d'utilité publique. Ce nouveau classement se substitue à un certain nombre de dispositifs existants : les secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP). Tous ces secteurs identifiés comme des sites à enjeux patrimoniaux deviennent de plein droit des sites patrimoniaux remarquables.

Leur protection obéit au même régime que pour les espaces protégés au titre des abords.

On dénombre **un site patrimonial remarquable** dans le périmètre d'étude : le **SPR de Quintin**.

SPR de Quintin

Ce site patrimonial remarquable intègre le patrimoine urbain (monuments historiques, châteaux) de Quintin, niché au cœur du bocage breton. *L'enjeu est modéré.*

Depuis le centre du village, les masques bâtis empêchent les visibilitées. Depuis les périphéries, le relief et la végétation ne permettent aucune perception de la ZIP. Il n'y a aucune visibilité ou covisibilité recensée. Depuis la limite ouest du périmètre, rue Brohee, sur la D28, le haut de la ZIP est très fugacement perceptible. *La sensibilité est jugée très faible.*



Photographie 36 : Vue sur la silhouette urbaine de Quintin, depuis les bords de l'étang de Quintin.

INVENTAIRE DES SITES PROTÉGÉS ET DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)	
22	QUINTIN	SPR de Quintin	SPR	Modéré	Aucune visibilité depuis le centre du village étant donné les masques bâtis. Depuis les périphéries, le relief et la végétation isolent toute perception. Aucune visibilité ou covisibilité n'est possible. En limite ouest, rue Brohee sur la D28, le haut de la ZIP est très fugacement perceptible.	Très faible	13	
22	BON-REPOS-SUR-BLAVET	Vallée Daoulas	Site inscrit	Modéré	Implantation sur une pente tournée vers le sud. Le contexte boisé et le relief ne permettent aucune percée visuelle en direction de la ZIP.	Nulle	11,1	
22	BON-REPOS-SUR-BLAVET	Pointe de Daoulas	Site classé	Modéré	Implantation sur une pente tournée vers le sud. Le contexte boisé et le relief ne permettent aucune percée visuelle en direction de la ZIP.	Nulle	11	
22	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	Cimetière et église	Site inscrit	Modéré	Visibilité possible dans l'axe de la rue des promenades : la ZIP émerge distinctement au-dessus de la végétation.	Faible	9,8	
22	SAINT-AIGNAN	Lac de Guerlédan	Site inscrit	Fort	L'encaissement et la végétation dense des bords de lac ne permettent aucune échappée visuelle en direction de la ZIP.	Nulle	9,2	
22	L'HERMITAGE	Forêt de Lorge	Site inscrit	Faible	Le contexte arboré de la forêt de Lorge ne permet aucune percée visuelle en direction de la ZIP. En périphérie sud, le paysage s'ouvre et des visibilitées sont possibles depuis la D41A. La ZIP émerge alors au-dessus de l'horizon boisé.	Faible	8,5	

Tableau 4 : Inventaire des sites protégés et des sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée.

3.2.3 Le contexte touristique

Activité en lien direct avec les paysages et le patrimoine, le tourisme et l'usage récréatif des lieux sont étudiés. Les lieux et espaces qui bénéficient d'une plus grande fréquentation sont listés et étudiés. Cet inventaire doit être fait à double titre :

- Dans un premier temps, pour déterminer les perceptions sociales et l'attraction des lieux déjà reconnus par une protection et un inventaire (monument historique, patrimoine UNESCO, site emblématique, etc.)
- et pour inventorier des lieux qui, même s'ils ne bénéficient pas de protection ou de reconnaissance spécifique, sont attractifs pour des observateurs potentiels du paysage.

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude globale.

3.2.3.1 Description générale

La principale richesse touristique du département des Côtes d'Armor vient de sa façade maritime sur la Manche et de la grande variété de côtes et de plages encaissées entre collines et falaises. Le site d'étude se situe en arrière-pays, entre les Monts d'Arrée et les Montagnes Noires.

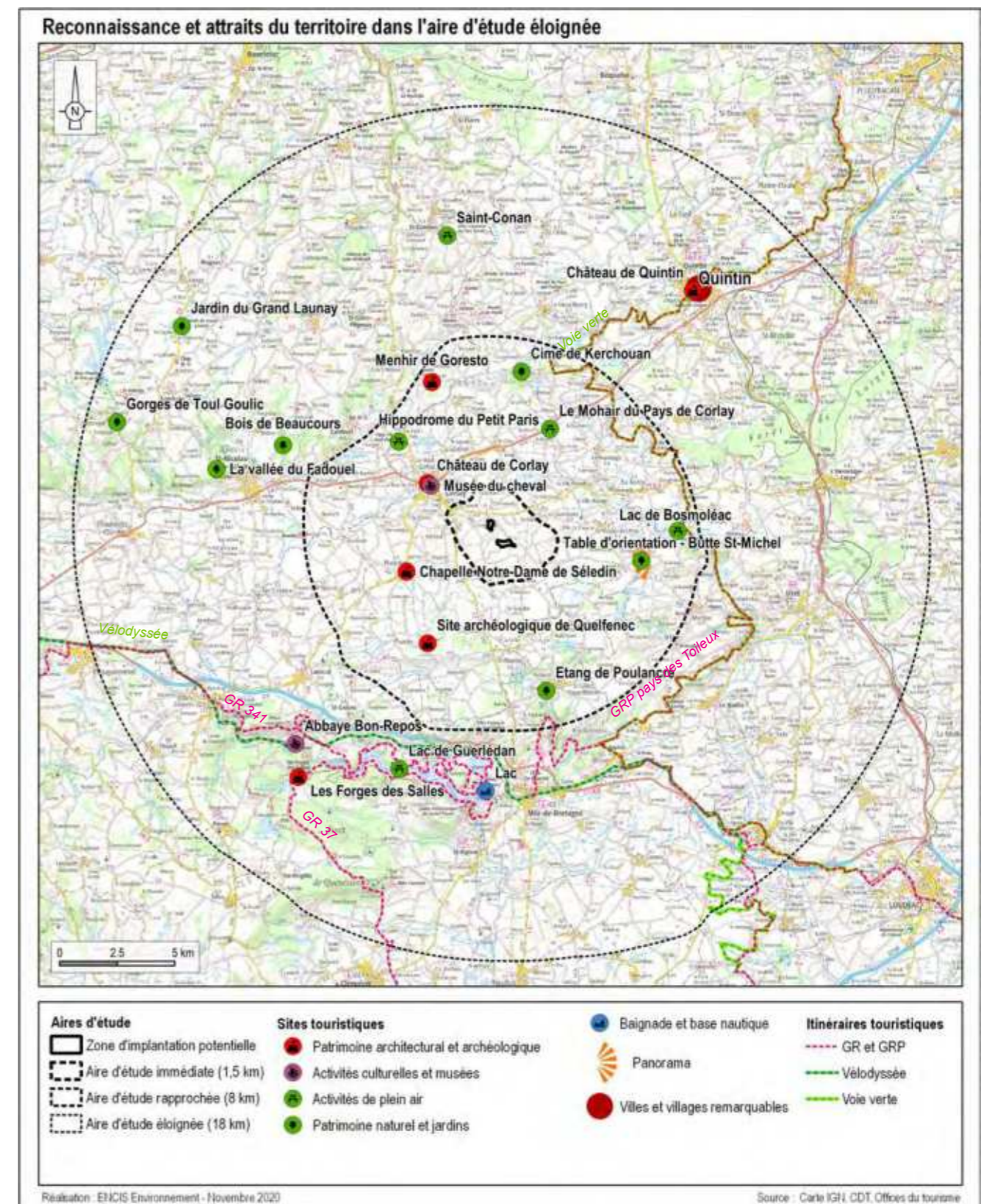
Les sites touristiques les plus reconnus du périmètre d'étude sont concentrés au sud-ouest de l'AAE, autour du lac de Guerlédan. Ils concernent à la fois le site naturel du lac en lui-même mais également des **activités de plein air**, des **éléments de patrimoine** à proximité du lac ainsi que des **chemins de grande randonnée** et des **itinéraires cyclables**. Répartis sur le reste de l'AAE, on recense également une petite cité de caractère et des sites naturels. Sur ce territoire, le tourisme est globalement tourné vers des loisirs «nature» et la découverte du patrimoine architectural.

3.2.3.2 Description des sites touristiques présentant des enjeux modérée ou des sensibilités faibles à minima

L'ensemble des sites touristiques est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des enjeux modérés ou des sensibilités faibles à minima.

Les Forges des Salles

Les Forges des Salles sont localisées au cœur de la forêt de Quénécán. Elles témoignent de la vie ouvrière dans la sidérurgie au XVIII^{ème} siècle. L'ancien village est resté intact depuis l'arrêt de l'activité en 1877. Préservés, les logements des ouvriers et les installations industrielles sont ouverts au public. *L'enjeu est modéré.* Ce village ouvrier est implanté dans un cadre bucolique, à quelques kilomètres du lac de Guerlédan. Le site est implanté dans un contexte encaissé, entouré par des reliefs accidentés boisés. Aucune visibilité n'est possible. *La sensibilité est nulle.*



Carte 13 : Sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.



Photographie 37 : Village ouvrier des Forges des Salles implanté dans un contexte encaissé et arboré (source <http://www.lesforgesdessalles.fr>)

La Petite cité de caractère de Quintin

Ce village médiéval était réputé pour la fabrication de toiles de lin. Le château de Quintin et la basilique surplombent un petit étang ombragé et le cours du Thouet et offrent un décor pittoresque. *L'enjeu est modéré.* Sur la rive droite, une pente boisée ponctuée de chaos granitiques coupe les vues depuis la ville. Il n'y a pas de visibilité ou covisibilité possible. *La sensibilité est nulle.*



Photographie 38 : Petite cité de caractère de Quintin (source : www.cotesdarmor.com)

L'abbaye Bon-Repos à Saint-Gelven

L'abbaye cistercienne de Bon-Repos est située au bord du canal de Nantes à Brest. Fondée en 1184, elle a connu des siècles de prospérité et des périodes de crises auxquelles la révolution a mis un point final. Vendue comme bien national, elle tomba peu à peu en désuétude, jusqu'à devenir une carrière de pierre. Après avoir été restaurée par une poignée de passionnés, elle est aujourd'hui ouverte au public. *L'enjeu est modéré.* Son implantation dans un contexte encaissé et densément arboré empêche toute visibilité sur la ZIP. *La sensibilité est nulle.*



Photographie 39 : Spectacle de son et lumières sur la façade de l'abbaye Bon Repos (source : www.cotesdarmor.com)

Lac de Guerlédan

Ce lac de 400 ha s'étire dans la vallée du Blavet et est bordé par une vaste forêt. Il résulte de la construction d'un barrage hydroélectrique en amont sur le cours d'eau du Blavet. Les pratiques autour de ce lac sont tournées vers les sports nature : ski nautique, VTT, randonnées, escalades, canoë... Egalement site inscrit, ce lieu est l'objet d'une reconnaissance forte et est mentionné par les guides de tourisme comme un site incontournable à visiter en Côtes d'Armor. *L'enjeu est fort.* Le relief et la végétation dense ne permettent aucune visibilité en direction de la ZIP. *La sensibilité est nulle.*



Photographie 40 : Promotion du lac de Guerlédan par l'office de tourisme (source : www.cotesdarmor.com)

Les itinéraires de découverte

L'AEE est traversée par deux chemins de Grande Randonnée (GR341 et GR37) et un chemin de Grande Randonnée de Pays (GRP au pays des Toileux), ainsi que deux itinéraires cyclables, le vélodyssée et une voie verte.

Les **GR 37 et 341** font le tour du lac de Guerlédan, en empruntant tour à tour les berges du lac, et les rebords du relief dominant le lac. Le GR 37 passe au nord du lac tandis que le GR341 chemine entre le sud du lac et la forêt de Quénécan. Des vues sont possibles depuis ce dernier, sur le tronçon entre Gouarec et Plouguernevel. *La sensibilité est nulle pour le GR37 et très faible depuis le GR 341.*

Le **GRP au pays des Toileux** traverse l'AEE du nord au sud, de Quintin à Guerlédan. Le bocage dans ce secteur de l'AEE ne permet que des vues très ponctuelles et qui restent lointaines. *La sensibilité est très faible.*

Le **vélodyssée** est la partie française de l'itinéraire Eurovélo 1 qui traverse 6 pays européens sur 8 200 km. Un tronçon traverse le sud de l'AEE et emprunte le canal de Nantes à Brest de Guerlédan à Rostrenen (hors AEE). Le relief et les boisements autour du canal de Nantes à Brest ne permettent aucune visibilité mais quelques percées visuelles ponctuelles sont recensées depuis des points hauts lorsque des fenêtres dans la végétation le permettent. *Sa sensibilité est très faible.*

Une autre voie cyclable, la voie verte, emprunte l'est de l'AEE. Depuis cet itinéraire, quelques visibilités lointaines et ponctuelles sont possibles sur le tronçon entre Gouarec et Plouguernevel. *La sensibilité est très faible.*

INVENTAIRE DES SITES TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
22	TREMARGAT	Gorges de Toul Goulic	-	Faible	Encaissement et végétation dense empêchent toute visibilité.	Nulle	16,7
22	LANRIVAIN	Jardin du Grand Launay	-	Faible	Jardin implanté dans un écrin végétalisé ne laissant filtrer aucune visibilité sur la ZIP.	Nulle	15,7
53	SAINTE-BRIGITTE	Les Forges des Salles	MH inscrit (n°51)	Modéré	L'encaissement de la vallée du Blavet ne permet aucune visibilité sur la ZIP.	Nulle	13,3
22	QUINTIN	Petite cité de caractère de Quintin - La cité des tisserands	SPR	Modéré	Le relief, les masques bâtis et la végétation empêchent toute visibilité.	Nulle	13
22	QUINTIN	Château de Quintin	MH inscrit et classé (n°44)	Faible	Aucune visibilité étant donné le contexte bâti, la végétation et le relief.	Nulle	13,2
22	SAINT-CONAN	Étang de Saint-Conan	-	Faible	Le relief et la végétation arborée autour du lac ne permettent aucune visibilité sur la ZIP.	Nulle	12,5
22	BON-REPOS-SUR-BLAVET	Abbaye Bon-Repos	MH inscrit (n°65)	Modéré	Implantée en fond de vallée, l'encaissement ne permet aucune visibilité sur la ZIP.	Nulle	12,4
22	SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	La vallée du Fadouel	-	Faible	La végétation dense associée au relief ne permet aucune percée visuelle en direction de la ZIP.	Nulle	12,0
22	SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	Bois de Beaucours	-	Faible	Le couvert arboré ne permet pas d'échappée visuelle.	Nulle	9,5
22 / 53	CAUREL/SAINT-AIGNAN	Lac de Guerlédan	Site inscrit	Fort	Le relief escarpé dans lequel est inséré le lac ne permet aucune visibilité sur la ZIP.	Nulle	10,6
22		GR 37	-	Modéré	Aucune visibilité étant donné le contexte boisé.	Nulle	-
22		GR 341	-	Modéré	Aucune visibilité depuis les abords du lac. Vue très partielle et lointaine depuis le tronçon entre Gouarec et Plouguernevel.	Très faible	-
22		GRP au pays des Toileux	-	Modéré	Visibilité ponctuelle depuis des points hauts lorsque des fenêtres dans la végétation le permettent.	Très faible	-
22		Voie verte	-	Faible		Très faible	-
22		La Vélodyssée	-	Modéré	Végétation et relief filtrent les visibilités. Vue très partielle et lointaine depuis le tronçon entre Gouarec et Plouguernevel.	Très faible	-

Tableau 5 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.

3.3 Les enjeux et sensibilités de l'aire rapprochée

L'aire d'étude rapprochée correspond à l'échelle de réflexion de la composition paysagère : le projet éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, nous définirons préalablement les structures paysagères qui composent le territoire, les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrirons les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cet espace.

L'aire d'étude rapprochée (AER) pertinente pour cette analyse est de 8 km autour de la ZIP.

3.3.1 L'analyse des structures paysagères

Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisations 2010 et 2016) définit les structures paysagères comme telles : « *Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient, et/ou leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage : il s'agit par exemple de la configuration du relief, des haies, des masses végétales, etc. Elles participent au premier chef à l'identification et la caractérisation d'un paysage.* ».

Le territoire de l'aire d'étude rapprochée est implanté sur un plateau entre les prémices des Monts d'Arrée et les Montagnes Noires. Plusieurs lignes de faite sont présentes sur le territoire. Au nord, elles correspondent à un rebord paysager et aux prémices des Monts d'Arrée tandis qu'au sud, les reliefs accidentés s'expliquent par la présence des Montagnes Noires. Les altitudes varient entre 320 m et 134 m en limite sud de l'AER au niveau du ruisseau de Poulancre.

A l'est de l'AER, la butte Saint-Michel s'élève à 320 m et offre une vue panoramique quasiment à 360° sur les paysages alentours.

La rivière de l'Oust s'écoule à l'est de l'AER selon une orientation nord-est/sud-ouest. En limite nord-ouest, le Sulon s'écoule selon un axe nord-est/sud-ouest. La rivière de Daoulas est présente au sud-ouest et s'écoule selon un axe nord-est/sud-ouest. De nombreux cours d'eau secondaires alimentent ces différentes rivières. On recense également plusieurs étangs dont le principal est l'étang de barrage de Bosméléac, s'étendant sur 72 ha et présent sur le cours de l'Oust, en limite est de l'AER. Au sud de l'AER, l'étang de Poulancre s'insère dans un creux



Figure 8 : Coupe de principe CD orientée nord/sud (rapport hauteur/longueur x 3,5)



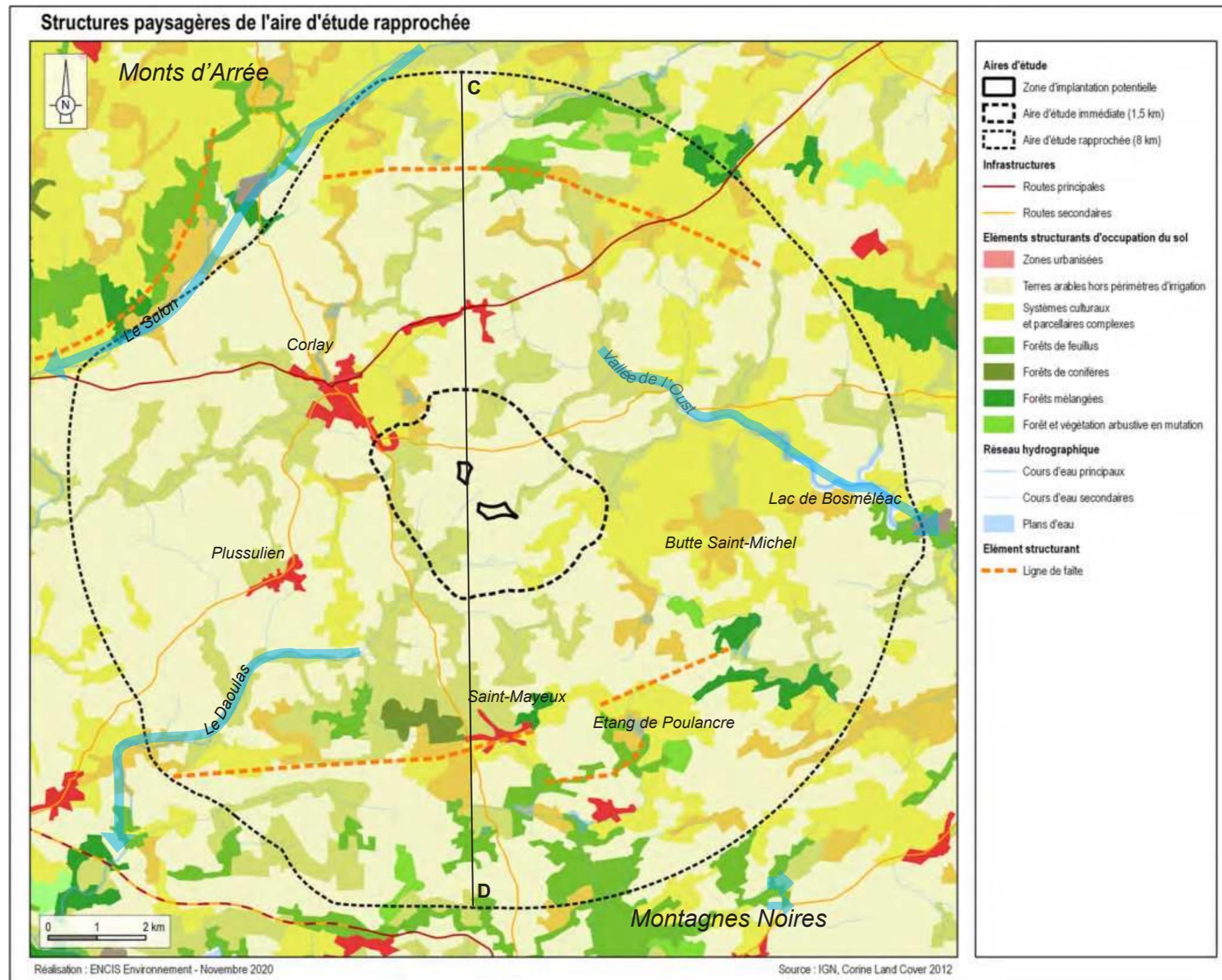
Photographie 41 : Le rebord des Monts d'Arrée offre des panoramas parfois très dégagés et relativement lointains, au gré des ouvertures dans le bocage (prise de vue à proximité du lieu-dit Goresto)



Photographie 42 : Depuis le sommet de la butte Saint-Michel, à l'est de l'AER, le panorama s'ouvre à presque 360°. Le bocage dessine un horizon boisé plus ou moins proche selon les secteurs.



Photographie 43 : Relief vallonné et boisé au centre de l'AEI, depuis les pentes de la butte Saint-Michel.



Carte 14 : Structures paysagères de l'AER.

3.3.2 Les perceptions visuelles de l'AER

Les perceptions visuelles varient selon les configurations du paysage, essentiellement en fonction du relief, de la trame végétale et de l'organisation bâtie.

A partir des relevés de terrain, des coupes topographiques et d'une modélisation de la zone d'influence visuelle (ZIV) d'éléments de grande hauteur dans la ZIP, nous proposons une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis :

- les lieux de vie principaux,
- les principaux axes de déplacements.

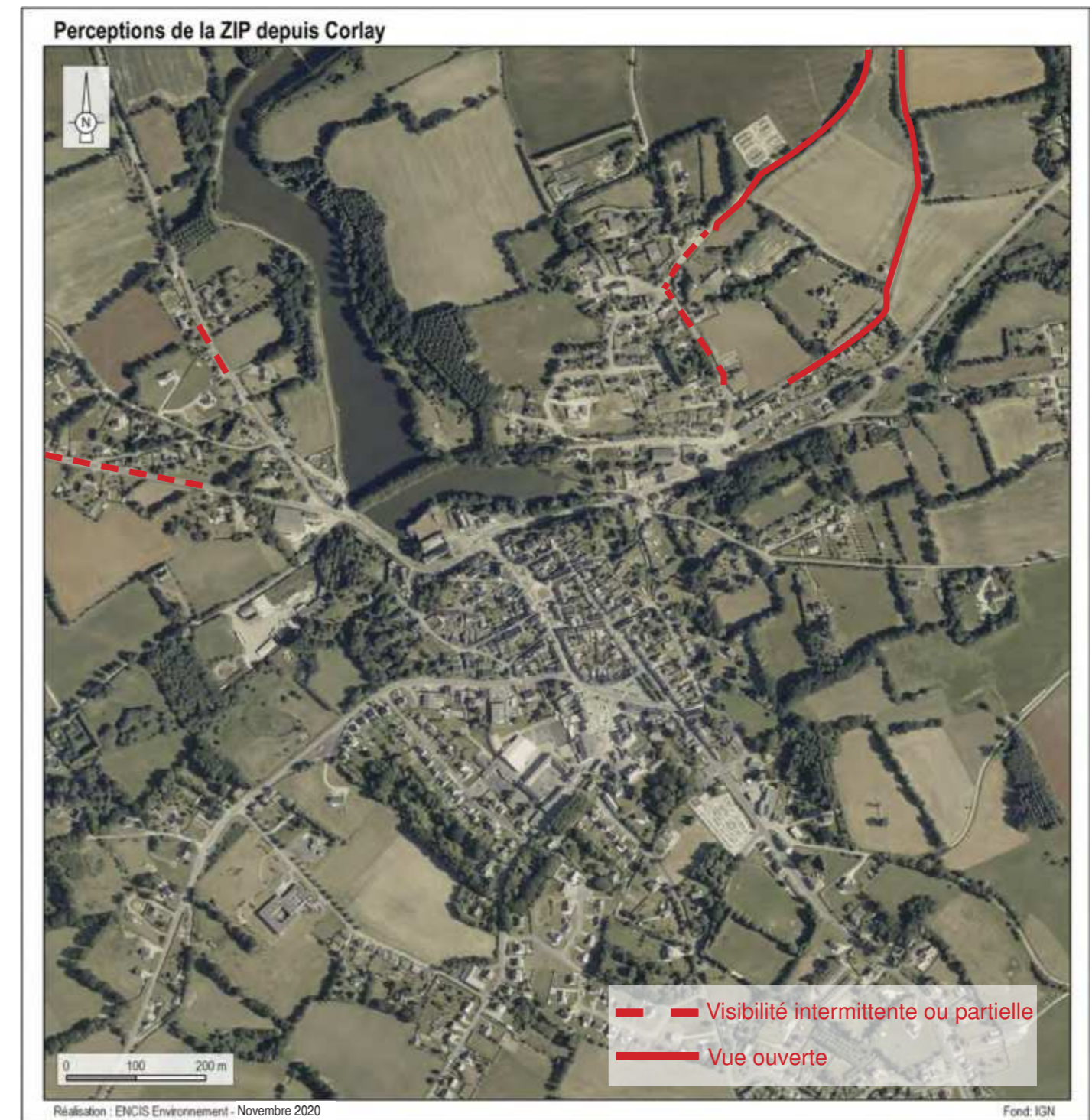
3.3.2.1 Depuis les principaux villages et leurs routes d'accès

Les principaux villages de l'AER ont été déterminés à partir de la carte IGN et des visites de terrain. Les ouvertures visuelles potentielles vers la ZIP ont été répertoriées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de relevés in situ.

Les sensibilités visuelles depuis les principaux bourgs sont décrites ci-après et localisés sur la Carte 15, page 77.

Corlay (972 habitants en 2017)

Le village de Corlay est implanté à 3 km au nord de la ZIP. Les axes de communication D790, D44 et D767 rayonnent en étoile à partir du centre. Le centre urbain se concentre au sud du château et du plan d'eau. La plus grande partie du village est implantée sur une pente tournée vers le nord. L'encaissement et les masques bâtis empêchent ainsi toute visibilité sur la ZIP. Depuis le sud de Corlay, l'urbanisation se fait moins dense et des pavillons se retrouvent de part et d'autre de la D767, rue de Pontivy. La ZIP est alors positionnée dans l'axe de la route mais le relief, les bâtiments et la végétation des jardins associée au bocage forment des masques, sans percée visuelle possible. En arrivant depuis l'ouest par la D790, la ZIP émerge au loin, au-dessus de la végétation. Le Haut-Corlay est isolé du village de Corlay. Il est implanté sur une butte. La position en hauteur offre de beaux dégagements visuels sur les paysages alentours. C'est le cas depuis la rue bourg la Reine, rue des Mésanges, ou encore rue Belle Fontaine. Les visibilitées sur la ZIP sont concentrées depuis la butte où est implanté le Haut-Corlay. *La sensibilité est modérée.*



Photographie 44 : Perception de la ZIP depuis Corlay.



Photographie 45 : Visibilité partielle en arrivant via la D44 à Corlay par l'ouest.



Photographie 46 : Les masques bâtis empêchent toute visibilité depuis la place de l'église de Corlay.



Photographie 47 : Visibilité sur le haut de la ZIP depuis la rue de Bourg la Reine à la sortie nord-est de Corlay.



Photographie 48 : Visibilité depuis l'entrée du cimetière du Haut-Corlay



Photographie 49 : La ZIP apparaît partiellement depuis les hauteurs du Haut-Corlay, au niveau de la rue de la Belle Fontaine notamment.

Plussulien (510 habitants en 2017)

Le bourg de Plussulien est situé à 4 km à l'ouest de la ZIP. Le noyau urbain s'est développé autour de l'église. Plus récemment, les nouvelles constructions sont venues se greffer à l'existant, le long de la D44 et de la D50, formant une urbanisation de type «village-rue». L'ensemble est implanté sur une ligne de faîte. Depuis le centre du village, les masques bâtis et la végétation dense des jardins empêchent la plupart des dégagements visuels vers la ZIP. Cependant le haut de la ZIP émerge dans l'axe de la rue du centre. Cette rue se poursuit et devient la rue du stade et à ce niveau la ZIP est totalement masquée par les habitations. En arrivant à Plussulien par l'ouest via la D44, la ZIP se superpose à la silhouette urbaine ponctuée par le clocher de l'église. En quittant Plussulien par le sud-est, via la D50, la ZIP apparaît et émerge alors légèrement au-dessus des rideaux d'arbres. *La sensibilité est faible.*

Saint-Mayeux (485 habitants en 2017)

Saint-Mayeux est situé à 4,5 km au sud de la ZIP au croisement de la D69 avec la D76. Le village est situé sur un vallon orienté est-ouest. Au niveau de la place et des rues principales du village, les masques bâtis empêchent toute visibilité. Depuis les périphéries, c'est la végétation dense qui joue le rôle de masque. Des visibilités apparaissent uniquement en périphérie, en sortie nord de hameau, depuis la D69, une fois dépassé le lieu-dit la Croix. *La sensibilité est très faible.*



Photographie 50 : Visibilité partielle, interrompue par les arbres, depuis la sortie sud-est de Plussulien.



Photographie 51 : Aucune visibilité, étant donné les masques bâtis, depuis le centre-bourg de Saint-Mayeux.

La Harmoye (391 habitants en 2017)

Ce bourg est situé à 5,5 km au nord-est de la ZIP, au niveau d'un léger vallon. Depuis le centre du village, les habitations jouent le rôle de masque mais une perception fugace du haut de la ZIP est possible dans l'axe de la rue du bas bourg. Une visibilité partielle est recensée à l'est du bourg, rue des Touches : une covisibilité très partielle apparaît entre la silhouette du bourg et la ZIP, cette dernière étant perceptible à travers les fenêtres dans la végétation. En quittant le bourg par l'ouest, les deux secteurs de la ZIP sont également perceptibles à travers la végétation. *La sensibilité est faible.*

Saint-Gilles-Vieux-marché (362 habitants en 2017)

Ce bourg est localisé à 6,5 km au sud de la ZIP, installé dans un talweg, à l'est de l'étang de Poulacre. Etant donné son implantation encaissée, le bourg est isolé de toute visibilité vers la ZIP par le relief boisé. *La sensibilité est nulle.*



Photographie 52 : Visibilité partielle sur le haut de la ZIP depuis l'entrée est de la Harmoye.



Photographie 53 : Aucune visibilité depuis le centre de Saint-Gilles-Vieux-Marché étant donné l'encaissement du village.

Saint-Martin-des-Prés (325 habitants en 2017)

Ce bourg est implanté à la croisée de la D53 et de la D63 à 4 km à l'est de la ZIP. Le noyau urbain s'est développé autour de l'église sous forme de «village-tas». Au centre du village, les masques bâtis empêchent toute visibilité. Depuis les franges urbaines, le vallonement associé au maillage bocager ne laissent filtrer que quelques visibilités sur la ZIP, notamment depuis la sortie ouest, sur la D53. *La sensibilité est très faible.*

Le Bodéo (162 habitants en 2017)

Le bourg est situé à 6,5 km à l'est de la ZIP, de part et d'autre de la D44, sur une pente tournée vers l'ouest. La végétation dense associée au relief vallonné du secteur ne permet aucune vue sur la ZIP. A la sortie ouest, au niveau de la dernière habitation, la ZIP localisée dans l'axe de la route est très partiellement visible à travers la végétation. En arrivant par l'est, la ZIP émerge ponctuellement dans l'axe de la route. Ces vues demeurent anecdotiques et très partielles. *La sensibilité est très faible.*



Photographie 54 : La végétation filtre une partie des visibilités sur la ZIP depuis la sortie ouest de Saint-Martin-des-Prés.



Photographie 55 : Visibilité entrecoupée par la végétation depuis la sortie ouest du bourg de Bodéo.

3.3.2.2 Depuis les routes principales

Les principaux axes de circulation dans l'AER sont déterminés à partir de la carte IGN et de visites de terrain. La carte ci-contre donne une idée des zones de perception possible depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude rapprochée. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Les sensibilités visuelles depuis les principaux axes de communication sont décrites ci-après et localisées en page suivante.

La D790 au nord de l'AER

Cette route départementale est la plus empruntée de l'AER. Elle relie Saint-Nicolas du Pélem à la D700 en direction de Saint-Brieuc, en passant par le village de Corlay. Entre la limite ouest de l'AER et Corlay, des visibilitées intermittentes sont recensées sur la ZIP (cf. photo ci-dessous), surtout lorsque la route plonge au niveau de petits vallons. Depuis la limite est de l'AER, en direction de Corlay, les hauts talus plantés masquent toute vue. Ce n'est qu'à la Croix Bulot, à proximité de Corlay, que d'autres vues ponctuelles et fugaces à travers la maille bocagère sont recensées.

La D44 du sud-ouest au nord-est de l'AER

Cette route traverse le sud-ouest de l'AER et continue en direction de l'est et en passant par Corlay.

Entre la limite sud-ouest de l'AER et le village de Plussulien, quelques visibilitées fugaces sont recensées depuis la D44 : la ZIP émerge au-dessus de l'horizon boisé. Entre Plussulien et Corlay, la route traverse des espaces davantage ouverts, avec un maillage bocager plus lâche, permettant des vues partielles et intermittentes sur la ZIP. A l'est, à la limite entre l'AER et l'AEI, quelques rares vues sont possibles sur le haut de la ZIP émergeant au-dessus de la végétation.

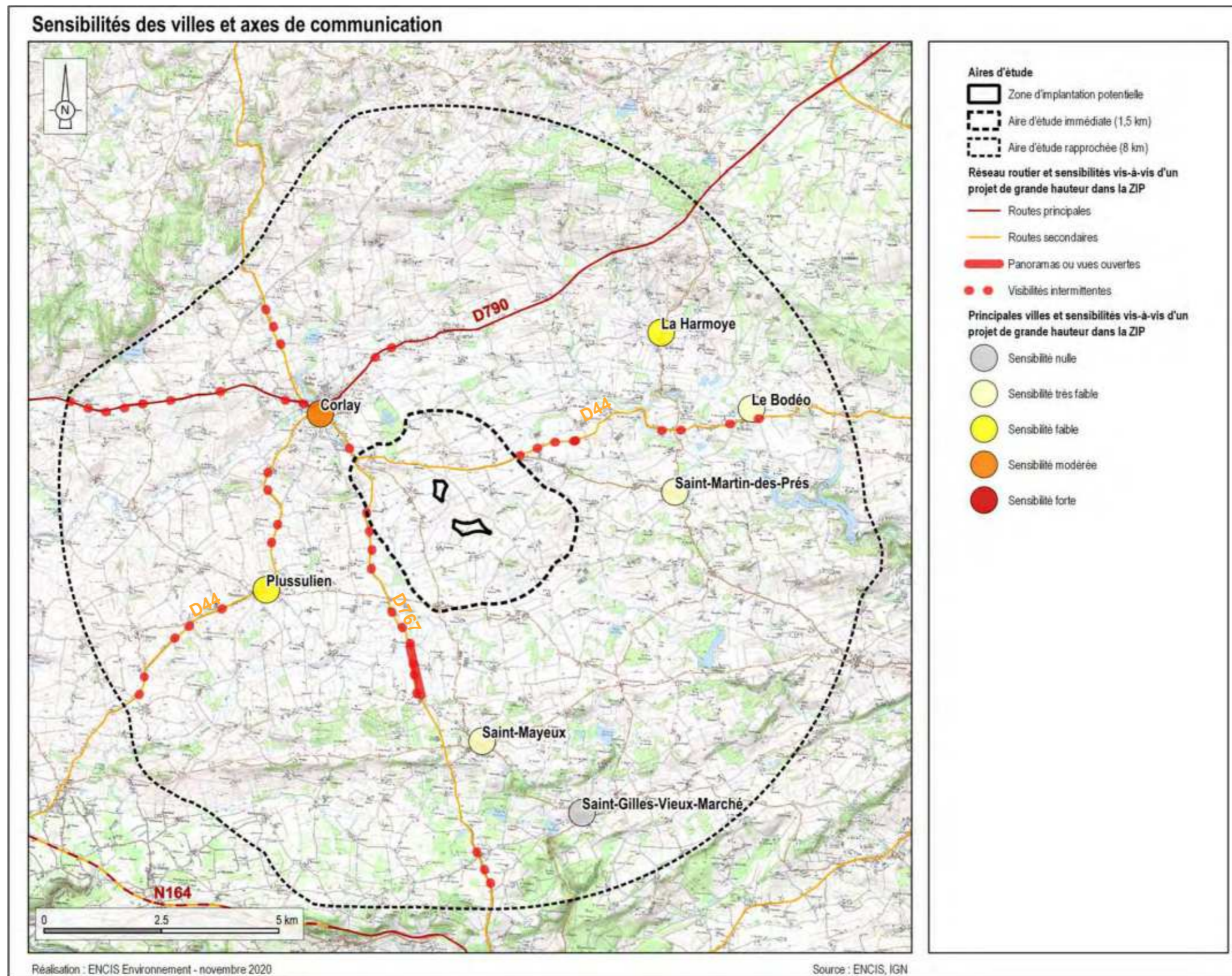
La D767 du nord au sud de l'AER

Cet axe relie Guerlédan à Guingamp, hors AEE et traverse Corlay. De la limite sud de l'AER à Corlay, la route emprunte plusieurs vallons. La route est souvent bordée de hauts talus cultivés empêchant les vues. Ce n'est qu'au niveau des vallons, lorsque la route plonge, que des visibilitées sur la ZIP sont possibles. Au niveau du hameau du Rohanno, la route plonge, le paysage s'ouvre et la ZIP émerge de l'horizon. Entre la limite nord de l'AER et la ZIP, la route emprunte un vallon et le paysage s'ouvre permettant une visibilité fugace et partielle sur la ZIP.

De manière générale, dans l'AER, les filtres végétaux limitent les perceptions, qui restent partielles et intermittentes le long des axes de communication. **Les sensibilités sont globalement faibles.**



Photographie 56 : Large visibilité sur la ZIP, émergeant au-dessus de l'horizon, depuis le croisement entre la D790 et la D50.



Carte 15 : Perceptions visuelles depuis les principales villes et les axes de communication principaux de l'aire d'étude rapprochée.

3.3.3 Les éléments patrimoniaux de l'AER

3.3.3.1 Les monuments historiques

L'aire d'étude rapprochée comprend 18 monuments historiques, dont 4 classés et 14 inscrits. Leur localisation apparaît sur la carte ci-contre. **La majeure partie des monuments inventoriés est localisée dans les bourgs**: monuments religieux, maison remarquable, château, manoir. Quelques menhirs sont localisés en périphérie des lieux de vie.

Vue générale des enjeux patrimoniaux de l'AER

Les monuments historiques les plus emblématiques de l'aire d'étude rapprochée sont **le manoir de Cléhunault à Saint-Martin-des-Prés, la chapelle Notre-Dame de Seleden à Plussulien et le château de Corlay**.

Parmi les 18 monuments historiques, quatre présentent des enjeux modérés, quatorze des enjeux faibles.

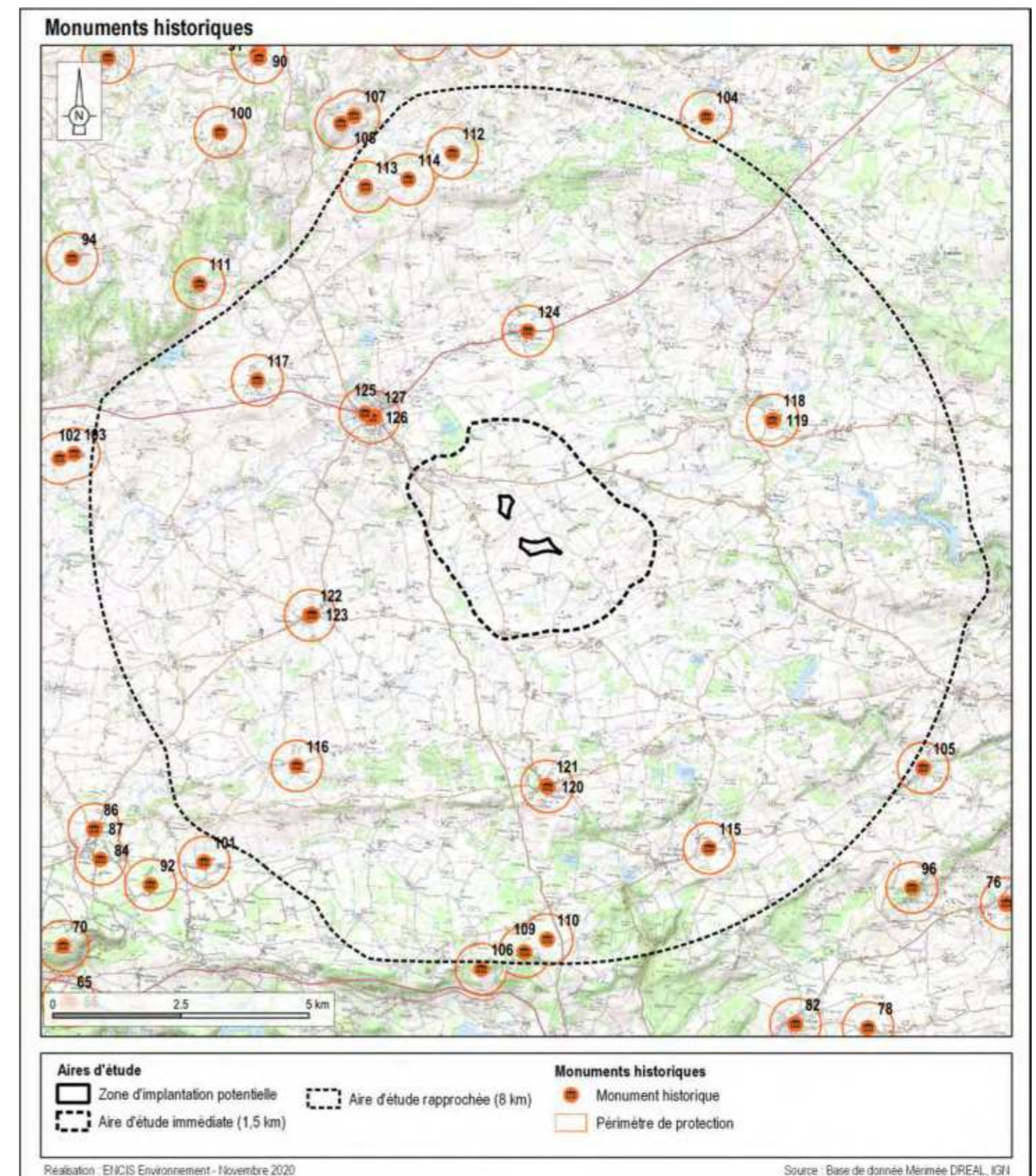
Vue générale des sensibilités patrimoniales de l'AER

La grande majorité des monuments historiques de l'AER ne présente que des sensibilités faibles, très faibles voire nulles. En effet, ils sont pour la plupart situés dans des bourgs eux-même implantés dans des secteurs au bocage plus ou moins dense. Les rideaux d'arbres filtrent les visibilité, qui sont le plus souvent partielles, limitées à la partie haute de la ZIP, localisées à la périphérie des bourgs et donc en marge des édifices protégés.

Parmi les 18 monuments historiques de l'AER, deux présentent une sensibilité faible, huit des sensibilités très faibles. Les autres présentent des sensibilités nulles.

Description des monuments historiques présentant des enjeux modérés ou des sensibilités faibles à minima

L'ensemble des monuments historiques est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux modérés à forts et ceux présentant des sensibilités très faibles à minima.



Carte 16 : Monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.

Le menhir de Gorestto à Canihuel (MH n°113)

Avec ces 7 mètres de hauteur hors sol, ce menhir compte parmi les pierres levées les plus imposantes du département. Il est à mettre en relation avec deux autres pierres levées, plus petites, localisées à mi-pente à quelques 200 m au sud-ouest. *L'enjeu est faible*. Le menhir occupe une position naturelle dominante, en surplomb de la haute vallée du Sulon. Une large visibilité est possible depuis les abords du monuments et depuis le sud du périmètre de protection, dos au menhir et donc sans covisibilité avec le monument en lui-même (cf. photo ci-dessous). *La sensibilité est faible*.



Photographie 57 : Le menhir de Gorestto

Le manoir de Cléhunault à Saint-Martin-des-Prés (MH n°118 et 119)

Ce manoir de la fin du XV^{ème} siècle se compose de trois corps de logis en U, entourant une cour fermée par un mur et un portail. Cet édifice a été rénové au XVIII^{ème} siècle. Il est associé à une chapelle, dans le prolongement sud de l'aile ouest des communs. *L'enjeu est modéré*. Il n'y a aucune visibilité depuis les abords du monument étant donné le contexte densément végétalisé. En revanche, une vue très partielle et ponctuelle est recensée depuis l'ouest et le sud-ouest du périmètre de protection sans covisibilité possible avec l'édifice protégé (cf. photo ci-dessous). *La sensibilité est très faible*.



Photographie 58 : Panorama ouvert sur la ZIP depuis les abords du menhir de Gorestto



Photographie 59 : Très légère visibilité depuis le sud du périmètre de protection du manoir de Cléhunault, au croisement entre la D63 et la D44.

La chapelle Notre-Dame de Séleden à Plussulien (MH n°123)

Cette chapelle du XV^{ème} siècle comprend des autels du XVII^{ème} siècle. Sa fondation est très ancienne, cette chapelle remplaçant un autre lieu de culte du XII^{ème} siècle. *L'enjeu est modéré.*

Elle est implantée au cœur du noyau urbain dense de Plussulien. Une covisibilité est possible avec une petite partie d'un secteur de la ZIP émergeant dans l'axe de la rue du centre, à travers une trouée dans le tissu bâti. Une covisibilité est également recensée en limite ouest du périmètre de protection : la ZIP émerge en arrière-plan et se superpose à la silhouette urbaine de Plussulien en concurrençant le clocher de la chapelle. *La sensibilité est faible.*

Le château à Corlay (MH n°125)

Ce château, construit à partir de 1195, abrita les seigneurs de Corlay jusqu'au XIV^{ème} siècle. A l'origine surmonté de six grosses tours et plusieurs corps de logis, seules deux tours massives et une partie des remparts a subsisté à un démantèlement ordonné par Henri IV. Les ruines dominent un étang, propice aux promenades. *L'enjeu est modéré.*

L'implantation encaissée du monument et les masques bâtis ne laissent filtrer aucune visibilité depuis les abords de l'édifice protégé. *La sensibilité est nulle.*



Photographie 61 : Covisibilité avec une seule partie de la ZIP depuis les abords de la chapelle Notre-Dame de Séleden à Plussulien.



Photographie 60 : Château de Corlay surplombant un étang. Aucune visibilité et covisibilité n'est possible depuis les abords du château et depuis le haut de la tour.

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
109	22	CAUREL	Sépulture mégalithique	classé	Faible	Implantation au sein d'un bosquet ne permettant aucune visibilité sur la ZIP.	Nulle	7,8
110	22	CAUREL	Deux menhirs	classé	Faible	Aucune visibilité depuis les abords directs des menhirs. Visibilité partielle entrecoupée par la végétation depuis l'est du périmètre de protection, au niveau de la D767.	Très faible	7,5
112	22	CANIHUEL	Chapelle de la Trinité	inscrit	Faible	Masques bâtis et relief empêchent toute visibilité et covisibilité.	Nulle	6,8
113	22	CANIHUEL	Menhir de Gorest	inscrit	Faible	Large visibilité depuis les abords du monuments et depuis le sud du périmètre de protection.	Faible	6,6
114	22	CANIHUEL	Menhir de Bodquelen	inscrit	Faible	Aucune visibilité étant donné le relief et la végétation. Vue depuis les limites est et ouest, sans covisibilité possible avec le menhir.	Très faible	6,4
115	22	SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHE	Menhir	classé	Faible	Végétation et relief empêchent toute visibilité.	Nulle	6,4
116	22	PLUSSULIEN	Chapelle Sélédin	inscrit	Faible	Implantation dans un contexte densément bocager ne permettant aucune visibilité sur la ZIP depuis les abords. Visibilité très partielle depuis le nord du périmètre de protection, sans covisibilité possible avec la chapelle.	Très faible	6,1
117	22	CANIHUEL	Manoir de la Ville Blanche	inscrit	Faible	Visibilité très partielle filtrée par le relief et la végétation. Perception de la ZIP possible depuis la limite est du périmètre de protection.	Très faible	5,2
118	22	SAINT-MARTIN-DES-PRES	Manoir de Cléhunault (partie inscrite)	inscrit	Modéré	Aucune visibilité depuis les abords du monument étant donné le contexte végétalisé. Visibilité très partielle et ponctuelle depuis l'ouest et le sud-ouest du périmètre de protection. Pas de covisibilité recensée.	Très faible	4,9
119	22	SAINT-MARTIN-DES-PRES	Manoir de Cléhunault (partie classée)	classé	Modéré		Très faible	4,9
120	22	SAINT-MAYEUX	Croix du 16 ^{ème} siècle	inscrit	Faible	Masques bâtis et relief empêchent toute visibilité.	Nulle	4,6
121	22	SAINT-MAYEUX	Eglise	inscrit	Faible	Masques bâtis et relief empêchent toute visibilité.	Nulle	4,5
122	22	PLUSSULIEN	Croix du 17 ^{ème} siècle	inscrit	Faible	Covisibilité indirecte entre la croix et un secteur de la ZIP dont une toute petite partie émerge dans l'axe de la rue du centre, à travers une trouée dans le tissu bâti.	Très faible	4,2
123	22	PLUSSULIEN	Chapelle Notre-Dame de Sélédin	inscrit	Modéré	Implantation au cœur d'un contexte urbanisé dense. Covisibilité possible avec une petite partie d'un secteur de la ZIP émergeant dans l'axe de la rue du centre, à travers une trouée dans le tissu bâti. Covisibilité en arrivant depuis l'ouest, via la D44 : superposition de la ZIP à la silhouette du clocher de l'église.	Faible	4,2
124	22	LE HAUT-CORLAY	Croix	inscrit	Faible	La végétation à l'arrière-plan filtre une grande partie des visibilités. Quelques covisibilités demeurent possibles, seul le haut de la ZIP étant discernable au-dessus de la cime des arbres.	Très faible	3,2
125	22	CORLAY	Château	inscrit	Modéré	Aucune visibilité depuis les abords des éléments protégés étant donné les masques bâtis.	Nulle	3,1
126	22	CORLAY	Maison (place de l'Eglise)	inscrit	Faible		Nulle	2,9
127	22	CORLAY	Eglise	inscrit	Faible		Nulle	2,9

Tableau 6 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.

3.3.3.2 Les sites protégés : sites inscrits et classés, sites patrimoniaux remarquables, sites UNESCO

Deux sites protégés ont été recensés dans l'AER. Ils sont localisés sur la carte ci-contre.

Ce sont tous deux des sites naturels inscrits : il s'agit du site de la **vallée de la Poulancre** et du site de l'**étang de Bosméléac**.

L'un présente une sensibilité très faible, l'autre une sensibilité nulle vis-à-vis de la ZIP.

L'ensemble des sites protégés est décrit précisément ci-dessous, puis listé et décrit dans le tableau en page suivante.

Le site inscrit de la vallée de la Poulancre

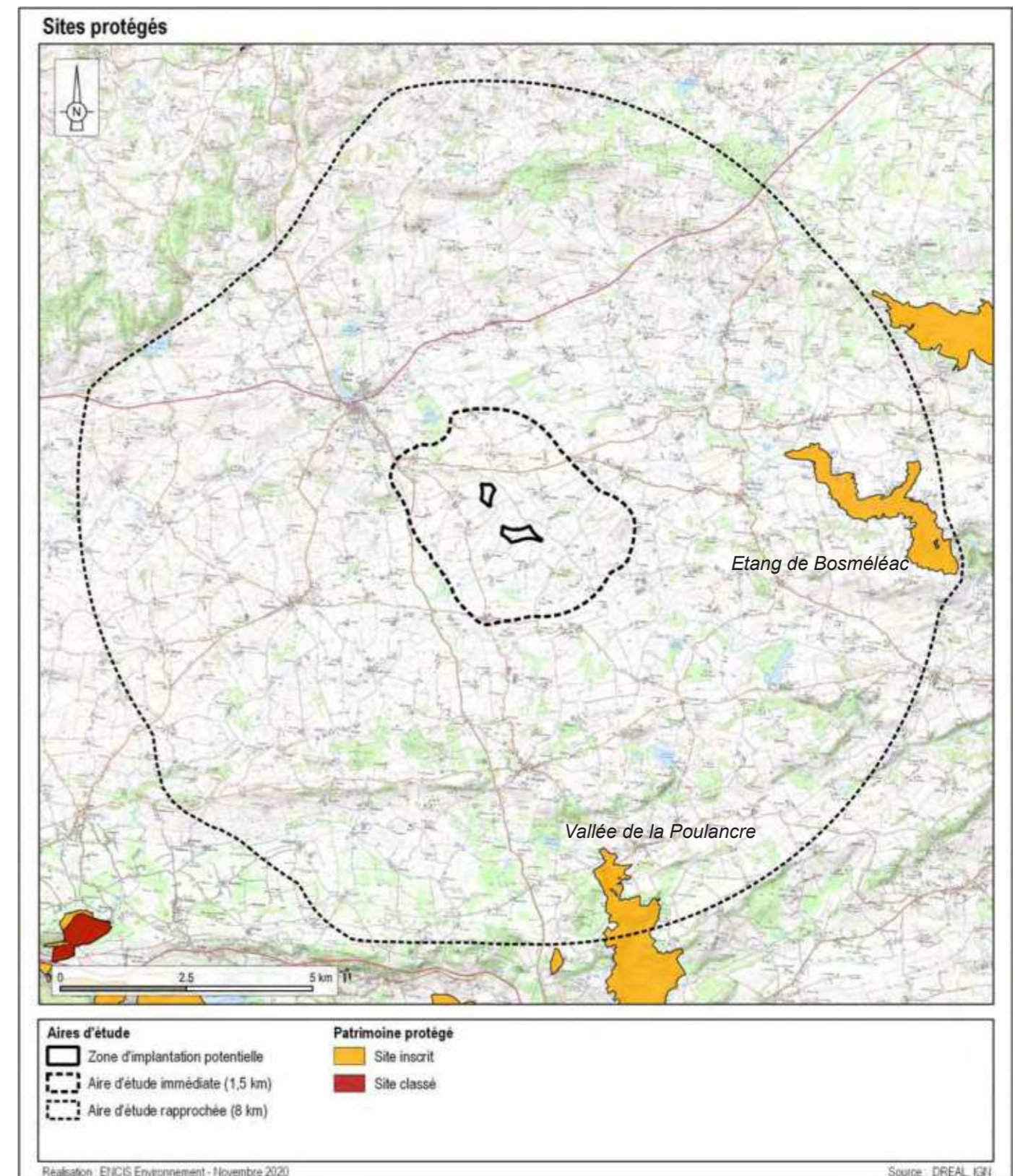
La vallée de la Poulancre a été creusée par le ruisseau du même nom, formant une gorge étroite dans des schistes très durs, roches formées il y a quelques 400 millions d'années. Cet ensemble paysager complexe est un site remarquable associant des crêtes schisteuses recouvertes de landes et des cours d'eau sur schistes et grès. Ces derniers sont localement très encaissés, avec par moment, la présence de chaos rocheux et d'étang dans un contexte forestier. **L'enjeu est modéré.**

Depuis les sommets escarpés du site, un panorama s'ouvre sur l'étang de Poulancre et Saint-Gilles-Vieux-Marché, sans covisibilité possible avec la ZIP. Le relief vallonné et boisé n'offre pas de visibilité en direction de la zone de projet. **La sensibilité est nulle.**

Le site inscrit du lac de Bosméléac

Le site inclus le lac et ses berges. Le lac de Bosméléac est une retenue d'eau de 72 ha qui s'étend sur 2 km de long et 150 m de large. Inauguré en 1832, le barrage de Bosméléac permettait de retenir l'eau destinée à alimenter la rigole d'Hilvern et indirectement le canal de Nantes à Brest. Le lac artificiel de Bosméléac serpente dans les hautes vallées de l'Oust. A l'ouest du plan d'eau, la «queue du lac» est propice à l'hivernage et la nidification des oiseaux d'eau. **L'enjeu est modéré.**

Les pentes du lac sont relativement raides et densément boisées. Le lac est d'ailleurs peu perceptible dès lors que l'on s'éloigne des rives. Cet encaissement isole le lac de toute visibilité et covisibilité avec la ZIP. Depuis le pont en pierre reliant Kérgan à Le Breuil, une visibilité très partielle et fugace pourrait être possible sur une partie de la ZIP. **La sensibilité est très faible.**



Carte 17 : Sites protégés et sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude rapprochée.



Photographie 62 : Encaissement de la vallée et rebords boisés du site de la vallée de la Poulancre empêchent toute visibilité sur la ZIP.



Photographie 63 : Vue fermée par la végétation arborée et le relief depuis les bords du lac de Bosméléac.

INVENTAIRE DES SITES PROTÉGÉS ET SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
22	SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHE	Vallée de la Poulancre	Site inscrit	Modéré	Vallée encaissée et boisée. Depuis le site et ses périphéries, il n'y a aucune visibilité possible.	Nulle	6,4
22	MERLEAC, BODEAC	Étang de Bosméléac	Site inscrit	Modéré	L'encaissement et les bords boisés de l'étang de Bosméléac isolent ce dernier de toute visibilité en direction de la ZIP. Une vue ponctuelle, partielle et très fugace est cependant possible au niveau d'une ouverture à travers la végétation, au niveau du pont en pierre traversant le lac.	Très faible	5,2

Tableau 7 : Inventaire des sites protégés et sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude rapprochée.

3.3.4 Les sites touristiques de l'AER

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude rapprochée.

Onze sites touristiques ont été inventoriés dans l'AER (cf. carte ci-contre et tableau page suivante). Il s'agit pour une grande partie d'entre eux d'activités de plein air (lac, étang, point de vue) et de monuments tels qu'une chapelle, un château, des menhirs. On note également la présence d'un musée, d'un hippodrome d'une ferme de Mohair ou encore d'un site archéologique.

L'ensemble des monuments historiques est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux modérés à forts et ceux présentant des sensibilités faibles à minima.

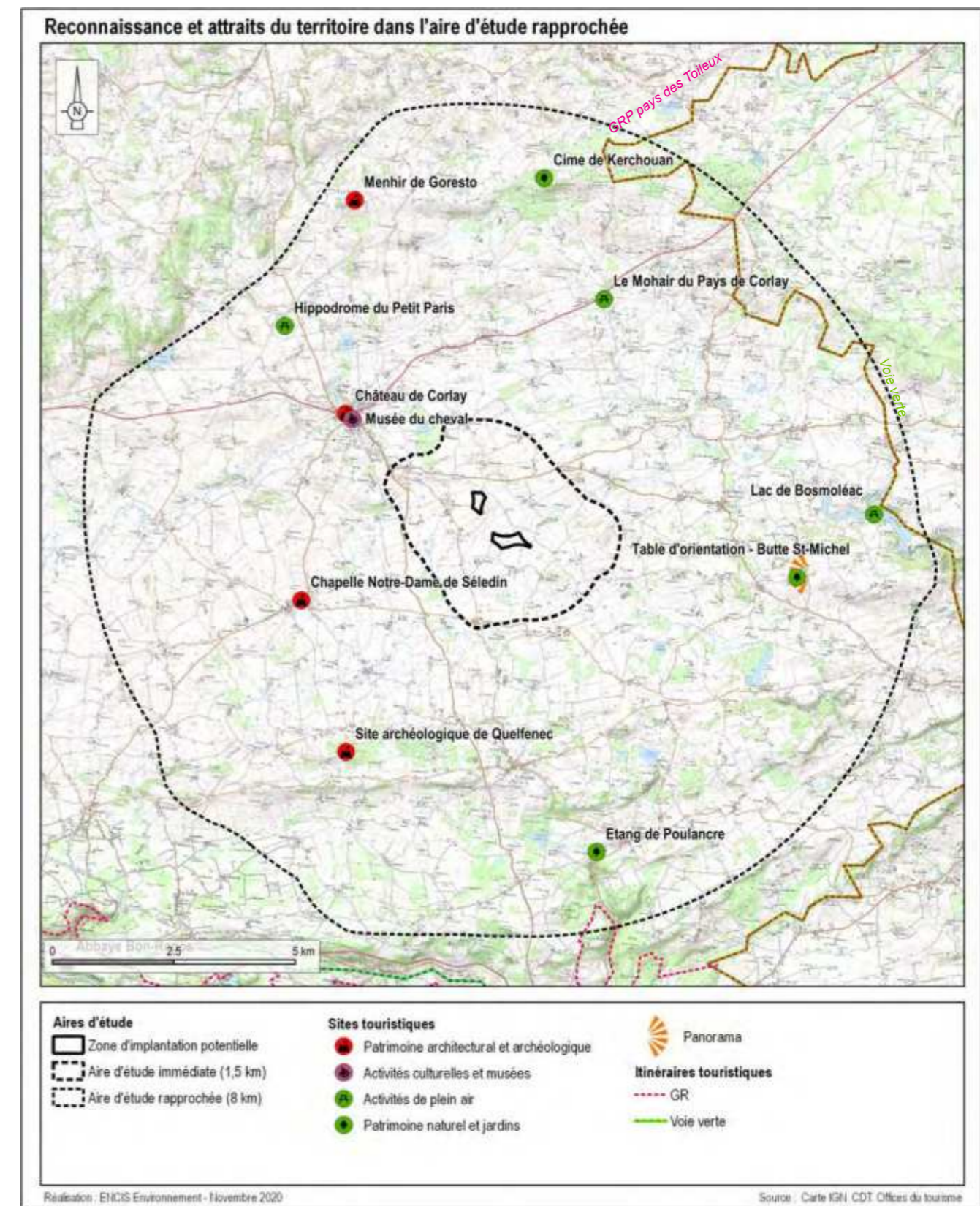
Le lac de Bosmoléac est situé à l'est de la ZIP. C'est également un site inscrit décrit au paragraphe 3.3.3.2. *L'enjeu est modéré et sa sensibilité est très faible.*

L'étang de Poulancre, localisé au sud de l'AER est intégré au nord du site inscrit de la vallée de la Poulancre. Il est analysé plus en détail au chapitre 3.3.3.2. *L'enjeu est modéré et sa sensibilité est nulle.*

La butte Saint-Michel culmine à 320 m, à l'est de l'AER, ce qui en fait un des points culminants des Côtes d'Armor. *L'enjeu est modéré.* Elle offre un panorama dégagé avec des perceptions jusqu'à 30 km (cf. panorama page suivante). *Sa sensibilité est forte.*



Photographie 64 : Table d'orientation au sommet de la butte Saint-Michel.



Carte 18 : Sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.

La chapelle de Notre-Dame de Sélédin est localisée à Sélédin. **Pour rappel, son enjeu est modéré et sa sensibilité est faible.**

Le **Château de Corlay** est un monument historique inscrit (MH n°125) dont la sensibilité est décrite au paragraphe 3.3.3.1. Il abrite dans son enceinte la maison du cheval. **L'enjeu est modéré et la sensibilité nulle.**



Photographie 66 : La maison du cheval à Corlay abrité dans l'ancien château de Corlay.

A l'est de l'AER, le **GRP de pays des Toileux** longe le lac de Bosméléac et le sud de la forêt de Lorge. A proximité du lac de Bosméléac, aucune visibilité n'est possible en direction de la ZIP, le couvert arboré masquant toute échappée visuelle. En remontant vers le nord, l'itinéraire emprunte ensuite des plateaux maillés d'un bocage plus lâche avec des visibilités possibles vers la ZIP. C'est le cas à l'intersection de la D44 et de la D41 par exemple. Les visibilités restent très ponctuelles tout au long de la portion intégrée dans l'AER **et la sensibilité est jugée très faible.**

Le GRP est également le support d'une **voie verte** avec des sensibilités similaires que pour le GRP.



Photographie 67 : Panneau d'information à propos de la pêche, au niveau du lac de Bosméléac



Photographie 65 : Panorama depuis le sommet de la butte Saint-Michel.

INVENTAIRE DES SITES TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (km)
22	LE BODEO, MERLEAC, SAINT-MARTIN-DES-PRES	Lac de Bosméléac	Site inscrit	Modéré	Aucune visibilité étant donné le contexte encaissé et boisé des berges du lac. Une vue ponctuelle, partielle et très fugace est cependant possible au niveau d'une ouverture à travers la végétation, au niveau du pont en pierre traversant le lac.	Très faible	7,1
22	HAUT CORLAY	La cime de Kerchouan	-	Faible	Ligne de partage entre les eaux de la Manche et de l'Atlantique. Les pentes boisées filtrent une grande partie des visibilités.	Très faible	6,6
22	CANIHUEL	Menhir de Gorestro	MH inscrit n°113	Faible	Large visibilité depuis les abords du monument et depuis le sud du périmètre de protection.	Faible	6,5
22	SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHE	Étang de Poulancre	Site inscrit	Modéré	Aucune visibilité étant donné le contexte arboré et le relief autour de l'étang.	Nulle	6,5
22	SAINT-MARTIN-DES-PRES	Table d'orientation - Butte St-Michel	-	Modéré	Large panorama depuis le sommet de la butte.	Forte	5,5
22	PLUSSULIEN	Site archéologique de Quelfenec	-	Faible	Situé sur un point haut mais dans un contexte densément boisé, il n'y a pas de visibilité possible en direction de la ZIP.	Nulle	5,3
22	LE-HAUT-CORLAY	Hippodrome du Petit Paris	-	Faible	Visibilité possible mais en grande partie filtrée par la présence de la végétation.	Très faible	5,2
22	LE-HAUT-CORLAY	Le Mohair du Pays de Corlay	-	Très faible	Visibilité très partielle depuis les abords de la ferme.	Très faible	4,7
22	PLUSSULIEN	Chapelle Notre-Dame de Sélédin	MH inscrit n°	Modéré	Implantation au cœur d'un contexte urbanisé dense. Covisibilité possible avec une petite partie d'un secteur de la ZIP émergeant dans l'axe de la rue du centre, à travers une trouée dans le tissu bâti. Covisibilité en arrivant depuis l'ouest, via la D44 : superposition de la ZIP à la silhouette du clocher de l'église.	Faible	4,2
22	CORLAY	Château de Corlay	MH inscrit n°125	Modéré	Aucune visibilité depuis les abords des éléments protégés étant donné les masques bâtis.	Nulle	3,1
22	CORLAY	Musée du cheval	-	Faible	Situé dans l'enceinte du château de Corlay. Aucune visibilité possible.	Nulle	2,9

Tableau 8 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.

3.4 Les enjeux et sensibilités de l'aire immédiate

L'aire immédiate est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien ». Le futur parc éolien y sera vécu dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet. Les éléments composant les structures paysagères et les motifs indépendants (ex : arbre isolé...) seront décrits et analysés. Les sensibilités des espaces vécus (habitations, réseau viaire, sites touristiques, etc.) et des éléments patrimoniaux vis-à-vis du site d'implantation du projet seront également soulignées.

Le périmètre retenu pour l'analyse de l'aire immédiate est de 1,5 km autour de la ZIP.

3.4.1 La description des structures et motifs paysagers

Le relief

L'aire d'étude immédiate se situe à des altitudes moyennes, entre les deux massifs anciens, les Monts d'Arrée au nord et les Montagnes Noires au sud. Le relief vallonné est plus marqué sur les coteaux et versants situés aux limites nord-ouest, nord et est de l'AEI. Un point haut est relevé à 290 m au sud-est de la ZIP, et à l'est du hameau de Kerlio. Le point bas a été relevé au nord-ouest de l'AEI, sur un affluent du Corlay, à 210 m d'altitude.

Les cultures

La majeure partie du territoire de l'AEI est occupée par des terres arables. On recense également des prairies et des surfaces toujours en herbe, associées à des cultures annuelles, qui correspondent principalement à des cultures fourragères pour l'alimentation du bétail.

Les boisements

Il n'y a pas de boisement présent dans l'AEI mais quelques petits bosquets de feuillus. On les retrouve au nord de la ZIP, entre la limite de l'AEI et la D44, au creux des talwegs ou au sommet de quelques vallons comme c'est le cas au niveau du hameau de Créfiniac.

Le bocage

Le bocage est encore très présent sur ce territoire rural. Les haies accompagnent les limites parcellaires ou bordent les routes. On les retrouve souvent au niveau de talus hauts plantés, d'où émergent des ronces et fougères. Dans les perceptions, ces haies bocagères jouent le rôle d'écran plus ou moins perméable en fonction de leur densité.

Les rivières

Quelques cours d'eau secondaires sont présents sur le territoire de l'AEI. Dans l'angle nord-ouest, un affluent du Corlay prend sa source et se prolonge vers l'est. Au sud-ouest, le Daoulas prend sa source.

Les routes et les chemins

Les routes rayonnent en étoile depuis le nord-ouest de l'AEI, à la sortie de Corlay : La D44 traverse l'aire d'étude d'ouest en est tandis que les D89 et D767 traversent l'ouest de l'AEI. Un réseau de petites routes locales dessert les différents hameaux. Ces derniers sont également utilisés comme chemins agricoles : ils sont larges et pour la plupart carrossables.

L'habitat

Il n'y a pas de village ou de bourg dans cette aire d'étude. L'habitat est très dispersé. Il prend la forme de petits groupes de constructions regroupant une ou deux habitations et des bâtiments agricoles.

Les motifs repères

Depuis l'AEI, quelques éléments verticaux viennent ponctuer le paysage, il s'agit d'une ligne à haute tension et d'un mât de mesure du vent implanté temporairement. Il n'y a pas de parc éolien dans cette aire d'étude mais le motif éolien n'est pas absent pour autant. En effet, depuis les points hauts, des parcs éoliens sont parfois visibles au loin, (parc éolien de Lanrivain, Magoart Lerperf) ou vers le nord (parc éolien du Haut Corlay, de Saint-Bihy)

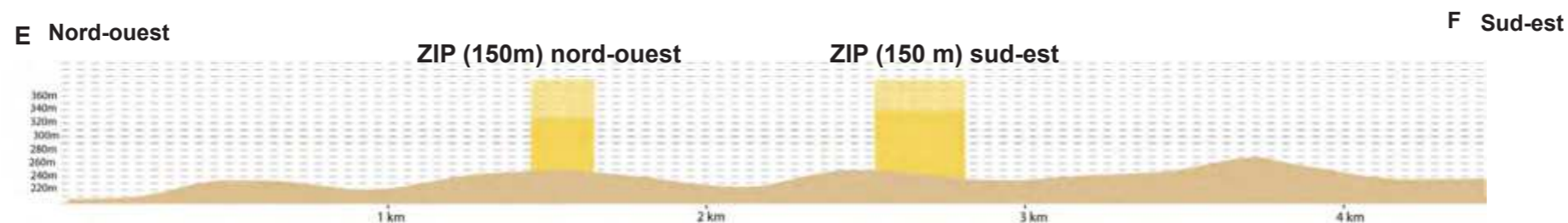
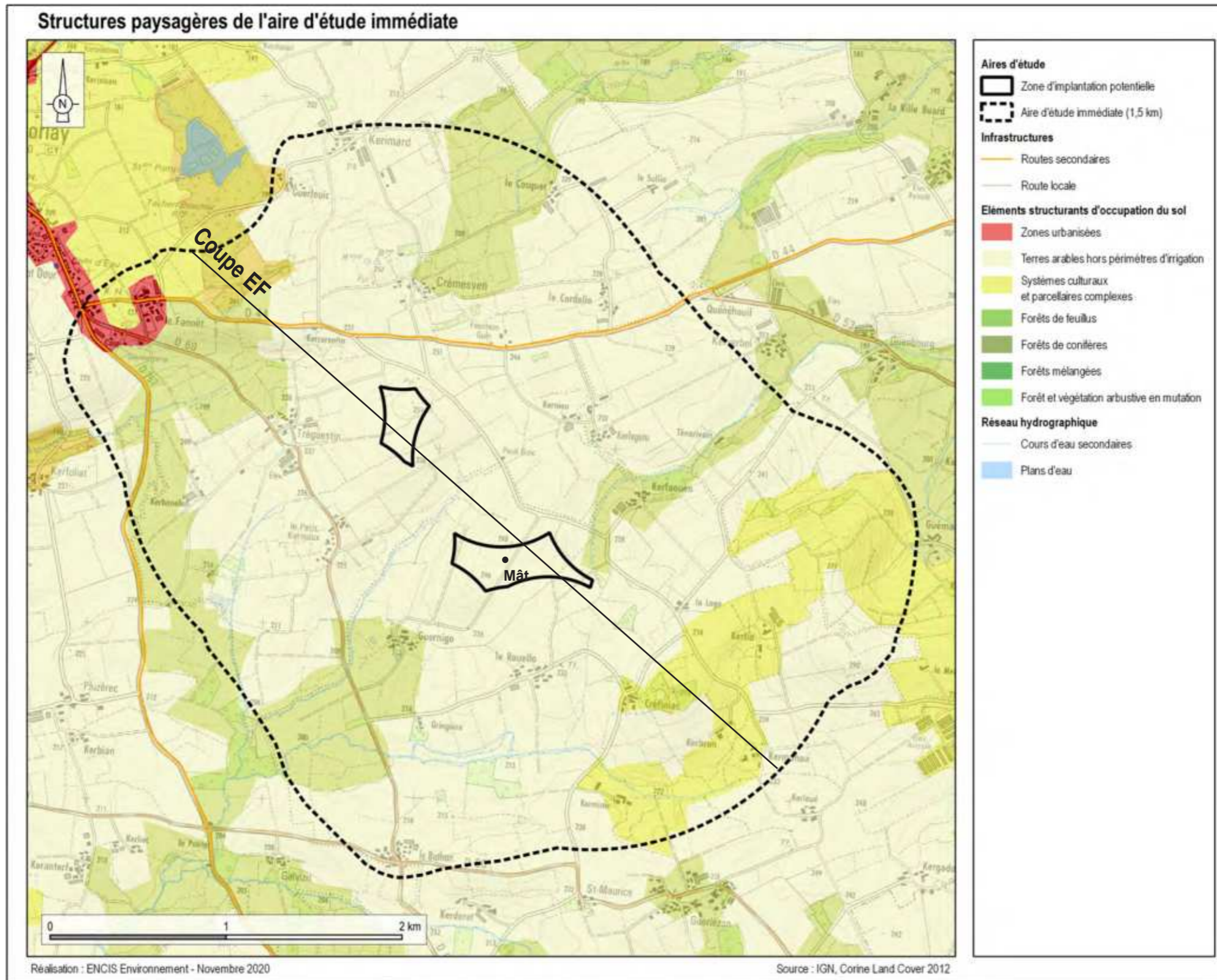


Figure 9 : Coupe de principe EF orientée nord / sud (cf trait de coupe sur carte suivante) (rapport hauteur/longueur x 2)



Carte 19 : Structures paysagères et éléments de paysage de l'aire d'étude immédiate.



Photographie 68 : Relief vallonné de l'AEI, ponctué d'arbres et de haies bocagères, à proximité du hameau de Poull Bizic.



Photographie 69 : Grande culture au premier plan et perception lointaine du parc éolien du Haut Corlay, à 6 km au nord.



Photographie 70 : Visibilité lointaine en direction de l'ouest, depuis l'ouest de l'AEI.

3.4.2 Les espaces vécus

Dans l'AEI, l'habitat est très dispersé et prend la forme de nombreux hameaux localisés sur la carte suivante.

3.4.2.1 Les perceptions depuis les hameaux

Les lieux de vie dans l'AEI sont extrêmement dispersés. Ils sont le plus souvent composés de quelques constructions et comprennent une ou deux maisons d'habitation et sont souvent accompagnés de bâtiments agricoles. Seuls quelques groupes forment de réels hameaux.

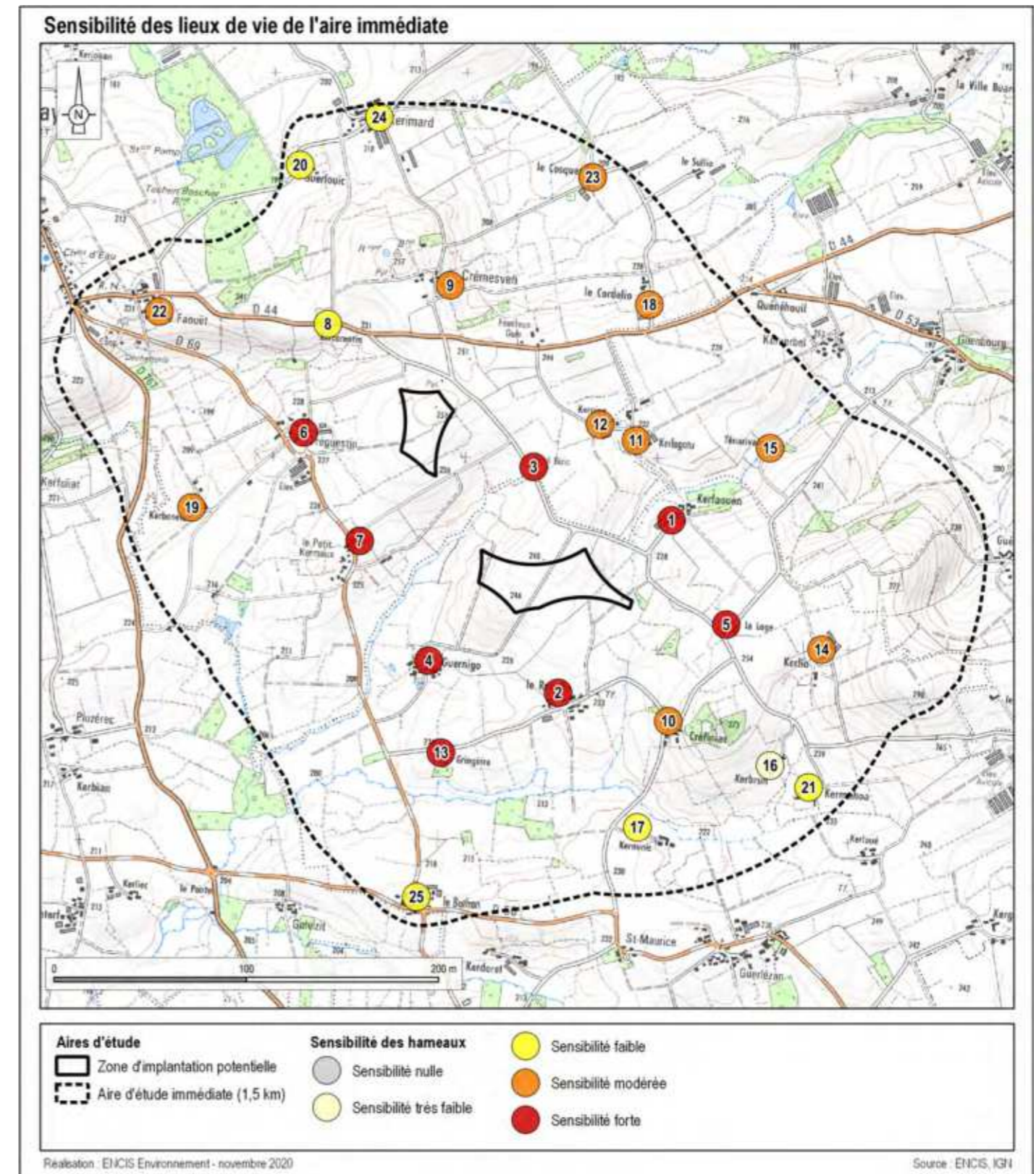
Huit hameaux présentent des sensibilités fortes, principalement du fait de leur proximité à la ZIP. Il s'agit des hameaux de Kerfaouan (localisé au n°1 sur la carte ci-contre), Le Rouello (2), Poul Bizic (3), Guernigo (4), la Loge (5), Tréguestin (6) et le Petit Kermaux (7) et Gringoire (13). Depuis ces hameaux, bien que les filtres visuels du bocage soient plus ou moins présents, des perceptions très rapprochées peuvent être possibles, au-dessus de la végétation.

Dix hameaux présentent des sensibilités modérées. Il s'agit du groupe de hameaux de Crèmesven (9), Créfiniac (10), Kerlagatu (11), Kernion (12), Kerlio (14), Ténarivain (15), Le Cordelio (18), Kerbonelen (19), le Faouet (22) et le Cosquer (23). Ces lieux de vie sont implantés sur le relief vallonné de l'AEI avec des dégagements visuels parfois importants sur la ZIP, lorsque les cultures ouvertes le permettent.

Six autres hameaux présentent des sensibilités faibles. Les vues sont filtrées par le réseau bocager dense.

Un hameau présente une sensibilité très faible. Les vues y sont peu prégnantes, et largement filtrées par la végétation, ou la ZIP est totalement imperceptible depuis ces lieux de vie.

Le tableau page suivante inventorie les hameaux de l'AEI et leurs sensibilités vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle. Les visibilitées depuis les hameaux vers le projet seront étudiées plus précisément lors de l'analyse des impacts, notamment par des photomontages.

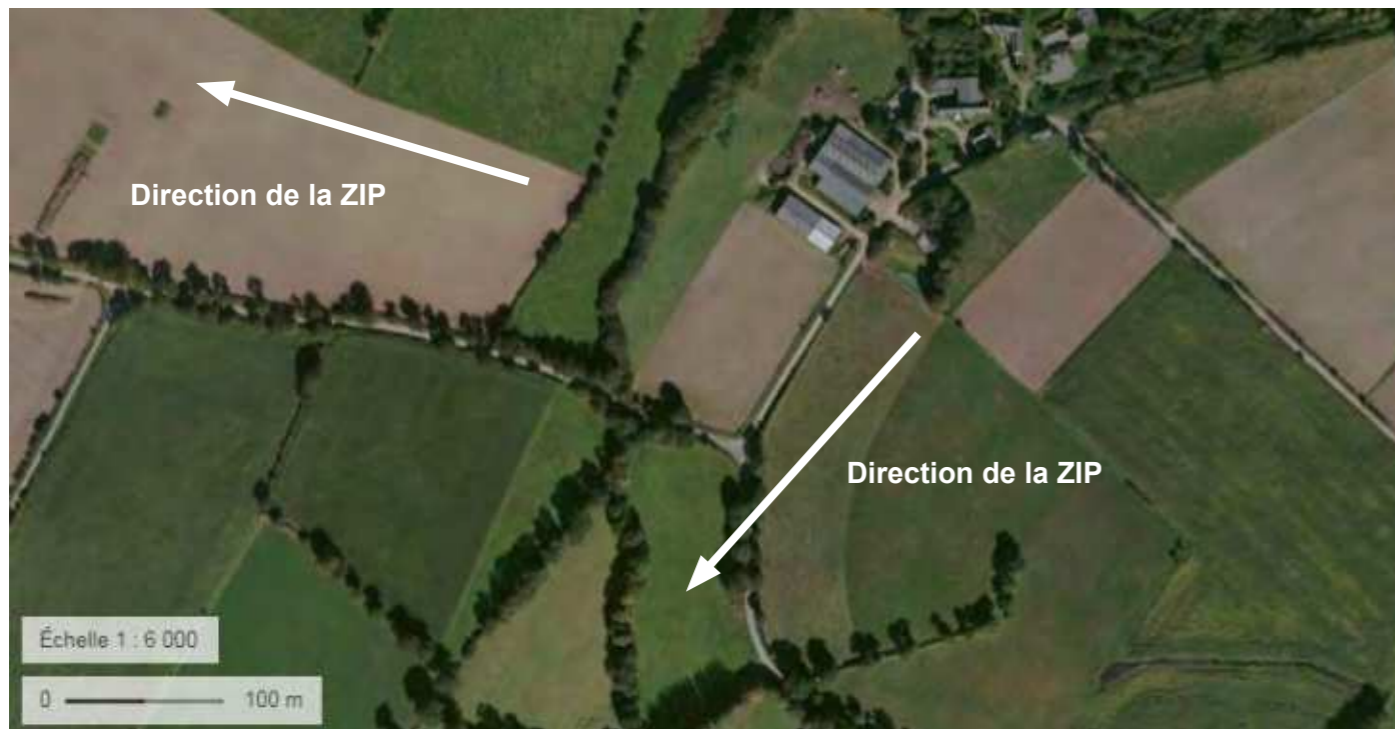


Carte 20 : Sensibilités des hameaux de l'aire d'étude immédiate.

INVENTAIRE ET ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS DES HAMEAUX DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	Nom	Nombre d'habitations	Situation et visibilité	Sensibilité	Distance à la ZIP (m)
1	Kerfaouen	< 5 habitations et bâtiments agricoles	Hameau situé à l'est de la ZIP. La proximité de cette dernière permet des visibilités sur les deux secteurs de la ZIP émergeant au-dessus de la végétation. Les rideaux d'arbres masquent le bas de la ZIP. Zone sud très prégnante.	Forte	500
2	Le Rouello	< 10 habitations et bâtiments agricoles	Hameau entouré de prairies et parcelles cultivées relativement ouvertes. Quelques rideaux d'arbres filtrent les vues sur le bas de la ZIP mais cette dernière émerge distinctement au-dessus de la végétation arborée (notamment la zone sud de la ZIP) (cf. Photographie 75).	Forte	500
3	Poul Bizic	1 habitation	Hameau implanté entre les deux secteurs de la ZIP. Etant donné la proximité des deux secteurs de la ZIP, ces derniers seront visibles au-dessus des haies du jardin et du maillage bocager le long de la route d'accès au bâtiment. Un effet d'encerclement est possible étant donné l'implantation des deux secteurs de la ZIP au nord-ouest et au sud-ouest (cf. Photographie 76).	Forte	501
4	Guernigo	< 5 habitations et bâtiments agricoles	Implantation sur une pente douce. Visibilité sur le haut des deux secteurs de la ZIP au dessus de la végétation bocagère. Secteur sud filtré par la végétation mais émergeant au-dessus de la cime des arbres. Zone nord de la ZIP plus reculée mais visibilité plus dégagée en direction de cette dernière (cf. Photographie 77).	Forte	504
5	La Loge	< 5 habitations et bâtiments agricoles	Implantation sur une légère pente tournée vers le nord-ouest. La ZIP émerge distinctement au-dessus du maillage bocager (cf. Photographie 78).	Forte	506
6	Tréguestin	< 5 habitations et bâtiments agricoles	La végétation bocagère filtre une partie des visibilités sur le bas de la ZIP. Cette dernière, étant donné sa proximité, émerge au-dessus de la végétation. Les visibilités seront plus importantes depuis les bâtiments les plus à l'est (cf. Photographie 79).	Forte	523
7	Le Petit Kermaux	< 10 habitations et bâtiments agricoles	Les bâtiments, en grande partie des exploitations agricoles, sont entourés de haies. Du fait de sa proximité, la ZIP émerge tout de même au-dessus de la végétation avec une emprise horizontale importante et de potentiels effets de surplomb.	Forte	525
8	Kercorentin	1 habitation	Habitation en bordure de route, entourée d'une végétation dense. Covoisibilité possible depuis les abords mais en très grande partie filtrée par la végétation arborée dense (cf. Photographie 80).	Faible	527
9	Crèmesven	< 10 habitations et bâtiments agricoles	Implantation sur une pente douce tournée vers l'est. Visibilités sur la ZIP depuis le sud du hameau, en partie filtrées par la végétation bocagère. Effet de dominance de la zone nord de la ZIP.	Modérée	558
10	Créfiniac	< 5 habitations et bâtiments agricoles	Implantation sur une pente douce tournée vers le nord-ouest. Hameau entouré de végétation arborée filtrant en partie les visibilités. Des vues restent possibles à travers et au-dessus de la végétation, notamment en période hivernale (cf. Photographie 82).	Modérée	626
11	Kerlagatu	< 5 habitations et bâtiments agricoles	Implantation du hameau dans un contexte bocager filtrant les visibilités uniquement sur le bas de la ZIP. Ces deux secteurs émergent largement au-dessus des rideaux d'arbre.	Modérée	643
12	Kernion	< 5 habitations et bâtiments agricoles	Le relief et la végétation masquent en partie les visibilités sur le bas de la ZIP mais les deux secteurs émergent tout de même distinctement au-dessus de la masse arborée.	Modérée	669
13	Gringoire	< 5 habitations et bâtiments agricoles	Les prairies et terres cultivées offrent de larges panoramas, ponctués par la végétation bocagère. La ZIP émerge largement au-dessus de la végétation arborée et reste visible. L'emprise est large (cf. Photographie 81).	Forte	854
14	Kerlio	< 5 habitations et bâtiments agricoles	Implantation dans un creux. Le contexte bocager limite les visibilités. Ces dernières restent possibles à travers les fenêtres dans la végétation et au-dessus des haies.	Modérée	1 019
15	Ténarivain	< 5 habitations et bâtiments agricoles	Bâtiments insérés dans un contexte bocager dense. Les hauts talus à proximité limitent les visibilités sur la ZIP mais la zone sud de la ZIP émerge dans l'axe de la route de sortie du hameau.	Modérée	1 079
16	Kerbrun	< 5 habitations et bâtiments agricoles	Le relief d'une petite butte plus au nord limite les vues en direction de la ZIP, la zone sud de cette dernière émergeant légèrement au-dessus du relief et de la végétation.	Très faible	1 100
17	Kerminic	< 5 habitations et bâtiments agricoles	Insertion des bâtiments les plus à l'est dans un contexte arboré. Le bâtiment le plus à l'ouest est implanté au sein d'une parcelle avec un dégagement visuel plus important. Visibilités sur la ZIP filtrées par le bocage.	Faible	1 147
18	Le Cordelio	< 10 habitations et bâtiments agricoles	Hameau en recul par rapport à la D44. Les prairies ouvertes permettent des visibilités sur le haut de la ZIP en partie filtrées par la végétation (cf. Photographie 83).	Modérée	1 147

INVENTAIRE ET ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS DES HAMEAUX DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	Nom	Nombre d'habitations	Situation et visibilité	Sensibilité	Distance à la ZIP (m)
19	Kerbonelen	< 5 habitations et bâtiments agricoles	Le léger relief masque le bas des deux secteurs de la ZIP. Des vues, en partie filtrées par la végétation, restent possible.	Modérée	1 151
20	Guerlouic	< 10 habitations et bâtiments agricoles	Le relief masque une partie du sud de la ZIP. L'ouest du secteur nord est visible partiellement (cf. Photographie 84).	Faible	1 295
21	Kermahoa	5 habitations et bâtiments agricoles	La végétation et le relief d'une petite butte plus au nord limitent les visibilitées. Des perceptions partielles restent possibles depuis l'est du hameau (cf. Photographie 85).	Faible	1 321
22	Le Faout	5 habitations et bâtiments agricoles	Depuis les habitations les plus au nord du hameau, la végétation dense ne permet que de rares visibilitées sur la ZIP. Depuis les habitations les plus au sud, les prairies autour du hameau permettent un dégagement visuel plus important. Les visibilitées sur le bas de la ZIP sont filtrées par la succession de rideaux d'arbres mais la ZIP demeure prégnante (cf. Photographie 86).	Modérée	1 336
23	Le Cosquer	<5 habitations et bâtiments agricoles	Large visibilité sur la ZIP dont la partie basse est en partie masquée par le relief. Emprise large de la ZIP.	Modérée	1 368
24	Kérimard	<5 habitations et bâtiments agricoles	Le relief masque la plus grande partie de la ZIP. Le haut du secteur nord de la ZIP est partiellement visible, émergeant au-dessus de la végétation. Le secteur sud émerge dans l'axe de la route de sortie du hameau (cf. Photographie 87).	Faible	1 432
25	Le Bothan	<5 habitations et bâtiments agricoles	Implantation du hameau au croisement des D50 et D69. La végétation limite les perceptions visuelles au haut de la ZIP (cf. Photographie 88).	Faible	1 597

Tableau 9 : Inventaire et évaluation des sensibilités des hameaux de l'aire d'étude immédiate.



Photographie 71 : Hameau de Kerfaouen (1)



Photographie 73 : Hameau de la Loge (5)



Photographie 74 : Hameau de Poull Bizic (3)



Photographie 72 : Hameau du Rouello (2)



Photographie 75 : Large visibilité sur la ZIP depuis le Rouello (2).



Photographie 76 : Vue en partie masquée par la végétation mais la ZIP émerge au-dessus de la végétation depuis Poull Bizic (3).



Photographie 77 : Large visibilité entrecoupée de végétation arborée depuis Guernigo (4).



Photographie 78 : Panorama dégagé depuis la Loge (5).



Photographie 79 : Visibilités filtrées par la végétation depuis Tréguestin (6).



Photographie 80 : Perception masquée en grande partie par la végétation à Kercorentin (8).



Photographie 82 : Vue partielle sur le haut de la ZIP depuis Créfiniac (10).



Photographie 81 : Vue proche mais filtrée par la végétation depuis Gringoire (13).



Photographie 83 : Vue filtrée par la végétation depuis le Cordelio (18).



Photographie 84 : Vue en partie filtrée par la topographie depuis Guerlouis (20).



Photographie 85 : Végétation et relief limitent les visibilitées depuis Kermahoa (21).



Photographie 86 : Vue filtrée par la végétation depuis le Faouët (22).



Photographie 87 : Vue filtrée partiellement depuis Kérimard (24).



Photographie 88 : Vue partiellement filtrée par les habitations et la végétation depuis le Bothan (24).

3.4.2.2 Les perceptions depuis les routes

Les sensibilités visuelles des routes de l'AEI sont identifiées sur la carte ci-contre.

La D44 du nord-ouest au nord-est de l'AER

Cette route secondaire permet de rejoindre L'hermitage-Logre depuis Corlay. Depuis le sud de Corlay en direction de l'est, les perceptions sont intermittentes. La ZIP est tantôt masquée par la juxtaposition d'une végétation d'accompagnement de la route et de haies bocagères, tantôt présente en arrière-plan, notamment en période hivernale où elle peut être perçue à travers les branchages nus des rideaux d'arbres. Des visibilitées relativement proches sont observées lorsque la route passe à proximité de l'extrémité nord de la ZIP bien que les perceptions restent partielles et entrecoupées par la végétation.



Photographie 89 : Ouverture dans le bocage permettant une vue sur le haut de la ZIP, depuis la D44, au nord-ouest de l'AEI, à la sortie de Corlay.

La D69 à l'ouest de l'AER

Cette départementale relie le sud de Corlay à Saint-Mayeux.

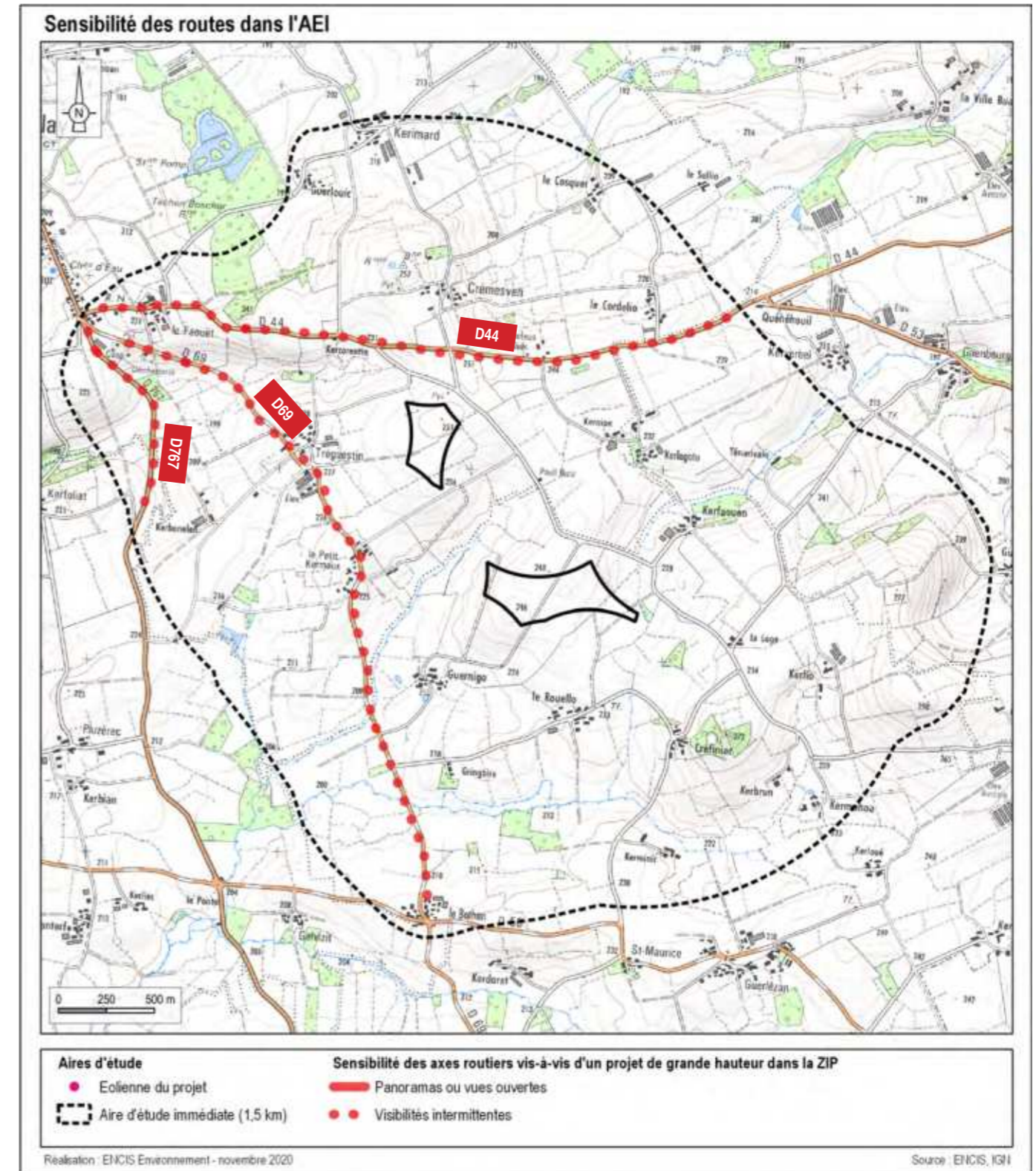
En fonction des vallons et de la végétation accompagnant les bords de route, les visibilitées sont intermittentes. Les haies bocagères masquent souvent la majeure partie de la ZIP, dont seule la partie haute est visible au-dessus des rideaux d'arbres.

La D767 à l'ouest de l'AER

Cette départementale est présente à l'extrême nord-ouest de l'AEI et traverse un maillage bocager dense. La ZIP émerge au-dessus de la cime des arbres et est visible partiellement.

D'autres routes maillent le territoire de l'AEI. Ce sont des routes de desserte locale, empruntées par les riverains dans leurs déplacements quotidiens ou des chemins agricoles. Ces routes traversent des paysages agricoles bocagers, parfois denses, mais sont susceptibles d'offrir des perceptions importantes de la ZIP.

Globalement, dans l'AEI les sensibilités sont partielles et intermittentes mais l'ensemble des routes est concerné par des visibilitées.



Carte 21 : Principales visibilitées depuis les routes de l'aire d'étude immédiate.

3.4.3 Les éléments remarquables et attractifs de l'AEI

3.4.3.1 Les monuments historiques

L'aire d'étude immédiate ne comprend **aucun monument historique**.

3.4.3.2 Les sites protégés inscrits / classés, les sites patrimoniaux remarquables, UNESCO

L'aire d'étude immédiate ne compte **aucun site protégé** (inscrit ou classé), **site patrimonial remarquable ou UNESCO**.

3.4.3.3 Le patrimoine non protégé

On ne retrouve pas d'éléments de patrimoine vernaculaire dans l'aire d'étude immédiate.

3.4.3.4 Les sites touristiques et attractifs

A l'échelle de l'AEI, il est nécessaire de répertorier la majorité des lieux, sites et événements attractifs du point de vue paysager, patrimonial, mais aussi culturel.

Il n'y a pas d'offre touristique recensée dans l'aire d'étude immédiate. Les sites touristiques les plus proches sont référencés à Corlay au nord, la chapelle Saint-Maurice au sud-est et la Pieta Saint-Julien au sud-ouest, tous hors de l'AEI.



Photographie 90 : Extrait d'un panneau d'information à Corlay

Les chemins de randonnée

Sur la page internet du Pays de Corlay, il est indiqué l'existence du sentier pédestre de Roch-ar-Lin, récemment inauguré sur la commune de St-Mayeux. Des panneaux de balisage de ces chemins sont recensés sur les chemins de desserte locale de l'AEI (le site internet du pays de Corlay mentionne l'existence de ce sentier mais il n'y a cependant pas de carte du circuit disponible).

L'offre d'hébergement touristique

L'offre d'hébergement touristique est inexistante dans l'aire d'étude immédiate.



Photographie 91 : Panneaux de balisage des chemins dans l'AEI.

3.4.4 Les perceptions sociales du paysage de l'AEI

Comme précisé dans le 2.3.1.8 une enquête exploratoire réalisée par questionnaire semi-ouvert auprès de quelques personnes du territoire a permis d'explorer la problématique des perceptions sociales des usagers du territoire (habitants et visiteurs). Ce chapitre rend compte des résultats de cette enquête en s'attachant à comprendre :

- L'identité et l'ambiance du paysage vécu ;
- de quelle manière et dans quelle mesure il participe au cadre de vie ;
- quel est l'attachement et l'appropriation des habitants pour ce paysage et pour des lieux en particulier.

Pour rappel, cinq personnes des aires rapprochées et intermédiaires ont été interrogées :

- une propriétaire d'un gîte,
- une adjointe au maire, retraitée de l'enseignement,
- un agriculteur,
- un maire,
- un employé de l'office de tourisme.

3.4.4.1 Atmosphère et ambiance du paysage

Autour de Saint-Mayeux et Corlay, le paysage se caractérise par un bocage décrit comme typique avec des talus plantés et un maillage de haies fournies. Cependant les personnes interviewées signalent une dégradation de la trame bocagère à cause des remembrements effectués dans le passé et de l'arasement des talus. Le paysage est animé par de nombreux vallons dont l'amplitude augmente en direction du sud, au niveau du Mûr-de-Bretagne. Les reliefs appalachiens, caractérisés par des alignements de crêtes et de sillons, orientés est / ouest forment des strates très marquées et offrent des panoramas dégagés depuis les points les plus hauts, au niveau de Saint-Mayeux. Ces paysages ouverts contrastent avec les atmosphères plus feutrées du creux des sillons et des paysages cloisonnés du lac de Guerlédan.

3.4.4.2 Rôle du paysage dans le cadre de vie

Les personnes interrogées définissent leur cadre de vie comme agréable, favorable, rural et vallonné. Plusieurs personnes évoquent la position stratégique en Bretagne du territoire de l'aire rapprochée. Bien qu'éloigné des grands pôles urbains, il se trouve à égale distance entre le littoral nord et sud. Les villes où les riverains se rendent fréquemment pour faire leurs courses, consulter des spécialistes ou encore accéder à des services, sont Pontivy, Loudéac et dans une moindre mesure Saint-Brieuc pour des services qui ne seraient pas présents dans les deux premières villes citées. Les riverains semblent montrer un attachement particulier à Pontivy à laquelle ils s'identifient davantage (« nous faisons partie du Pays de Pontivy »).

3.4.4.3 Lieux présentant un attachement particulier et pratiques locales

Les personnes interrogées ont fait part de la richesse patrimoniale présente autour de leur territoire. A l'échelle très éloignée, le Mont-Saint-Michel, la côte de granit rose, Carnac, la vallée des Saints à Carnoët ou encore la forêt de Brocéliande sont les lieux qui ont été cités le plus souvent. Les petites cités de caractère de Pontivy, Quintin et Moncontour ont également été citées comme lieux remarquables qui valent le détour.

A une échelle plus rapprochée, c'est le lac de Guerlédan qui est le point attractif de la zone et qui concentre des services de « village vacances » et une plage en période estivale. Les forges des salles, à Bon-Repos-sur-Blavet sont citées mais comme fréquentées davantage par les locaux, à l'occasion de l'illumination des façades par exemple. Le Mûr-de-Bretagne, étape du tour de France, attire également la foule pendant le mois de juillet.

A Saint-Mayeux, six ou sept maisons sont louées sous forme de gîte et connaissent, selon les riverains interrogés, une bonne fréquentation. Pour eux cela s'explique par les tarifs attractifs proposés par rapport aux prix pratiqués sur des secteurs davantage touristiques ou balnéaires de la côte. Les visiteurs viennent également chercher l'authenticité et le calme.

Les environs de Saint-Mayeux sont reconnus pour le patrimoine mégalithique d'où la dorite était extraite au néolithique pour réaliser des haches. Ce site fait preuve d'une reconnaissance à l'échelle européenne. Un sentier de randonnée passe à proximité et permet de les mettre en valeur. Il s'agit du sentier de randonnée autour de l'allée couverte de Quelfenec (Plussulien) et au niveau du menhir et du tumulus sur le sommet du Roc'h Ar Lin. Ces sentiers empruntent des lignes de crêtes offrant des dégagements visuels sur le paysage aux alentours. Certaines personnes interrogées déplorent le fait que ces deux sentiers de randonnée, pourtant proches, ne soient pas reliés.

Corlay est le pays du cheval et on y retrouve un équipôle, loisir de niche autour du cheval. Historiquement, Corlay est le berceau d'une race de cheval issue d'étalons croisés à des chevaux de labour pour la course d'obstacles. La maison du cheval est présente au niveau du château de Corlay (bien que n'étant plus ouverte au public). Aussi un hippodrome ayant la particularité de se situer dans un contexte de prairies et de champs est implanté un peu plus au nord de Corlay, le long de la D767. On retrouve à Corlay des éléments de patrimoine (église, chapelle, château) mais ces derniers demeurent confidentiels et peu reconnus ni visités.

Entre le patrimoine mégalithique de Plussulien et les loisirs équestres à Corlay, le territoire de l'aire rapprochée propose des loisirs de niche. Le lac de Guerlédan est le site touristique le plus proche à destination du grand public.

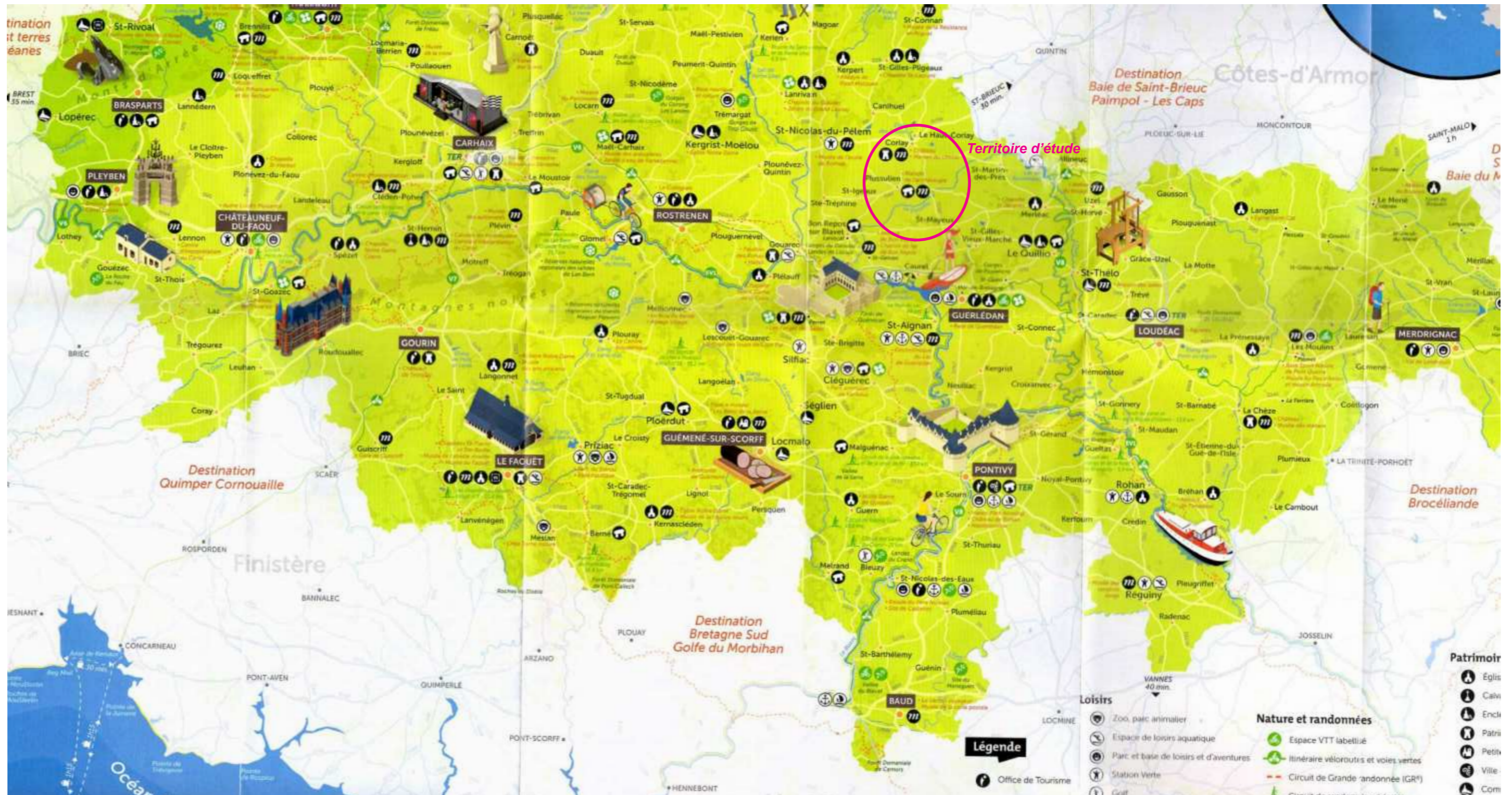


Figure 10 : Extrait d'une carte touristiques fournie par la mairie de Saint-Mayeux.

3.5 La description du site d'implantation : la zone d'implantation potentielle

La ZIP correspond à l'emprise du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques...). L'analyse de l'état initial doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré. Les éléments composant cet environnement sont donc analysés plus finement.

3.5.1 La description des éléments de l'environnement immédiat

La ZIP se compose de deux sites. La zone la plus au nord s'étend sur 7,6 ha tandis que la zone au sud couvre une surface de 14,2 ha. L'ensemble des deux zones couvre une surface d'un peu plus de 21 hectares implanté sur un espace vallonné avec une altitude globale comprise entre 251 m et 230 m.

Les deux secteurs de la ZIP se situent sur des buttes surélevées par rapport à l'aire d'étude immédiate. Ainsi, le secteur nord culmine à 251 m d'altitude dans l'angle nord-est pour redescendre à environ 240 m à la pointe sud ; le secteur sud atteint 250 m pour les plus hautes altitudes et redescend à 230 m environ dans la pointe ouest.

Les deux sites ne sont occupés que par des terres agricoles, et plus spécifiquement par de grandes surfaces de cultures et des zones de prairies, parfois pâturées par des troupeaux de bovins. Des haies sont présentes mais le paysage tend à s'ouvrir sur des grandes parcelles agricoles, notamment pour le secteur nord de la ZIP.

Le secteur sud de la ZIP est parcouru du nord au sud par un large chemin de desserte agricole, carrossable. Il est constitué de terre battue et de graviers. Quelques autres chemins agricoles sont présents au sud-est. Dans le secteur nord en revanche, on note l'absence de chemins de desserte agricole.

Quelques haies sont présentes au niveau des zones de la ZIP, notamment au niveau du secteur sud de la ZIP, le long de la route de desserte.

3.5.2 Les secteurs à enjeux

Les secteurs de la ZIP sont majoritairement ouverts et composés de surfaces de grandes cultures. Quelques haies sont présentes notamment dans la zone sud de la ZIP. Ces haies animent ce paysage ouvert.



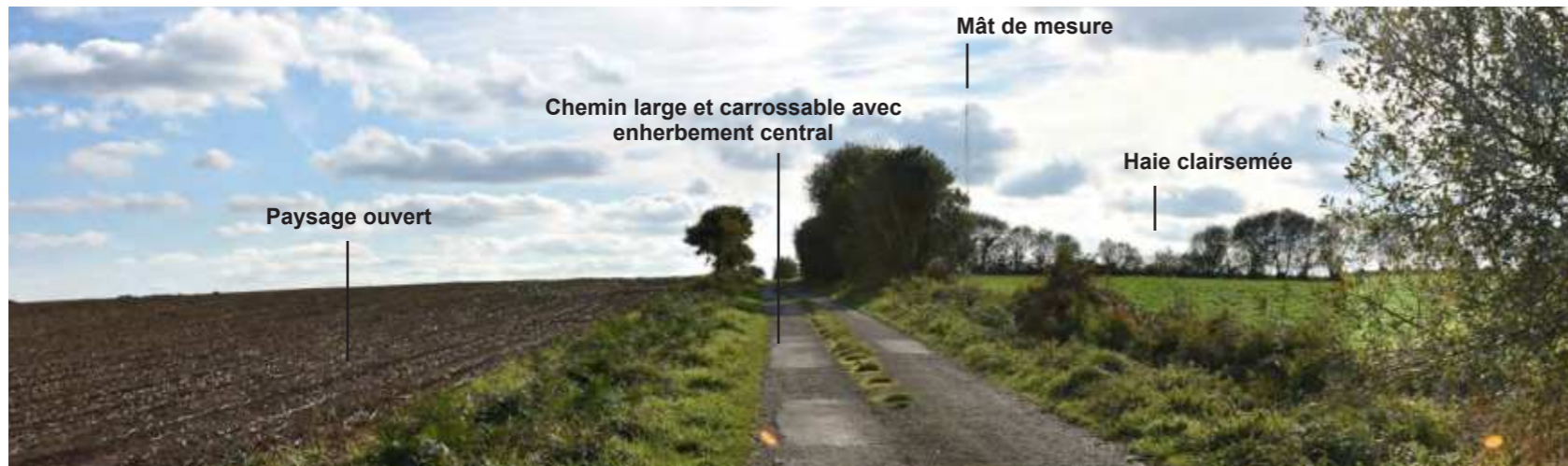
Photographie 92 : Orthophotographie de la zone d'implantation potentielle.



Photographie 93 : Paysage ouvert au nord de la ZIP.



Photographie 94 : Chemin agricole dans le secteur nord de la ZIP.



Photographie 97 : Route de desserte locale traversant la zone sud de la ZIP.



Photographie 95 : Mât visible depuis la zone sud de la ZIP.



Photographie 96 : Elevage bovin au nord-ouest de la ZIP.



Photographie 98 : Chemin de desserte agricole à la limite nord-ouest de la zone sud de la ZIP.



Photographie 99 : Pâtures depuis le sud de la ZIP.

3.5.3 Aperçu de l'évolution probable du paysage en l'absence de mise en œuvre du projet

Conformément à l'article R.122-5 du Code de l'Environnement, l'étude d'impact doit contenir « 3° Une description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement, dénommée "scénario de référence", ainsi qu'un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport au scénario de référence peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles ».

Cette partie est rédigée sur la base des éléments issus de l'analyse de l'état actuel du paysage, qui constitue le scénario de référence.

3.5.3.1 Historique de l'évolution du paysage

Avant d'imaginer l'évolution probable du site, nous pouvons examiner la dynamique que le site a subi jusqu'à aujourd'hui.

Les outils disponibles nous permettant de « remonter le temps » et de regarder comment le site a évolué dans le temps sont notamment les cartes topographiques et les photographies aériennes anciennes. Les cartes suivantes présentent l'évolution de l'occupation du sol entre la moitié du 19^{ème} siècle et aujourd'hui.

La comparaison des photographies aériennes de 1950 et 2018 (cf. pages suivantes) montre une occupation du sol très similaire. On note cependant qu'il y a eu du remembrement avec la disparition de haies, et une modification du parcellaire, ce dernier s'étant simplifié, avec des parcelles plus grandes mais moins nombreuses. En ce qui concerne le bâti, on constate des extensions avec l'apparition de quelques bâtiments agricoles : c'est le cas à Tréguestin, Poul Bizic, le petit Kermaux ou encore Guernigo.

3.5.3.2 Evolution probable du paysage

En l'absence de création du projet éolien, le paysage du secteur est quoi qu'il en soit susceptible d'évoluer à moyen et long terme, en raison notamment du changement climatique et/ou de l'évolution de l'activité humaine et de l'activité économique locale.

Les principales évolutions prévisibles seront liées :

- aux évolutions des cultures et essences forestières liées au changement climatique,
- à la rotation des cultures/prairies du site,
- aux pratiques agricoles : coupes d'arbres et de haies, remembrement et tendances à l'agrandissement des parcelles, enrichissement par abandon des parcelles, etc.
 - à l'exploitation sylvicole : éclaircies et coupes réalisées sur les parcelles exploitées,
 - à l'urbanisation (la pression urbaine est toutefois faible dans le secteur, en raison de l'éloignement des grands pôles urbains),

- aux règles et documents guidant la planification territoriale.

Le secteur concerné par le projet n'est globalement pas soumis à de grandes dynamiques et les paysages sont assez stables dans le temps.



Photographie 100 : Évolution de l'occupation du sol à l'échelle de la zone d'implantation potentielle.

3.6 Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères et patrimoniales au regard d'un projet éolien

Structures paysagères et perceptions

Le territoire étudié s'inscrit dans les parties accidentées du relief des Côtes d'Armor, sur un plateau, entre les prémices des Monts d'Arrée, qui se ressentent dans la moitié nord de l'AEE et les Montagnes Noires, au sud-ouest et en partie centrale. Entre ces deux éléments, le relief est vallonné et forme occasionnellement de petites buttes. Les altitudes varient entre 320 m (Butte de St-Michel à l'est) et 134 m en limite sud de l'AER au niveau du ruisseau de Poulancre.

On note la présence de la rivière de l'Oust et du Sulon, mais ces rivières, et les cours d'eau secondaires les alimentant, ne forment pas de ligne de force particulièrement marquée. On recense également plusieurs étangs dont le principal est l'étang de barrage du Bosméléac, s'étendant sur 72 ha et présent sur le cours de l'Oust, en limite est de l'AER.

L'aire d'étude immédiate se situe à des **altitudes moyennes, sur un relief vallonné**, plus marqué en partie nord-ouest, est et au niveau des secteurs de la ZIP implantés en situation de promontoire. Ce sont majoritairement des **terres agricoles cultivées ou dédiées à l'élevage**. Un **maillage bocager** plus ou moins dense est présent et délimite encore les parcelles.

Occupation humaine et cadre de vie

Depuis les villes les plus importantes de l'AEE, il n'existe que de **rare visibilité, partielles, lointaines et anecdotiques**. C'est le cas pour **Saint-Nicolas du Pélem** et **Uzel**, dont les sensibilités sont jugées **faibles**. Les autres villes et villages de l'AEE sont concernés par des **sensibilités très faibles (Gouarec)** voire **nulles (Plœuc-l'Hermitage, Quintin, Guerlédan, Saint-Caradec)**.

A l'échelle rapprochée, les perceptions d'un projet de grande hauteur dans la ZIP sont souvent limitées à la périphérie des bourgs et la végétation bocagère filtre une grande partie de ces visibilité. C'est le cas pour les bourgs de **Saint-Mayeux, le Bodéo ou Saint-Martin-des-Pré**, dont la sensibilité vis-à-vis d'un projet éolien est **très faible**. Pour le bourg de **Saint-Gilles-Vieux-Marché**, le relief vallonné et la végétation bocagère masquent toute visibilité et sa **sensibilité est nulle**. Mais pour les bourgs de **Plussulien et la Harmoye**, des visibilité sont recensées depuis les périphéries. Des vues fugaces et partielles sont également possibles depuis l'intérieur du centre-bourg. En revanche, depuis le **Haut-Corlay**, rattaché au village de Corlay, une situation en belvédère offre des visibilité dégagées sur le haut de la ZIP et la sensibilité est ainsi **modérée**.

Dans l'aire d'étude immédiate, **huit hameaux présentent des sensibilités fortes**, principalement du fait de leur proximité à la ZIP. Il s'agit des hameaux de Kerfaouan, Le Rouello, Poul Bizic, Guernigo, la Loge, Tréguestin, le Petit Kermaux et Gringoire. Depuis ces hameaux, bien que les filtres visuels du bocage soient plus ou moins présents, des perceptions très rapprochées peuvent être possibles, au-dessus de la végétation. **Dix hameaux présentent des sensibilités modérées**. Il s'agit du groupe de hameaux de Crèmesven,

Créfiniac, Kerlagatu, Kernion, Kerlio, Ténarivain, Le Cordelio, Kerbonelen, le Faouet et le Cosquer. Ces lieux de vie sont implantés sur le relief vallonné de l'AEI avec des dégagements visuels parfois importants sur la ZIP, lorsque les prairies ouvertes le permettent. **Six autres hameaux présentent des sensibilités faibles**. Les vues sont filtrées par le réseau bocager dense. **Un dernier hameau présente une sensibilité très faible**. Les vues y sont peu prégnantes et largement filtrées par la végétation.

Éléments patrimoniaux et touristiques

Les aires d'études éloignée et rapprochée comprennent un grand nombre de monuments historiques et quelques sites protégés, répartis sur l'ensemble du territoire avec une densité plus importante autour du lac de Guerlédan et à Quintin.

Dans l'AEE, le **lac de Guerlédan et ses abords** (abbaye de Bon-Repos et sites des Forges les Salles) **concentrent les enjeux touristiques les plus importants**. Etant donné les reliefs accidentés entourant le lac et la végétation arborée dense, **la sensibilité** de ces édifices vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP **est nulle**. Les monuments les plus emblématiques de l'AEE sont le château de Quintin, l'église et le cimetière de Saint-Gilles-Plingieux. **La sensibilité du château** vis-à-vis d'un projet de grande hauteur est **nulle** tandis que pour **l'église et le cimetière**, la **sensibilité est faible**.

Les monuments historiques les plus emblématiques de l'aire d'étude rapprochée sont le **manoir de Cléhunault** à Saint-Martin-des-Prés, la **chapelle Notre-Dame de Séléden** à Plussulien et le **château de Corlay**. Seuls le **menhir de Gorest** et la **chapelle présentent une sensibilité faible**. **La grande majorité des autres monuments historiques** de l'AER **ne présente que des sensibilités très faibles voire nulles**. Ils sont pour la plupart situés dans des bourgs eux-même implantés dans des secteurs au bocage plus ou moins dense. Les rideaux d'arbres filtrent les visibilité, qui sont le plus souvent partielles, limitées à la partie haute de la ZIP, localisées à la périphérie des bourgs et donc en marge des édifices protégés. Depuis les deux sites inscrits de cette aire d'étude, **l'étang de Bosméléac** et la **vallée de la Poulancre**, les visibilité sont arrêtées par l'encaissement et les pentes boisées. Ils présentent un enjeu faible mais une **sensibilité nulle pour la vallée de la Poulancre et très faible pour l'étang de Bosméléac**. La **butte Saint-Michel** est un lieu de promenade, son panorama ouvert permet de larges visibilité et une vue à 360° : la sensibilité est **forte**.

Dans l'AEI, **aucun monument historique, site protégé, élément attractif ou touristique n'est recensé**.

Perceptions sociales du paysage

Le paysage revêt un caractère typiquement bocager avec des talus plantés plus ou moins bien préservés suite au remembrement. Ce territoire, bien que peu reconnu touristiquement, occupe une place stratégique au «cœur des Côtes d'Armor», environ à égale distance des littoraux nord et sud Bretagne, et avec un accès

facilité vers le lac de Guerlédan, point touristique incontournable. Les pôles urbains de Pontivy, Loudéac et de Saint-Brieuc sont facilement accessibles. L'offre touristique classique est peu développée sur ce territoire : elle cible davantage un tourisme de niche avec du patrimoine mégalithique (reconnu à l'échelle européenne) et les loisirs équestres à Corlay. Les riverains sont attachés à leur territoire et à leur cadre de vie. Le sud de Saint-Mayeux, où passent les sentiers de randonnée, est parcouru par les riverains dans le cadre de promenades.

Effets cumulés potentiels

Quinze parcs éoliens en fonctionnement sont recensés dans l'aire d'étude globale, trois dans l'AER et douze dans l'AEE. Il existe également neuf projets autorisés ou en cours d'instruction (cinq dans l'AEE et quatre dans l'AER). Le motif éolien est donc déjà présent dans le territoire d'étude.

Les effets cumulés avec ces différents parcs et projets connus seront étudiés dans la partie impact.

Lignes de force et capacité d'accueil du territoire

Les lignes de force du territoire sont principalement liées aux Monts d'Arrée au nord et aux Montagnes Noires au sud, tous deux orientés est/ouest.

Les deux secteurs de la ZIP sont situés dans un paysage vallonné.

Le site s'inscrit dans un territoire dont l'identité est reconnue à l'échelle éloignée. A l'échelle immédiate, il y a peu de patrimoine culturel et architectural reconnu, ce qui laisse à penser que ce site est en capacité d'accueillir un projet éolien.

SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES									
Thématiques		Aire éloignée		Aire rapprochée		Aire immédiate		Zone d'implantation potentielle	
		Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité
Paysage et patrimoine	Structures paysagères et perceptions	Relief accidenté (Monts d'Arrée au nord et Montagnes Noires au sud) Bocage et boisements limitent les visibilités. Visibilités partielles et ponctuelles depuis certains points hauts.	Très faible	Rebord paysager au nord (limite des Monts d'Arrée) Montagnes Noires au sud forment des lignes de faite orientées est/ouest. Panorama à 360° depuis la butte Saint-Michel.	Modérée	Plaine vallonnée ponctuée par de petits bosquets et linéaires de haies filtrant en partie les visibilités.	Modérée	Vastes parcelles agricoles ouvertes. Quelques haies ponctuent la ZIP.	Modérée
	Occupation humaine et cadre de vie	Visibilités lointaines et anecdotiques.	Très faible	Visibilités partielles et ponctuelles limitées aux périphéries Situation de belvédère depuis le Haut-Corlay.	Modérée	Effet de dominance depuis les hameaux les plus proches Bocage et végétation limitent les visibilités.	Forte	-	-
	Éléments patrimoniaux et touristiques	Aucune visibilité autour du site touristique majeur du lac de Guerlédan et le château de Quintin. Perception de la ZIP possible depuis l'église et le cimetière de Saint-Gilles-Plingieux.	Très faible	Visibilités très ponctuelles, partielles souvent depuis le périmètre de protection. Large panorama depuis la butte saint-Michel.	Faible	Aucun élément patrimonial (MH, site protégé) ni site touristique ou attractif recensé. Présence d'un chemin de randonnée.	Très faible	-	-
	Effets cumulés potentiels	12 parcs construits 5 projets éoliens	Faible	3 parcs éoliens construits 4 projets éoliens Covisibilité possible depuis le périmètre de la ZIP.	Faible	Absence de parc éoliens et projets connus. Visibilité de parcs construits depuis l'AEl.	Très faible	Visibilité de parcs construits depuis la ZIP.	Très faible
	Lignes de force et capacité d'accueil du territoire	Lignes de force est/ouest correspondant au rebord paysager des Monts d'Arrée au nord et des Montagnes noires au sud.	Faible	Monts d'Arrée et Montagnes Noires forment des reliefs accidentés dont les lignes de force sont orientées est/ouest.	Faible	Lignes de force non marquées.	Très faible	ZIP implantée sur deux légères buttes.	Très faible

Tableau 10 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales.

4. Considérations générales sur les effets d'un parc éolien

4.1 L'objet « éolienne » et le paysage

La perception visuelle des éoliennes dépend de nombreux facteurs tels que la position de l'observateur, la météo, etc. Les éléments suivants sont présentés à titre indicatif.

4.1.1 Les rapports d'échelle

Les éoliennes possèdent des caractéristiques techniques liées à la production électrique attendue. Leur échelle contraste avec l'échelle des éléments courants du paysage. Les éoliennes actuelles mesurent entre 80 et 200 m, elles n'ont donc quasiment aucun élément de comparaison (cf. schéma ci-dessous).

Le rapport d'échelle entre les éoliennes et le relief existant peut être plus ou moins équilibré : en l'élevant, l'écrasant ou en le soulignant. Par exemple, des éoliennes positionnées sur une ligne de crête en surplomb d'un village peuvent provoquer une impression de dominance ou de surplomb (cf. définitions suivantes). Un rapport d'échelle harmonieux permet au contraire aux éoliennes d'accompagner ou de souligner le dénivelé, et de provoquer un effet d'élévation (cf. définition page suivante).

De même, la question des proportions des éoliennes elles-mêmes peut se poser entre le rotor et le mât (cf. Figure 33, page 141).

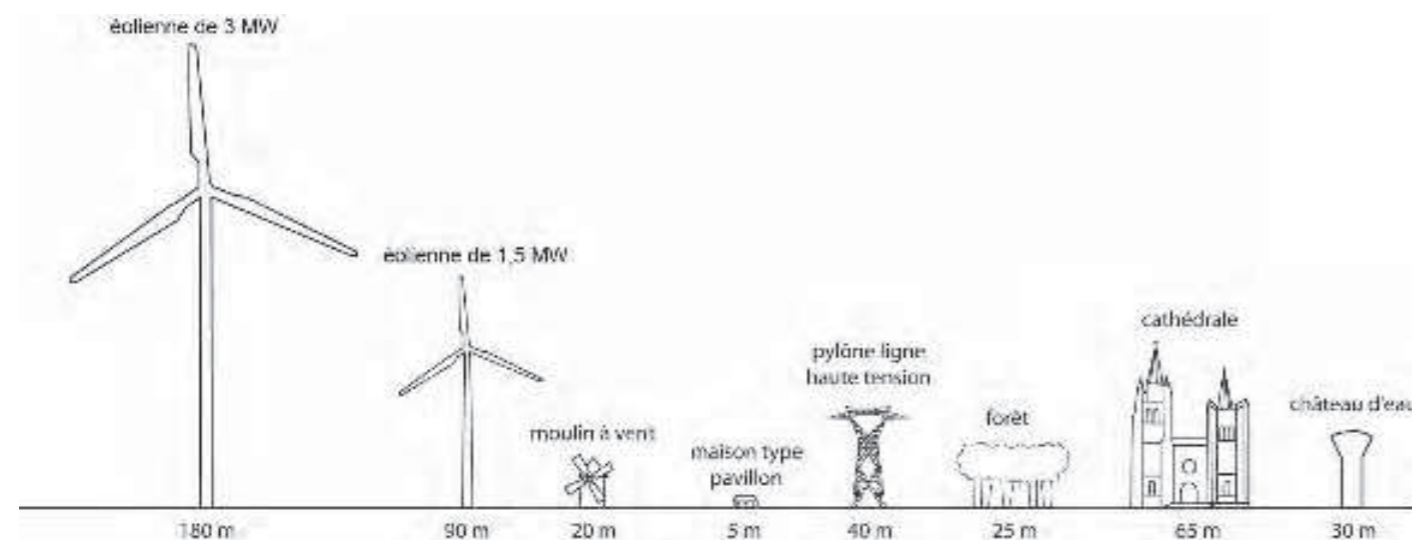


Figure 11 : Rapports d'échelle entre différents types d'éoliennes et des éléments courants dans le paysage (Source : d'après un schéma du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement 2005).

Rupture d'échelle : on parle de rupture d'échelle lorsqu'il y a une différence importante de hauteur entre deux éléments, avec un effet de concurrence ou de contraste visuel.

Plusieurs termes sont utilisés pour décrire les effets provoqués par ces ruptures d'échelle des éoliennes dans le paysage, que l'on peut classer du moins fort au plus fort (connotation négative) : effet de dominance, effet de surplomb et effet d'écrasement. Le terme d'« élévation » peut être employé lorsque les contrastes d'échelle induisent un effet positif sur le paysage (cf. définition ci-après).

Dominance : une éolienne est de fait dominante par rapport aux motifs paysagers qu'elle côtoie en raison de ses dimensions. L'effet de dominance est accentué par l'absence de structures végétales ou bâties au premier plan, qui constituent des éléments de transition visuelle et sont susceptibles de masquer partiellement les éoliennes. Plus les contrastes de taille sont marqués (rupture d'échelle), plus l'effet de dominance est important.

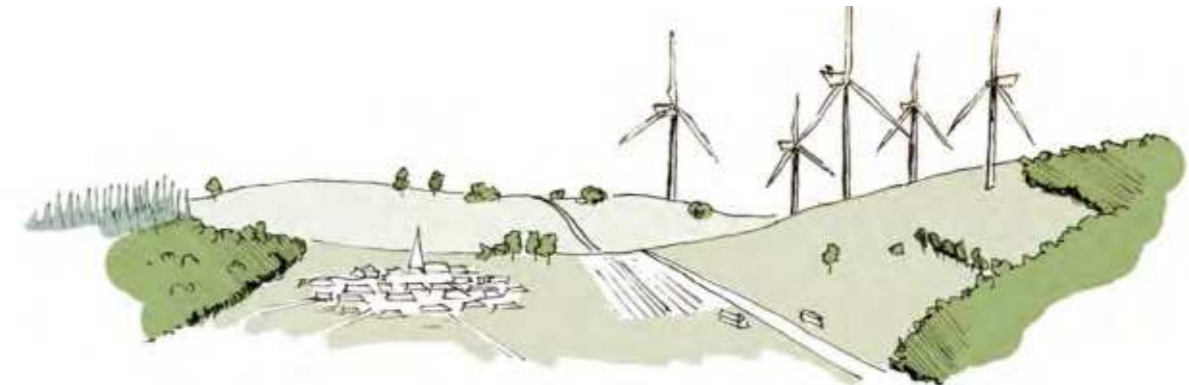


Figure 12 : Illustration d'un effet de dominance caractérisé par une rupture d'échelle marquée entre les éoliennes et les motifs paysagers (source : ENCIS Environnement).

Surplomb : le surplomb est la position de quelque chose qui fait saillie, qui avance dans le vide (définition du Larousse, 2019). Dans le cas d'une éolienne, seuls les éléments situés sous les pales sont en réelle situation de surplomb (surface au sol que l'on appelle d'ailleurs « zone de surplomb »). On peut toutefois parler d'« effet de surplomb » vis-à-vis de certains motifs ou structures paysagères dans les situations suivantes :

- *Éolienne située en rebord de vallée ou sur un relief plus ou moins marqué* : on peut parler d'effet de surplomb vis-à-vis d'une vallée ou d'un motif situé en contrebas (village dans un fond de vallée par exemple) ou pour évoquer la sensation qu'expérimente un observateur situé lui-même en contre-bas.

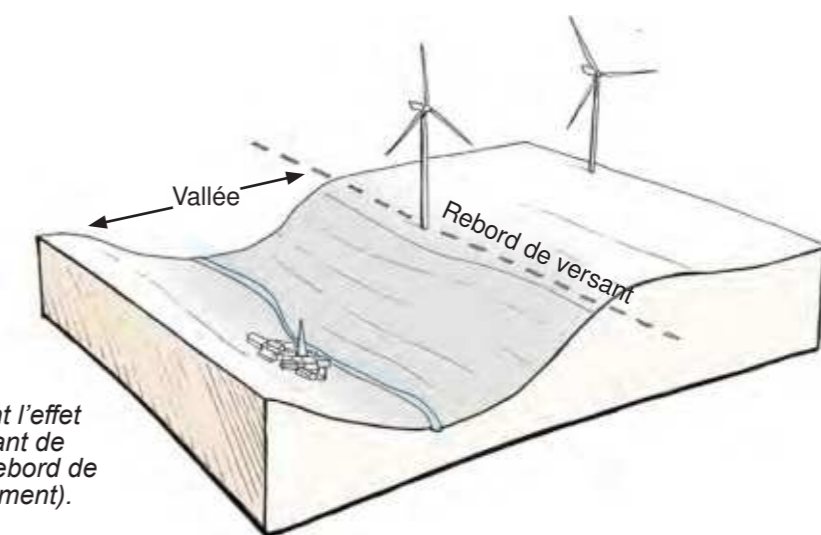


Figure 13 : Bloc diagramme illustrant l'effet de surplomb sur une vallée, résultant de l'implantation d'une éolienne sur un rebord de versant (source : ENCIS Environnement).

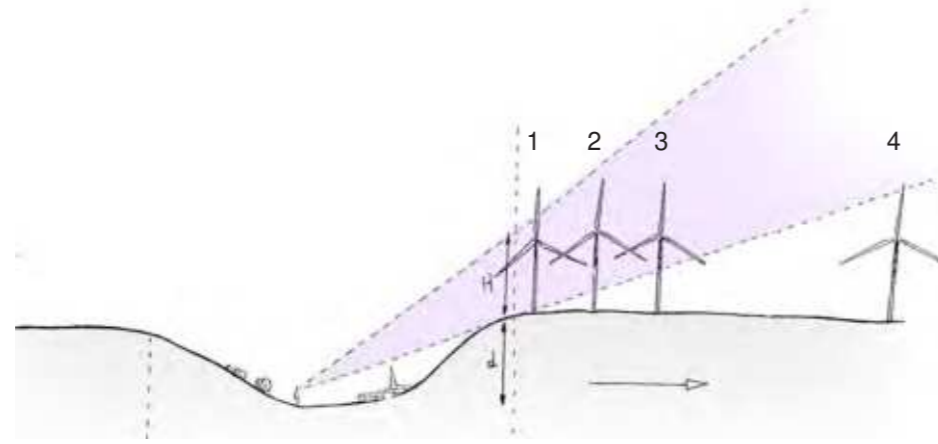


Figure 14 : L'éloignement permet de réduire l'effet de surplomb en jouant sur les rapports d'échelles vis-à-vis d'un observateur situé en fond de vallée (source : ENCIS Environnement).

- Éolienne située en arrière-plan et dans le même axe qu'une silhouette de village ou qu'un bâtiment avec des rapports d'échelle disproportionnés (rupture d'échelle). Celle-ci apparaît alors « au-dessus » des éléments concernés, comme surplombant ces derniers.



Figure 15 : Exemple d'un effet de surplomb sur un motif paysager, une silhouette de village (source : ENCIS Environnement).

Ecrasement : l'effet d'écrasement est provoqué par la disproportion entre la hauteur de l'éolienne et celle du dénivelé perceptible. On estime qu'au-delà d'un rapport de 1 pour 1, l'éolienne provoque une dominance excessive, avec un effet d'écrasement du relief.

On peut également parler d'effet d'écrasement pour évoquer le ressenti d'un observateur situé en contrebas d'une éolienne dont l'effet de surplomb est très marqué.

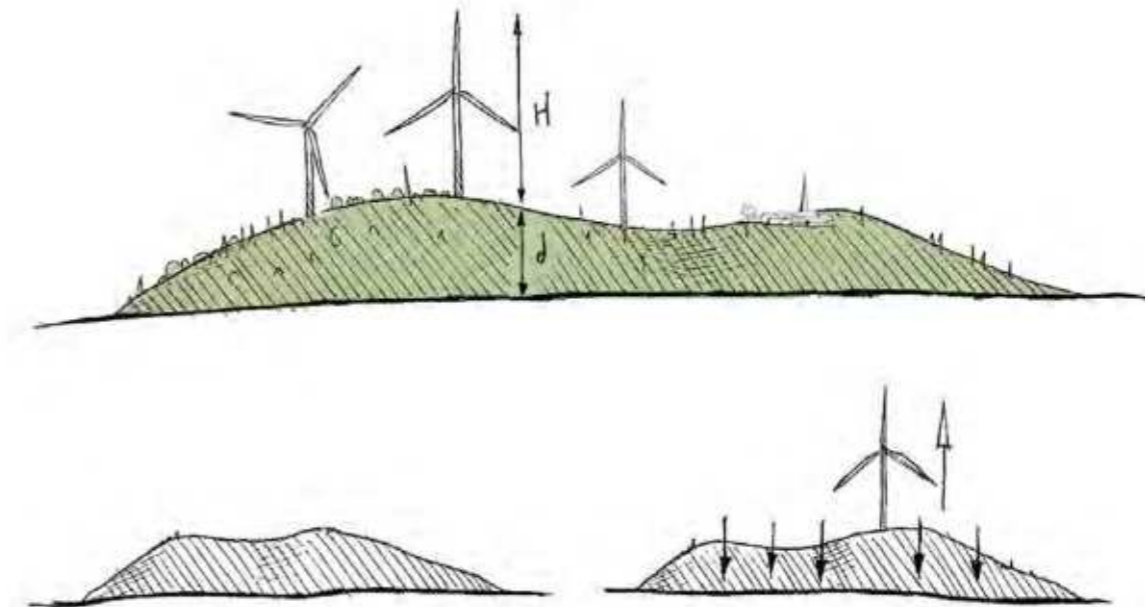


Figure 16 : Illustration de l'effet d'écrasement d'un parc éolien vis-à-vis d'un relief (source : ENCIS Environnement).

Élévation : un parc éolien implanté sur un relief isolé ou une ligne de crête peut souligner ces derniers et donner l'impression d'« élever » ces structures. Il peut ainsi créer un point de repère dans le paysage.

	<p>L'éloignement d'une éolienne du rebord de versant permet de réduire l'effet de surplomb en jouant sur les rapports d'échelles. L'effet de surplomb est manifeste lorsque de la hauteur de l'éolienne (H) est supérieure au dénivelé de la vallée (d).</p>
	<p>1. Hauteur de l'éolienne (H) supérieure au dénivelé de la vallée (d), effet de surplomb manifeste.</p>
	<p>2. Hauteur de l'éolienne (H) équivalente à la hauteur du dénivelé de la vallée (d), effet de surplomb amoindri.</p>
	<p>3. Hauteur de l'éolienne (H) inférieure au dénivelé du versant de la vallée (d), effet de surplomb absent.</p> <p>4. Absence de perceptions depuis le fond de vallée.</p>

Proportions des éoliennes

Ces photomontages permettent d'illustrer l'importance du rapport entre la longueur du mât et le diamètre du rotor de l'éolienne. On peut ainsi voir qu'un équilibre se crée lorsque la longueur du mât est proche du diamètre du rotor. Les schémas ci-contre illustrent ce principe en donnant une fourchette où ce rapport reste harmonieux. En règle générale, on peut définir qu'un rapport de 1 (hauteur du mât) pour 1 (diamètre du rotor) permet, selon nous, d'obtenir une éolienne aux proportions idéales.

Ici, la proportion pour le modèle Enercon E115 est de 89 / 115, soit un rapport de 0,77 pour 1.

La proportion pour le modèle Vestas V117 est de 89 / 117, soit un rapport de 0,76 pour 1.

La proportion pour le modèle Nordex N117 est de 90 / 117, soit un rapport de 0,77 pour 1.

Mât/rotor = 137/126 = 1,1 Mât/rotor = 136/136 = 1 Mât/rotor = 130/136 = 0,9 Mât/rotor = 123/150 = 0,8 Mât/rotor = 119/162 = 0,7

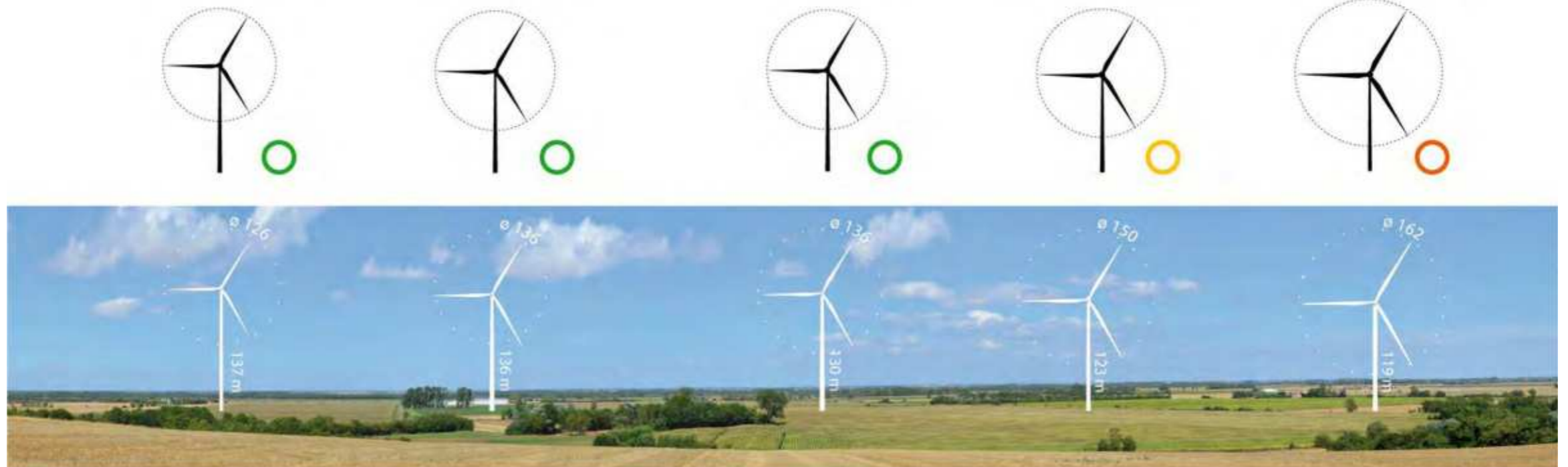


Figure 17 : Exemple du rapport de proportion entre le diamètre du rotor et la hauteur de mât (éoliennes de 200 m en bout de pale). Source : ENCIS Environnement.

Mât/rotor = 130/100 = 1,3 Mât/rotor = 120/100 = 1,2 Mât/rotor = 110/100 = 1,1 Mât/rotor = 90/100 = 0,9 Mât/rotor = 80/100 = 0,8

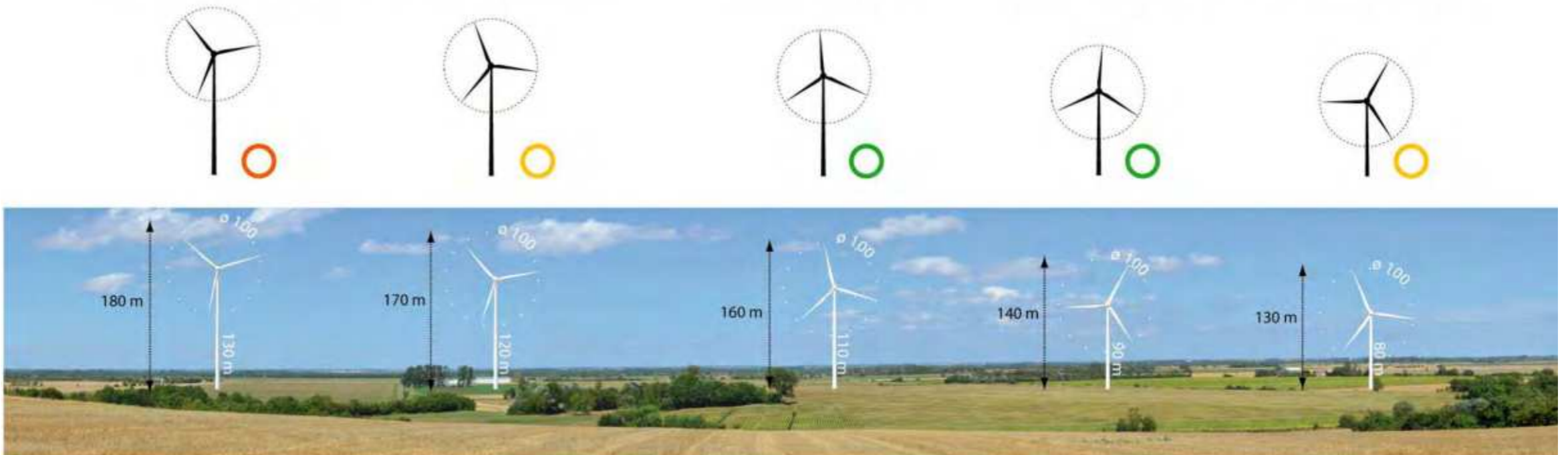


Figure 18 : Exemple du rapport de proportion entre le diamètre du rotor et la hauteur de mât (éoliennes avec des rotors de 100 m). Source : ENCIS Environnement.

Légende
 Rapport longueur du mât / diamètre du rotor :

Equilibré ← → Déséquilibré

○ ← → ○

Planche sur l'esthétique et les gabarits d'éoliennes

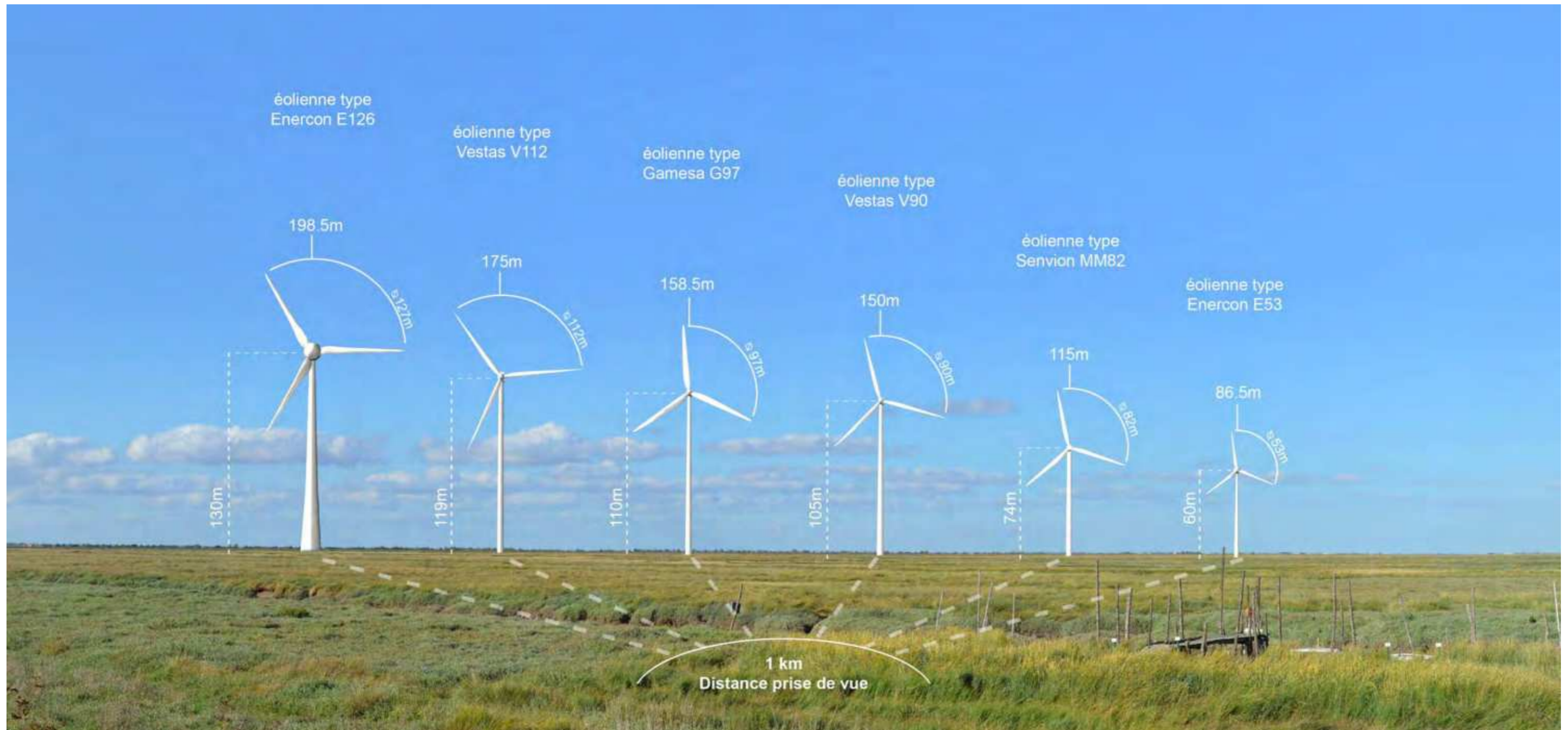


Figure 19 : Simulation des différences de gabarits et de formes d'éoliennes en vue réaliste (angle de vue 60°). Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3). Source : ENCIS Environnement.

Le photomontage ci-dessus permet d'apprécier les différences de gabarits, de formes de pales, de mâts et de moyeux pour différents types d'éoliennes. On remarquera que les pales et les mâts sont profilés de façon plus ou moins large. Ces différences influent sur la silhouette générale de l'éolienne. Plus la pale est fine, plus la structure paraît légère, voir « fluette ». A l'inverse plus la forme de la pale est élargie, plus l'éolienne apparaît solide, voir « lourde » dans le paysage. La taille des moyeux influe également sur la perception de l'éolienne. Lorsque celui-ci est largement supérieur à la largeur du mât, un déséquilibre se crée. Selon nous, l'éolienne perd alors de son aspect élancé et apparaît plus ramassée.

4.1.2 La couleur

L'arrêté du 23 avril 2018, relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques, précise que la couleur des éoliennes est définie en termes de quantités colorimétriques et de facteur de luminance. Les quantités colorimétriques sont limitées au domaine blanc. D'un point de vue pratique d'application industrielle, il est possible de se rapprocher des références RAL (de Reichsausschuß für Lieferbedingungen, Institut allemand pour l'assurance qualité et le marquage associé).

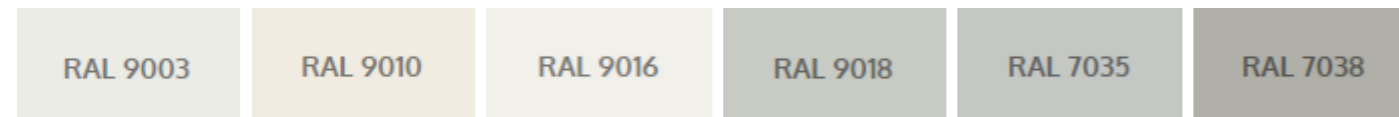


Figure 20 : Principales références RAL utilisables par les constructeurs d'éoliennes.

4.1.3 L'éclairage

La perception visuelle d'une éolienne dépend de nombreux facteurs tels que les conditions météorologiques, la saison ou l'heure de la journée. L'intensité de la lumière est en effet très variable selon ces paramètres, et les éoliennes peuvent ainsi paraître très blanches le matin ou très sombres en contre-jour par exemple.



Figure 21 : Simulation d'éclairage des éoliennes, du plus lumineux au plus sombre (Source : ENCIS Environnement, d'après un document d'Abies, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005).



Figure 22 : Simulation d'éclairage des éoliennes en fonction de la couleur du ciel (Source : ENCIS Environnement, d'après un document d'Abies, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005).

4.1.4 Le balisage des éoliennes

Le balisage lumineux est indispensable pour des raisons de sécurité aéronautique : du fait de leur hauteur, les éoliennes doivent être visibles par les avions. La réglementation impose le balisage à éclat blanc le jour et à éclat rouge la nuit (flashes lumineux).

Un nouvel arrêté datant du 23 avril 2018 introduit une série de dispositions visant à diminuer la gêne des riverains des parcs éoliens. Parmi celles-ci se trouve notamment la possibilité d'introduire, pour certaines éoliennes au sein d'un parc, un balisage fixe ou un balisage à éclat de moindre intensité, de baliser uniquement la périphérie des parcs éoliens de jour ainsi que la synchronisation obligatoire des éclats des feux de balisage.



Figure 23 : Balisage nocturne (source : technostrobe.com).

4.1.5 Le positionnement de l'observateur en fonction du relief

Dans une situation de belvédère, la vue en plongée provoque un effet de tassement. Les plans se superposent et les objets paraissent de taille inférieure.

Inversement, un relief ou un objet observé d'un point bas, en contre-plongée, paraît plus imposant, sa taille est amplifiée.



Photographie 101 : Vue en contre-plongée et vue en plongée du parc éolien de Merdelou (photo : F. Bonnenfant).

4.1.6 La distance entre l'observateur et l'éolienne

La perception des éoliennes n'est pas proportionnelle à la distance (cf. schémas et planches suivants).

La taille apparente est la part prise par l'objet dans la scène perçue (impact visuel). Il est généralement considéré trois types de taille apparente :

- Vue proche : l'objet a une forte prégnance visuelle.
- Vue semi-rapprochée : l'objet prend une place notable dans le paysage.
- Vue éloignée : l'objet est insignifiant dans le paysage.

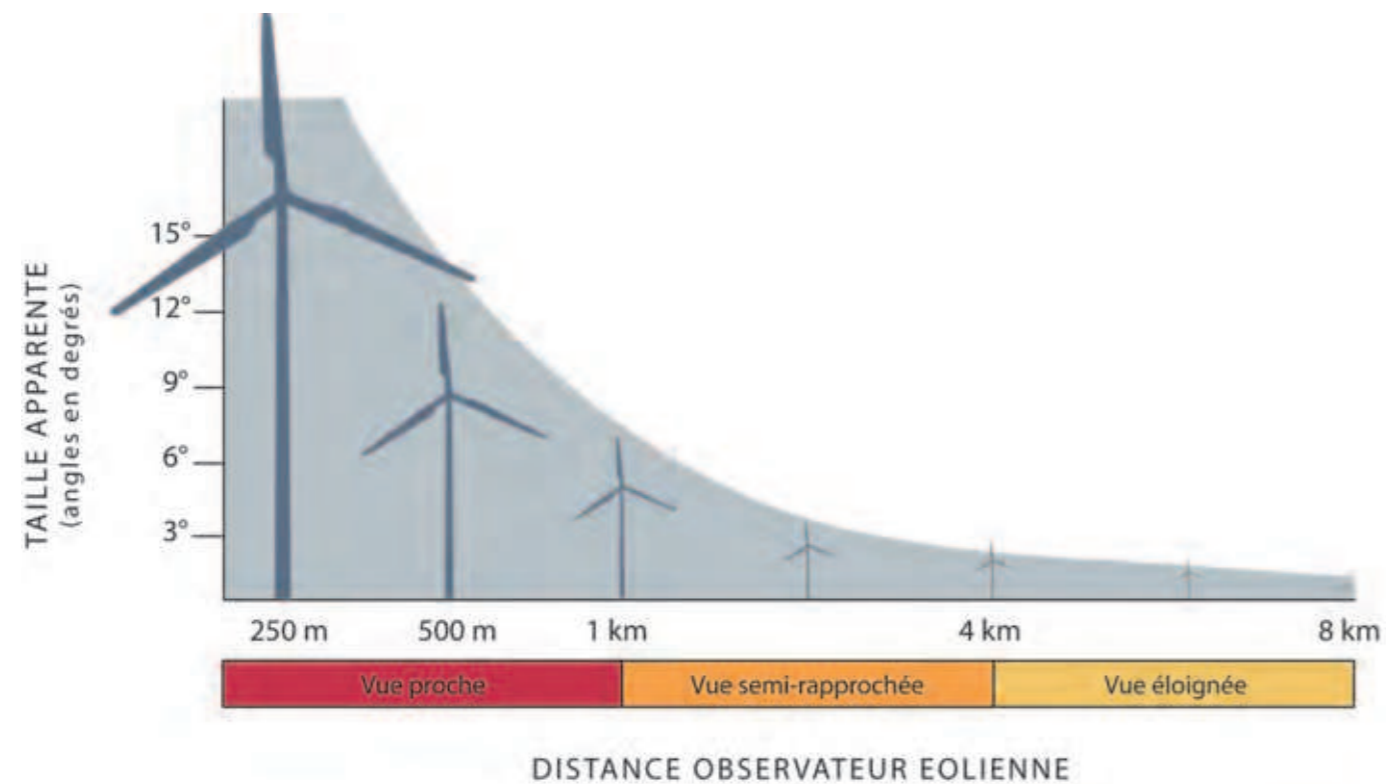


Figure 24 : Evolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale). Source : ENCIS Environnement.

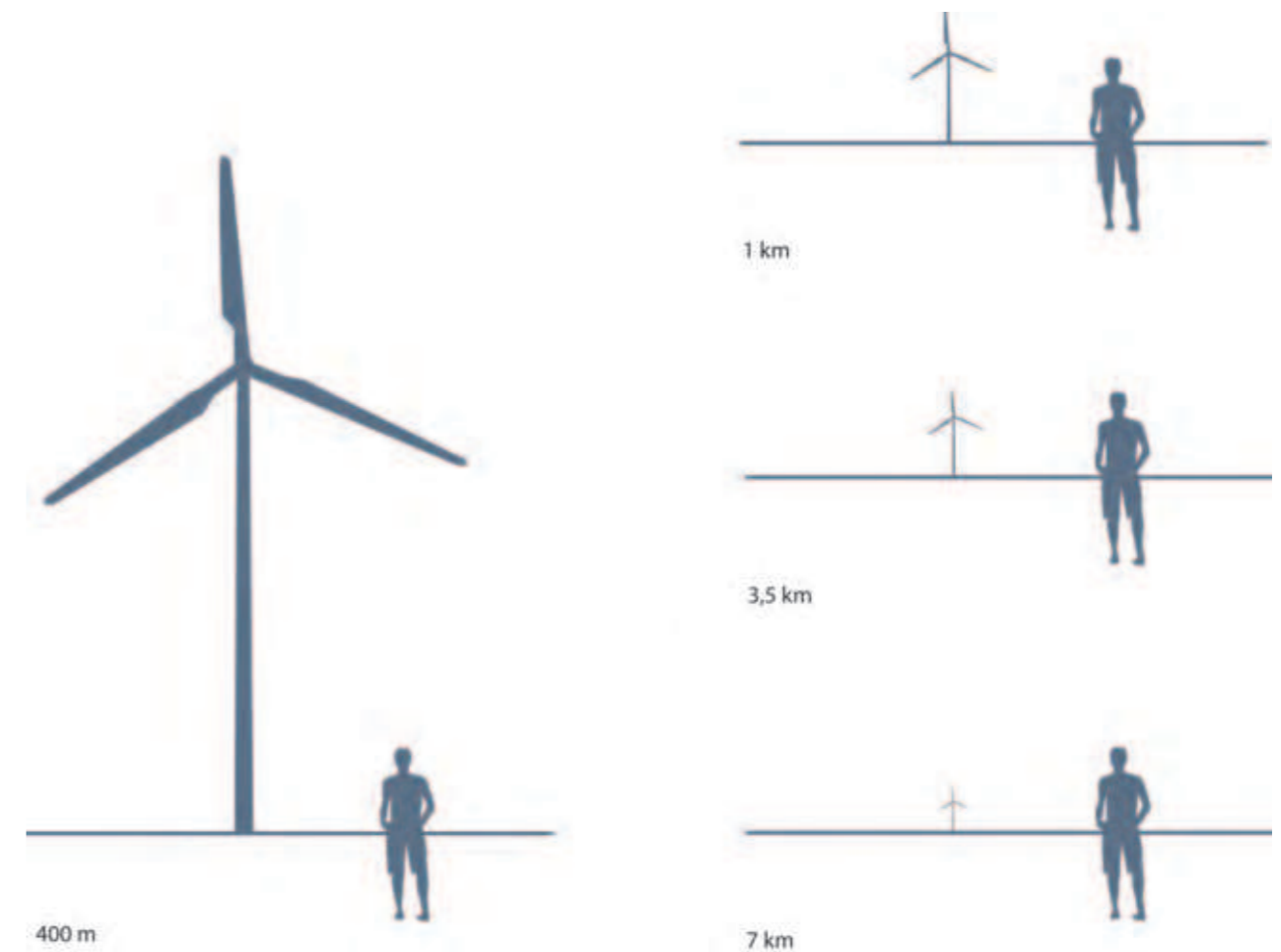


Figure 25 : Perception selon la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale). Source : ENCIS Environnement.

4.1.7 L'angle de vue

La vision d'un parc éolien est différente selon que l'on se trouve de face ou de profil. Un alignement peut paraître très étalé ou au contraire très compact.



Photographie 102 : Perception selon l'angle de vue (Source : The Wind Power, auteur : M. Pierrot).

Planche sur la perception visuelle des éoliennes en fonction de la distance

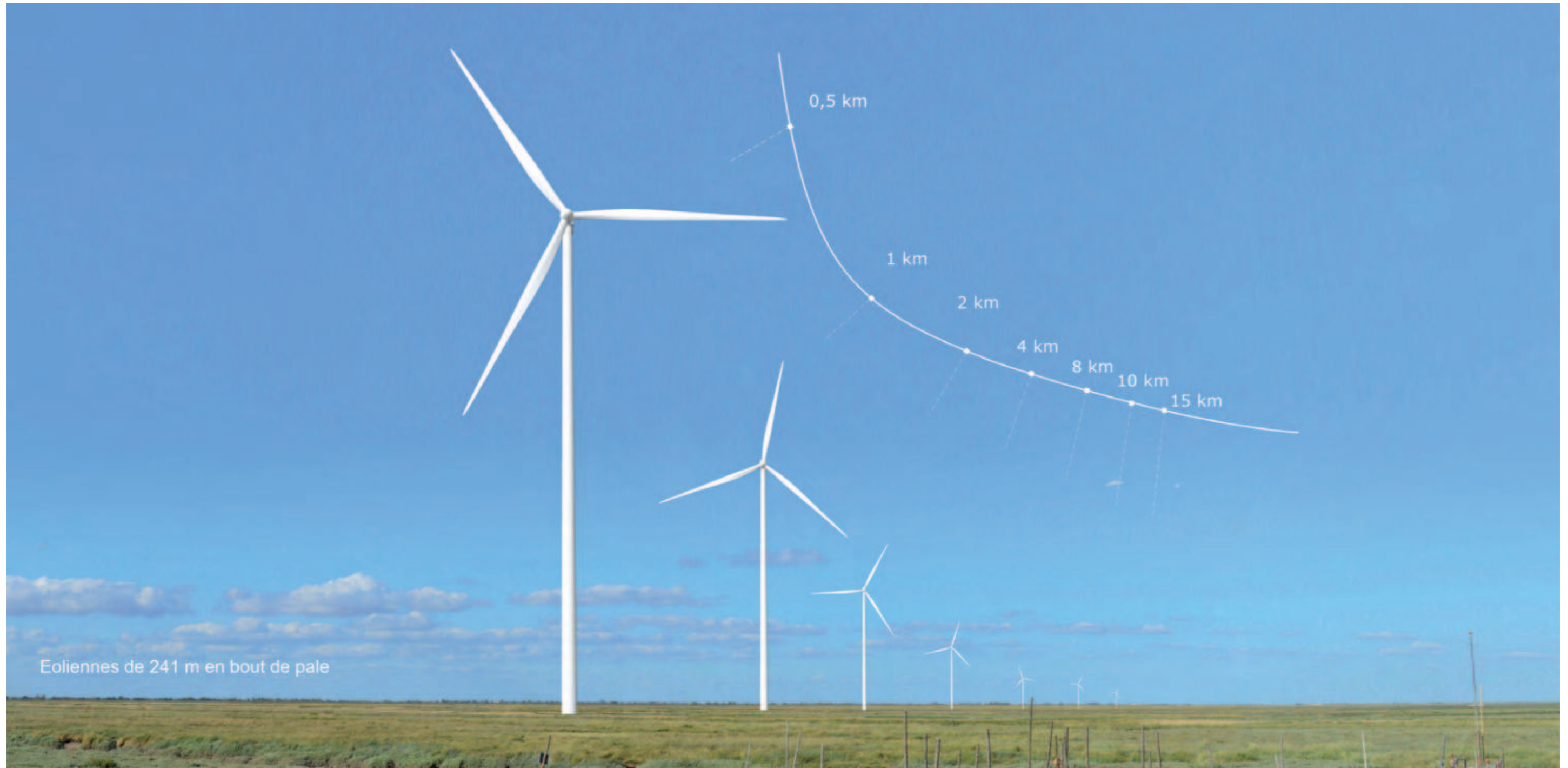
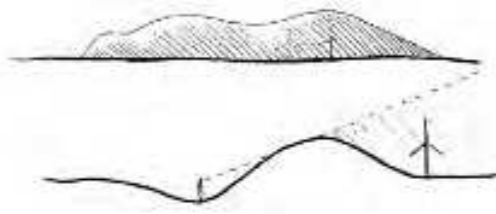


Figure 26 : Simulation en vue réaliste (angle de vue 60°) de la vision des éoliennes selon la distance de l'observateur.
Le photomontage doit être observé à une distance de 35cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3). Source : ENCIS Environnement.

4.1.8 Perceptions dynamiques (observateur en mouvement / conducteur)

Masquée (relief, bâti, végétation dense)



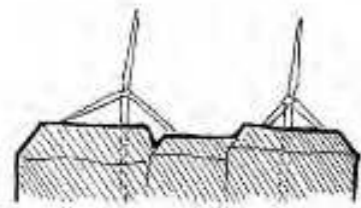
Cadrée (bâti)



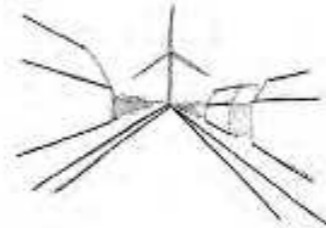
Cadrée (végétation)



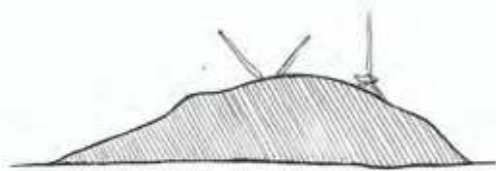
Tronquée (bâti)



Axée (perspective, point de fuite)



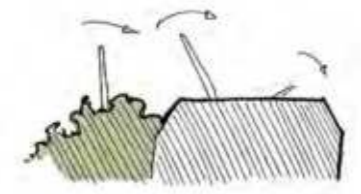
Tronquée (relief)



Dégagée (ouverture visuelle)



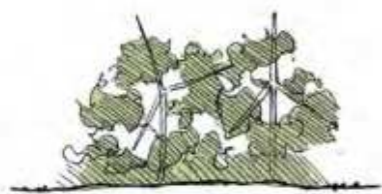
Intermittente (perception des pales)



En plongée



Filtrée (végétation)

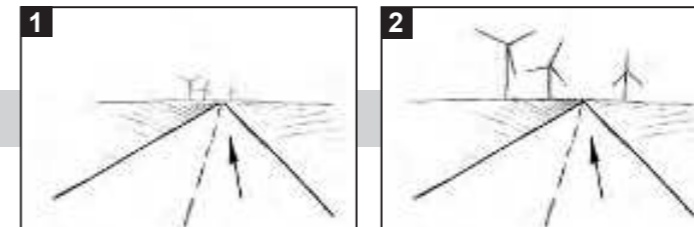


En contre plongée

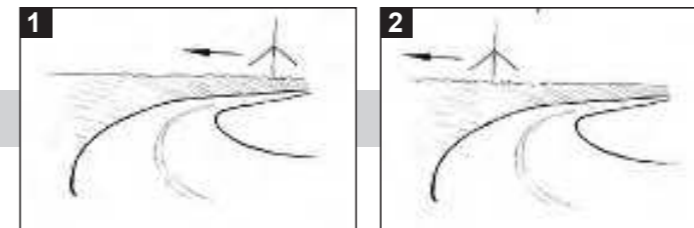


Source : ENCIS Environnement.

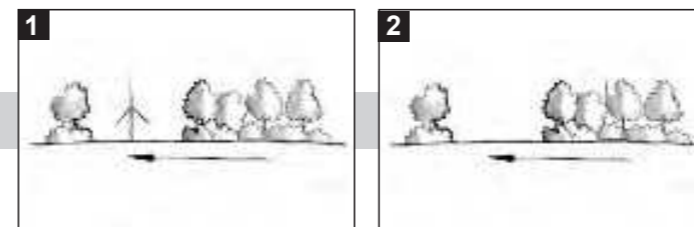
Perception dans l'axe de la voirie



Glissement latéral en sortie de virage



Perception latérale séquencée par la végétation (effet de surprise)

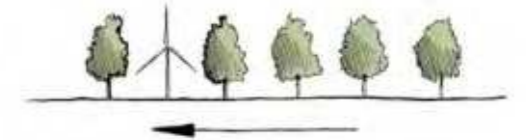


Perceptions latérales dynamiques :

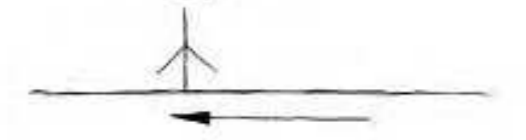
Séquencée (végétation, bâti)



Rythmée (végétation, bâti)



Dégagée (végétation, bâti)



Masquée partiellement (haie basse)



Masquée (végétation, bâti)



Filtrée (végétation)

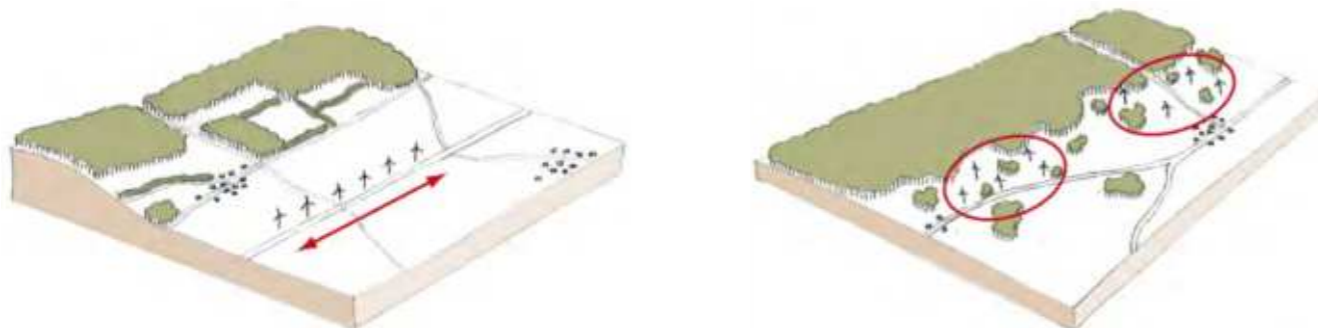


Source : ENCIS Environnement.

4.2 Principales problématiques éolien / paysage

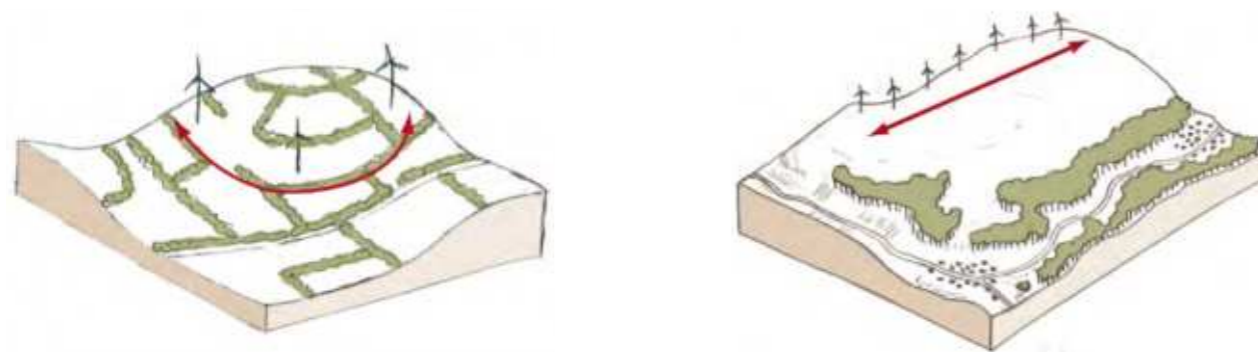
4.2.1 Le dialogue avec les structures et les lignes de force

L'implantation en fonction du relief, des structures et des lignes de force du paysage, le choix du nombre d'éoliennes, de leur positionnement et de leur taille, permet de créer un paysage le plus cohérent possible avec l'existant.



Implantation en ligne le long d'un axe structurant

Implantation en « bouquets » le long d'une lisière diffuse



Implantation en « bouquets » en accompagnement des courbes de niveau et d'un paysage de bocage

Implantation en ligne le long d'une ligne de crête

Figure 27 : Différents types d'implantation en fonction des lignes de force du paysage (source : ENCIS Environnement, d'après les schémas de la charte départementale éolienne des Deux-Sèvres, 2004).

La lisibilité d'un parc éolien sera plus ou moins claire selon que le contexte paysager sera pris en compte dans la conception. Le croquis suivant montre que des éoliennes disposées de manière irrégulière par rapport aux axes principaux participent à une vision confuse du paysage. Tout au contraire, des éoliennes implantées en ligne selon les lignes de force du paysage créent un espace lisible et harmonieux.

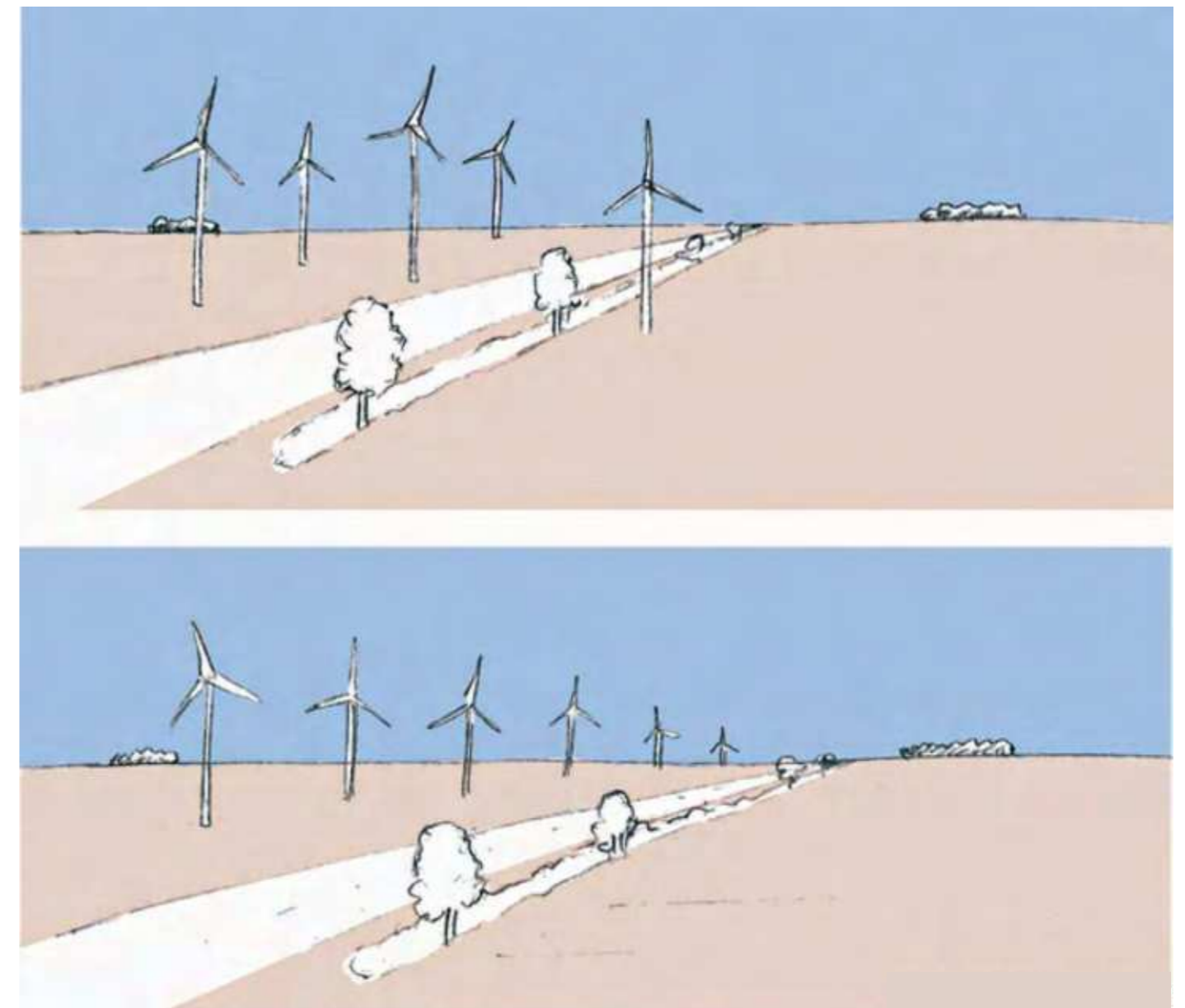


Figure 28 : Lisibilité du parc éolien (source : ENCIS Environnement).

4.2.2 Les notions de saturation / respiration

Dans un contexte de développement éolien soutenu, tout autre parc existant ou en projet doit être pris en compte lors de l'analyse des covisibilités pour les effets de saturation des paysages, voire d'enfermement. Parallèlement, les Schémas Régionaux Climat-Air-Energie et les Schémas Régionaux Eoliens (aujourd'hui annulés) visaient à limiter le mitage, soit la dispersion de petits parcs éoliens, pour ainsi regrouper les éoliennes. Le juste équilibre entre saturation des paysages et regroupement des parcs éoliens en « pôle » doit être trouvé à travers des espaces de respiration suffisamment importants et une logique d'implantation entre parcs covisibles.

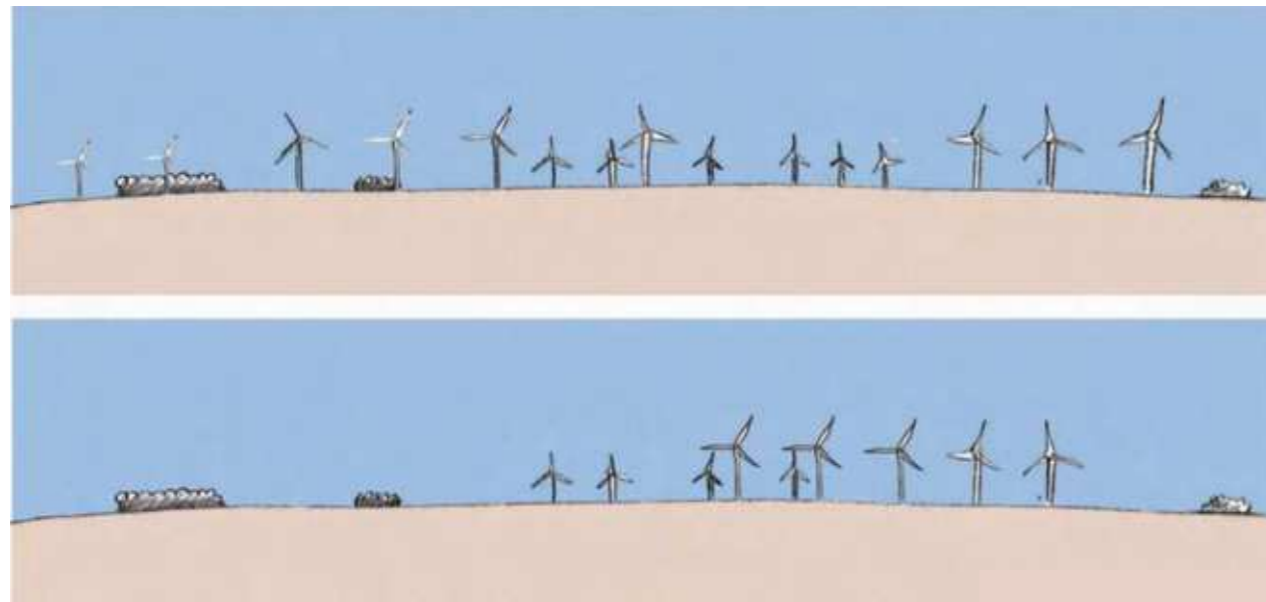


Figure 30 : Saturation de l'horizon (en haut) et covoisibilité « organisée » (en bas). Source : ENCIS Environnement.

Plusieurs parcs éoliens perceptibles d'un même point de vue (covoisibilité) peuvent provoquer un effet de « brouillage » du paysage. De trop nombreuses éoliennes à l'horizon provoquent un effet de « barrière » et de saturation qu'il convient d'éviter. C'est pourquoi il est important d'envisager des espaces de respiration entre parcs.

Espace de respiration : il s'agit d'un espace sans éolienne entre deux parcs éoliens ou entre un parc éolien et un motif paysager (élément bâti, silhouette de village, motif du relief...).

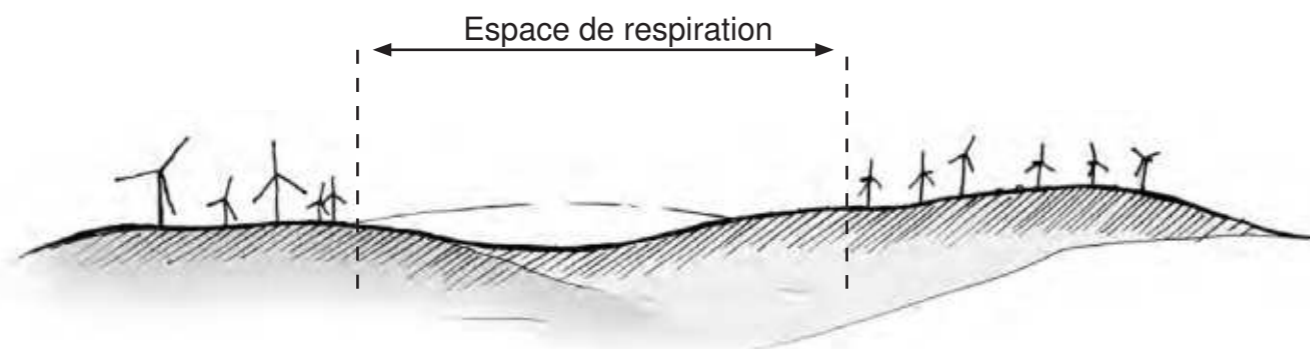


Figure 29 : Illustration d'un espace de respiration entre deux parcs éoliens (source : ENCIS Environnement).

4.2.3 Les notions de visibilité / covoisibilité

La perception visuelle d'un parc éolien dépend de son implantation et du contexte paysager mais aussi des éventuelles covoisibilités.

Visibilité : Caractère de ce qui est perceptible par la vue, sensible à l'œil humain.

Covoisibilité : De manière générale elle désigne deux éléments (bâtiment, élément de paysage, parc éolien) mis en relation par un même regard (l'un étant visible à partir de l'autre, ou les deux pouvant être embrassés par un même regard).

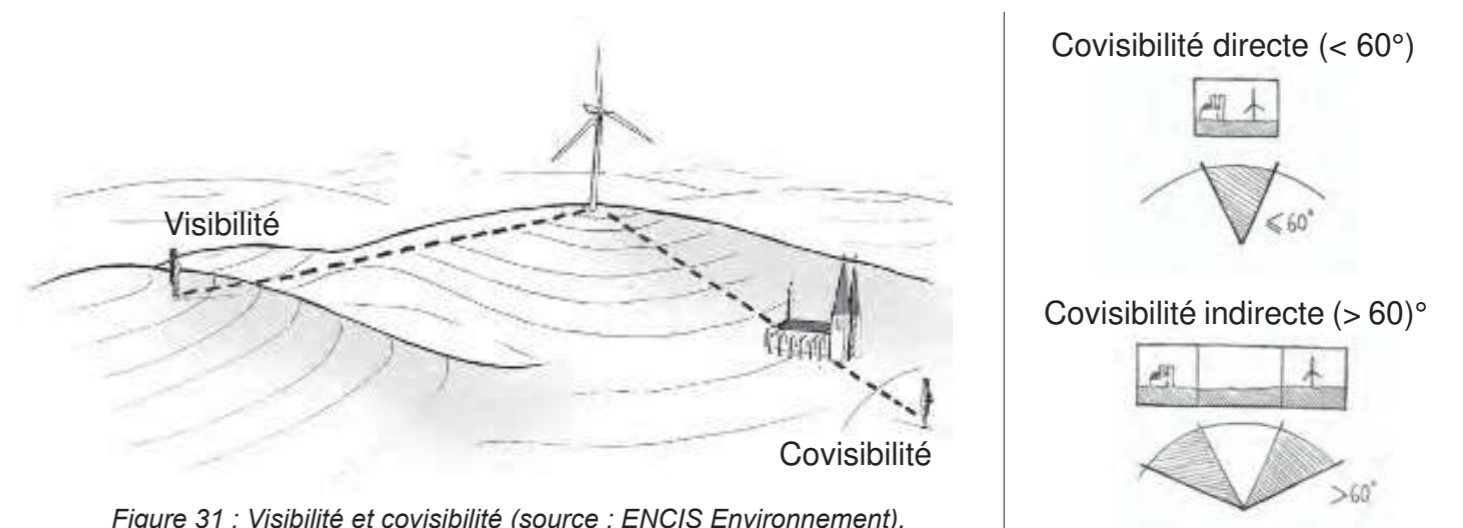


Figure 31 : Visibilité et covoisibilité (source : ENCIS Environnement).

Covoisibilité directe (inférieure à 60°) : perception conjointe d'un élément patrimonial ou paysager et d'une éolienne, ne nécessitant pas de rotation de la tête

Covoisibilité indirecte (supérieure à 60°) : perception non conjointe d'un élément patrimonial ou paysager et d'une éolienne, nécessitant une rotation de la tête.

L'illustration ci-contre montre que les éoliennes, cumulées à la silhouette du clocher de l'église et aux pylônes de ligne à haute tension, composent un paysage brouillé et discordant. Le rapport d'échelle entre les éoliennes et l'église est particulièrement écrasant pour le monument religieux. Des distances de respiration entre les différents éléments composant le paysage peuvent permettre d'en clarifier la lisibilité.



Figure 32 : Paysage brouillé (source : ENCIS Environnement).

4.2.4 Composition d'un parc éolien

La composition d'un parc éolien nécessite la prise en compte des structures et motifs paysagers mais également l'organisation des éoliennes les unes par rapport aux autres, notamment les distances entre elles, afin d'obtenir un parc lisible et harmonieux.

Interdistance



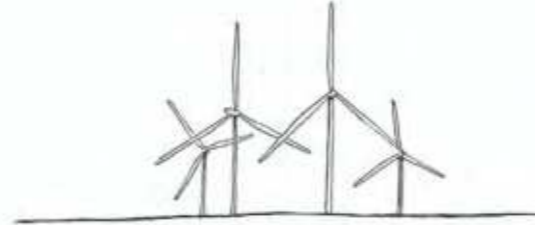
Effet de décrochement



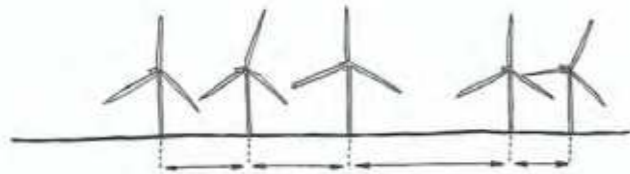
Interdistance régulière



Superposition de pales



Interdistance irrégulière



Source : ENCIS Environnement.

5. Solutions de substitution envisagées et raisons du choix du projet

Dès lors qu'un site éolien a été choisi et que l'on connaît les grands enjeux liés aux servitudes réglementaires et à l'environnement (cadrage préalable, consultation des services de l'Etat et état initial de l'environnement), il est possible de réfléchir au nombre et à la disposition des éoliennes sur le site, ainsi qu'aux aménagements connexes.

Le rôle du paysagiste est de proposer un scénario, puis une variante d'implantation en adéquation avec les spécificités du paysage en fonction des enjeux suivants :

- Capacité de l'unité paysagère à accueillir un parc éolien,
- Dialogue avec les structures et construction d'un paysage lisible,
- Harmonie des rapports d'échelle,
- Réduction des covisibilités discordantes avec les éléments patrimoniaux,
- Préservation du cadre de vie des riverains,
- Insertion fine des aménagements connexes.

Alors qu'à l'échelle éloignée et rapprochée, les lignes de force du paysage sont orientées est-ouest (selon la ligne de relief des monts d'Arrée au nord et des montagnes Noires au sud), à l'échelle immédiate, il n'y a pas de structure paysagère marquée. Le **secteur nord de la ZIP pourrait accueillir une éolienne** tandis que **la zone sud de la ZIP pourrait compter deux éoliennes**. Cependant, l'éolienne dans la ZIP nord serait à environ 1 km des deux autres, ce qui ne faciliterait pas la lisibilité du parc et pourrait générer un effet de mitage. L'implantation d'éoliennes sur les deux zones peut aussi générer un effet d'encerclement sur les hameaux de Poull Bizic et Kermaux, mais la forte présence des haies pourra diminuer cet effet. Au sud, la disposition en une **ligne orientée est/ouest** permettrait une meilleure lisibilité depuis les reliefs des monts d'Arrée et des montagnes Noires. Bien que décalée, l'éolienne seule dans la zone nord de la ZIP apparaîtrait ainsi alignée avec les éoliennes de la zone sud de la ZIP.

Des éoliennes de hauteur limitée permettront de modérer la prégnance verticale et le possible effet de surplomb sur les hameaux les plus proches.

Le **chemin de desserte agricole** qui traverse la zone sud de la ZIP est également un élément structurant à l'échelle de la ZIP. Il est **idéalement situé pour être utilisé comme chemin de desserte pour l'aménagement et l'exploitation d'un parc éolien** sur ce site. Il est préconisé de **maintenir autant que possible les fossés, les bas-côtés, ainsi que la bande centrale enherbée**, quand elle est présente. Les haies qui subsistent et accompagnent une partie du parcours sont également des éléments de paysage importants véhiculant ce caractère champêtre du chemin. Il est donc important de limiter au maximum les coupes dans ces haies, et il peut être envisagé de replanter ou de densifier ponctuellement pour les pérenniser.

Dans ce cadre champêtre, les **aménagements annexes devront rester discrets**. Les teintes choisies pour les postes de livraisons devront être en adéquation avec les matériaux locaux (teinte sombre des terres labourées en hiver, vert foncé du bocage).

5.1 Historique du projet

Initialement, le projet devait être déposé sous le régime déclaratif au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

En effet, le projet étant situé sous un tronçon du réseau de vol à très basse altitude (RTBA) des armées, il était imposé à tout projet une hauteur sommitale de 90 m NGF. Ainsi, le porteur du projet avait fait le choix d'un modèle d'éolienne compatible avec cette servitude : des POMA LTW80 hh48 du fabricant POMA, d'une hauteur de 88 m en bout de pale pour une puissance unitaire de 1,65 MW.

Puis dans un second temps, le porteur de projet a recontacté l'Armée afin de savoir si une dérogation pouvait être apportée au projet afin d'installer des éoliennes plus hautes. Comme évoqué dans le volet généraliste de l'état actuel de l'environnement, dans sa réponse en date du 24 juin 2020, l'Armée ne s'oppose pas à un projet dont les éoliennes atteindraient une hauteur en bout de pale de 150 m.

Avec des éoliennes d'un tel gabarit, le projet de Saint-Mayeux-Corlay s'inscrit alors sous le régime de l'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

5.2 Choix d'une variante de projet

Dans un premier temps, trois variantes d'implantation (V1, V2, V3) ont été proposées par le porteur de projet : une variante à 6 éoliennes et deux variantes à 5 éoliennes. Ces trois premières variantes présentent des éoliennes de 88 m en bout de pale. Suite au passage du régime déclaratif à l'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, des éoliennes plus hautes, de 150 m en bout de pale ont été proposées par le porteur de projet. Ces variantes (V1 bis, V2 bis et V3 bis) présentent la même implantation que la V1, V2 et V3 mais avec des éoliennes plus hautes, à 150 m en bout de pale.

5.2.1 Variante n°1

La variante 1 est composée de cinq éoliennes, deux éoliennes dans la ZIP nord, formant une ligne orientée nord-sud et trois éoliennes dans la ZIP sud, d'orientation est-ouest. Les lignes formées par les deux groupes d'éoliennes sont perpendiculaires. Les éoliennes mesurent 90 m en bout de pale.

5.2.2 Variante n°1 bis

Même implantation que la V1 mais avec des éoliennes à 150 m en bout de pale.

5.2.3 Variante n°2

La variante 2 est également composée de six éoliennes, deux dans la ZIP nord et quatre dans la ZIP sud. Dans la ZIP nord, les deux éoliennes forment une ligne orientée nord-ouest / sud-est. Les éoliennes de la ZIP sud forment deux lignes parallèles également d'orientation nord-ouest / sud-est. Les éoliennes mesurent 90 m en bout de pale.

5.2.4 Variante n°2 bis

Même implantation que la V2 mais avec des éoliennes à 150 m en bout de pale.

5.2.5 Variante n°3

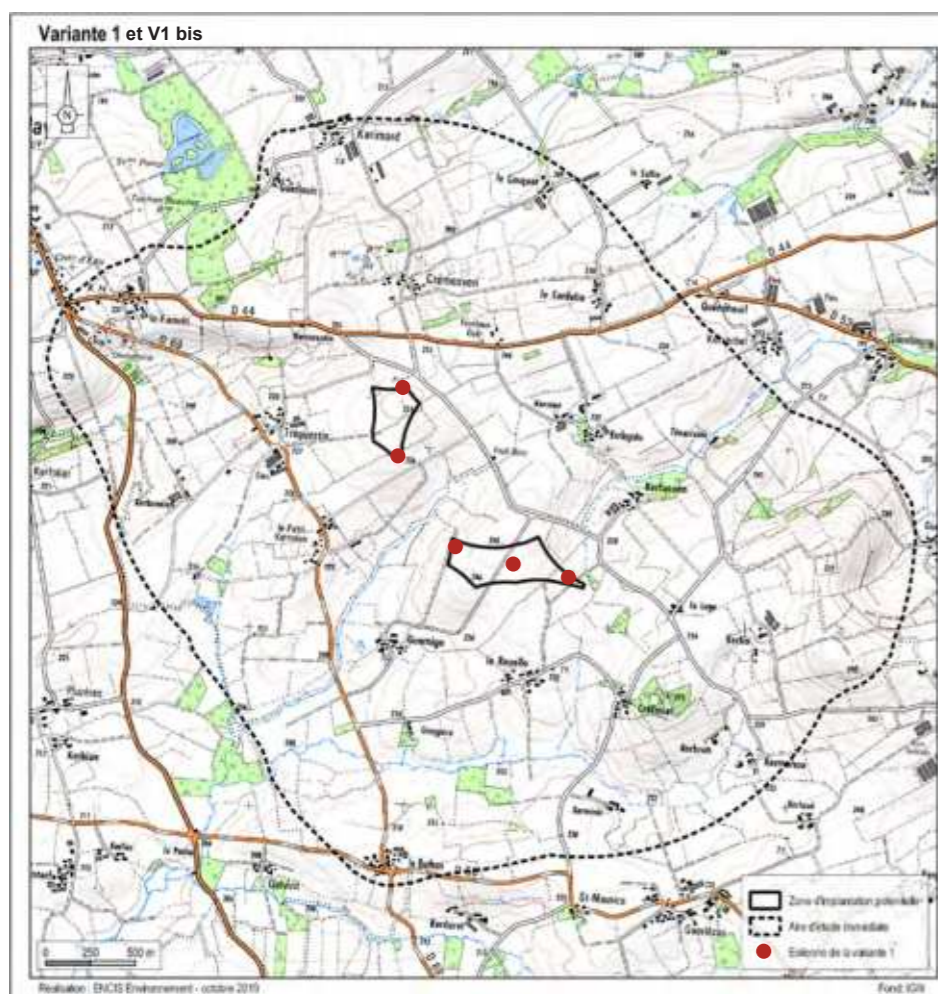
La variante 3 est composée de cinq éoliennes, deux dans la ZIP nord et trois dans la ZIP sud. Cette variante présente une implantation des éoliennes similaire à la variante précédente, avec une éolienne en moins dans la ZIP sud. Dans la ZIP nord, les deux éoliennes forment une ligne d'orientation nord-ouest / sud-est. Tandis que dans la ZIP sud, les trois éoliennes forment une ligne courbe. Les éoliennes mesurent 90 m en bout de pale.

5.2.6 Variante n°3 bis

Même implantation que la V3 mais avec des éoliennes à 150 m en bout de pale.

VARIANTES DE PROJET ENVISAGÉES	
Nom	Description
Variante n°1	5 éoliennes de type POMA LTW80 / de 88 m en bout de pale
Variante n°1 bis	5 éoliennes de type E 115 / N117 ou V117 de 150 m en bout de pale environ
Variante n°2	6 éoliennes de type POMA LTW80 / de 88 m en bout de pale
Variante n°2 bis	6 éoliennes de type E 115 / N117 ou V117 de 150 m en bout de pale environ
Variante n°3	5 éoliennes de type POMA LTW80 / de 88 m en bout de pale
Variante n°3 bis	5 éoliennes de type E 115 / N117 ou V117 de 150 m en bout de pale environ

Tableau 11 : Variantes de projet envisagées.



Carte 22 : Variante V1 et V1 bis



Carte 23 : Variante V2 et V2 bis.



Carte 24 : Variante 3 et V3 bis.

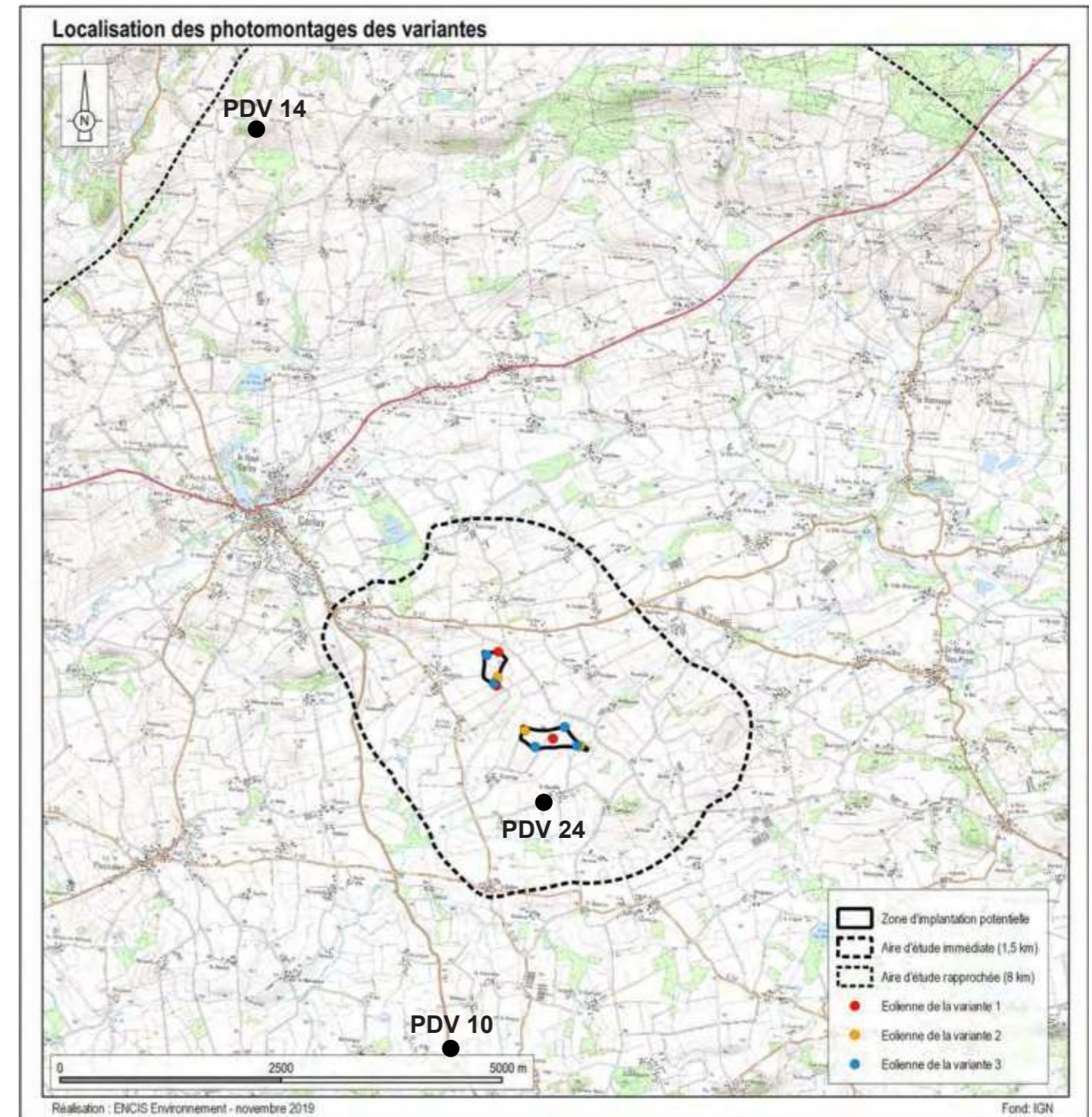
5.2.7 Analyse comparative des variantes de projet

Les six variantes de projet ont été analysées et comparées, notamment grâce à des photomontages (cf. pages suivantes). Trois points de vue ont ainsi été choisis (deux dans l'AER et un dans l'AEI, cf. localisation carte ci-contre). Ils sont situés au niveau de lieux de vie ou de sites en hauteur permettant différents angles de vue sur le projet.

- **PDV 14** : depuis les abords du menhir de Gorest. Il s'agit d'une vue panoramique et dégagée depuis le rebord paysager des monts d'Arrée. Ce lieu offre une vue en plongée, lointaine mais globale sur le projet et sur les structures du relief sur lequel il s'implante.

- **PDV 10** : depuis la sortie nord de Saint-Mayeux. Il s'agit d'une vue depuis la sortie d'un lieu de vie proche et d'une route reliant les bourgs de Saint-Mayeux et Corlay.

- **PDV 24** : depuis le hameau de Gringoire, au sud-ouest du projet. Il s'agit d'un point de vue proche dont le premier plan est plutôt dégagé, ce qui permet une bonne visibilité du projet.



Carte 25 : Localisation des photomontages de comparaison de variantes

5.2.7.1 Photomontages depuis les abords du menhir de Goresto (PDV 14)

Cette prise de vue a été réalisée au niveau du rebord des monts d'Arrée et offre une vue panoramique lointaine en direction du projet éolien.

Analyse comparative

Les photomontages sont présentés sur les pages suivantes (V1, V2 et V3 d'une part et V1 bis, V2 bis et V3 bis d'autre part).

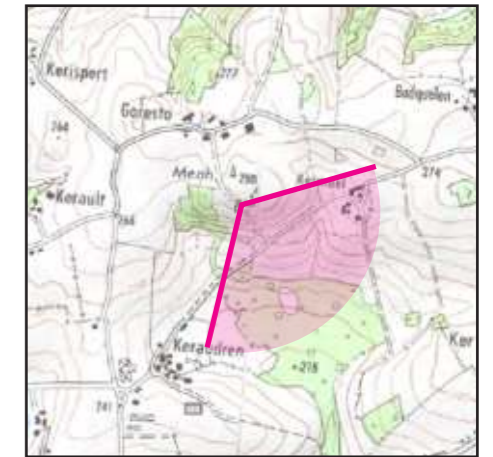
La variante 1 se compose de cinq éoliennes formant une ligne. Les interdistances entre les éoliennes apparaissent régulières, excepté entre les deux éoliennes les plus à gauche. Elles apparaissent sur le même plan et forment un ensemble plutôt homogène s'intégrant dans le paysage boisé à dominante horizontale.

Les éoliennes de la variante 2 forment deux sous-ensembles de deux et quatre éoliennes, séparés par un large espace de respiration. Les éoliennes semblent se superposer, nuisant à la lisibilité du projet. L'emprise horizontale du projet est comparable à celle de la variante 1.

La variante 3 est très similaire à la variante 2, avec deux groupes de deux et trois éoliennes séparés par un espace de respiration. Les trois éoliennes de droite sont cependant plus espacées entre elles et l'implantation est globalement plus lisible que la variante précédente.

Hierarchisation des variantes

- 1 - Variantes 1 et 1bis
- 2 - Variante 3 et 3bis
- 2 - Variante 2 et 2bis



Fond IGN 1 / 25 000

Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 251195 / 6823550
 Date et heure de la prise de vue : 30/10/2018 à 17:37
 Focale : 35 mm
 Azimut vue réaliste : 129°
 Angle visuel du parc : V1 : 5°, V2 : 4°, V3 : 5°
 Eolienne la plus proche : V1 : 6 557 m, V2 : 6 535 m, V3 : 6 535 m



Photographie 103 : Vue de l'état initial.



Photographie 104 : Variante 1.



Photographie 105 : Variante 2.



Photographie 106 : Variante 3.



Photographie 107 : Variante 1 bis



Photographie 108 : Variante 2 bis



Photographie 109 : Variante 3 bis

5.2.7.2 Photomontages depuis le nord de Saint-Mayeux (PDV 10)

En quittant Saint-Mayeux par le nord, via la D767, la route emprunte un léger vallon et le panorama s'ouvre sur le projet. Celui-ci est en partie filtré par les structures végétales (bosquets, boisements).

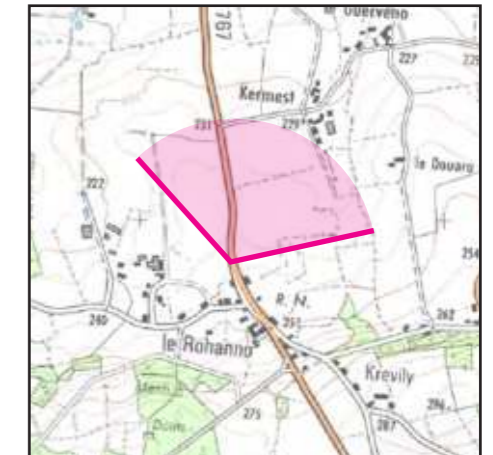
Analyse comparative

Les photomontages sont présentés sur les pages suivantes (V1, V2 et V3 d'une part et V1 bis, V2 bis et V3 bis d'autre part).

La variante 1 forme une ligne de cinq éoliennes, régulièrement espacées entre elles, excepté les deux premières éoliennes sur la gauche du panorama qui se superposent et perturbent la lisibilité. Les éoliennes émergent au-dessus des vallonnements. Les deux éoliennes à gauche apparaissent sur un plan légèrement plus lointain que les trois autres éoliennes. L'emprise est limitée.

La variante 2 forme également une ligne composée de deux groupes : l'un de deux éoliennes, l'autre de quatre éoliennes, séparés par un espace de respiration. Les interdistances entre les groupes d'éoliennes sont irréguliers mais l'ensemble reste cohérent et harmonieux dans le paysage, et vient souligner les lignes de crête. L'emprise horizontale est légèrement plus importante que celle de la variante précédente.

La variante 3 est similaire à la variante 2 avec deux ensembles formés de deux et trois éoliennes, séparés par un espace de respiration. L'emprise horizontale est légèrement plus importante que celle de la variante 1 et plus restreinte que la variante 2. Cette variante semble mieux s'intégrer dans le paysage que la variante précédente : les deux lignes sont bien dissociées entre elles par un espace de respiration.



Fond IGN 1 / 25 000

Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 253427 / 6813087
 Date et heure de la prise de vue : 30/10/2018 à 15:02
 Focale : 35 mm
 Azimut vue réaliste : 13°
 Angle visuel du parc : V1 : 17°, V2 : 18°, V3 : 18°
 Eolienne la plus proche : V1 : 3 744 m, V2 : 3 594 m, V3 : 3 594 m

Hierarchisation des variantes

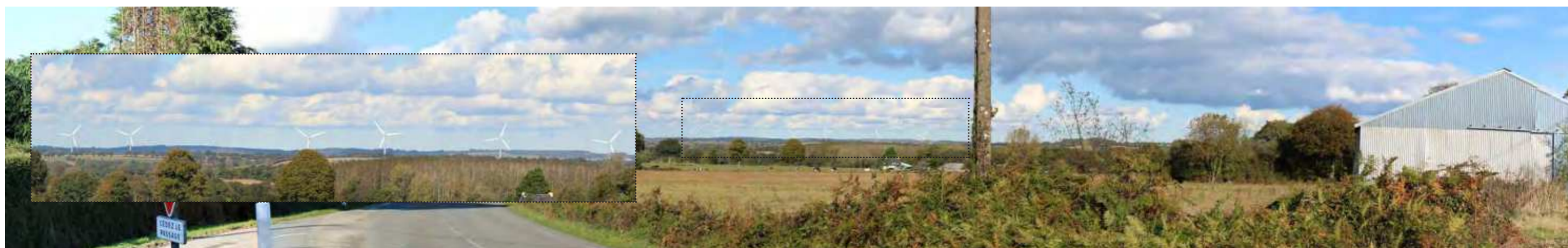
- 1 - Variantes 3 et 3 bis
- 2 - Variante 2 et 2bis
- 2 - Variante 1 et 1bis



Photographie 110 : Vue de l'état initial.



Photographie 111 : Variante 1.



Photographie 112 : Variante 2.



Photographie 113 : Variante 3.



Photographie 114 : Variante 1 bis.



Photographie 115 : Variante 2 bis.



Photographie 116 : Variante 3 bis.

5.2.7.3 Photomontages depuis le hameau de Gringoire (PDV 25)

Depuis le hameau des Gringoire, le projet émerge du paysage vallonné. Des rideaux d'arbres s'intercalent dans les valons et animent le paysage.

Analyse comparative

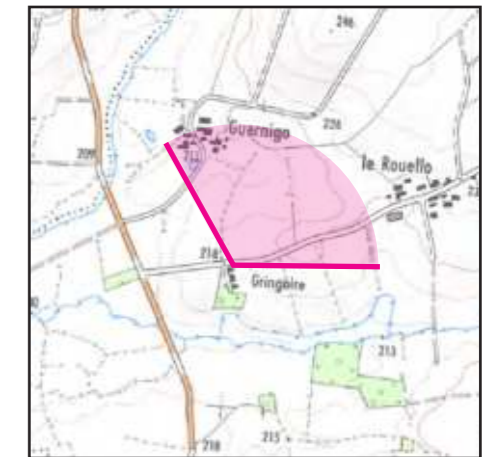
Les photomontages sont présentés sur les pages suivantes (V1, V2 et V3 d'une part et V1 bis, V2 bis et V3 bis d'autre part).

La variante 1 est composée de cinq éoliennes disposées sur deux lignes convergentes. Les deux éoliennes les plus à gauche semblent se superposer et apparaissent sur un plan plus reculé que les trois éoliennes à droite du panorama. Ces dernières sont moins masquées par la végétation arborée et se démarquent distinctement au-dessus des vallonnements du relief.

La variante 2 se décompose également en deux lignes situées sur des axes convergents, produisant un effet « d'entonnoir » et apportant une certaine dynamique de mouvement. Les interdistances entre les éoliennes sont globalement régulières excepté entre les deux éoliennes les plus à gauche. L'emprise est légèrement plus importante que pour la variante précédente.

En ce qui concerne la variante 3, les axes convergents sont moins marqués et l'on distingue clairement deux groupes d'éoliennes : deux éoliennes à gauche du panorama se superposant, séparées par un large espace de respiration des éoliennes à droite du panorama. L'emprise horizontale est légèrement plus réduite que celle de la variante précédente.

La variante 1 semble plus équilibrée et occupe mieux l'espace que les autres variantes.



Fond IGN 1 / 25 000

Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 254048 / 6815774
 Date et heure de la prise de vue : 30/10/2018 à 15:15
 Focale : 35 mm
 Azimut vue réaliste : 26°
 Angle visuel du parc : V1 : 51°, V2 : 53°, V3 : 52°
 Eolienne la plus proche : V1 : 996 m, V2 : 844 m, V3 : 844 m

Hiérarchisation des variantes

- 1 - Variantes 1 et 1bis
- 2 - Variante 2 et 2bis
- 2 - Variante 3 et 3bis



Photographie 117 : Vue de l'état initial.



Photographie 118 : Variante 1



Photographie 119 : Variante 2.



Photographie 120 : Variante 3.



Photographie 121 : Variante 1 bis.



Photographie 122 : Variante 2 bis.



Photographie 123 : Variante 3 bis.

5.2.8 Synthèse de l'analyse des variantes

La variante 1 est assez proche de la variante 2 mais elle possède une éolienne en moins et dessine deux lignes convergentes.

Les variantes 2 et 3 sont très similaires entre elles. La différence vient seulement de la présence d'une éolienne en plus pour la variante 2, ce qui réduit l'espace de respiration entre les lignes nord et sud depuis quelques points de vue.

Les trois variantes ont une emprise horizontale assez similaire et intègrent un espace de respiration globalement important (la variante 3 possède un espace de respiration légèrement plus important que les deux autres variantes). Depuis les points de vue éloignés, les éoliennes des variantes 2 et 3 se superposent, perturbant la lisibilité. Depuis les points de vue plus proches, ces effets de superposition sont atténués pour les variantes 2 et 3.

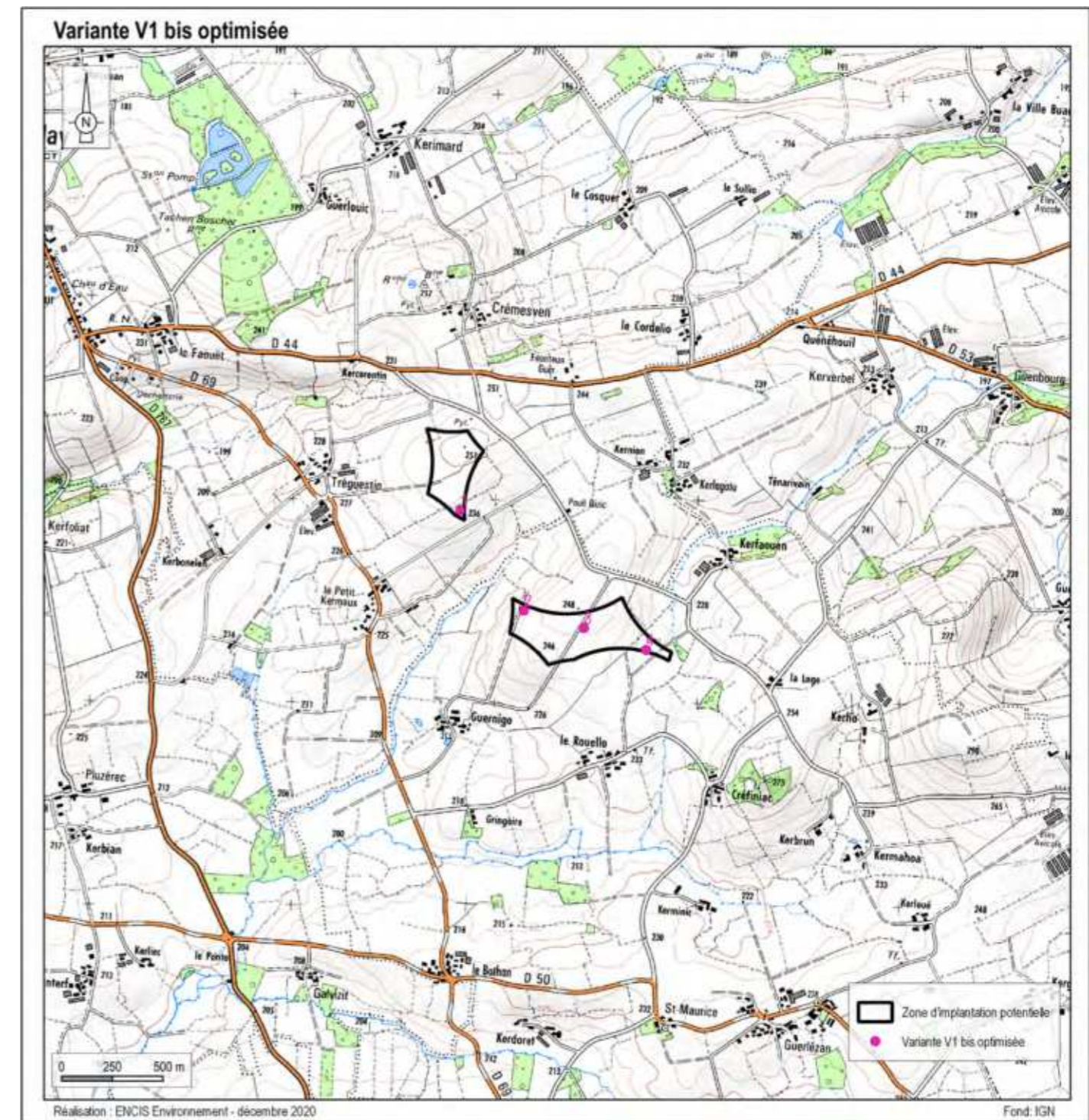
La variante 1 semble la plus adaptée, en termes de cohérence avec le relief et de lisibilité aux différentes échelles.

5.2.9 Optimisation de la variante V1 bis

Suite à une demande locale, le porteur de projet a fait intervenir sur place un géobiologue. Ce dernier a préconisé de déplacer très légèrement les éoliennes E2 et E3. E2 a été déplacée de 3,9 m et E3 de 4,7 m. Pour plus de détail, se reporter au rapport du géobiologue.

Aussi, étant donné l'apparition d'une nouvelle contrainte foncière, l'éolienne E1 de la variante V1 bis n'est plus envisageable et a été supprimée.

Cette nouvelle variante optimisée se compose ainsi de quatre éoliennes situées au niveau des anciennes éoliennes E2 (décalée de 3,9m), E3 (décalée de 4,7), E4 et E5 de la variante V1 bis comme le montre la Carte 26.



Carte 26 : Variante 1 bis optimisée.

5.3 Description de la variante de projet retenue

La réflexion des différents experts de l'équipe du projet éolien a permis d'évaluer plusieurs variantes. La variante de projet V1 optimisée a été retenue car cette dernière est le meilleur compromis du point de vue humain, écologique et paysager et répond aux contraintes foncières.

5.3.1 Les éoliennes

Le parc éolien sera composé de quatre éoliennes de type ENERCON E115, VESTAS V117 ou NORDEX N117. Leur hauteur en bout de pale est d'environ 150 m.

Les aérogénérateurs utilisés pour l'évaluation des impacts et la réalisation des photomontages sont de type Nordex N117.

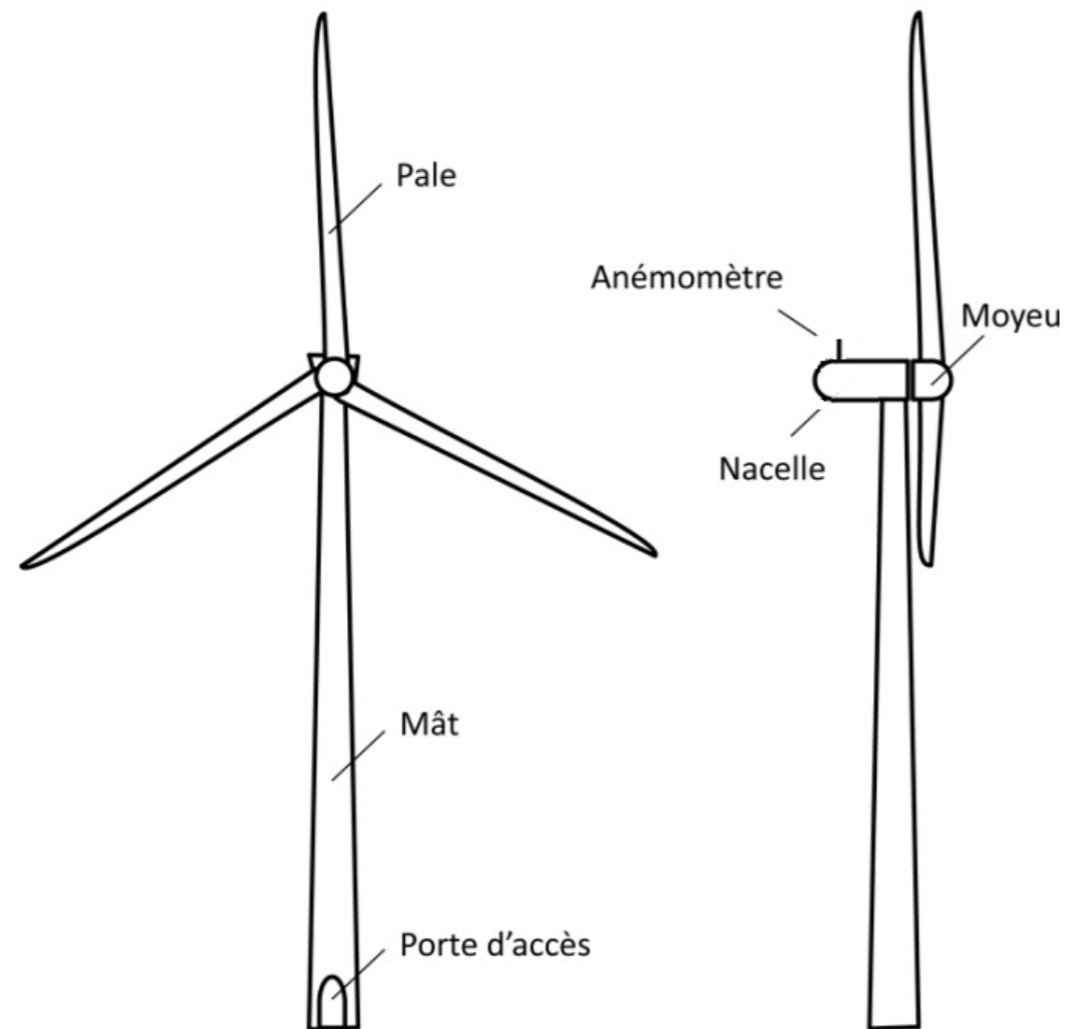


Figure 33 : Schéma d'une éolienne.

MODÈLE D'ÉOLIENNE ENVISAGÉ	
Nom	Description
ENERCON E115	Puissance de 2,99 à 4,2 MW Hauteur en bout de pale : 149,86 m ; Longueur des pales : 56,51 m
VESTAS V117	Puissance de 3,0 à 4,2 MW Hauteur en bout de pale : 150 m Longueur des pales : 57,15 m
NORDEX N117	Puissance de 3 à 3,675 MW Hauteur en bout de pale : 149,6 m Longueur des pales : 57,3 m

5.3.2 Les aménagements connexes

5.3.2.1 Voies d'accès et plateformes

Les voies d'accès sont en partie des chemins d'exploitation agricoles existants. Ceux-ci devront permettre le passage d'engins de transport et de levage, ils seront donc mis au gabarit et renforcés (largeur de 4,5 m minimum avec un espace minimum dégagé de 5,5 m au total). Ces pistes représenteront 3 419 mètres linéaires.

D'autres pistes seront créées, notamment les voies d'accès aux éoliennes (environ 2 668 mètres linéaires). Ces pistes seront constituées d'un concassé de granit de couleur grise (ballast), sur géotextile.

Les plateformes de montage devront également être créées. Chaque plateforme occupe une superficie de 1 200 m², pour une superficie totale de 4 800 m² pour 4 éoliennes. Elles sont composées de concassé de granit de couleur grise.



Photographie 124 : Texture des pistes en concassé granit.

5.3.2.2 Poste de livraison

Le poste de livraison accueille tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit d'un bâtiment constitué d'éléments préfabriqués en béton. Il sera choisi ici une couleur propice à une bonne intégration paysagère, un vert-gris neutre (RAL 7003 par exemple). Son emprise au sol est de 7,50 x 2,50 m, soit environ 18,65 m², pour une hauteur de 2,8 m.



Photographie 125 : Exemple d'un poste de livraison (source : VSB)

5.3.2.3 Réseau électrique

Le réseau d'évacuation de l'électricité est constitué du câblage de raccordement entre l'éolienne et le poste de livraison, et du câblage entre le poste de livraison et le poste source. Ce réseau électrique est enterré à une profondeur minimale de 80 cm.

5.3.2.4 Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées d'une surface de 314 m². Celles-ci sont circulaires et mesurent 20 m de diamètre, pour une profondeur théorique de 3 m. Ces fondations sont enterrées. Lors des travaux, un volume de terre d'environ 942 m³ par éolienne est décaissé.

5.3.2.5 Débroussaillage

Des défrichements sont à prévoir au niveau des chemins d'accès aux éoliennes. Ce sont 74 ml de haies qui seront défrichés pour permettre le passage des pistes et des éoliennes notamment pour accéder à E4. Neuf arbres seront coupés au niveau des virages vers le chemin d'accès à E1 et E2 et E4.

5.3.3 La description des travaux

Le chantier de construction d'un parc de quatre éoliennes s'étalera sur une période d'environ neuf mois : une semaine pour la préparation du site et l'installation de la base de vie, un mois pour la préparation des pistes, des plateformes et des fouilles et les terrassements, deux mois de génie civil, un mois de séchage des fondations, deux semaines pour la livraison des aérogénérateurs, un mois de génie électrique, un mois de montage et deux semaines de mise en service et de réglages.

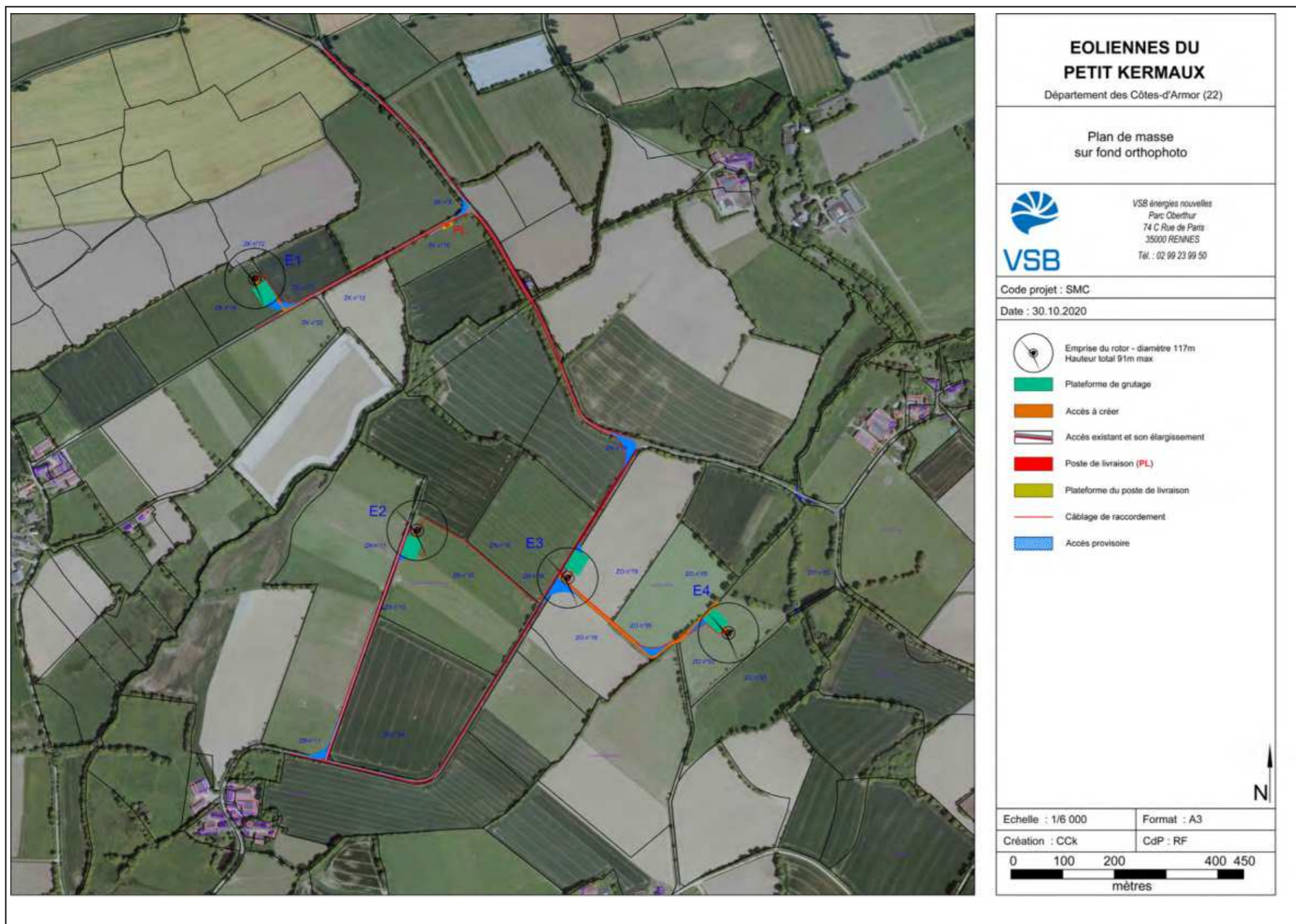
5.3.4 La description des modalités d'exploitation

La phase d'exploitation (15 à 20 ans) débute par la mise en service des éoliennes. Les interventions sur le site sont alors réduites aux opérations d'inspection et de maintenance.

A l'issue de la phase d'exploitation (qui peut être prolongée), le parc est démantelé. Les éoliennes sont alors démontées et le site remis en état : socle et ses fondations entièrement enlevés, suppression du réseau souterrain et du poste de livraison. Les déchets de démolition ou de démantèlement seront valorisés ou détruits dans les filières autorisées.

5.3.5 Plan de masse

En page suivante est représenté le plan de masse général du projet. Il présente la localisation des éoliennes et des infrastructures annexes du parc éolien : accès, plates-formes, réseaux électriques, poste de livraison, etc.



Carte 27 : Plan de masse du projet (source : VSB)

6. Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine

6.1 Les perceptions sociales des paysages éoliens

Il faut rappeler que le paysage est « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. » (Convention européenne du Paysage). Comme expliqué au chapitre 2.3.1.7, page 19, il y a autant de « paysages » qu'il y a d'observateurs.

6.1.5.1 Les observateurs

Un territoire est observé et vécu par différents types d'usagers :

- les habitants qui sont dans leur cadre quotidien et qui « vivent » le territoire,
- les touristes qui viennent pour le patrimoine ou la nature,
- les gens de passage qui empruntent les grands axes routiers.

6.1.5.2 Enquêtes quantitatives nationales sur les représentations de l'éolien

Acceptation globale de l'éolien

Un certain nombre de sondages montrent que l'éolien est plutôt bien accepté. Le CREDOC a interrogé 2 000 personnes en janvier 2010. Ainsi, d'après cette enquête, 67% de la population seraient favorables à l'implantation d'éoliennes à 1 km de chez eux s'il y avait la possibilité d'en installer. Il est intéressant de noter que de 25 à 39 ans, il y a 76% de personnes favorables, contre 59% pour les personnes âgées de plus de 60 ans. Parmi les personnes défavorables, les deux principaux arguments sont le fait que « les éoliennes dégradent le paysage » (41% des personnes défavorables) et qu'« elles sont trop bruyantes » (42%). Viennent ensuite de façon marginale, les risques pour la santé et l'inutilité de l'éolien (Baromètre d'opinion sur l'énergie et le climat en janvier 2010, Commissariat général au développement durable).

Un sondage plus récent (Les Français et les énergies renouvelables, pour le Syndicat des Energies Renouvelables, janvier 2013) réalisé par IPSOS sur 1 012 personnes, confirme ces chiffres. 83% des personnes sondées ont une « bonne image » de l'éolien. Elle est aussi nette chez les habitants des campagnes que chez les citadins.

Une étude réalisée par Harris interactive, pour le compte de France Energie Eolienne, est parue en octobre 2018. Elle met en avant la bonne image dont bénéficie l'énergie éolienne auprès de l'ensemble des Français et des riverains en particulier (habitant à moins de 5 km d'une éolienne). Selon cette étude, 73 % des Français et 80 % des riverains ont une bonne image de cette énergie.

En fonction de la distance d'éloignement au parc éolien

Il est cependant intéressant de voir que si l'éolienne est globalement très bien acceptée, cette acceptabilité décroît avec la proximité. Ainsi :

- 80% des sondés sont favorables à l'installation d'éoliennes dans son département,
- 68% sont favorables à l'installation d'éoliennes dans sa commune,
- 45% sont favorables à l'installation d'éoliennes à 500 m de son domicile.

En fonction de l'existence ou non du parc éolien

Selon que l'on parle de l'idée d'un projet éolien ou d'un parc éolien les résultats sont également différents. Il est intéressant de constater que lorsque le parc éolien existe réellement, 76 % des personnes vivant à proximité d'éoliennes y sont favorables, alors qu'ils n'étaient que 58 % au moment de la construction du parc. Cette tendance est mise en avant par l'étude « L'acceptabilité sociale des éoliennes : des riverains prêts à payer pour conserver leurs éoliennes » (CGDD, 2009) en interrogeant 2 300 personnes vivant autour de quatre parcs éoliens différents comprenant chacun de 5 à 23 éoliennes. Il est également intéressant de voir à travers cette même étude que selon les parcs éoliens concernés, seuls 4 à 8% des interrogés les trouvent gênants.

Dans le cadre d'une autre étude Ipsos (projet de parc éolien de la côte des Isles (Cotentin), 2005), les interviewés ayant déjà vu un parc éolien sont d'ailleurs plus nombreux que les autres à les trouver belles (57% pour 47% de ceux qui n'en ont jamais vu), et à réfuter l'argument selon lequel elles détérioreraient le paysage (55% de pas d'accord pour 50% de ceux qui n'en ont pas vu). Ainsi, le contact avec les éoliennes favoriserait l'adhésion à celles-ci.

Selon les catégories socio-professionnelles, le sexe et l'âge

Une étude un peu ancienne (DEMOSCOPIE, 2002, ADEME) révèle des disparités en terme de CSP, de sexe et d'âge :

- Les CSP + et dans une moindre mesure les hommes ont généralement :
 - o Une attitude plus positive que la moyenne sur les aspects écologiques et les aspects liés à l'installation et la durée de vie des éoliennes.
 - o Mais sont plus sceptiques sur les aspects économiques et le bruit.
- Les CSP - et dans une moindre mesure les femmes semblent :
 - o Plus optimistes quant aux aspects économiques et esthétiques
 - o Se prononcent un peu moins sur les aspects écologiques
 - o Ont tendance à adhérer à l'idée qu'elles tuent les oiseaux migrateurs.
- Les plus favorables à l'installation d'éoliennes à proximité de leur domicile sont :
 - o Les agriculteurs
 - o Les 25-34 ans
 - o Les hommes
 - o Les habitants de communes de 100 000 habitants ou plus

- Les moins favorables : les + de 65 ans, particulièrement les femmes.

A notre connaissance, à ce jour, il n'existerait pas de données récentes permettant d'affirmer ou d'infirmier ces constats faits en 2002. Il se peut que les perceptions aient évolués.

Les touristes

En ce qui concerne le tourisme, un sondage mené dans la région Languedoc-Roussillon (Impact potentiel des éoliennes sur le tourisme en Languedoc-Roussillon, Conseil régional, CSA (2003)) a interrogé 1 033 touristes sur la question. 67% des visiteurs avaient vus des éoliennes durant leurs vacances. 16 % des visiteurs trouvaient qu'il y avait trop d'éoliennes et 63 % pensaient qu'on pouvait en mettre davantage, 24 % que cela gêne le paysage et 51 % que cela apporte quelque chose au paysage. A la question « Durant vos vacances, est-ce que la présence de plusieurs éoliennes (au moins cinq) vous plairait beaucoup, vous plairait plutôt, vous dérangerait plutôt ou vous dérangerait beaucoup... ? », l'acceptation est très forte le long des axes routiers (64% favorables), elle est forte en mer ou dans les campagnes, mais l'idée plaît moins dans les vignes, à proximité de la plage et des lieux culturels ou encore du lieu d'hébergement touristique.

Le sondage démontre aussi que « La présence potentielle d'éoliennes à une dizaine de kilomètres du lieu de résidence, suscite majoritairement de l'indifférence : 55% des touristes déclarent que cela ne changerait rien pour eux. 23% affirment que « lors d'une excursion, [ils pourraient] réaliser un détour pour aller les voir », 14% qu'ils feraient le voyage et 6% qu'ils feraient « en sorte de ne pas aller dans ce secteur ».

L'étude en Languedoc-Roussillon conclut : « Les éoliennes apparaissent ni comme un facteur incitatif, ni comme un facteur répulsif sur le tourisme. Les effets semblent neutres ».

6.1.5.3 Représentations sociales associées aux paysages éoliens

Malgré des résultats de sondages plutôt favorables au développement éolien, sur le terrain, en amont des projets, la littérature et la presse abondent de cas d'affrontements passionnés et passionnels autour de projets d'implantation d'éoliennes. On constate un clivage dans les représentations sociales autour de l'éolien. Sans tomber dans une vision manichéenne, nous pouvons opposer deux modes d'interprétation différents comme le met en avant Diana Gueorguieva-Faye (Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique, Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7, 2006) : « Deux visions de la nature s'opposent : l'une selon laquelle c'est un cadre de vie, décor que l'on veut préserver tel quel, l'autre suivant laquelle la nature est un support de vie, avec lequel on compose selon les aléas de la vie. Le tourisme et l'agriculture raisonnée sont les seules alternatives proposées par les militants anti-éoliens pour un développement économique du territoire rural. Cependant, toutes les communes ne sont pas capables d'exploiter leur potentiel touristique, qui est d'ailleurs souvent limité à deux ou trois mois dans l'année, de même que l'agriculture raisonnée n'est pas le moyen le plus facile à valoriser. À l'opposé, les militants pro-éoliens se rangent souvent à côté des élus locaux soucieux

de maintenir la vie sur leur territoire. « On vit dans un paradis terrestre, on ne s'en était pas aperçu. Pour moi, [un parc éolien] n'est pas un site industriel. Sur ce plateau où il n'y a rien, où on a toujours été pauvre, c'est une opportunité de devenir un peu plus riche » (Maire d'une commune sur le plateau du Mézenc). »

Quelques images récurrentes sont associées aux perceptions positives ou négatives que les individus ont des parcs éoliens, elles reviennent régulièrement dans les discours (en réunions publiques, en permanences, lors d'enquêtes sociales ou de sondages). Selon ces différentes représentations qu'a en tête l'observateur, l'interprétation du paysage sera largement modifiée.

Principales perceptions positives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires :

- Des considérations esthétiques :
 - o Objets élégants, régulièrement nommés « oiseaux blancs »
 - o Objets qui n'entrent pas dans la catégorie « industriel », mais plutôt en « harmonie avec la nature »
- Des considérations écologiques :
 - o Energie « propre », écologique et « sans déchets »
 - o Energie « renouvelable »
 - o Energie « sans émission de gaz à effet de serre »
 - o Energie « alternative au nucléaire »
- Des considérations économiques et sociales :
 - o Energie « économique » et « proche des consommateurs »
 - o Installation permettant des retombées économiques pour les territoires :
 - Taxe professionnelle pour les communes – les élus sont donc souvent présentés comme des protagonistes favorables à leur implantation
 - Un loyer pour les propriétaires fonciers et exploitants agricoles
 - o Le projet éolien peut aussi être perçu comme un élan solidaire, une participation à un objectif national

Principales perceptions négatives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires :

- Les considérations esthétiques et paysagères :
 - o Des objets qualifiés d' « industriels »
 - o Des objets associés à un risque de dégradation du paysage, du patrimoine, de l'environnement naturel, et par là-même du tourisme
- Des considérations relatives au cadre de vie :
 - o Des « machines gênantes » ou « bruyantes »

- o Qui pourraient dévaluer le patrimoine immobilier
- Des considérations techniques :
 - o Une énergie qui dépend du vent
 - o Une énergie inefficace, inutile
 - o Une énergie qui ne peut pas remplacer le nucléaire
- Des considérations sociales :
 - o Des projets « imposés » par des « promoteurs »
 - o Des projets manquant de « concertation locale »

6.1.5.4 Des facteurs importants d'acceptabilité des parcs éoliens

Les représentations positives d'un projet éolien, et notamment d'un paysage éolien, dépendent de plusieurs facteurs inter corrélés. D'après les actes du colloque « Les impacts sociaux de l'éolien vertueux : apprendre dans la turbulence » (Fortin, Devane, Le Floch, Lamérant), « l'acceptabilité résulte d'un processus continu de négociation sociale ».

Dans cette « négociation sociale », les facteurs sont décrits par Gross, Devine-Wright, Toke, Wolinsk, Fortin et al. (2008) comme :

« 1. La matérialité des infrastructures et du territoire : taille des éoliennes, nombre, disposition dans l'espace, visibilité, bruit, proximité géographique avec l'habitat, topographie, densité du couvert végétal.

2. L'univers culturel des perceptions et des représentations : design, organisation spatiale du parc, représentation symbolique de l'infrastructure éolienne, accessibilité physique et connaissances des infrastructures et de l'énergie éolienne, valorisation du paysage d'insertion, familiarité avec un parc éolien, normes et distance sociale.

3. Les questions de gouvernance et de nature sociopolitique : participation des acteurs concernés, capacités institutionnelles à proposer des compromis, les formes de propriétés des infrastructures, le sentiment de justice dans les processus de gouvernance et les décisions... »

Ainsi, des processus tels que l'information, la concertation, le rappel du cadre réglementaire, l'explication de la motivation du projet, la valorisation d'un « projet paysager » en adéquation avec l'identité des lieux, la participation des riverains et des élus dans la démarche, la mise en place de mesures permettant l'identification du futur parc éolien (panneaux d'information, nom en rapport avec le territoire, etc.), l'investissement financier des populations dans le projet, etc., sont des moyens parmi d'autres de renforcer la perception positive d'un paysage éolien.

6.2 Les effets de la construction du projet sur le paysage

Les différentes phases de réalisation d'un parc éolien ont des impacts sur le paysage du site d'implantation et sur le paysage plus éloigné, en fonction de la typologie des unités paysagères dans lesquelles s'insèrent le projet. Cette phase de construction est assez impactante sur le paysage proche, cependant, étant donné la conformation du site, les visibilitées lointaines sont rares comme l'a montrée l'analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine.

Cette phase de travaux de neuf mois comporte à la fois des modifications temporaires de courte durée et des modifications plus importantes et rémanentes.

6.2.5.1 Phase d'installation de la base vie

Même si la présence de quelques bâtiments préfabriqués peut dénoter avec le caractère rural du site, ils sont entièrement réversibles. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible et temporaire sur le paysage.**

6.2.5.2 Phase de défrichage / de coupe / d'élagage

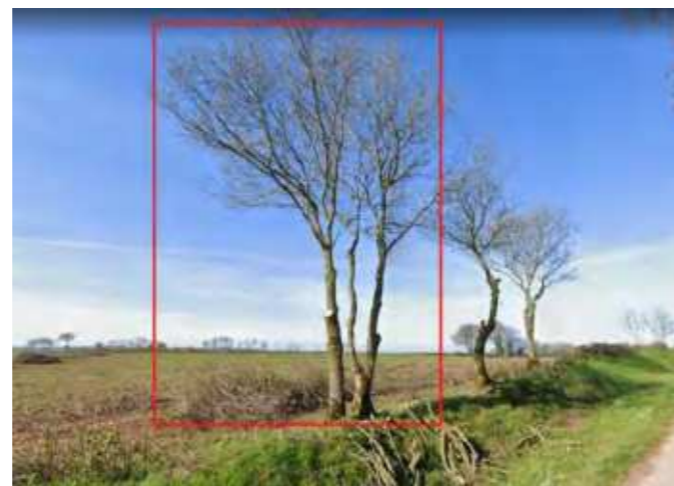
Des défrichements de faible ampleur sont à prévoir au niveau des chemins d'accès aux éoliennes. Au niveau du virage d'accès à l'éolienne E1, quatre arbres seront coupés (cf. Photographie 126). Aussi, un peu avant le virage permettant l'accès à E3, deux autres arbres seront également coupés (cf. Photographie 127). Ce sont 74 ml de haies au total qui seront défrichés pour permettre le passage de la piste entre E3 et E4 (cf. Photographie 128, Photographie 129, Photographie 130).

La perte de ces motifs perturbera légèrement la lisibilité en privant l'observateur d'éléments créant à la fois le contexte, mais aussi donnant une échelle au site, notamment dans les vues courtes.

Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible à long terme sur le paysage.



Photographie 126 : Arbres au niveau du virage permettant l'accès à E1 (source : google street view, VSB).



Photographie 127 : Arbres au niveau du virage permettant l'accès à E3 (source : google street view, VSB).



Photographie 128 : Haie entre E3 et E4 (6 ml) (source : VSB)



Photographie 129 : Haie entre E3 et E4 (40ml) (source : VSB)



Photographie 130 : Haie entre E3 et E4 (28ml) (source : VSB)

6.2.5.3 Phase d'amenée des matériaux et des équipements

L'acheminement des éoliennes et des grues et les travaux de génie civil et de génie électrique suscitent de nombreux allers-retours de camion. Cette phase est d'une durée courte (quelques mois) elle n'aura que des conséquences sur le cadre de vie des riverains (à plus de 500 m) et des usagers des routes concernées. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible temporaire sur le paysage et le cadre de vie.**

6.2.5.4 Phase de construction

Les aménagements connexes nécessitent des travaux modifiant l'aspect du sol et la topographie par la création de déblais / remblais et l'application de nouveaux revêtements. De plus, le site sera occupé par de nombreux engins de chantier aux couleurs dénotant avec les motifs ruraux.

Les voiries et les accès seront adaptés pour permettre le passage des camions et des convois exceptionnels. Si les impacts sur les routes existantes goudronnées restent relativement faibles étant donné leur caractère anthropisé, la création de nouvelles pistes et l'élargissement des chemins existants a pour effet de perturber la lisibilité de l'aire immédiate en changeant le rapport d'échelle des voies par rapport au contexte rural habituel. En effet, les chemins en terre permettant l'accès aux tracteurs seront remplacés par des voies plus larges en grave et gravier. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact modéré à long terme sur le paysage.**

La réalisation du génie électrique sera relativement peu impactant étant donné le choix d'enterrer entièrement le réseau électrique. Les conséquences directes de cette phase auront un **impact nul permanent sur le paysage.**

La réalisation des plateformes de montage et des socles des éoliennes sera impactant pour le paysage car ces plateformes seront visibles depuis les abords étant donné la modification des couleurs : passage de prairies vertes à des formes géométriques strictes de couleur beige. Les conséquences directes de cette phase auront un impact **modéré à long terme** sur le paysage.

Le levage d'une éolienne se fait à l'aide de grues importantes. Cette phase dure une semaine. Bien que les grues soient particulièrement visibles de loin, la courte durée de cette phase limite fortement l'impact du levage sur le paysage.



Photographie 131 : Illustration d'un chantier éolien

6.3 Les effets de l'exploitation du projet éolien depuis les différentes aires d'étude

6.3.1 Rappel méthodologique

Après le choix de la variante de projet finale, les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détail. Ils seront évalués pour les quatre aires d'étude à partir des enjeux et caractéristiques du paysage et du patrimoine décrits et analysés dans l'état initial.

Comme indiqué dans le chapitre 2.3.1, page 18, les analyses suivantes nous permettront de comprendre les relations du parc éolien avec son contexte paysager en analysant la lisibilité du projet à travers :

- la concordance avec l'entité paysagère
- le dialogue avec les structures paysagères et les lignes de force du paysage
- les effets de saturation / respiration
- les rapports d'échelle
- les covisibilités avec les éléments patrimoniaux
- les perceptions depuis les lieux de vie et espaces vécus.

Au regard des enjeux et sensibilités déterminés dans l'état initial, les impacts du projet éolien sur le paysage et le patrimoine sont évalués à l'aide :

- de visites de terrain,
- de la réalisation d'une carte des zones d'influence visuelle prenant en compte les données précises du projet,
- de l'analyse de photomontages,
- des coupes topographiques de principe.

Pour rappel, l'**effet** décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement. C'est une présentation qualitative de la modification de l'organisation des paysages et des perceptions que l'on peut en avoir.

L'**impact** est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : nul, très faible, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- la **nature de cet effet** : durée (temporaire / permanent, réversible / irréversible), échelles et dimensions des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité, covisibilité, prégnance), concordance ou discordance avec les structures paysagères, rapports d'échelle et perceptions.

- la **nature de l'environnement affecté** par cet effet : enjeu du paysage et du patrimoine (qualité,

richesses, rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation) et sensibilité des points de vue inventoriés.

Les effets visuels ont été qualifiés pour chaque point de vue en fonction de la méthodologie présentée dans le tableau 2 du chapitre 2.3.3, page 24, sur l'évaluation des impacts.

6.3.2 Présentation des photomontages

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeu et / ou à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état actuel du paysage, aussi bien les éléments patrimoniaux ou touristiques que les lieux de vie et de circulation principaux de chaque aire d'étude.

Les prises de vue comme les photomontages ont été effectués par VSB énergies nouvelles selon la méthode indiquée en partie 2.3.3.10, page 25.

Ces photomontages sont tous présentés dans un document annexe nommé « Carnet de Photomontages du projet éolien de Saint-Mayeux-Corlay – Tome 4 de l'étude d'impact sur l'environnement ». Les principaux photomontages sont repris pour illustrer l'argumentaire dans les chapitres suivants du présent dossier.

6.3.3 Les perceptions visuelles globales du projet

Une nouvelle carte permettant de mettre en évidence la zone d'influence visuelle du projet a été réalisée avec l'implantation et la hauteur précise des éoliennes retenues. Cette modélisation permet d'informer précisément sur les secteurs depuis lesquels le projet ne serait pas visible et de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles.

D'après la carte de la zone d'influence visuelle du projet, les éoliennes pourraient être perceptibles depuis l'ensemble du bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem, qui correspond à une bande centrale d'est en ouest incluant l'ouest de l'AEE, une grande partie de l'AER et l'ensemble de l'AEI. Depuis les autres unités paysagères, les visibilitées théoriques sont moins importantes en raison du relief (Montagnes Noires et Monts d'Arrée) et de la couverture boisée. Les principaux secteurs de visibilitées correspondent au rebord des montagnes Noires au nord et aux plateaux cultivés.

Perceptions visuelles selon les ensembles paysagers

- **Les perceptions depuis le bocage dense sur colline (unités paysagères de l'Arrée et du massif du Méné).** Ces paysages concernent le nord et l'est de l'AEE ainsi que le sud de l'AER et sont caractérisés par une végétation bocagère dense tapissant les reliefs marqués des Monts d'Arrée. Le projet éolien est peu perceptible depuis cette unité paysagère étant donné la distance, le relief et les boisements. Cependant quelques points hauts dégagés permettent tout de même d'apercevoir le projet. Depuis les rebords des

Monts d'Arrée, les éoliennes du projet sont perceptibles au loin et s'élèvent au-dessus des boisements, comme l'illustre les *photomontages 3, 4 (cf. Photographie 132)* ou encore 6. Les perceptions sont cependant atténuées par la distance, le relief vallonné et les boisements morcelés. *L'impact du projet sur cet ensemble paysager est très faible.*

- **Les perceptions depuis les paysages à maille élargie :** Elles concernent les visibilitées depuis l'unité paysagère de Guerlédan et Quénécan au sud-ouest de l'AEE. Cet ensemble paysager présente un taux de boisement important, arrêtant rapidement les vues. *L'impact du projet sur cet ensemble paysager est nul.*

- **Les paysages cultivés avec talus :** Ils correspondent au bassin de Saint-Nicolas du Pélem. Bien que ces paysages soient caractérisés par de vastes parcelles cultivées, les hauts talus bordant les routes limitent les visibilitées. Des vues sont tout de même possibles depuis les points hauts et lorsque les routes plongent, comme le montrent les *photomontage 1, 2 (cf. Photographie 133)* et 12 illustrant ces visibilitées partielles et lointaines depuis le bassin de Saint-Nicolas du Pélem. *L'impact sur cette unité paysagère est faible.*

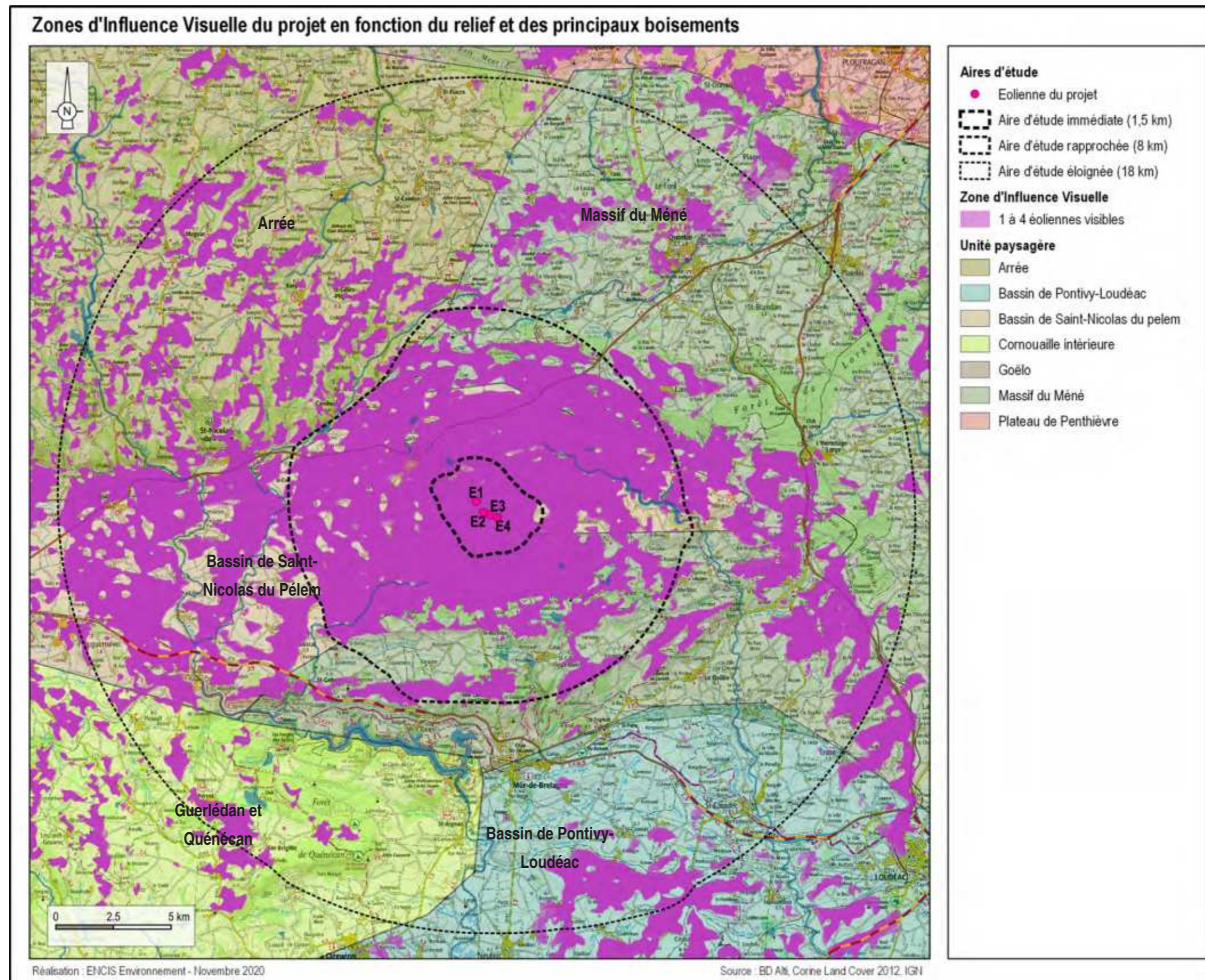
- **Les paysages cultivés à ragosse :** ils concernent le bassin de Pontivy-Loudéac. Le relief des Montagnes noires, plus au nord de cette unité paysagère, suffit à filtrer en grande partie les visibilitées en direction du projet. *L'impact sur cette unité paysagère est très faible.*



Photographie 132 : Visibilité lointaine sur le projet depuis l'ensemble paysager du bocage dense sur colline, sur le rebord des Monts d'Arrée (photomontage 4)



Photographie 133 : Visibilité lointaine sur le projet depuis l'ensemble paysager du bocage dense sur colline, sur le rebord des Monts d'Arrée (photomontage 2)



Carte 28 : Zone d'influence visuelle du projet en fonction du relief et des principaux boisements.

6.3.4 Perceptions sociales du nouveau paysage induit par le projet éolien

Pour rappel, l'enquête des perceptions sociales a porté sur **un panel de 5 personnes** représentatif du territoire (habitants de l'aire immédiate, habitants des aires rapprochée et éloignée, acteurs du secteur du tourisme, agriculteurs, employés de mairie et élus, touristes, propriétaires de terrain concernés par le projet, etc.). A partir d'un **entretien semi-ouvert**, l'enquêteur (Paysagiste) interviewe les personnes, de façon anonyme, à leur domicile ou sur leur lieu de travail. Cette étude qualitative vise à dépasser le simple stade d'adhésion ou non à l'éolien (j'aime / je n'aime pas) et comprendre en profondeur les freins et motivations qu'ils soient d'ordre rationnels ou émotionnels.

Le paysage de Saint-Mayeux et Corlay se caractérise par un bocage typique avec des chemins creux et des talus plantés. Cependant le bocage a subi quelques dégradations à cause de l'arasement des talus dû aux divers remembrements. Ce paysage est animé par de nombreux vallons dont l'amplitude augmente en direction du sud et de Mûr-de-Bretagne. C'est un territoire à l'implantation stratégique «au cœur des Côtes d'Armor», à quasi égale distance des côtes littorales nord et sud et à proximité du lac de Guerlédan.

Selon les observateurs, les éoliennes peuvent constituer des éléments esthétiques, élégants, ils font penser à des moulins, de grands oiseaux et même à de l'art contemporain. Certains ajoutent que «ce n'est pas laid», «ça ne me gêne pas». Les éoliennes véhiculent une image positive liée au vent et au concept d'énergie propre. A ce propos, la grande majorité des personnes interrogées est consciente de la nécessité de trouver des solutions dans le cadre de la transition énergétique et se sentent impliqués dans cette démarche. L'énergie éolienne, bien que n'étant pas la solution, est souvent vue comme une petite contribution à la transition énergétique. Une des personnes interviewées mentionne le caractère réversible des éoliennes contrairement à d'autres énergies telles que le nucléaire.

Depuis les alentours de Corlay, les éoliennes du parc du Haut Corlay sont visibles quasiment quotidiennement par les habitants. Depuis le sud de Saint-Mayeux, les éoliennes du parc de Caurel / Saint-Mayeux viennent souligner la ligne de crête et se démarquent dans le paysage. Les éoliennes font partie du paysage quotidien d'une grande partie des habitants vivant à l'écart des centres-bourgs de Corlay et Saint-Mayeux. Certaines personnes interviewées ont mentionné la présence d'un sentier de randonnée permettant de faire le tour des éoliennes du parc de Caurel / Saint-Mayeux. Lorsque les éoliennes ont été installées, elles étaient un objet de curiosité et attiraient les touristes et les habitants qui venaient les voir de près. Elles sont devenues depuis des éléments du quotidien. Pour autant, les habitants continuent d'emprunter ce sentier lors de balades avec leurs petits enfants ou bien leurs amis et famille de passage. Cela permet de souligner l'intérêt de proposer des sentiers de randonnée autour des projets éoliens dans le cadre des mesures d'accompagnement.

Certaines personnes ont mentionné les impacts sonores comme davantage gênants que les impacts

visuels. Ces impacts peuvent s'expliquer par le fait que les machines installées à proximité du lieu d'étude sont d'anciennes générations.

En ce qui concerne l'implantation des éoliennes, pour les personnes interrogées, un parc serait réussi d'un point de vue paysager s'il est implanté selon les lignes de force du paysage, en utilisant les lignes de crêtes ou alors en étant implanté selon les lignes de force artificielles telles que les autoroutes par exemple. L'implantation des éoliennes à l'écart des grands sites patrimoniaux et touristiques (les forges de la Salle, Quintin...) revient régulièrement dans le discours des personnes interrogées. Entre Corlay et Saint-Mayeux, l'offre touristique ne cible pas le grand public mais plutôt des populations ciblées (loisirs équestres à Corlay, patrimoine mégalithique à Saint-Mayeux). Le projet éolien n'est ici pas en confrontation directe avec un monument auquel le regard social donnerait une grande valeur, ou bien un paysage très emblématique, qui aurait fait l'objet de nombreuses représentations dans la peinture, sur les cartes postales ou dans la littérature.

Pour certains, l'important est de surtout pas chercher à cacher les éoliennes, les visibilité sur des pales étant peu harmonieuse. Alors que d'autres estiment qu'au contraire un parc est davantage harmonieux lorsque les arbres viennent cacher en partie le bas des éoliennes. Pour l'une des personnes, l'utilisation d'une autre couleur que le blanc pour les éoliennes permettrait de les rendre plus discrètes.

A plusieurs reprises, les lumières clignotantes des éoliennes ont été évoquées. Certains soulèvent une gêne, surtout lorsque les lumières d'un même parc ne clignotent pas en même temps. De même, certains déplorent le fait que les lumières soient dirigées vers le bas.

La mauvaise intégration d'un parc serait dû pour plusieurs personnes, à un nombre d'éoliennes trop important, conduisant à saturer la vue et à rendre omniprésentes les éoliennes. Cependant, il semble nécessaire qu'il y ait un minimum de machines pour que le projet «se tienne» et qu'il soit lisible. Un exemple a été donné d'un parc composé de deux éoliennes, ces dernières semblaient «flotter» dans le paysage et s'intégraient mal.

Les personnes interviewées se disent étonnées par les aérogénérateurs lorsque ces derniers ne tournent pas. Habitues à les voir animer le paysage, des éoliennes statiques intriguent.

Pour les riverains les plus proches des machines, l'intégration des mats dans le paysage local est importante. Ainsi un agriculteur estime important que les aires de montages soient enherbées afin que les animaux puissent paître sous les éoliennes. Aussi les décaissements, les terrassements et les modifications trop importantes du paysage seraient à proscrire.

6.3.5 Les effets du projet depuis l'aire éloignée

6.3.5.1 Présentation des photomontages du projet depuis l'aire éloignée

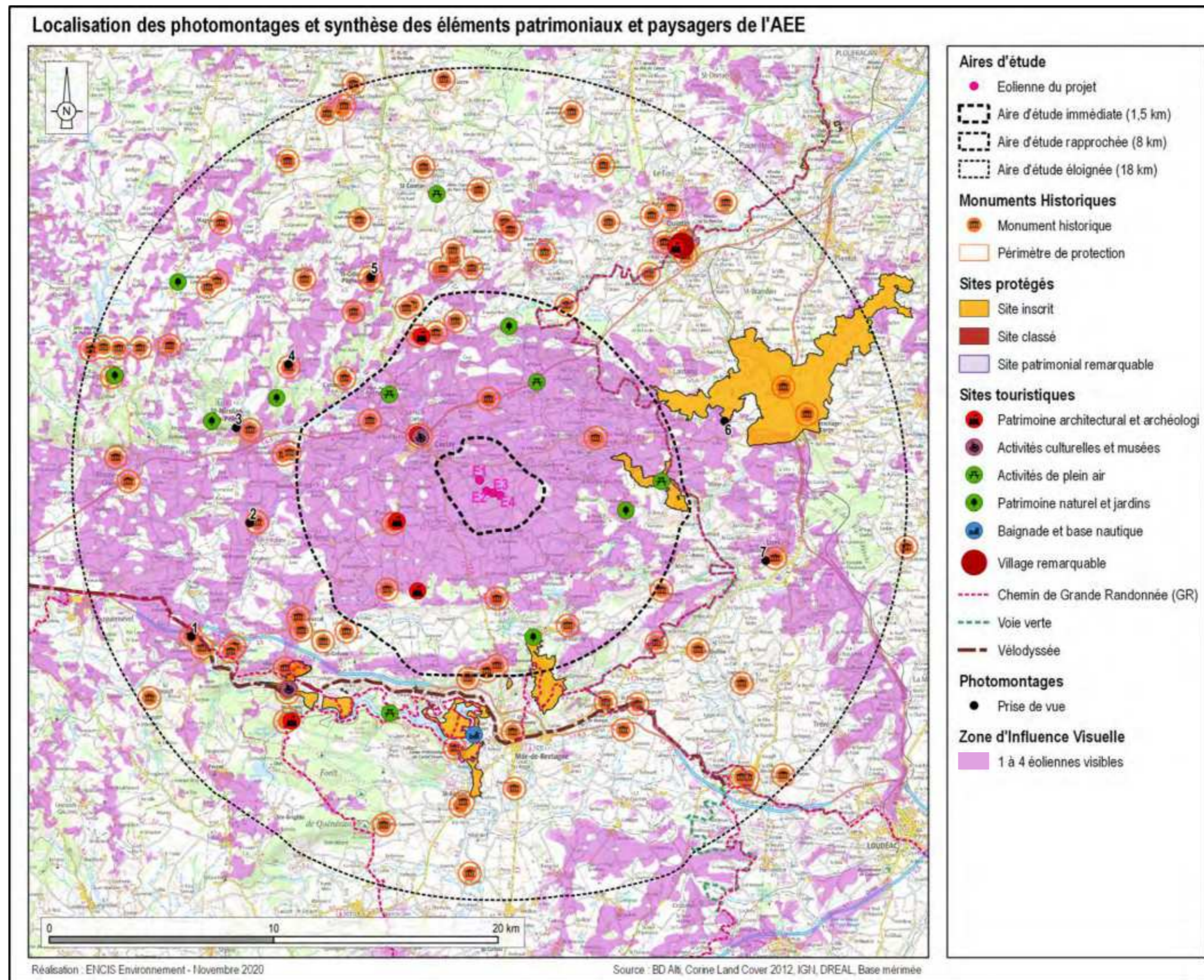
Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

Au sein de l'aire d'étude éloignée, sept points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte page suivante et présentés au chapitre 2 du carnet de photomontages en annexe.

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE			
N° PM	Enjeu	Localisation	Impact cumulatif
1	Lieu de vie / Patrimoine	Depuis les hauteurs de Gouarec	Très faible
2	Relations avec les structures paysagères / axes de communication / patrimoine	Depuis la D5	Très faible
3	Relations avec les structures paysagères / lieux de vie	Depuis les hauteurs de Saint-Nicolas du Pélem	Faible
a	Relations avec les structures paysagères / patrimoine	Depuis le rebord des Monts d'Arrée	Très faible
5	Patrimoine / Lieu de vie	Depuis les abords de l'église et de la chapelle à Sainte-Gilles-Pligeaux	Très faible
6	Patrimoine	Depuis les abords du site inscrit de la forêt de l'Hermitage	Très faible
7	Lieu de vie	Depuis Uzel	Très faible

Tableau 12 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude éloignée.



Carte 29 : Localisation des photomontages dans l'AEE

6.3.5.2 Perceptions du projet depuis les villes principales

Comme vu dans l'état initial (partie 3.2.1.1, page 46), l'aire d'étude éloignée comporte plusieurs bourgs et villes de petite taille (entre 1 000 et 4 000 habitants environ). Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après.

Plœuc-l'Hermitage (4 139 habitants en 2017)

L'ancienne ville de l'Hermitage-Loge est implantée dans un resserrement entre la forêt de Lorge au nord et la forêt de la Perche au sud. La masse boisée empêche toute percée visuelle et il n'y a pas de vue recensée sur le projet. L'ancienne ville de Plœuc-sur-Lié est localisée davantage à l'est sur une butte en interfluve entre le Lié et un de ses affluents. Depuis le centre urbain, les masques bâtis empêchent toute perception du projet. Le relief et le bocage dense ne permettent aucune visibilité. *L'impact est nul.*

Quintin (3 038 habitants en 2017)

La ville est située à 14 km au nord-est du projet. Quintin est établie sur le début du massif granitique dans un contexte bocager dense. Sur la rive droite, une pente boisée ponctuée de chaos granitiques coupe les vues depuis la ville et il n'y a aucune visibilité possible sur le projet. *L'impact est nul.*

Guerlédan (2 508 habitants en 2017)

Ce village est issu de la fusion de la commune de Mûr-de-Bretagne et de Saint-Guen. Le village est implanté à environ 11 km au sud du projet, entre le lac de Guerlédan et le bois de Quelennec. La côte du Ménez Hiez, ou côte de Mûr, se trouve à la sortie nord de l'ancienne ville de Mûr-de-Bretagne, sur la D767. Longue de 2 km, elle monte à plus de 6,8% avec des passages à 15%. Ce relief, associé au bocage, empêche toute vue sur le projet. *L'impact est nul.*

Saint-Nicolas du Pélem (1 709 habitants en 2015)

Depuis les rues principales du village, les masques bâtis et la végétation dense empêchent toute vue sur le projet. En revanche, depuis les hauteurs de la ville, le panorama s'ouvre sur le paysage en direction des Montagnes Noires et le projet éolien émerge au loin. Des vues lointaines sont recensées au niveau de quelques ouvertures dans le bâtis et dans l'axe de la rue des Rosières et de la rue de Kerlonjou notamment. (cf. photomontage 3 et Photographie 134). Les éoliennes émergent alors dans l'axe de la rue, avec une superposition de E2, E3 et E4, brouillant la lisibilité de l'implantation. Etant donné l'éloignement, le projet reste discret. *L'impact est faible.*



Photographie 134 : Vue sur le projet dans l'axe de la rue des Rosières depuis les hauteurs de Saint-Nicolas-du-Pélem (photomontage 3)

Saint-Caradec (1 154 habitants en 2017)

Saint-Caradec est situé à environ 17 km au sud-est du projet. Le village est implanté sur un rebord paysager et domine la vallée de l'Oust. Les ouvertures sont tournées vers le cours d'eau, en direction du sud-est, tournant ainsi le dos au projet. Les masques bâtis et végétaux et le relief empêchent toute percée visuelle en direction du projet. *L'impact est nul.*

Uzel (1 071 habitants en 2017)

Le village est situé à environ 13 km à l'est du projet, sur un point haut. Depuis la majeure partie des rues et la place du village, aucune visibilité n'est possible étant donné la présence des masques bâtis. Depuis l'ouest du village, à proximité du cimetière, l'urbanisation se dédensifie et permet de larges dégagements visuels : des vues sur la ZIP avaient été recensées dans l'état initial, route de Merléac, mais comme le montre la Photographie 136 (photomontage 7), seules des extrémités de pale seront perceptibles. *L'impact est très faible.*

Gouarec (957 habitants en 2017)

Le village est implanté à environ 15 km au sud-ouest du projet, entre la N164 et le canal de Nantes à Brest, au sein du relief des Montagnes Noires. Le noyau historique s'est développé en bordure du canal de Nantes à Brest, dans un contexte encaissé sans visibilité possible sur le projet. Depuis les quartiers pavillonnaires plus récents, implantés sur une pente tournée en direction des éoliennes, un panorama dégagé s'ouvre sur ces dernières. Les éoliennes émergent ainsi au-dessus de l'horizon, à hauteur de rotor, dans l'axe de la rue du 19 Mars 1962. La chapelle Saint-Gilles (MH n°29) bénéficie également d'une situation ouverte, en belvédère, avec des vues sur le projet (cf. photomontage 1 et Photographie 135). La distance et l'horizon boisé atténuent la perception des éoliennes. *L'impact est très faible.*



Photographie 136 : Vue sur des extrémités de pale du projet depuis les abords du cimetière d'Uzel (photomontage 7).



Photographie 135 : Vue sur le projet depuis les hauteurs de Gouarec (photomontage 1)

6.3.5.3 Perceptions du projet depuis les axes routiers principaux

L'étude des secteurs de visibilité du projet depuis les axes de circulation permet d'estimer la prégnance du projet sur le territoire. Plusieurs facteurs sont néanmoins à prendre en compte.

L'observateur est en déplacement : les tronçons ouverts aux vues le sont pour une durée d'autant plus limitée que la vitesse est importante. Il faut en effet 13 secondes pour parcourir 300 m à 80 km/h.

L'observateur a un angle de vision très réduit : si on considère habituellement que le champ de vision binoculaire est d'environ 120° en position statique, un conducteur a un champ de vision très réduit, le cerveau concentrant son attention sur le centre de la vue. A 80 km/h, le champ de vision est d'environ 65°. Il faut donc que la vue soit orientée vers le projet pour considérer qu'il est visible.

Le sens de déplacement : les tronçons d'où le projet sera visible sont en réalité ouverts aux vues dans un seul sens.

La D790 du nord-est à l'ouest de l'AEE

Sur le tronçon de la D790 au nord-est de l'AEE, le relief boisé des Monts d'Arrée empêche les visibilitées sur le projet. Sur le tronçon à l'ouest de l'AEE, la D790 emprunte le plateau en longeant le rebord des Monts d'Arrée et permettant des vues ponctuelles en direction du projet, ce dernier émergeant très légèrement au-dessus de la végétation boisée. Entre Plounévez-Quintin et Saint-Nicolas du Pélem, le projet apparaît dans l'axe de la route, émergeant faiblement au-dessus de la cime des arbres. Ces visibilitées sont cependant très fugaces. *L'impact est très faible.*

La D700 à l'est de l'AEE

Cette route relie Saint-Brieuc à Loudéac. Le contexte bocager et les hauts talus ne permettent aucune percée visuelle en direction du projet. Au niveau de la portion traversant la forêt de Lorge, c'est le contexte arboré qui filtre toute les visibilitées. Aucune autre vue n'a été identifiée le long de cette route, excepté en limite sud-est de l'AEE. *L'impact est nul.*

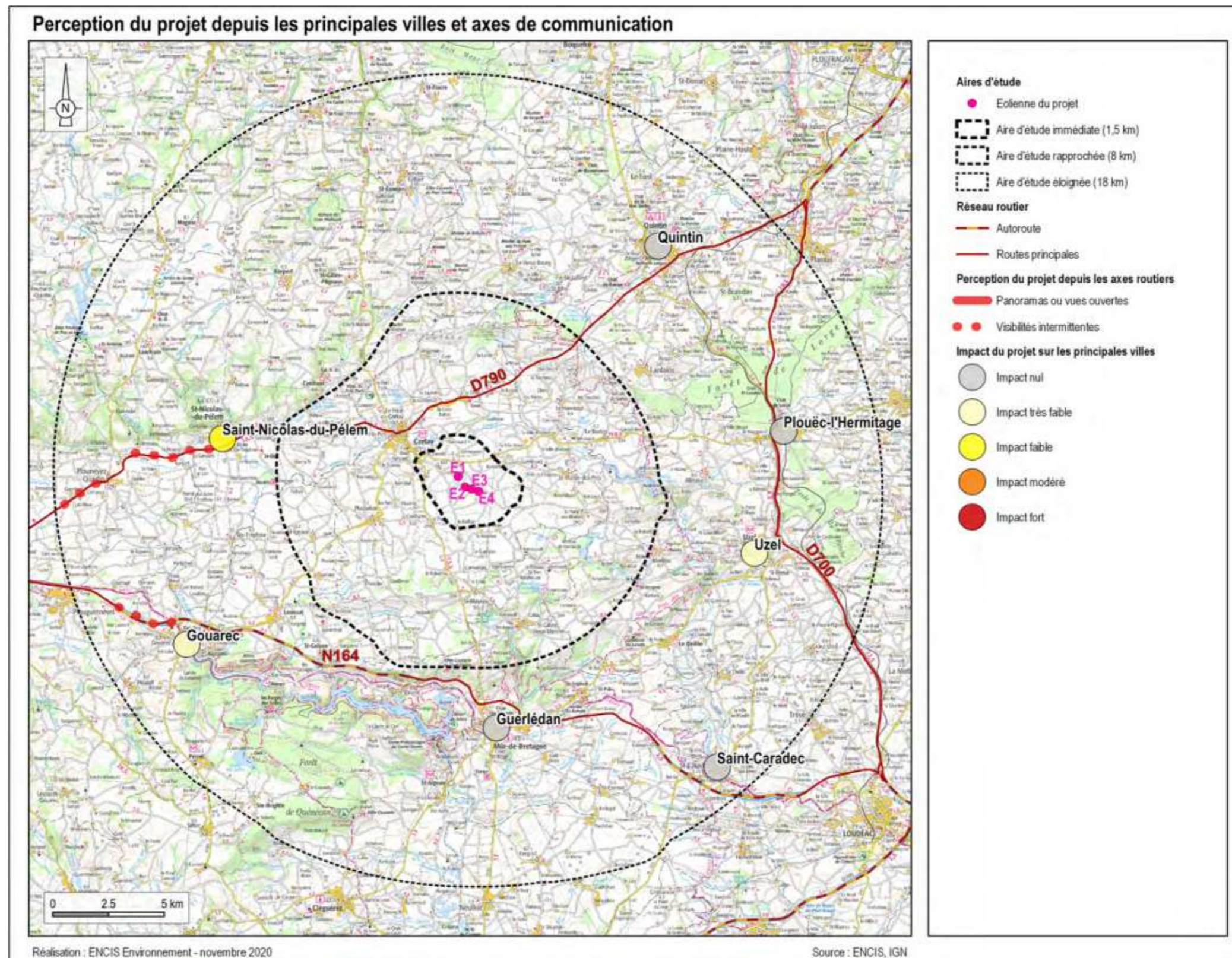
La N164 au sud de l'AEE

La N164 traverse le sud de l'AEE d'est en ouest. C'est une route en partie en 2x2 voies depuis laquelle les perceptions du paysage sont fugaces étant donné la vitesse de circulation. La route plonge à diverses reprises mais le bocage et la végétation arborée, associés au relief, filtrent les vues en direction du projet et cela en partant de l'est en direction de Guerlédan. En arrivant depuis l'ouest et en direction de Guerlédan, des dégagements visuels s'ouvrent vers le projet, notamment lorsque la route plonge. Cette visibilité est cependant ponctuelle et fugace. *L'impact est très faible.*

Nous pouvons estimer que l'impact global du projet éolien de Saint-Mayeux-Corlay sur les axes de circulation de l'AEE est très faible.



Photographie 137 : Perception du projet depuis la D5, une route secondaire du réseau routier (photomontage 2).



Carte 30 : Perception du projet depuis les principales villes et axe de communication de l'AEE.

6.3.5.4 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques

Le tableau page suivante reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des sensibilités vis-à-vis des éléments patrimoniaux avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque élément patrimonial a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEE sont listés et décrits dans le tableau suivant. Néanmoins, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts et ceux dont la sensibilité avait été estimée faible à minima.

Description des effets du projet sur les monuments historiques

Sur les 109 monuments historiques de l'aire d'étude éloignée, seuls quatorze sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou son périmètre de protection, covisibilité). Ces quatorze monuments présentent un impact très faible. Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Eglise Saint-Gilles à Saint-Gilles-Pligeaux (MH n°91, enjeu modéré)

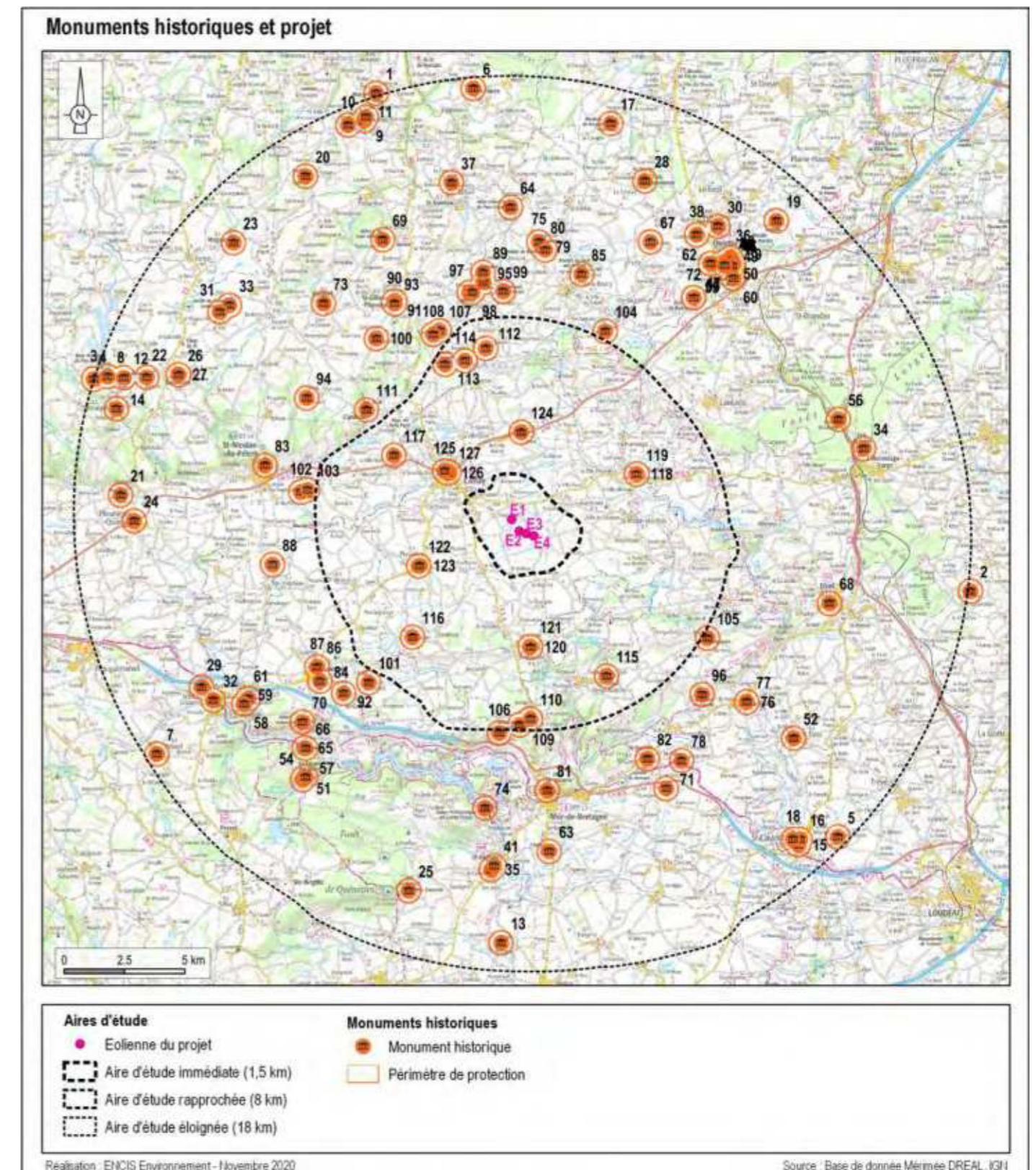
Depuis les abords de l'église, les masques bâtis filtrent une grande partie des visibilitées. Depuis le nord-est de la chapelle, rue des promenades, une percée visuelle s'ouvre en direction du projet. Seules des pales sont visibles et émergent au-dessus de l'horizon boisé, excepté pour l'éolienne E3, visible à hauteur de rotor. Le projet est perceptible perpendiculairement à l'axe de la rue principale (cf. photomontage 5 et Photographie 138). En période hivernale, les visibilitées seront moins filtrées par la végétation et le projet légèrement plus prégnant mais *l'impact reste globalement très faible*.

Chapelle Saint-Laurent à Saint-Gilles-Pligeaux (MH n°90, enjeu modéré)

Comme pour l'église Saint-Gilles, depuis les abords de l'édifice, les masques bâtis filtrent les visibilitées, excepté depuis la rue des promenades depuis laquelle des pale émergent au-dessus des boisements à l'horizon à travers une percée visuelle entre deux bâtiments. (cf. photomontage 5 et Photographie 138). *L'impact est très faible*.

Château de Quintin (MH n°44 et 45, enjeu fort)

Malgré sa position de surplomb, il n'y a pas de visibilité recensée en direction du projet étant donné le relief et les masques végétaux. *L'impact est nul*.



Carte 31 : Monuments historiques et projet.

Description des effets du projet sur les sites protégés inscrits et classés

Sur les cinq sites protégés de l'aire d'étude éloignée, seuls deux sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le périmètre protégé ou covisibilité) et présentent des impacts très faibles. Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Site inscrit du Guerlédan (enjeu fort)

Etant donné l'implantation du lac dans des reliefs accidentés et la végétation dense tapissant les rebords du site, aucune vue sur le projet n'est possible. *L'impact est nul.*

Site inscrit du cimetière de Saint-Gilles-Pligeaux (enjeu fort)

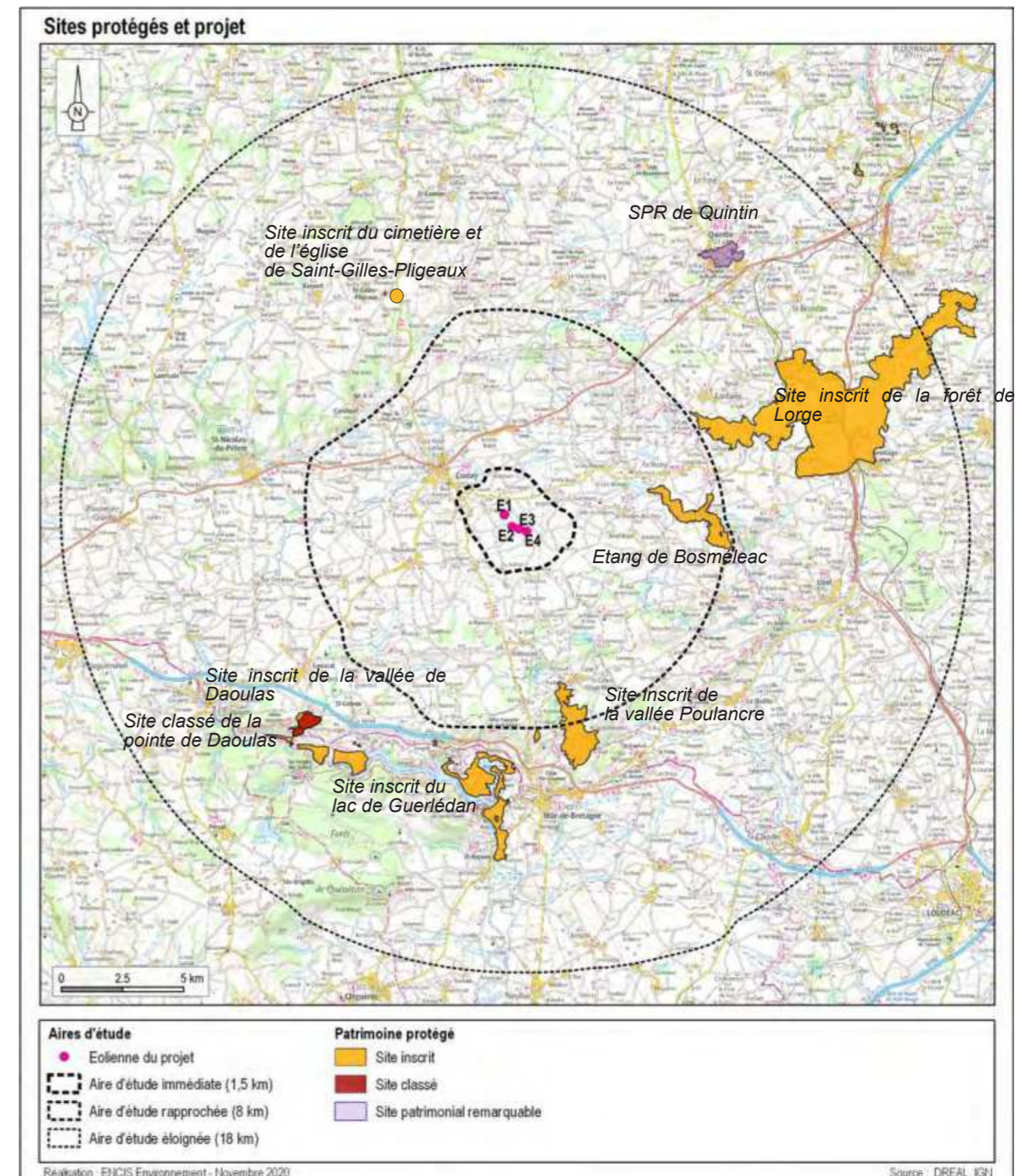
Depuis le site, dans l'axe de la rue des promenade, des pales sont visibles et dépassent légèrement au-dessus des boisements. Seule une des éoliennes est davantage visible, à hauteur de rotor (cf. photomontage 5 et Photographie 138). Cette vue est cependant anecdotique et le projet peu prégnant. *L'impact est très faible.*

Description des effets du projet sur les sites patrimoniaux remarquables

Un seul site patrimonial remarquable est recensé dans l'aire d'étude éloignée, et il n'est pas impacté visuellement.

SPR de Quintin (enjeu modéré)

Depuis le centre du village, les masques bâtis jouent le rôle d'écran et occultent toute visibilité en direction du projet. Depuis les périphéries, la végétation et le relief empêchent toute percée visuelle en direction des éoliennes de Saint-Mayeux-Corlay. En limite ouest, rue Brohee sur la D28, une visibilité fugace sur une partie de la ZIP avait été recensée dans l'état initial. Aucune éolienne n'a pas été implantée dans cette partie de la ZIP et le projet n'est finalement pas visible. *L'impact est nul.*



Carte 32 : Sites protégés et projet.



Photographie 138 : Vue en direction du projet à travers une percée visuelle entre deux habitations de la rue des promenades, à Saint-Gilles-Pligeaux (photomontage 5)



Photographie 139 : Vue en direction du projet, apparaissant au gré des ouvertures dans la végétation au premier plan, depuis la lisière de la forêt de l'Hermitage (photomontage 6).

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
MONUMENTS HISTORIQUES								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
1	22	PLESIDY	Manoir de Toulgonec	classé	Modéré	Implantation intimiste au cœur d'un boisement. Aucune visibilité ou covisibilité possible.	Nul	18,2
2	22	GAUSSON	Chapelle Saint-Nicolas	inscrit	Faible	Masques bâtis, relief et végétation empêchent toute visibilité.	Nul	18,2
3	22	TREMARGAT	Menhir (Prat-Rous-Cerch)	classé	Faible	Aucune visibilité étant donné le bocage dense.	Nul	18,1
4	22	TREMARGAT	Menhir (Prat-Tuntauren)	classé	Faible	Aucune visibilité étant donné le bocage dense.	Nul	18,1
5	22	TREVE	Manoir de la Ville-aux-Veneurs	inscrit	Faible	Insertion au sein d'un écrin végétal, sans visibilité ou covisibilité possible sur le projet.	Nul	17,7
6	22	SAINT-FIACRE	Eglise et ossuaire	classé	Modéré	Masques bâtis, relief et végétation empêchent toute perception du projet.	Nul	17,6
7	22	PLELAUFF	Chapelle Notre-Dame de la Croix	inscrit	Faible	Relief, végétation et masques bâtis empêchent toute visibilité sur le projet.	Nul	17,6
8	22	TREMARGAT	Manoir de Lampoul Izellan	inscrit	Faible	Aucune visibilité étant donné le bocage dense.	Nul	17,6
9	22	PLESIDY	Chapelle Saint-Yves	inscrit	Faible	Végétation et relief empêchent toute percée visuelle en direction du projet.	Nul	17,4
10	22	PLESIDY	Croix du 16e siècle	inscrit	Faible		Nul	17,3
11	22	PLESIDY	Calvaire-fontaine	inscrit	Faible		Nul	17,3
12	22	LANRIVAIN	Chapelle Saint-Antoine	classé	Faible	Aucune visibilité étant donné le bocage dense.	Nul	16,9
13	53	CLEGUEREC	Chapelle Saint-André	inscrit	Faible	Relief et végétation empêchent toute visibilité vers le projet.	Nul	16,9
14	22	TREMARGAT	Camp protohistorique de Toul-Goulic	inscrit	Faible	Inséré dans un contexte boisé de fond de vallée, il n'y a aucune visibilité possible.	Nul	16,8
15	22	SAINT-CARADEC	Croix du 18e siècle	inscrit	Faible	Implantation en cœur de bourg. Les masques bâtis empêchent toute visibilité.	Nul	16,8
16	22	SAINT-CARADEC	Croix du 18e siècle	inscrit	Faible	Implantation en cœur de bourg. Les masques bâtis empêchent toute visibilité.	Nul	16,7
17	22	BOQUEHO	Deux menhirs de Kergoff	classé	Faible	Relief et végétation empêchent toute visibilité sur le projet.	Nul	16,6
18	22	SAINT-CARADEC	Croix du 18e siècle	inscrit	Faible	Implantation en cœur de bourg. Les masques bâtis empêchent toute visibilité.	Nul	16,5
19	22	LE FOEIL	Château de Crénan (ancien)	classé	Modéré	Implantation dans un écrin arboré ne permettant aucune visibilité sur le projet.	Nul	16,3
20	22	PLESIDY	Menhir de Caëlonan	classé	Faible	Aucune visibilité étant donné la végétation.	Nul	16,3
21	22	PLOUNEVEZ-QUINTIN	Chapelle Notre-Dame de Kerhir	inscrit	Faible	Aucune visibilité depuis les abords de la chapelle étant donné le contexte bocager. Covisibilité entre le clocher de l'église et le projet depuis le sud du périmètre de protection, dans l'axe d'une route de campagne. Vue lointaine sur le projet, ce dernier restant discret.	Très faible	16,2

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
MONUMENTS HISTORIQUES								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
22	22	LANRIVAIN	Croix du 18e siècle	inscrit	Faible	Aucune visibilité étant donné le bocage dense.	Nul	16,1
23	22	MAGOAR	Eglise	classé	Modéré	Relief et masques bâtis empêchent toute visibilité sur le projet.	Nul	16
24	22	PLOUNEVEZ-QUINTIN	Eglise	inscrit	Faible	Masques bâtis, relief et végétation empêchent toute visibilité. Vue possible depuis le nord du périmètre de protection, rue de Pont Rôt.	Très faible	15,6
25	53	CLEGUEREC	Sépulture mégalithique	inscrit	Faible	Implantation au sein d'un contexte bocager ne permettant aucune visibilité sur le projet.	Nul	15,5
26	22	LANRIVAIN	Calvaire et ossuaire	classé	Faible	L'horizon boisé empêche toute visibilité.	Nul	14,9
27	22	LANRIVAIN	Eglise	classé	Modéré		Nul	14,8
28	22	LE LESLAY	Domaine de Beaumanoir	inscrit	Faible	Implantation intimiste dans un cadre arboré. La végétation et le relief ne permettent aucune percée visuelle en direction du projet.	Nul	14,8
29	22	GOUAREC	Chapelle Saint-Gilles	inscrit	Faible	Situation de belvédère sur la plaine. Visibilité lointaine sur le projet dont les éoliennes sont visibles à hauteur de rotor. La distance atténue les perceptions (cf. photomontage 1 et Photographie 135).	Très faible	14,6
30	22	LE FOEIL	Manoir de la Noë Sèche	classé	Modéré	Implantation intimiste dans un cadre arboré. La végétation dense ne permet aucune percée visuelle en direction du projet.	Nul	14,6
31	22	LANRIVAIN	Chapelle de Lannégant (ruines)	classé	Modéré	Implantation dans un contexte bocager dense isolant la chapelle de toute visibilité.	Nul	14,5
32	22	GOUAREC	Rendez-vous de chasse des ducs de Rohan (ancien)	inscrit	Faible	Inséré dans un contexte urbanisé. Les masques bâtis empêchent toute visibilité sur le projet.	Nul	14,5
33	22	LANRIVAIN	Manoir de Gollodic	inscrit	Faible	Implantation au sein d'un bocage dense ne laissant filtrer aucune visibilité en direction du projet.	Nul	14,4
34	22	PLOEUC-L'HERMITAGE	Château de Lorges	inscrit	Faible	Implantation au sein de la forêt de Lorge. Le contexte boisé empêche toute visibilité et covisibilité.	Nul	14,1
35	53	SAINT-AIGNAN	Ferme Le Corboulo	inscrit	Faible	Aucune visibilité étant donné le relief et la végétation.	Nul	13,9
36	22	QUINTIN	Chapelle des Ursulines	inscrit	Faible	Implantation dans un contexte urbanisé. Les masques bâtis empêchent toute visibilité et covisibilité en direction du projet.	Nul	13,9
37	22	SENVEN-LEHART	Calvaire	classé	Faible	Masques bâtis, relief et végétation empêchent toute perception du projet.	Nul	13,9
38	22	LE FOEIL	Manoir du Guermain	inscrit	Faible	Implantation intimiste dans un cadre arboré. La végétation et le relief ne permettent aucune percée visuelle en direction du projet.	Nul	13,8
39	22	QUINTIN	Fortifications (anciennes)	inscrit	Faible	Implantation dans un contexte urbanisé. Les masques bâtis empêchent toute visibilité et covisibilité en direction du projet.	Nul	13,8
40	22	QUINTIN	Maison du 18e siècle	inscrit	Faible		Nul	13,8
41	53	SAINT-AIGNAN	Site archéologique du Corboulo	inscrit	Faible	Aucune visibilité étant donné le relief et la végétation.	Nul	13,8

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
MONUMENTS HISTORIQUES								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
42	22	QUINTIN	Maison (deux)	inscrit	Faible	Implantation dans un contexte urbanisé. Les masques bâtis empêchent toute visibilité et covisibilité en direction de le projet.	Nul	13,7
43	22	QUINTIN	Fontaine de Notre-Dame de la Porte	classé	Faible		Nul	13,7
44	22	QUINTIN	Château (partie inscrite)	inscrit	Fort		Nul	13,7
45	22	QUINTIN	Château (partie classée)	classé	Fort		Nul	13,7
46	22	QUINTIN	Maison (5 place 1830)	classé	Faible		Nul	13,7
47	22	QUINTIN	Fontaine des Carmes	classé	Modéré		Nul	13,7
48	22	QUINTIN	Maison (37 Grande Rue)	inscrit	Faible		Nul	13,7
49	22	QUINTIN	Maison (8 rue au Lait)	classé	Faible		Nul	13,7
50	22	QUINTIN	Hôtel Poulain (ancien)	classé	Faible		Nul	13,7
51	53	SAINTE-BRIGITTE	Forges des Salles (partie inscrite de 1981)	inscrit	Faible		L'implantation encaissée au sein de la forêt de Quénécan empêche toute visibilité sur le projet.	Nul
52	22	SAINT-THELO	Croix de cimetière	inscrit	Faible	Relief et végétation empêchent toute visibilité et covisibilité.	Nul	13,6
53	22	QUINTIN	La Grande Maison	inscrit	Faible	Relief et végétation dense empêchent toute visibilité et covisibilité.	Nul	13,6
54	53	PERRET	Forges des Salles (partie inscrite de 1981)	inscrit	Faible	L'implantation encaissée au sein de la forêt de Quénécan empêche toute visibilité sur le projet.	Nul	13,6
55	22	QUINTIN	Hôtel Digaultray des Landes	inscrit	Faible	Implantation dans un contexte urbanisé. Les masques bâtis empêchent toute visibilité et covisibilité en direction du projet.	Nul	13,5
56	22	PLOEUC-L'HERMITAGE	Croix Saint-Lambert	inscrit	Faible	Implantation au sein de la forêt de Lorge. Le contexte boisé empêche toute visibilité et covisibilité.	Nul	13,5
57	53	PERRET	Forges des Salles (partie inscrite de 1993)	inscrit	Faible	L'implantation encaissée au sein de la forêt de Quénécan empêche toute visibilité sur le projet.	Nul	13,5
58	22	LANISCAT	Chapelle de Rosquelfen et son enclos	inscrit	Faible	La position en léger surplomb permet des covisibilités lointaines sur des extrémités de pale, en partie filtrées par les masques bâtis, depuis les abords de l'élément protégé.	Très faible	13,5
59	22	LANISCAT	Calvaire de Rosquelfen	inscrit	Faible		Très faible	13,5
60	22	QUINTIN	Menhir de la Roche Longue	classé	Faible	Relief et végétation empêchent toute visibilité sur le projet.	Nul	13,4
61	22	LANISCAT	Croix de Rosquelfen	inscrit	Faible	Insérée dans un contexte bocager, aucune visibilité n'est possible.	Nul	13,2
62	22	QUINTIN	Eglise Saint-Thuriau	inscrit	Faible	Implantation dans un contexte urbanisé. Les masques bâtis empêchent toute visibilité et covisibilité en direction du projet.	Nul	13,2
63	22	MUR-DE-BRETAGNE	Ferme de Lisquily	classé	Faible	Aucune visibilité ou covisibilité étant donné la végétation.	Nul	13,1
64	22	SAINT-CONNAN	Allée couverte du Parc-Kerdic	classé	Faible	Végétation et relief empêchent toute visibilité.	Nul	12,7
65	22	SAINT-GELVEN	Abbaye de Bon Repos (partie inscrite de 1940)	inscrit	Faible	Implantation encaissée à proximité du canal de Nantes à Brest. Végétation et relief empêchent toute visibilité.	Nul	12,6
66	22	SAINT-GELVEN	Abbaye de Bon Repos (partie inscrite de 1990)	inscrit	Faible		Nul	12,6

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
MONUMENTS HISTORIQUES								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
67	22	LE VIEUX-BOURG	Stèle protohistorique de Kerbrun	classé	Faible	Végétation et relief empêchent toute visibilité.	Nul	12,6
68	22	UZEL	Maison (6 place aux Pots)	inscrit	Faible	Les masques bâtis empêchent toute visibilité. Vue possible, sans covisibilité depuis le nord du périmètre de protection, rue de la croix Jouan.	Très faible	12,5
69	22	KERPERS	Abbaye de Coatmalouen	inscrit	Faible	Implantation au sud du bois de Coat Mallouen. La végétation masque toute visibilité.	Nul	12,5
70	22	LANISCAT	Trois allées couvertes	classé	Faible	Implantation au sein du contexte boisé des gorges du Daoulas. Aucune visibilité possible étant donné la végétation.	Nul	12
71	22	SAINT-GUEN	Fontaine Saint-Elouan	inscrit	Faible	Végétation et relief empêchent toute visibilité.	Nul	12
72	22	LE FOEIL	Château de Robien	inscrit	Faible	Aucune visibilité étant donné le relief et la végétation.	Nul	11,7
73	22	KERPERS	Eglise et ossuaire	classé	Modéré	Masques bâtis et horizon boisé empêchent toute visibilité sur le projet.	Nul	11,6
74	22	SAINT-AIGNAN	Camp protohistorique dit du Castel-Finans	inscrit	Faible	Contexte densément boisé du bord du lac de Guerlédan empêche toute visibilité sur le projet.	Nul	11,4
75	22	SAINT-GILDAS	Tumulus de Keranhouët (trois)	inscrit	Faible	L'horizon boisé ne permet aucune visibilité sur le projet. Il n'y a pas de covisibilité recensée.	Nul	11,3
76	22	LE QUILLIO	Eglise Notre-Dame de Délivrance (partie classée de 1912)	classé	Modéré	Masques bâtis et relief empêchent toute visibilité.	Nul	11,2
77	22	LE QUILLIO	Eglise Notre-Dame de Délivrance (partie classée de 1986)	classé	Modéré	Masques bâtis et relief empêchent toute visibilité.	Nul	11,3
78	22	SAINT-GUEN	Chapelle Saint-Tugdual	classé	Faible	Implantation dans un écrin végétal au sein de parcelles agricoles ouvertes. Le relief à l'horizon empêche toute visibilité et covisibilité.	Nul	11,1
79	22	SAINT-GILDAS	Menhir de Keranhouët	inscrit	Faible	L'horizon boisé ne permet aucune visibilité sur le projet. Il n'y a pas de covisibilité recensée.	Nul	11,1
80	22	LE VIEUX-BOURG	Menhir de Betudo	inscrit	Faible		Nul	11
81	22	MUR-DE-BRETAGNE	Chapelle Sainte-Suzanne	classé	Modéré	Relief, végétation et masques bâtis empêchent toute visibilité.	Nul	11
82	22	SAINT-GUEN	Croix du Sénéchal	inscrit	Faible	Masques bâtis et relief empêchent toute visibilité en direction du projet	Nul	10,4
83	22	SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	Eglise	inscrit	Faible	Masques bâtis et relief empêchent toute visibilité en direction du projet	Nul	10,3
84	22	LANISCAT	Loge Michel	inscrit	Faible	Implantation dans un contexte bocager ne permettant aucune visibilité.	Nul	10,3
85	22	LE VIEUX-BOURG	Menhir dit Pont-aux-Prêtres	classé	Faible	Végétation et relief empêchent toute visibilité sur le projet.	Nul	10,3
86	22	LANISCAT	Eglise Saint-Gildas (partie classée)	classé	Modéré	Masques bâtis et végétation empêchent toute visibilité sur le projet.	Nul	10,1
87	22	LANISCAT	Eglise Saint-Gildas (partie inscrite)	inscrit	Modéré		Nul	10,1

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
MONUMENTS HISTORIQUES								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
88	22	SAINTE-TREPHINE	Tumulus de Kerlabour	inscrit	Faible	Visibilité lointaine et très partielle sur le haut du projet depuis le périmètre de protection. Le tumulus se démarque très peu du champ dans lequel il est implanté, rendant une covisibilité difficile.	Très faible	10,1
89	22	LE VIEUX-BOURG	Menhir de Pasquiou	classé	Faible	Relief et végétation empêchent toute visibilité sur le projet.	Nul	10
90	22	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	Chapelle Saint-Laurent	classé	Modéré	Covisibilité très partielle depuis le nord-est de la chapelle et de l'église, rue des promenades. Seules des pales émergent au-dessus de l'horizon boisé (cf. photomontage 5 et Photographie 135).	Très faible	10
91	22	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	Eglise Saint-Gilles	classé	Modéré		Très faible	10
92	22	SAINT-GELVEN	Manoir de Correc	inscrit	Faible	Contexte densément boisé ne permettant aucune visibilité sur le projet.	Nul	9,9
93	22	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	Fontaine	classé	Faible	Aucune visibilité ou covisibilité possible étant donné les masques bâtis. Visibilité depuis le nord du périmètre de protection, dans l'axe de la rue des promenades, à côté de l'église (cf. photomontage 1).	Très faible	9,9
94	22	SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	Croix de Kerléouret	inscrit	Faible	Covisibilité partielle possible en arrivant depuis le nord du périmètre de protection. (cf. photomontage 4).	Très faible	9,7
95	22	LE VIEUX-BOURG	Dolmen de Pasquiou	inscrit	Faible	Relief et végétation empêchent toute visibilité sur le projet.	Nul	9,6
96	22	LE QUILLIO	Cromlech de Lorette	classé	Modéré	Inséré dans un écrin végétal, il n'y a aucune visibilité ou covisibilité possible depuis les abords du monument ni depuis le périmètre de protection.	Nul	9,6
97	22	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	Menhir de Crec'h Ogel	classé	Faible	Visibilité masquée par le bocage depuis les abords des menhirs. Rares visibilités partielles possibles depuis l'est et l'ouest du périmètre de protection au niveau de la D28.	Très faible	9,3
98	22	LE VIEUX-BOURG	Menhir christianisé	classé	Faible		Très faible	9,2
99	22	LE VIEUX-BOURG	Menhir de Porzic	classé	Faible	Aucune visibilité étant donné le bocage et le relief.	Nul	9,2
100	22	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	Tumulus de Colledredo	inscrit	Faible	Implantation dans un petit bosquet ne permettant aucune percée visuelle en direction du projet.	Nul	9,1
101	22	SAINT-GELVEN	Croix de Kerdreuil	inscrit	Faible	Aucune visibilité possible étant donné le relief et la végétation.	Nul	8,8
102	22	SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	Chapelle Saint-Eloi	classé	Modéré	Aucune visibilité étant donné la végétation arborée à l'horizon.	Nul	8,7
103	22	SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	Fontaine	inscrit	Faible	Le contexte densément bocager ne permet aucune visibilité.	Nul	8,5
104	22	SAINT-BIHY	Manoir de la Grand'Isle	inscrit	Faible	Implantation dans un écrin végétal ne permettant aucune visibilité ou covisibilité sur le projet.	Nul	8,4
105	22	MERLEAC	Chapelle Saint-Jacques	classé	Modéré	Masques bâtis et relief empêchent toute visibilité et covisibilité.	Nul	8,3
106	22	MUR-DE-BRETAGNE	Allée couverte de Coët Correc	classé	Faible	Aucune visibilité ou covisibilité étant donné l'implantation dans un contexte boisé.	Nul	8,3
107	22	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	Menhir de Kergornec n° 2	classé	Faible	Bocage dense et relief empêchent toute visibilité.	Nul	8,1
108	22	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	Menhir de Kergornec	classé	Faible		Nul	8
111	22	CANIHUEL	Eglise Notre-Dame	classé	Modéré	Aucune visibilité depuis les abords du monument étant donné les masques bâtis. Visibilité très partielle et fugace depuis le sud du périmètre de protection, en sortie de hameau via la D4.	Très faible	7,3

Tableau 13 : Relation du projet éolien avec les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude éloignée.

SITES PROTÉGÉS INSCRITS / CLASSÉS							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
22	BON-REPOS-SUR-BLAVET	Vallée Daoulas	Site inscrit	Modéré	Implantation sur une pente tournée vers le sud. Le contexte boisé et le relief ne permettent aucune percée visuelle en direction du projet.	Nul	11,2
22	BON-REPOS-SUR-BLAVET	Pointe de Daoulas	Site classé	Modéré	Implantation sur une pente tournée vers le sud. Le contexte boisé et le relief ne permettent aucune percée visuelle en direction du projet.	Nul	11,1
22	SAINT-GILLES-PLIGEAUX	Cimetière et église	Site classé	Modéré	Visibilité possible à travers une percée dans le tissu bâti. Seules des pales sont perceptibles, le reste des éoliennes étant masqué par la végétation (excepté une éolienne à hauteur de rotor) (cf. photomontage 5 et Photographie 138).	Très faible	9,9
22	SAINT-AIGNAN	Lac de Guerlédan	Site inscrit	Fort	L'encaissement et la végétation dense des bords de lac ne permettent aucune échappée visuelle en direction du projet.	Nul	9,3
22	L'HERMITAGE	Forêt de Lorge	Site inscrit	Faible	Le contexte arboré de la forêt de Lorge ne permet aucune percée visuelle en direction du projet. En périphérie sud, le paysage s'ouvre et des visibilités sont possibles depuis la D41A. Les éoliennes émergent alors au-dessus de l'horizon boisé (cf. photomontage 6).	Très faible	8,6

Tableau 14 : Relation du projet éolien avec les sites protégés de l'aire d'étude éloignée.

SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
22	QUINTIN	SPR de Quintin	SPR	Modéré	Aucune visibilité depuis le centre du village étant donné les masques bâtis. Depuis les périphéries, le relief et la végétation empêchent toute perception du projet. En limite ouest, rue Brohee sur la D28, une visibilité fugace sur une partie de la ZIP avait été recensée dans l'état initial. Aucune éolienne n'a pas été implantée dans cette partie de la ZIP et le projet n'est pas visible. Aucune visibilité ou covisibilité n'est possible.	Nul	13,1

Tableau 15 : Relation du projet éolien avec les sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée.

Description des effets du projet sur les sites touristiques

Sur les 15 sites touristiques de l'aire d'étude éloignée, seuls quatre sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le site ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Les Forges des Salles (enjeu modéré)

Le site est implanté dans un contexte encaissé, entouré par des reliefs accidentés boisés. Aucune visibilité n'est possible en direction du projet. *L'impact est nul.*

La Petite cité de caractère de Quintin (enjeu modéré)

Sur la rive droite, une pente boisée ponctuée de chaos granitiques coupe les vues depuis la ville. Il n'y a pas de visibilité ou covisibilité possible. *L'impact est nul.*

L'abbaye Bon-Repos à Saint-Gelven (enjeu modéré)

Le contexte encaissé et densément arboré empêche toute visibilité sur le projet. *L'impact est nul.*

Lac de Guerlédan (enjeu fort)

Le relief et la végétation dense ne permettent aucune visibilité sur les éoliennes du projet. *L'impact est nul.*

Les itinéraires de découverte

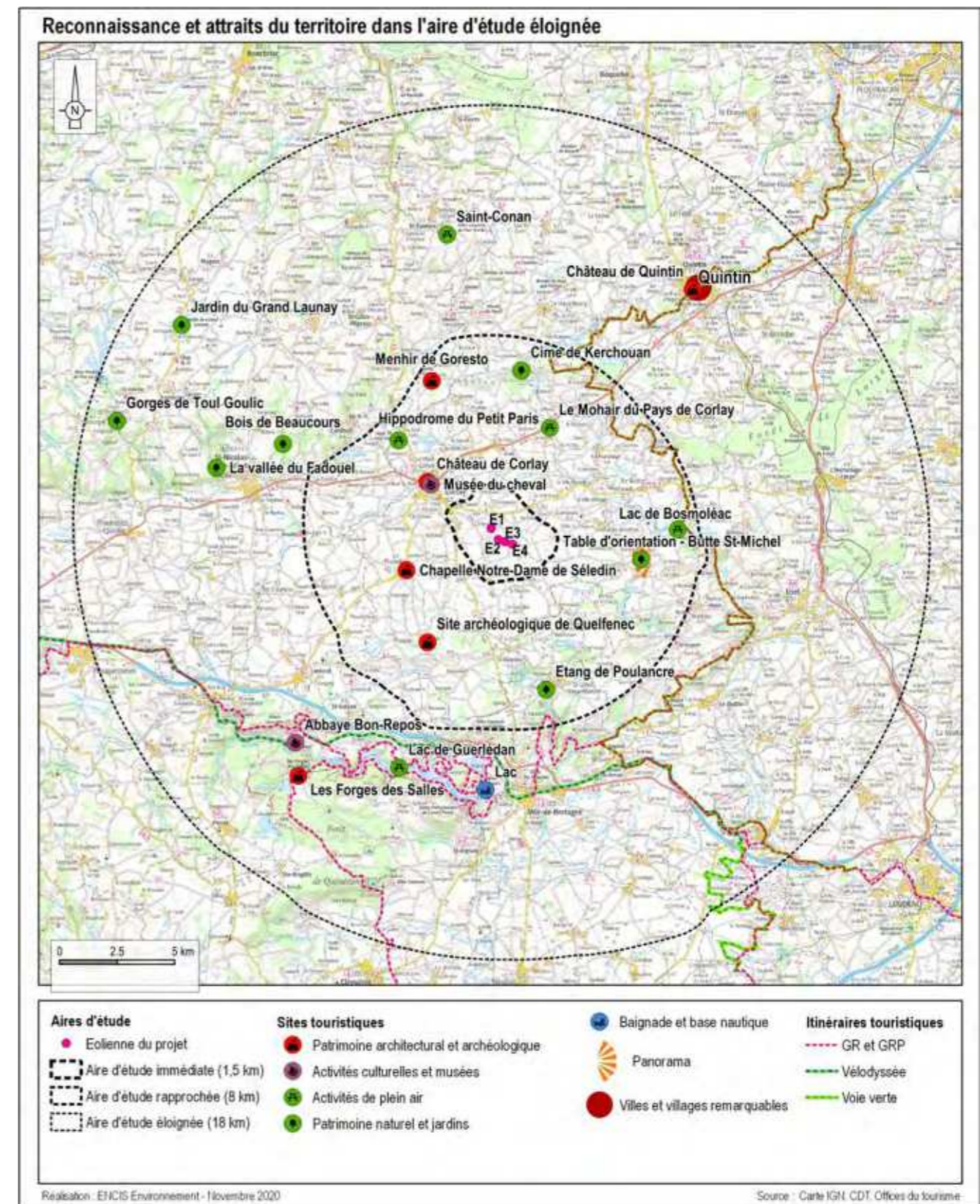
L'AEE est traversée par deux chemins de Grande Randonnée (GR341 et GR37) et un chemin de Grande Randonnée de Pays (GRP au pays des Toileux), ainsi que deux itinéraires cyclables, la vélodyssée et une voie verte.

Les **GR 37 et 341** font le tour du lac de Guerlédan, en empruntant tour à tour les berges du lac, et les rebords du relief dominant le lac. Le GR 37 passe au nord du lac tandis que le GR341 chemine entre le sud du lac et la forêt de Quénécan. Quelques visibilités lointaines sont possibles sur le tronçon entre Gouarec et Plouguernevel. *L'impact est nul pour le GR37 et très faible pour le GR341.*

Le **GRP au pays des Toileux** traverse l'AEE du nord au sud, de Quintin à Guerlédan. Le bocage dans ce secteur de l'AEE ne permet que des vues très ponctuelles et lointaines en direction du projet et seules des extrémités de pale pourront ponctuellement être visibles. *L'impact est très faible.*

Le tronçon de la **vélodyssée** traversant le sud de l'AEE, emprunte le canal de Nantes à Brest de Guerlédan à Rostrenen (hors AEE). Le relief et les boisements autour du canal de Nantes à Brest ne permettent aucune visibilité sur le projet, excepté entre Gouarnec et Plouguernevel. *L'impact est très faible.*

Une autre voie cyclable, la voie verte, emprunte l'est de l'AEE. Depuis cet itinéraire, quelques visibilités lointaines et ponctuelles sont possibles en direction du projet. *L'impact est très faible.*



Carte 33 : Reconnaissance et attrait du territoire de l'AEE.

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
22	TREMARGAT	Gorges de Toul Goulic	-	Faible	Encaissement et végétation dense empêchent toute visibilité.	Nul	16,7
22	LANRIVAIN	Jardin du Grand Launay	-	Faible	Jardin implanté dans un écrin végétalisé ne laissant filtrer aucune visibilité sur le projet.	Nul	15,7
53	SAINTE-BRIGITTE	Les Forges des Salles	MH inscrit (n°51)	Modéré	L'encaissement de la vallée du Blavet ne permet aucune visibilité sur le projet.	Nul	13,3
22	QUINTIN	Petite cité de caractère de Quintin - La cité des tisserands	SPR	Modéré	Le relief, les masques bâtis et la végétation empêchent toute visibilité.	Nul	13
22	QUINTIN	Château de Quintin	MH inscrit et classé (n°44)	Faible	Aucune visibilité étant donné le contexte bâti, la végétation et le relief.	Nul	13,2
22	SAINTE-CONAN	Étang de Saint-Conan	-	Faible	Le relief et la végétation arborée autour du lac ne permettent aucune visibilité sur le projet.	Nul	12,5
22	BON-REPOS-SUR-BLAVET	Abbaye Bon-Repos	MH inscrit (n°65)	Modéré	Implantée en fond de vallée, l'encaissement ne permet aucune visibilité sur le projet.	Nul	12,4
22	SAINTE-NICOLAS-DU-PELEM	La vallée du Fadouel	-	Faible	La végétation dense associée au relief ne permet aucune percée visuelle en direction du projet.	Nul	12,0
22	SAINTE-NICOLAS-DU-PELEM	Bois de Beaucours	-	Faible	Le couvert arboré ne permet pas d'échappée visuelle.	Nul	9,5
22 / 53	CAUREL/SAINTE-AIGNAN	Lac de Guerlédan	Site inscrit	Fort	Le relief escarpé dans lequel est inséré le lac ne permet aucune visibilité sur le projet.	Nul	10,6
22		GR 37	-	Modéré	Aucune visibilité étant donné le contexte boisé.	Nul	-
22		GR 341	-	Modéré	Aucune visibilité depuis les abords du lac. Vue très partielle et lointaine depuis le tronçon entre Gouarec et Plouguernevel étant donné la position de surplomb.	Très faible	-
22		GRP au pays des Toileux	-	Modéré	Visibilité ponctuelle depuis des points hauts lorsque des fenêtres dans la végétation le permettent.	Très faible	-
22		Voie verte	-	Faible		Très faible	-
22		La Vélodyssée	-	Modéré	Végétation et relief limitent en grande partie les visibilités. Vue très partielle et lointaine depuis le tronçon entre Gouarec et Plouguernevel étant donné la position de surplomb.	Très faible	-

Tableau 16 : Relation du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.

6.3.6 Les effets du projet depuis l'aire rapprochée

L'échelle rapprochée est l'aire d'étude du « projet paysager », le futur parc éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, le parc doit être en accord avec les structures paysagères qui composent le territoire. Nous évaluerons les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrirons les relations visuelles avec les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cet espace.

6.3.6.1 Présentation des photomontages du projet depuis l'aire rapprochée

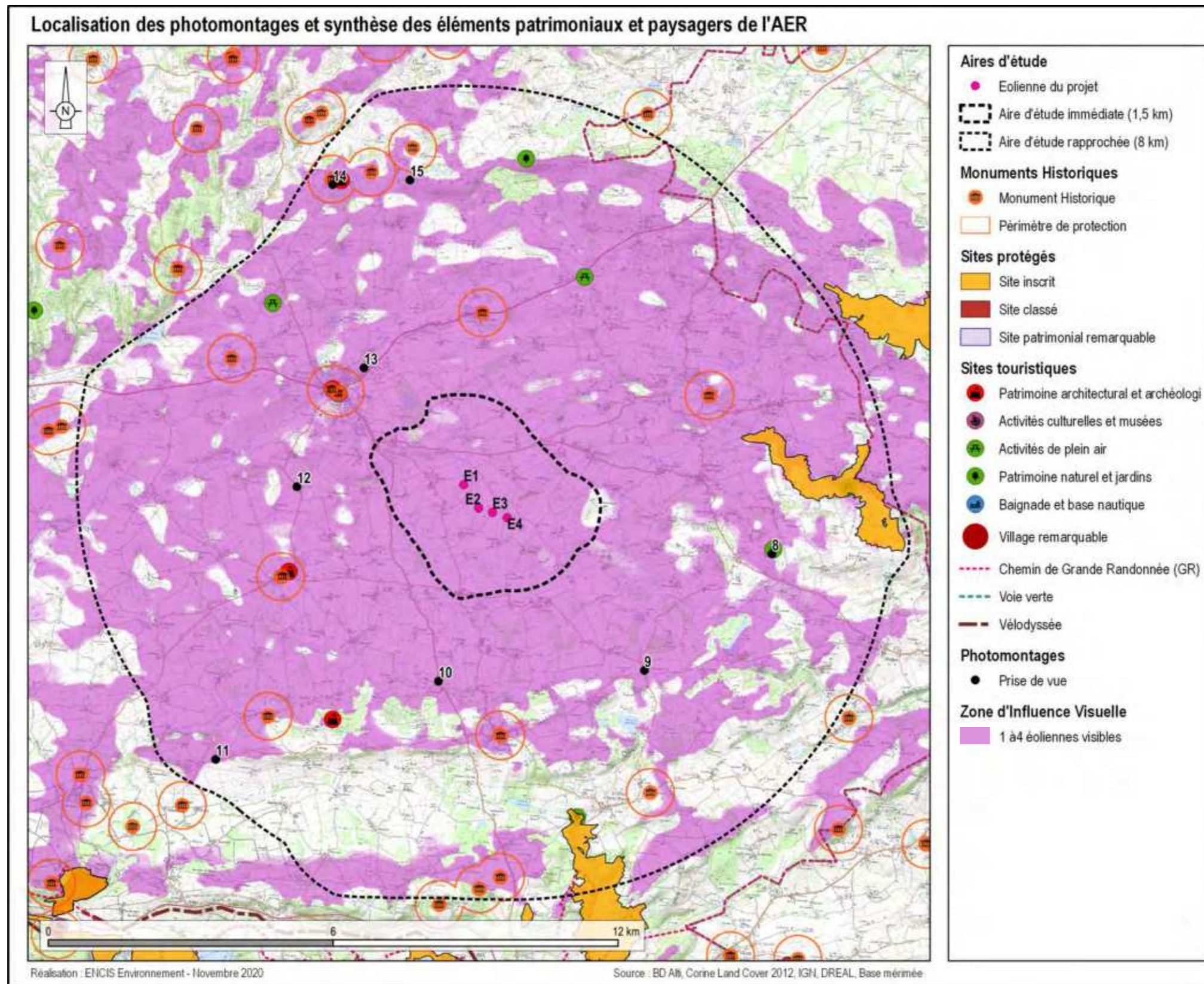
Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

Au sein de l'aire d'étude rapprochée, huit points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte suivante et présentés au chapitre 3 du carnet de photomontages en annexe.

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRES D'ÉTUDE RAPPROCHÉE			
N° PM	Enjeu	Localisation	Impact
8	Relations avec les structures paysagères	Depuis le sommet de la Butte Saint-Michel	Faible
9	Relations avec les structures paysagères / lieux de vie	Depuis le Poteau Saint-Yves	Faible
10	Lieu de vie	Depuis le nord de Saint-Mayeux	Faible
11	Perception dynamique	Depuis la D76	Faible
12	Perception dynamique	Depuis la D44	Très faible
13	Lieu de vie	Depuis le nord-est de Corlay	Modéré
14	Relations avec les structures paysagères / Patrimoine	Depuis les abords du menhir de Gorestou	Très faible
15	Relations avec les structures paysagères	Depuis les abords du parc éolien du Haut-Corlay	Très faible

Tableau 17 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude rapprochée.



Carte 34 : Localisation des photomontages dans l'AER.

6.3.6.2 Relation du projet éolien avec les éléments structurants de l'AER

L'aire d'étude rapprochée est insérée sur un plateau entre les prémices des Monts d'Arrée et les Montagnes Noires. Les lignes de faîtes présentes sur le territoire correspondent, au nord, à un rebord paysager et aux prémices des Monts d'Arrée tandis qu'au sud, les reliefs accidentés s'expliquent par la présence des Montagnes Noires. Depuis ces rebords, le paysage s'ouvre, donnant à voir le projet éolien, comme le montre le *photomontage 14*. Depuis ce rebord, la position dominante, surplombant la haute vallée du Sulon offre un dégagement visuel en direction du projet. Ce dernier émerge au loin, occupant une emprise horizontale limitée et s'intégrant harmonieusement dans le paysage.

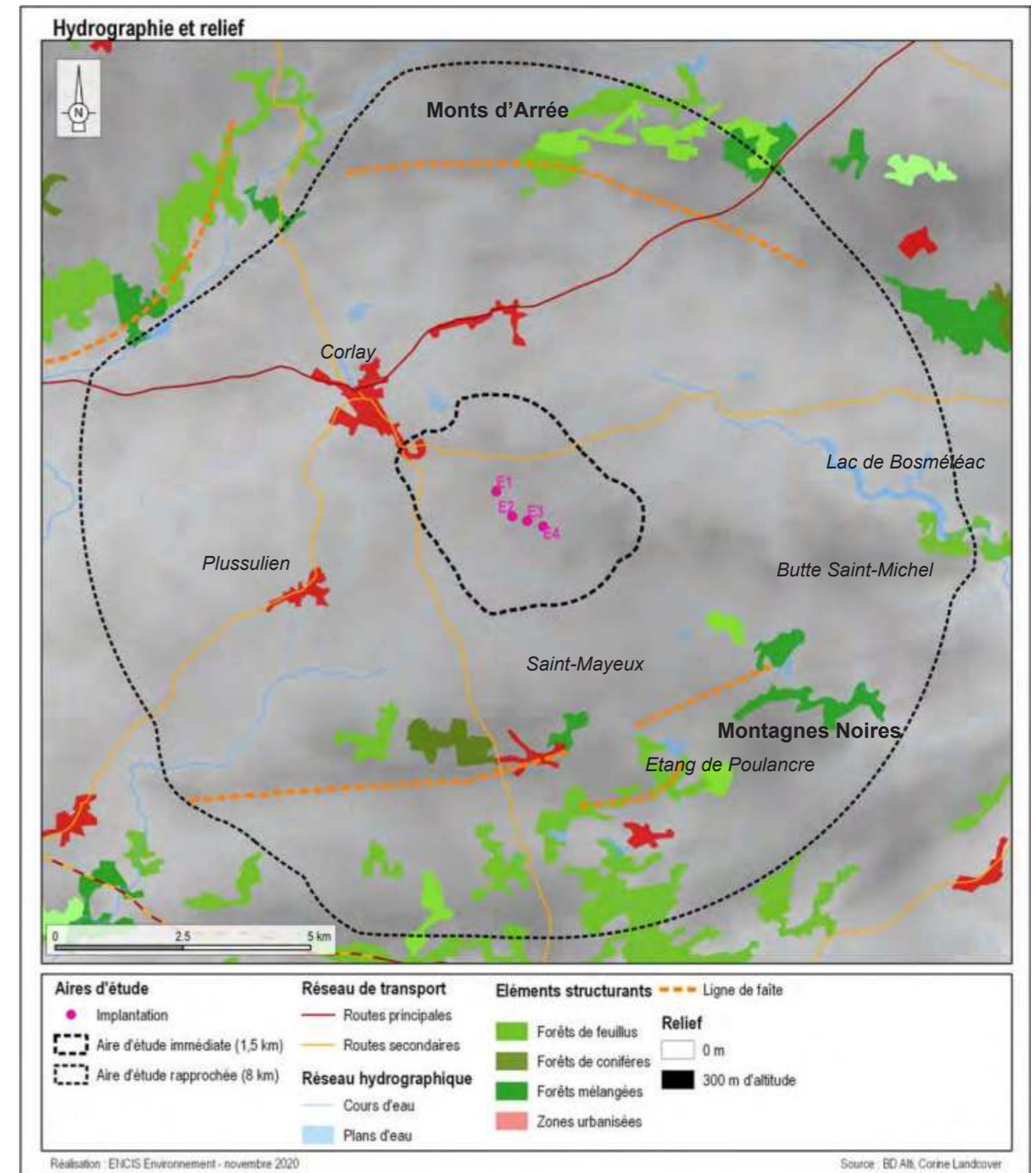
La D76 emprunte une ligne de crête des Montagnes Noires, au sud de l'AER permettant des percées visuelles en direction des éoliennes. Ces dernières apparaissent au gré des ouvertures à travers la végétation bocagère (cf. *photomontage 11*).

A l'est de l'AER, la butte Saint-Michel s'élève à 320 m et offre une vue panoramique quasiment à 360° sur les paysages alentours et sur les éoliennes se démarquant de la toile de fond sombre dessinée par les Monts d'Arrée à l'arrière plan, tel qu'illustré par le *photomontage 8* (cf. *Photographie 140*).

Depuis les bords des rivières (Oust, Sulon, Daoulas) et des cours d'eau secondaires et depuis les berges des étangs (Bosméléac, la Poulancre), les vues sont rapidement arrêtées par la végétation bocagère dense.



Photographie 140 : Vue ouverte sur les éoliennes se démarquant de l'arrière plan sombre formé par les Monts d'Arrée, depuis le sommet de la butte Saint-Michel (photomontage 8).



Carte 35 : Structures paysagères de l'AER et projet.

6.3.6.3 Perceptions du projet depuis les villes et bourgs principaux de l'AER

Comme vu dans l'état initial, l'aire d'étude rapprochée comporte deux villes (plus de 2 000 habitants) ainsi que cinq bourgs principaux. Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après et localisés sur la Carte 37.

Corlay (972 habitants en 2017)

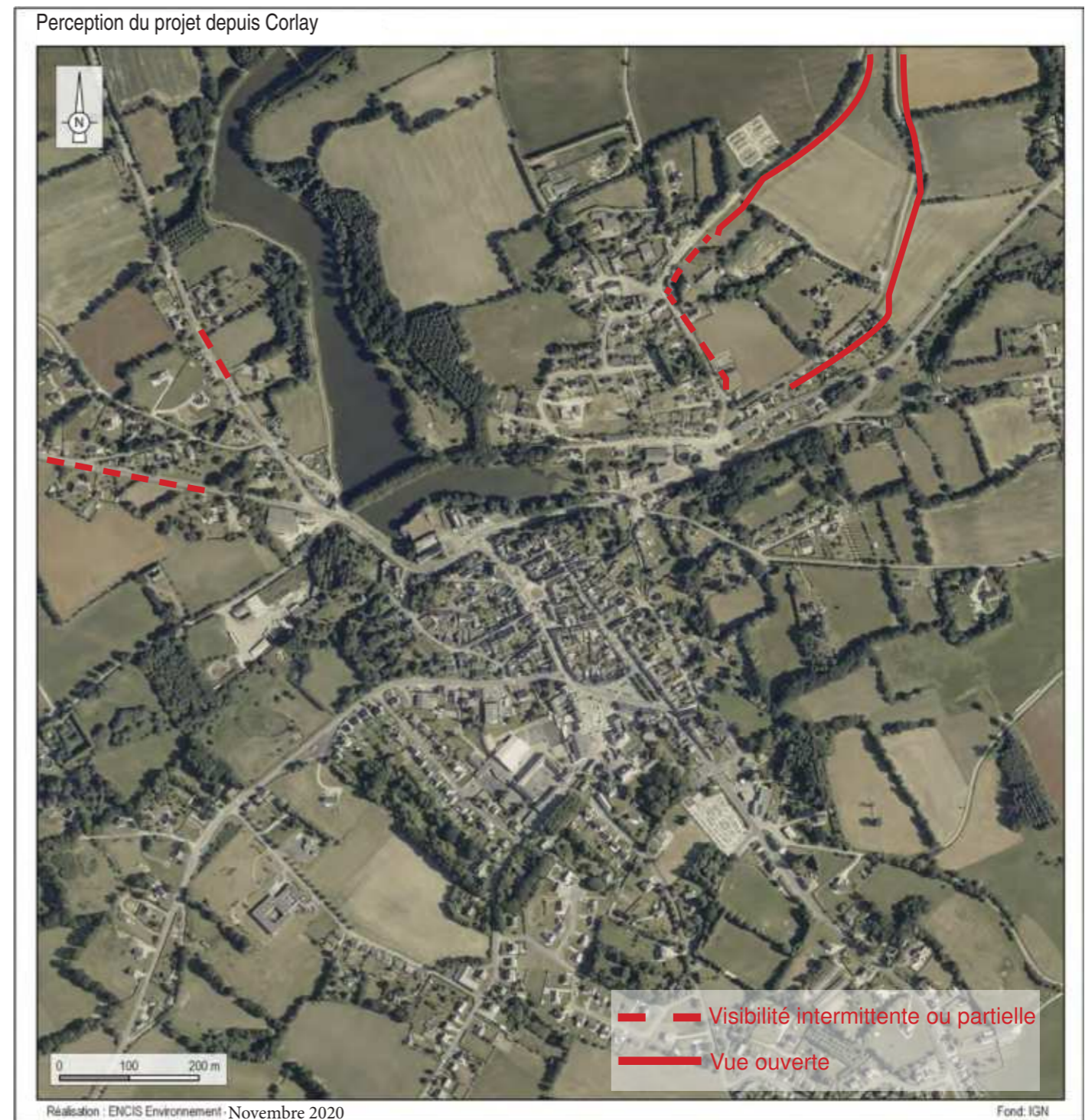
Depuis le centre urbain, au sud du château, il n'y a pas de visibilité possible sur le projet étant donné les masques bâtis et le relief de la pente tournée en direction du nord.

Au sud de Corlay, l'urbanisation se dédensifie et laisse place à des pavillons de part et d'autre de la route, rue de Pontivy. En quittant le bourg par le sud, le projet se retrouve masqué par le tissu bâti et la végétation des jardins.

Des vues sur le projet sont en revanche possibles depuis le Haut-Corlay et depuis la D790 permettant d'y arriver par l'ouest. La position dominante, sur une butte, offre des dégagements visuels en direction du sud et donc du projet. Ce dernier émerge partiellement au-dessus de la végétation depuis la rue bourg la reine (cf. photomontage 13 et Photographie 141) et la rue des Mésanges. Toutes les éoliennes sont perceptibles, émergeant au-dessus de la cime des arbres, sur des plans différents. L'emprise est tout de même limitée mais un effet de dominance est possible, sur les habitations. Depuis la rue Belle Fontaine, le chemin plonge en direction du sud et les éoliennes émergent également au-dessus de la trame arborée. En arrivant depuis l'ouest, via la D790, le projet est également perceptible, s'élevant au-dessus de la toiture des habitations avec une emprise horizontale resserrée. *L'impact est modéré.*



Photographie 141 : Visibilité sur le projet depuis la rue de bourg la Reine en arrivant depuis l'ouest, via la D790, au Haut-Corlay (photomontage 13).



Carte 36 : Perception du projet depuis Corlay

Plussulien (510 habitants en 2017)

Le bourg de Plussulien est situé à un peu plus de 4 km à l'ouest du projet. Depuis le centre du village, les masques bâtis et la végétation dense des jardins empêchent la plupart des dégagements visuels en direction des éoliennes. Cependant, l'éolienne E1 s'élève au-dessus des toitures des habitations, dans l'axe de la rue du centre, au niveau de l'église. Cette perception est très fugace et seules des extrémités de pale pourront être visibles. En arrivant à Plussulien par l'ouest, via la D44, des pales d'éoliennes se superposent à la silhouette urbaine, E1 venant concurrencer le clocher de l'église. En quittant Plussulien par le sud-est, via la D50, les éoliennes forment une ligne émergeant au-dessus du linéaire d'arbres en arrière plan. *L'impact est faible.*

Saint-Mayeux (485 habitants en 2017)

Saint-Mayeux est situé à 4,5 km au sud du projet au croisement de la D69 avec la D76. Le village est situé sur un vallon orienté est-ouest. Au niveau de la place et des rues principales du village, les masques bâtis empêchent toute visibilité en direction du projet. Depuis les périphéries, c'est la végétation dense qui joue le rôle de masque et arrête les visibilités. Des dégagements visuels permettent des vues sur le projet uniquement depuis les périphéries, en sortie nord de hameau, depuis la D69, une fois dépassé le lieu-dit la Croix, comme le montre le *photomontage 10* (cf. *Photographie 142*). *L'impact est très faible.*

La Harmoye (391 habitants en 2017)

Ce bourg est situé à 5,6 km au nord-est du projet, au niveau d'un léger vallon. Depuis le centre du village, les habitations jouent le rôle de masque. Dans l'état initial, une visibilité partielle avait été recensée à l'est du bourg, rue des Touches : les éoliennes pourront être très légèrement perceptibles à travers les rideaux d'arbres mais cette vue reste anecdotique, fugace et très partielle. En quittant le hameau par l'ouest, l'ensemble du projet émerge au-dessus des masques végétaux composant l'arrière-plan. Globalement, la

succession de rideaux d'arbres filtre une grande partie des visibilités et limite la perception du projet. *L'impact est faible.*

Saint-Gilles-Vieux-marché (362 habitants en 2015)

Ce bourg est localisé à 6,5 km au sud du projet et installé dans un talweg, à l'est de l'étang de Poulacre. Etant donné son implantation encaissée, le bourg est isolé de toute visibilité en direction des éoliennes par le relief boisé. *L'impact est nul.*

Saint-Martin-des-Prés (325 habitants en 2017)

Ce bourg est implanté à la croisée de la D53 et de la D63 à 4 km à l'est du projet. Au centre du village, les masques bâtis empêchent toute visibilité. Depuis la frange urbaine ouest, notamment en quittant le bourg par la D53, l'éolienne E1 se retrouve en arrière-plan dans l'axe de la route et pourrait être très partiellement visible. Les autres éoliennes sont davantage en recul de l'axe de la route et sont masquées par le maillage bocager. *L'impact est très faible.*

Le Bodéo (162 habitants en 2017)

Le bourg est situé à 6,5 km à l'est du projet, sur une pente tournée vers l'ouest et est traversé par la D44. La végétation dense associée au relief vallonné du secteur ne permet aucune vue sur le projet. A la sortie ouest, au niveau de la dernière habitation, les éoliennes, localisées de part et d'autre de la route, sont perceptibles de manière très fugace à travers la végétation à l'horizon. Cette vue reste anecdotique et peu impactante. De même en arrivant au bourg par l'est, toujours via la D44, le projet se superpose à la silhouette du bourg mais seules des extrémités de pale sont susceptibles d'être perceptibles au-dessus de la masse boisée. *L'impact est très faible.*



Photographie 142 : Éoliennes du projet visibles depuis la sortie nord de Saint-Mayeux (photomontage 10).

6.3.6.4 Perceptions du projet depuis les axes de circulation principaux

Comme indiqué au chapitre 6.3.5.3, page 160, plusieurs facteurs de perceptions sont à prendre en compte depuis les axes de circulation (route ou voie ferrée) menant aux bourgs : l'observateur est en déplacement, l'observateur a un angle de vision très réduit, le sens de déplacement.

Les perceptions depuis les routes principales de l'AER sont localisées sur la Carte 37. Les impacts du projet éolien sur ces routes sont décrits ci-dessous.

La D790 au nord de l'AER

Cette départementale, la plus empruntée de l'AER, relie Saint-Nicolas du Pélem à la D700 en direction de Saint-Brieuc, en passant par le village de Corlay. Entre l'ouest de l'AER et Corlay, quelques visibilité intermittentes sont recensées sur le projet mais la végétation arborée dense filtre une grande partie des vues en direction des éoliennes. Depuis le tronçon se trouvant à l'est de l'AER, quelques visibilité sont également recensées en direction du projet notamment au niveau de la croix Burlot. La végétation en bordure de chemin filtre les vues mais ces dernières sont tout de même possibles notamment en période hivernale, à feuilles tombées. *L'impact est faible.*

La D44 du sud-ouest au nord-est de l'AER

Cette route emprunte le sud-ouest de l'AER puis continue en direction de l'est, en passant par Corlay. Entre la limite sud-ouest de l'AER et le village de Plussulien, quelques visibilité fugaces sont recensées

depuis la D44, le bocage masquant une grande partie des vues. Sur le tronçon est de la départementale, à la limite entre l'AER et l'AEI, quelques rares vues sont possibles, à travers la végétation dense, en entrée et sortie du Bodéo, à l'intersection entre la D63 et la D44, ou encore à la limite de l'AEI. *L'impact sur cette route est très faible.*

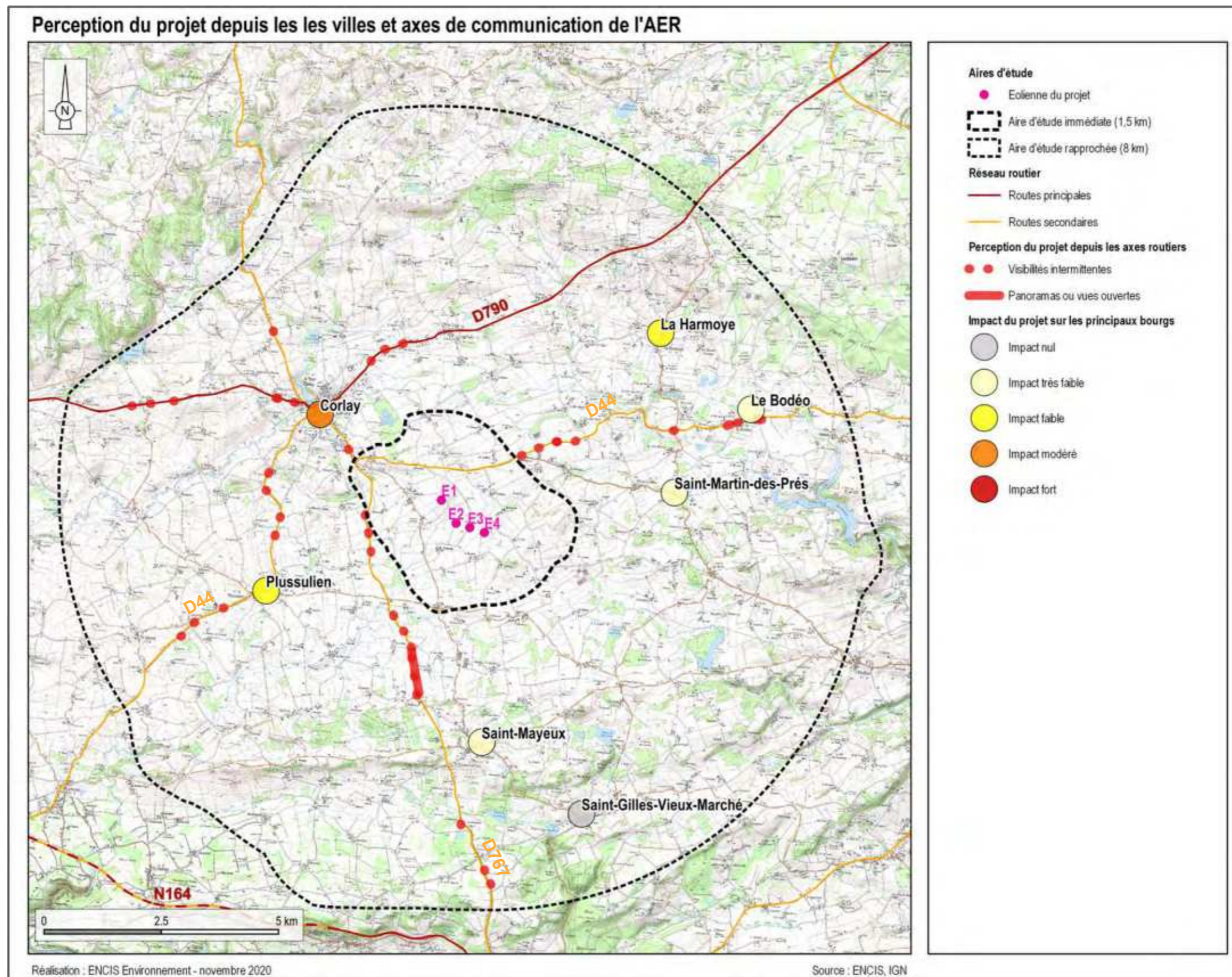
La D767 du nord au sud de l'AER

Cet axe relie Guerlédan à Corlay selon une direction sud-nord. De la limite sud de l'AER à Corlay, la route emprunte plusieurs vallons et est souvent bordée de hauts talus cultivés filtrant les vues. Au niveau de quelques vallons, la route plonge permettant des visibilité fugaces et partielles sur l'ensemble du projet venant souligner la ligne de relief. Au niveau du hameau du Rohanno, à la sortie nord de Saint-Mayeux, la route plonge de nouveau et offre un large dégagement visuel sur le projet, comme le montre le photomontage 10 et la Photographie 142. Sur le tronçon nord de l'AER, la route emprunte un vallon et le paysage s'ouvre permettant une visibilité fugace et partielle sur le haut des éoliennes. Etant donné les visibilité limitées et ponctuelles, *l'impact du projet sur la D767 est faible.*

De manière générale, dans l'AER, les perceptions sont partielles et intermittentes le long des axes de communication, étant donné la présence des masques végétaux. *L'impact sur les routes de l'AER est globalement faible.*



Photographie 143 : Éoliennes du projet fugacement perceptibles entre Corlay et Plussulien (photomontage 12).



Carte 37 : Perception du projet depuis les principaux bourgs et routes principales de l'AER.

6.3.6.5 Perception du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AER

Le Tableau 18 reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des sensibilités vis-à-vis des éléments patrimoniaux avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque élément patrimonial a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des éléments patrimoniaux et touristiques de l'AER sont listés et décrits dans le tableau suivant. Néanmoins, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des enjeux modérés à forts et ceux dont la sensibilité avait été estimée faible à minima.

Description des effets du projet sur les monuments historiques

Sur les 18 monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée, neuf sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Le menhir de Gorestto à Carinhuel (MH n°113, enjeu faible)

Le menhir occupe une position naturelle dominante, en surplomb de la haute vallée du Sulon. Depuis les abords du monument, au sud du périmètre de protection, dos au menhir et donc sans covisibilité avec le monument en lui-même, une vue s'ouvre en direction du projet. Ce dernier s'étend sur une emprise limitée et son éloignement atténue la perception des éoliennes qui s'intègrent harmonieusement dans le paysage (cf. photomontage 14). *L'impact est très faible.*

Le manoir de Cléhunault à Saint-Martin-des-Prés (MH n°118 et 119, enjeu modéré)

Il n'y a aucune visibilité depuis les abords du monument étant donné le contexte densément végétalisé. En revanche, une vue très partielle et ponctuelle est recensée depuis la limite sud-ouest du périmètre de protection sans covisibilité possible avec l'édifice protégé. Seules des extrémités de pale de quelques éoliennes pourront être visibles au niveau de l'intersection entre la D44 et la D63 notamment. *L'impact est très faible.*

La chapelle Notre-Dame de Séleden à Plussulien (MH n°123, enjeu modéré)

Les masques bâtis ne ménagent que peu d'ouverture visuelle en direction du projet. Cependant, une covisibilité est recensée depuis la rue du centre, dans l'axe de la voie, entre la chapelle et les extrémités des pales de l'éolienne E1. Aussi, en arrivant à Plussulien par l'ouest via la D44, le clocher émerge dans l'axe de la route avec le projet covisible en arrière-plan et venant concurrencer le clocher de la chapelle. *L'impact est faible.*

Le château à Corlay (MH n°125, enjeu modéré)

L'implantation encaissée du monument et les masques bâtis ne laissent filtrer aucune visibilité depuis les abords de l'édifice protégé, ni depuis le périmètre de protection. *L'impact est nul.*

Description des effets du projet sur les sites protégés inscrits ou classés

Sur les deux éléments protégés recensés dans l'aire d'étude intermédiaire, deux présentent des relations visuelles avec le projet éolien (visibilité depuis le périmètre protégé ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

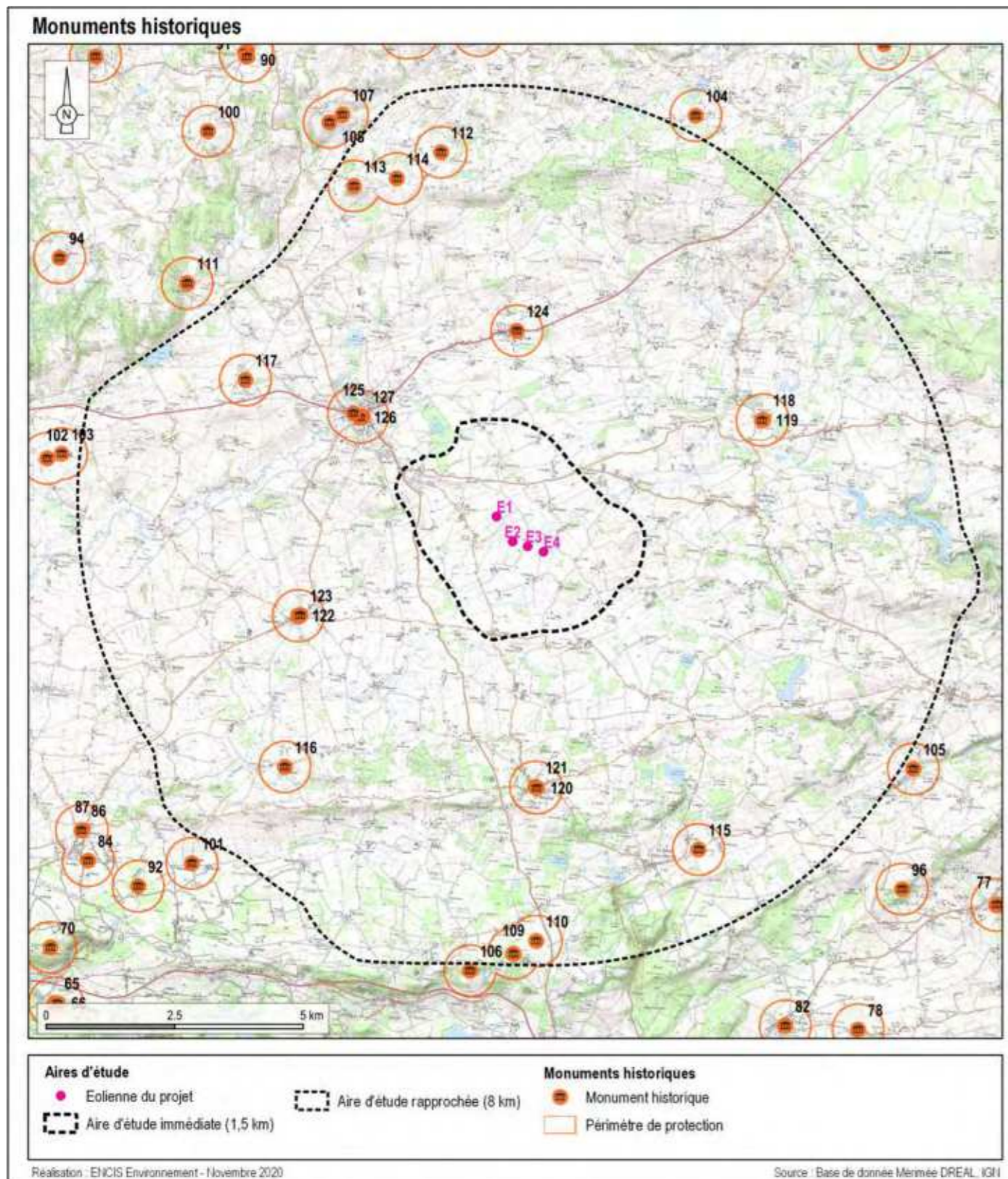
Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des sites sont listés et décrits dans le *Tableau 19, page 185.*

Le site inscrit de la vallée de la Poulancre (enjeu modéré)

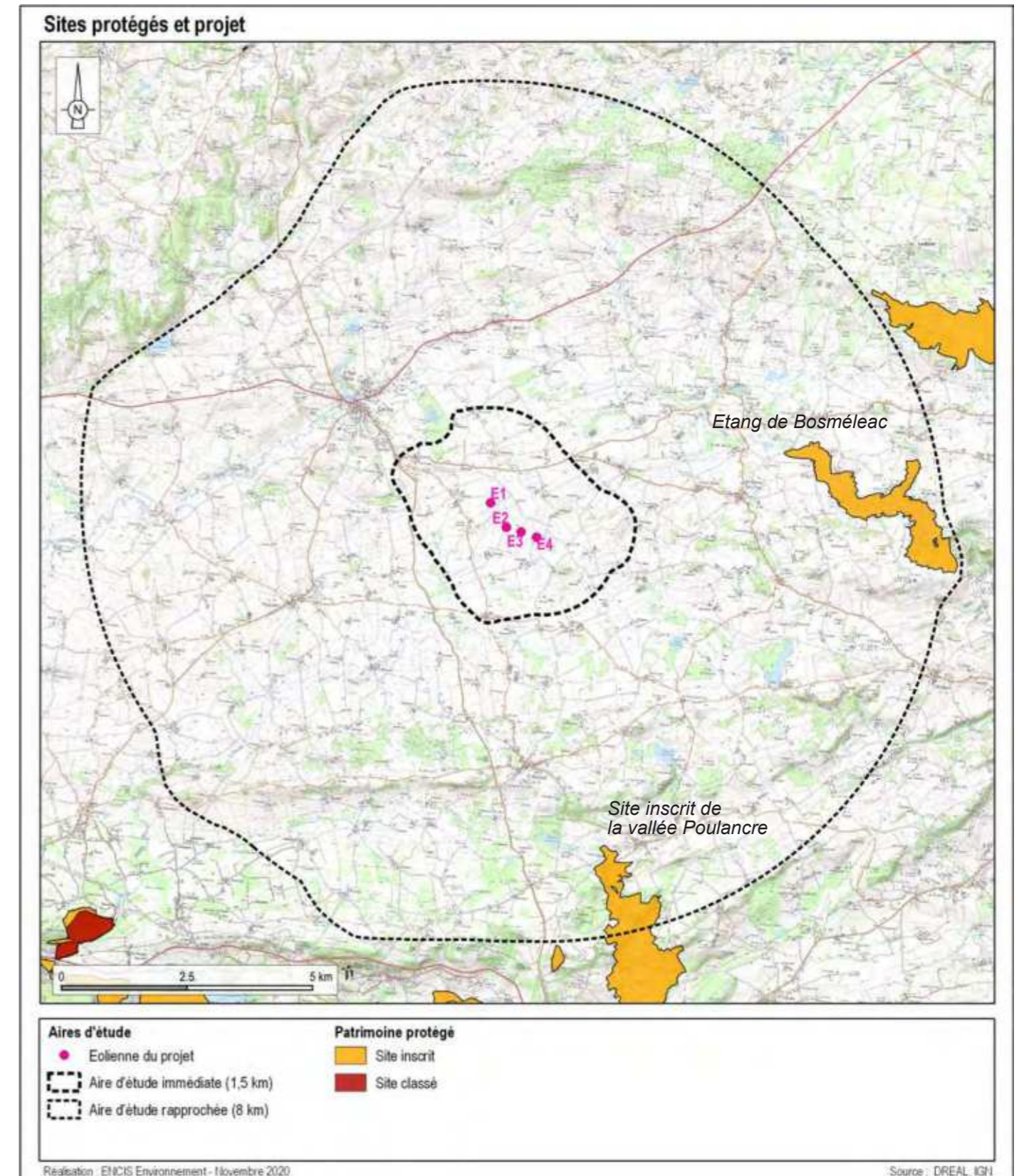
Depuis les sommets escarpés du site, un panorama s'ouvre sur l'étang de Poulancre et Saint-Gilles-Vieux-Marché, sans covisibilité possible avec le projet. Le relief vallonné et boisé n'offre pas de visibilité en direction du projet. *L'impact est nul.*

Le site inscrit du lac de Bosméléac (enjeu modéré)

Une visibilité avait été recensée dans l'état initial mais les éoliennes ne sont finalement pas implantées dans le secteur de la ZIP qui était visible. Les pentes du lac sont relativement raides et densément boisées. Le lac est d'ailleurs peu perceptible dès lors que l'on s'éloigne des rives. Cet encaissement isole le lac de toute visibilité et covisibilité avec le projet. *L'impact est nul.*



Carte 38 : Monuments historiques de l'AER.



Carte 39 : Sites protégés de l'AER.



Photographie 144 : Vue sur le projet depuis les abords du dolmen de Gorest, en situation de rebord paysager (photomontage 10).



Photographie 145 : Projet éolien émergeant à l'horizon depuis les abords de la cime de Kerchouan (photomontage 15).



Photographie 146 : Panorama à 360° depuis le sommet de la butte Saint-Michel (photomontage 8).

Description des effets du projet sur les sites touristique et remarquables

Sur les onze sites de l'aire rapprochée, quatre sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des sites touristiques sont listés et décrits dans le tableau suivant.

Le **lac de Bosméléac** est situé à l'est du projet. C'est également un site inscrit dont les impacts sont décrits au paragraphe précédent. *L'enjeu est modéré et l'impact est nul.*

L'**étang de Poulancré**, localisé au sud de l'AER est intégré au nord du site inscrit de la vallée de la Poulancré. Il est analysé plus en détail au paragraphe précédent. *L'enjeu est modéré et l'impact est nul.*

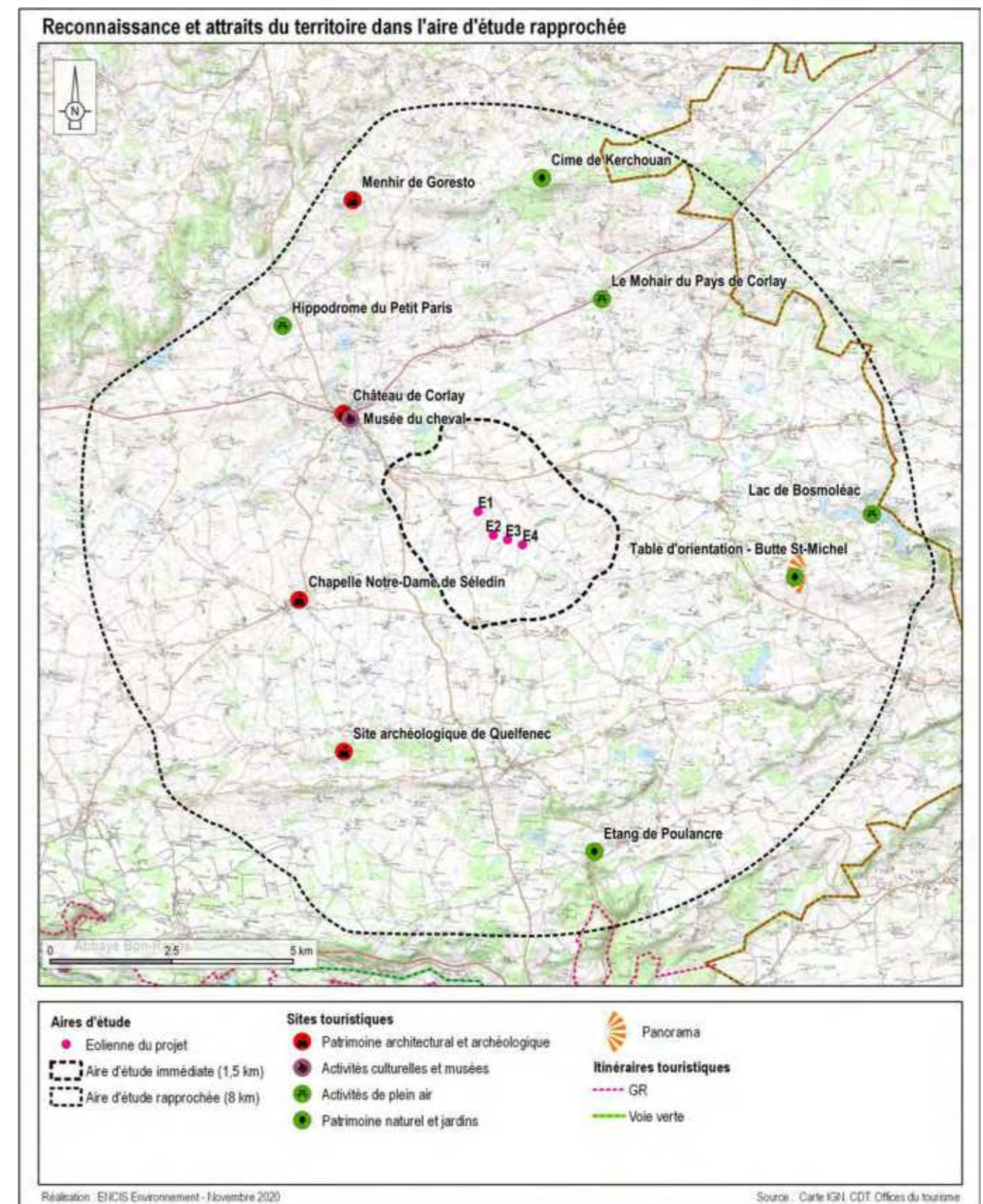
La **butte Saint-Michel** culmine à 320 m, à l'est de l'AER, en faisant un des points les plus hauts des Côtes d'Armor. A son sommet, une table d'orientation aide à lire le paysage et offre un panorama dégagé à 360°. Les éoliennes se démarquent de l'arrière plan sombre formé par les montagnes des Monts d'Arrée (cf. photomontage 8). *L'impact est faible.*

La **chapelle de Notre-Dame de Séléden** est localisée à Séléden. *Pour rappel, son enjeu est modéré et son impact est faible.*

Le **Château de Corlay** est un monument historique inscrit (MH n°125) dont les impacts sont décrits au paragraphe précédent. Il abrite dans son enceinte la maison du cheval. *L'enjeu est modéré et l'impact est nul.*

A l'est de l'AER, le **GRP de pays des Toileux** longe le lac de Bosméléac et le sud de la forêt de Lorge. A proximité du lac de Bosméléac, aucune visibilité n'est possible en direction du projet, le couvert arboré masquant toute échappée visuelle. En remontant vers le nord, l'itinéraire emprunte ensuite des plateaux maillés d'un bocage plus lâche avec des visibilités partielles mais possibles. C'est le cas à l'intersection de la D44 et de la D41 par exemple. Ces visibilités restent ponctuelles tout au long de la portion intégrée dans l'AER et seules des extrémités de pale de quelques éoliennes sont susceptibles d'être visibles. *L'enjeu est très faible.*

Le GRP est également le support d'une **voie verte** avec des impacts similaires à ceux du GRP de pays des Toileux.



Carte 40 : Reconnaissance et attrait du territoire de l'AER.

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE								
MONUMENTS HISTORIQUES								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
109	22	CAUREL	Sépulture mégalithique	classé	Faible	Implantation au sein d'un bosquet ne permettant aucune visibilité sur le projet.	Nul	7,9
110	22	CAUREL	Deux menhirs	classé	Faible	Aucune visibilité depuis les abords des menhirs, implantés en lisière de bosquet. Visibilité très partielle et ponctuelle sur des extrémités de pale dans l'axe de la D767, à l'est du périmètre de protection.	Très faible	7,6
112	22	CANIHUEL	Chapelle de la Trinité	inscrit	Faible	Masques bâtis et relief empêchent toute visibilité et covisibilité.	Nul	6,9
113	22	CANIHUEL	Menhir de Gorestro	inscrit	Faible	Large mais lointaine visibilité sur le projet depuis les abords du monument et depuis le sud du périmètre de protection (cf. photomontage 14).	Très faible	6,7
114	22	CANIHUEL	Menhir de Bodquelen	inscrit	Faible	Menhir inséré dans une haie. Aucune visibilité étant donné le relief et la végétation. Visibilité depuis les limites est et ouest, sans covisibilité possible avec le menhir.	Très faible	6,5
115	22	SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHE	Menhir	classé	Faible	Végétation et relief empêchent toute visibilité.	Nul	6,5
116	22	PLUSSULIEN	Chapelle Séléden	inscrit	Faible	Implantation dans un contexte densément bocager ne permettant aucune visibilité sur le projet. Visibilité sur les extrémités des pales depuis la limite nord-ouest du périmètre de protection.	Très faible	6,2
117	22	CANIHUEL	Manoir de la Ville Blanche	inscrit	Faible	Visibilité partielle sur le haut du projet en partie filtrée par la végétation.	Faible	5,3
118	22	SAINT-MARTIN-DES-PRES	Manoir de Cléhunault (partie inscrite)	inscrit	Modéré	Aucune visibilité depuis les abords du monument étant donné le contexte végétalisé dense. Visibilité très partielle et ponctuelle depuis l'ouest et le sud-ouest du périmètre de protection, au niveau de l'intersection entre la D44 et la D63 notamment. Pas de covisibilité recensée.	Très faible	5
119	22	SAINT-MARTIN-DES-PRES	Manoir de Cléhunault (partie classée)	classé	Modéré		Très faible	5
120	22	SAINT-MAYEUX	Croix du 16 ^{ème} siècle	inscrit	Faible	Masques bâtis et relief empêchent toute visibilité.	Nul	4,7
121	22	SAINT-MAYEUX	Eglise	inscrit	Faible	Masques bâtis et relief empêchent toute visibilité.	Nul	4,6
122	22	PLUSSULIEN	Croix du 17 ^{ème} siècle	inscrit	Faible	Masques bâtis et relief limitent les visibilités. Covisibilité indirecte et très partielle entre la croix et les extrémités des pales de l'éolienne E1 émergeant fugacement dans l'axe de la rue du centre.	Très faible	4,3
123	22	PLUSSULIEN	Chapelle Notre-Dame de Séléden	inscrit	Modéré	Implantation au cœur d'un contexte urbanisé dense. Aucune percée visuelle n'est recensée. Covisibilité fugace entre l'église et les extrémités des pales de l'éolienne E1 émergeant fugacement dans l'axe de la rue du centre. Covisibilité sur le haut du projet venant concurrencer le clocher de l'église en arrivant à Plussulien par l'ouest via la D44.	Faible	4,3
124	22	LE HAUT-CORLAY	Croix	inscrit	Faible	La végétation à l'arrière-plan empêche toute visibilité.	Nul	3,3
125	22	CORLAY	Château	inscrit	Modéré	Aucune visibilité depuis les abords des éléments protégés étant donné les masques bâtis.	Nul	3,2
126	22	CORLAY	Maison (place de l'Eglise)	inscrit	Faible		Nul	3
127	22	CORLAY	Eglise	inscrit	Faible		Nul	3

Tableau 18 : Relation du projet éolien avec les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude rapprochée.

SITES PROTÉGÉS INSCRITS / CLASSÉS							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
22	SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHE	Vallée de la Poulancre	Site inscrit	Modéré	Vallée encaissée et boisée. Depuis le site et ses périphéries, il n'y a aucune visibilité possible.	Nul	6,4
22	MERLEAC, BODEAC	Étang de Bosméléac	Site inscrit	Modéré	Une visibilité avait été recensée dans l'état initial mais les éoliennes ne sont finalement pas implantées dans le secteur de la ZIP qui était visible. L'encaissement et les bords boisés de l'étang de Bosméléac isolent ce dernier de toute visibilité en direction du projet.	Nul	5,2

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS TOURISTIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
22	LE BODEO, MERLEAC, SAINT-MARTIN-DES-PRES	Lac de Bosméléac	Site inscrit	Modéré	Aucune visibilité étant donné le contexte encaissé et boisé des berges du lac.	Nul	7,1
22	HAUT CORLAY	La cime de Kerchouan	-	Faible	Ligne de partage entre les eaux de la Manche et de l'Atlantique. Les pentes boisées filtrent une grande partie des visibilités. (cf. photomontage 15 et Photographie 145)	Très faible	6,6
22	CANIHUEL	Menhir de Gorestro	MH inscrit n°113	Faible	Large mais lointaine visibilité depuis les abords du monument et depuis le sud du périmètre de protection.	Très faible	6,5
22	SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHE	Étang de Poulancre	Site inscrit	Modéré	Aucune visibilité étant donné le contexte arboré et le relief autour de l'étang.	Nul	6,5
22	SAINT-MARTIN-DES-PRES	Table d'orientation - Butte St-Michel	-	Modéré	Large panorama dégagé et à 360° depuis le sommet de la butte. (cf. photomontage 8 et Photographie 146). La distance atténue les perceptions.	Faible	5,5
22	PLUSSULIEN	Site archéologique de Quelfenec	-	Faible	Situé sur un point haut mais dans un contexte densément boisé, il n'y a pas de visibilité possible en direction du projet.	Nul	5,3
22	LE-HAUT-CORLAY	Hippodrome du Petit Paris	-	Faible	Visibilité lointaine et entrecoupée par la végétation depuis la route bordée d'un alignement d'arbre et se trouvant entre les deux circuits oblongues.	Très faible	5,2
22	LE-HAUT-CORLAY	Le Mohair du Pays de Corlay	-	Très faible	Visibilité très partielle sur des extrémités de pale, depuis les abords de la ferme, sur la D790.	Très faible	4,7
22	PLUSSULIEN	Chapelle Notre-Dame de Séléden	MH inscrit n°	Modéré	Implantation au cœur d'un contexte urbanisé dense. Aucune percée visuelle n'est recensée. Covisibilité fugace entre l'église et les extrémités des pales de l'éolienne E1 émergeant fugacement dans l'axe de la rue du centre. Covisibilité sur le haut du projet venant concurrencer le clocher de l'église en arrivant à Plussulien par l'ouest via la D44.	Faible	4,3
22	CORLAY	Château de Corlay	MH inscrit n°125	Modéré	Aucune visibilité depuis les abords des éléments protégés étant donné les masques bâtis.	Nul	3,1
22	CORLAY	Musée du cheval	-	Faible	Situé dans l'enceinte du château de Corlay. Aucune visibilité possible.	Nul	2,9

Tableau 19 : Relations du projet éolien avec les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude rapprochée.

6.3.7 Les effets du projet depuis l'aire immédiate

A l'échelle de l'aire immédiate, le futur parc éolien est perçu dans le « paysage quotidien ». Les éoliennes s'insèrent dans le cadre de vie des espaces habités et fréquentés relativement proches.

6.3.7.1 Présentation des photomontages du projet depuis l'aire immédiate

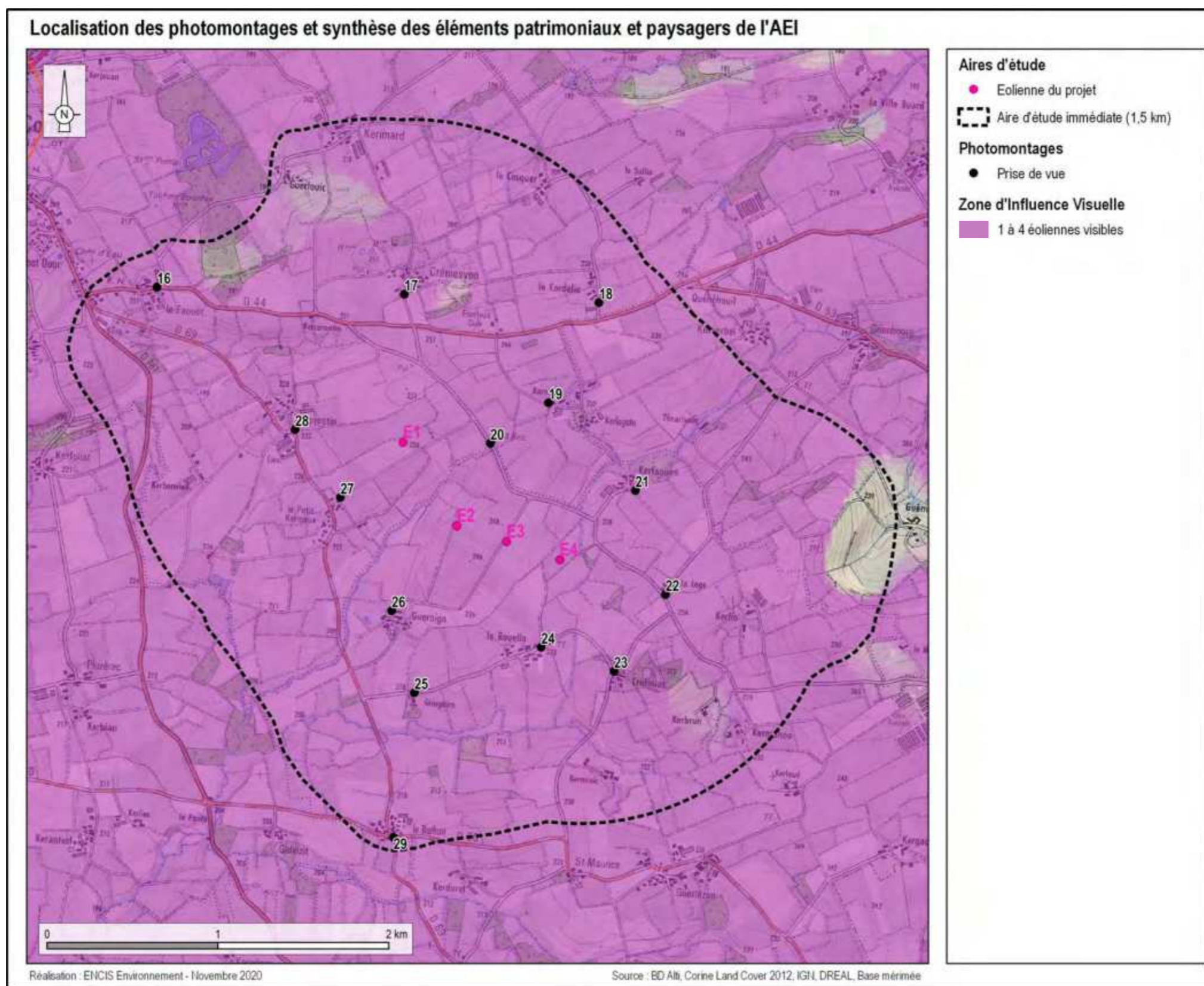
Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

Au sein de l'aire d'étude immédiate, 14 points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte suivante et présentés au chapitre 4 du carnet de photomontages en annexe.

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRES D'ÉTUDE IMMÉDIATE			
N° PM	Enjeu	Localisation	Impact
16	Lieu de vie	Depuis le hameau de Faouët	Modéré
17	Lieu de vie	Depuis le hameau de Crèmesven	Modéré
18	Lieu de vie	Depuis le hameau de Cordélio	Modéré
19	Lieu de vie	Depuis le hameau de Kernion	Modéré
20	Lieu de vie	Depuis le hameau de Poul Bizic	Fort
21	Lieu de vie	Depuis le hameau de Kerfaouen	Fort
22	Lieu de vie	Depuis le hameau de la Loge	Fort
23	Lieu de vie	Depuis le hameau de Kréfiniac	Modéré
24	Lieu de vie	Depuis le hameau de Rouello	Fort
25	Lieu de vie	Depuis le hameau de Gringoire	Fort
26	Lieu de vie	Depuis le hameau de Guernigo	Modéré
27	Lieu de vie	Depuis le hameau du petit Kerneau	Fort
28	Lieu de vie	Depuis le hameau de Tréguestin	Fort
29	Lieu de vie	Depuis le hameau de Bothan	Faible

Tableau 20 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude immédiate



Carte 41 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude immédiate.

6.3.7.2 Relation du projet avec les structures paysagères et motifs de l'aire immédiate

Le relief

Le projet est inséré sur le sommet de deux petits vallons, selon une ligne courbe orientée nord / sud-est. Sur le territoire de l'AEI, le relief est vallonné et dès lors que l'on s'éloigne des éoliennes, le bas du mât de celles-ci est masqué par le relief.

Les cultures

Le projet est inséré au cœur d'un territoire majoritairement occupé par des terres arables, des prairies et des surfaces toujours en herbe. En fonction de la hauteur des cultures, les perceptions du projet sont plus ou moins importantes.

Les boisements et bocage

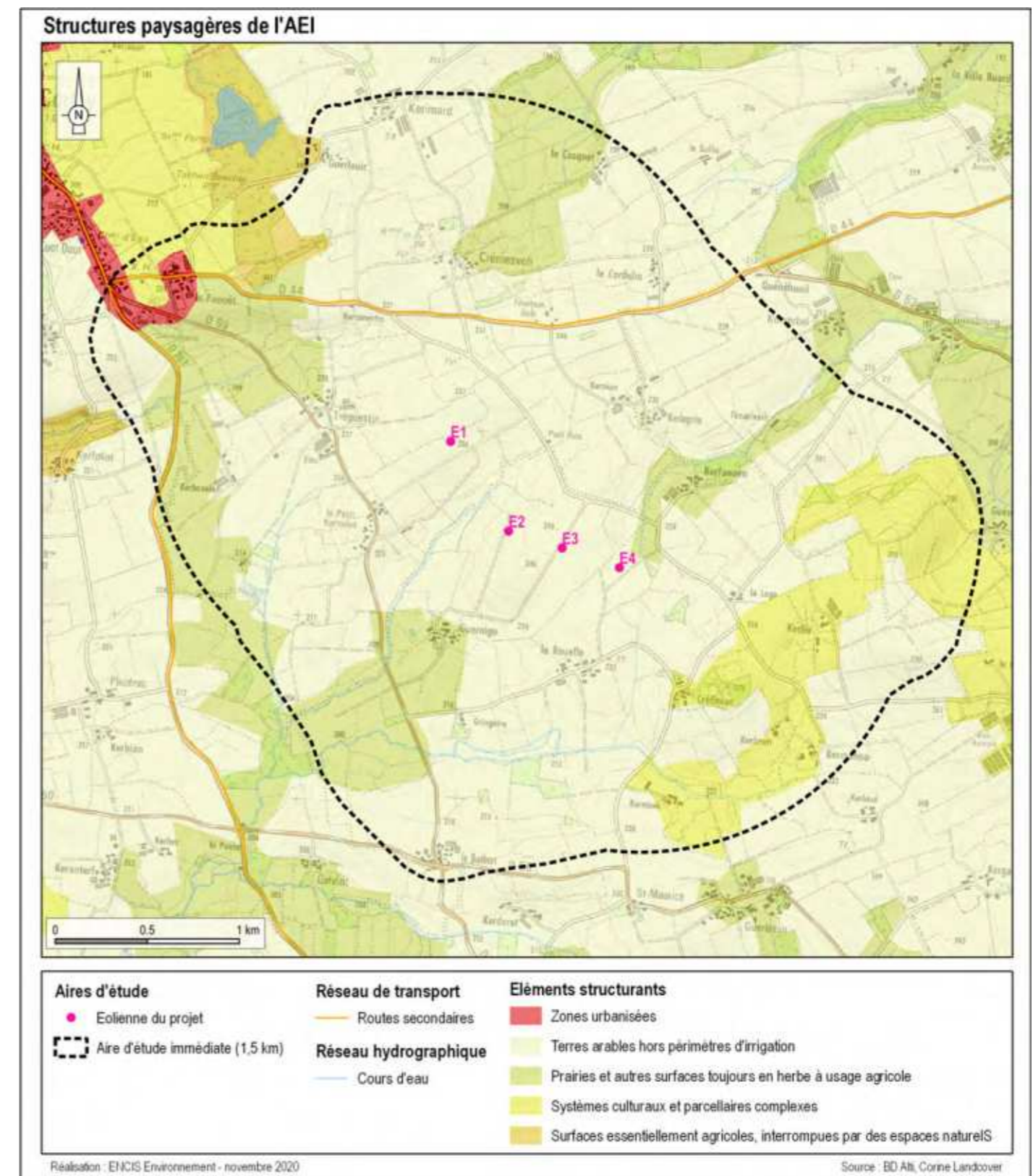
Il n'y a pas de boisements dans l'AEI, quelques petits bosquets de feuillus sont présents au nord du projet, entre la limite de l'AEI et la D44 et au creux des talwegs ou sommet de quelques vallons comme c'est le cas au niveau du hameau de Créfiniac. Le bocage est bien présent dans l'AEI et des haies accompagnent les limites parcellaires ou bordent les routes, notamment les routes d'accès aux éoliennes E1, E2, et E3. Ce linéaire bocager participe à filtrer les perceptions sur le projet.

Les routes et les chemins

Les routes rayonnent en étoile depuis le nord-ouest de l'AEI, à la sortie de Corlay : la D44 traverse l'aire d'étude d'ouest en est tandis que les D89 et D767 traversent l'ouest de l'AEI. Depuis la D44 notamment, de larges visibilitées sur le projet sont possibles. Un réseau de petites routes locales dessert les différents hameaux. Ces derniers sont également utilisés comme chemins agricoles : ils sont larges et pour la plupart carrossables. C'est le cas des chemins à proximité de E2 et E3.

Les motifs repères

Depuis l'AEI, quelques éléments verticaux viennent ponctuer le paysage, il s'agit d'une ligne à haute tension et d'un mât de mesure du vent implanté temporairement. Il n'y a pas d'autres parcs ou projets éoliens recensés dans cette aire d'étude mais le motif éolien n'est pas absent pour autant. En effet, depuis les points hauts, des parcs éoliens sont perceptibles au loin (parc éolien de Lanrivain, Magoar kerpet) ou vers le nord (parc éolien du Haut Corlay, de Saint-Bihy) et ils pourront être visibles dans le même champ de vision que le projet de Saint-Mayeux-Corlay.



Carte 42 : Relation du projet avec les structures paysagères de l'AEI.



Photographie 147 : Territoire vallonné de l'AEI, entrecoupé par du linéaire bocager filtrant les vues sur le pied des éoliennes (photomontage 27)



Photographie 148 : Paysage agricole entrecoupé de rideaux d'arbres (photomontage 25)

6.3.7.3 Perceptions du projet depuis les lieux de vie

Comme vu dans l'état initial, dans l'aire d'étude immédiate, il n'y a pas de bourg conséquent à cette échelle mais l'habitat prend la forme de nombreux hameaux dispersés. Ces derniers présentent une ou deux maisons accompagnées de bâtiments agricoles. Seuls quelques groupes forment de réels hameaux. Les impacts du projet sur ces lieux de vie sont décrits ci-après et localisés sur la Carte 43.

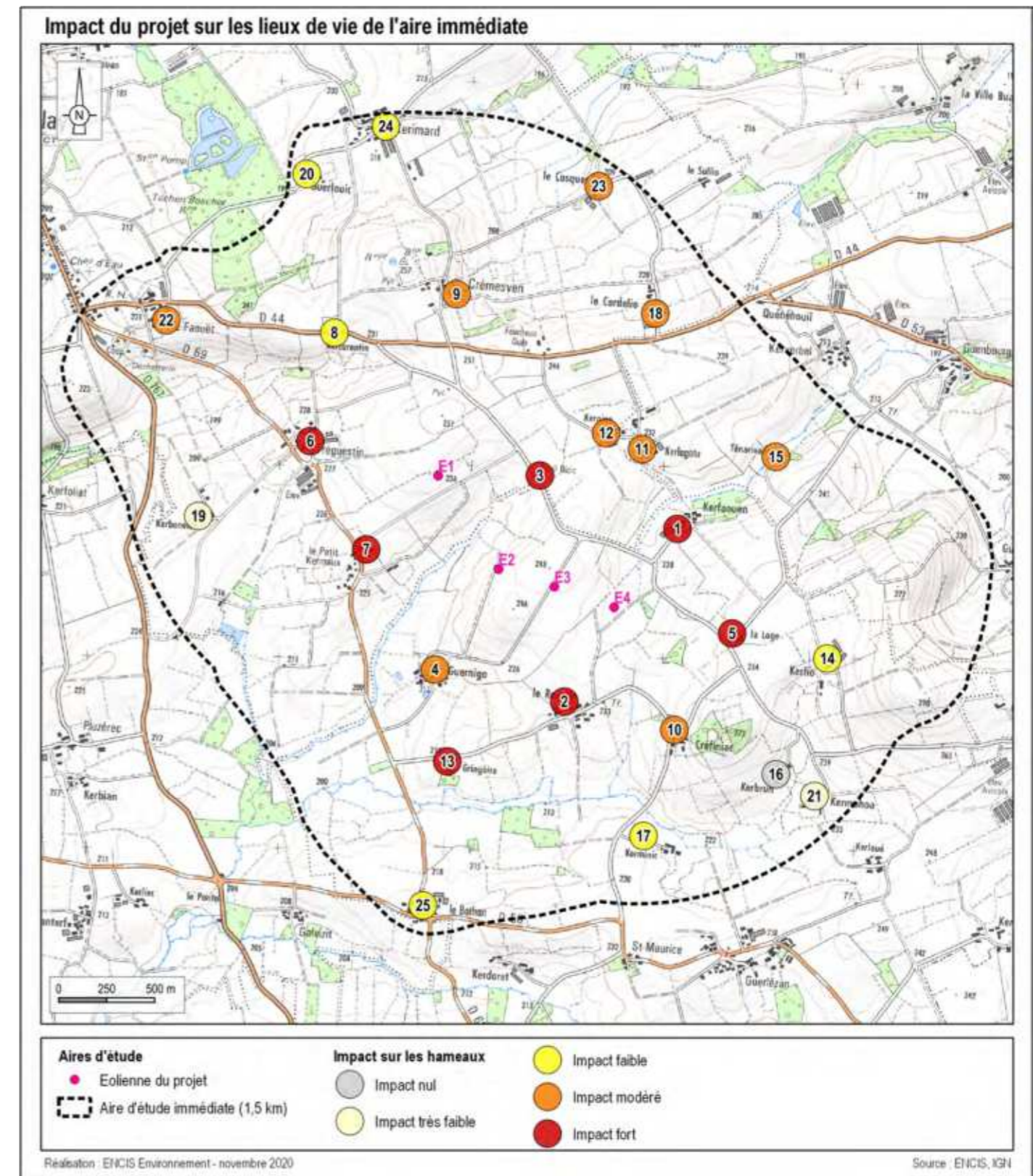
Sept hameaux sont impactés fortement. Il s'agit des hameaux Kerfaouen (1), le Rouello (2), Poul Bizic (3), la Loge (5), Tréguestin (6), le petit Kermaux (7), Gringoire (13). Le projet est prégnant depuis ces hameaux, étant donné les dégagements visuels importants et la proximité des éoliennes.

Neuf autres hameaux sont impactés de façon modérée. Malgré la végétation bocagère, des dégagements visuels importants sont possibles. Il s'agit des hameaux de Guernigo (4), Crèmesven (9), Créfiniac (10), Kerlagatu (11), Kernion (12), Ténarivain (15), Le Cordelio (18), Le Fauët (22), Le Cosquer (23). Malgré la végétation bocagère, des dégagements visuels importants sont possibles et étant donné la proximité des éoliennes du projet, ces dernières s'élèvent au-dessus de la végétation.

Six hameaux présentent des impacts faibles. Il s'agit des hameaux de Kercoretin (8), Kerlio (14), Kerminic (17), Guerlouic (20), Kérimard (24), Le Bathan (25). Les vues y sont peu prégnantes et en grande partie filtrées par la végétation.

Les autres hameaux présentent des impacts très faibles (Kerbonelen (19), Kermahoa (21)) ou nuls (Kerbrun (16)). Le projet est peu perceptible ou pas depuis ces lieux de vie.

La Carte 43 synthétise les impacts sur les différents hameaux et le Tableau 21 reprend l'inventaire de ces lieux de vie et qualifie les impacts du projet.



Carte 43 : Impact du projet sur les lieux de vie de l'AEI.

EFFETS DU PROJET DEPUIS LES HAMEAUX DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	Nom	Nombre d'habitations	Situation et visibilité	Impact	Distance au projet (m)
1	Kerfaouen	< 5 habitations et bâtiments agricoles	Hameau situé à l'est du projet. Depuis l'ouest du hameau, le paysage s'ouvre en direction du projet. Ce dernier émerge distinctement au-dessus des rideaux d'arbres présents au premier plan. Les éoliennes E2, E3 et E4 s'élèvent au-dessus du bocage et sont prégnantes dans le paysage, E4 pouvant induire un effet de dominance sur les bâtiments. L'éolienne E1 est plus lointaine, apparaît plus petite et davantage masquée par le couvert arboré. L'ensemble du projet occupe une emprise horizontale assez importante (cf. photomontage 21).	Fort	540
2	Le Rouello	< 10 habitations et bâtiments agricoles	Hameau au sud-est du projet entouré de prairies et parcelles cultivées relativement ouvertes. Implanté sur une pente douce, le relief filtre une partie des visibilités sur le mâât des aérogénérateurs. Les éoliennes E3 et E4 sont prégnantes et induisent un effet de dominance sur le hameau. Les éoliennes E1 et E2 sont davantage reculées, apparaissent plus petites et moins prégnantes (cf. photomontage 24).	Fort	515
3	Poul Bizic	1 habitation	Cette habitation est insérée à flanc de colline, le long d'un chemin bordé de hauts arbres. L'ensemble du projet occupe un champ de vision très large (>120°). En direction du sud, les éoliennes E2, E3 et E4 se distinguent partiellement, au gré des ouvertures à travers la végétation. En hiver, les visibilités seront plus importantes, les branchages des arbres étant moins perméables aux visibilités. En revanche, en direction du nord, l'éolienne E1 émerge distinctement au-dessus du relief, le haut de la pente masquant seulement la partie basse du mâât. Etant donné la proximité de l'éolienne et la hauteur de celle-ci, un effet de dominance est possible sur le hameau (cf. photomontage 20).	Fort	530
4	Guernigo	< 5 habitations et bâtiments agricoles	Implantation sur une pente douce. L'habitation est insérée dans un contexte bocager dense masquant une partie du projet et notamment les éoliennes E3 et E4. L'éolienne E1 s'élève distinctement au-dessus de la végétation mais elle est assez reculée et n'induit pas d'effet de dominance sur le hameau. L'éolienne E2 émerge au-dessus de la masse boisée et son mouvement dynamique attire le regard et la rend prégnante (cf. photomontage 26).	Modéré	665
5	La Loge	< 5 habitations et bâtiments agricoles	Implantation sur une légère pente tournée vers le nord-ouest. En arrivant au hameau par le sud, une fenêtre visuelle s'ouvre sur les éoliennes E2, E3 et E4. Ces dernières se superposent et le mouvement dynamique des pales s'établissant à des hauteurs différentes brouille la lisibilité. L'éolienne E1 est plus lointaine et se retrouve masquée par la végétation arborée bordant le chemin. Les éoliennes visibles contrastent fortement avec les éléments du paysage initial (cf. photomontage 22).	Fort	625
6	Tréguestin	< 5 habitations et bâtiments agricoles	Les bâtiments sont implantés à l'ouest du projet, au sein d'une plaine agricole ouverte, entrecoupée par des rideaux d'arbres, le long de la D69. L'éolienne E1 est proche et émerge distinctement au-dessus des rideaux d'arbres avec une prégnance importante. Les rapports d'échelle sont contrastés et entraînent un déséquilibre. Les éoliennes E2, E3 et E4 se superposent presque mais émergent sur un plan légèrement plus lointain (cf. photomontage 28).	Fort	640
7	Le Petit Kermaux	< 10 habitations et bâtiments agricoles	Les bâtiments, en grande partie des exploitations agricoles, sont entourés de haies. En regardant vers l'est, l'ensemble du projet est perceptible et occupe un angle visuel important. L'éolienne E1 est proche et prégnante et elle est susceptible d'induire un effet de dominance sur le hameau et notamment sur l'habitation au nord de la D69. La maison au sud de la D69 est davantage isolée des visibilités étant donné les masques bâtis et la végétation des jardins. Les éoliennes E2, E3 et E4 sont regroupées et se superposent mais se retrouvent légèrement en recul par rapport à E1 (cf. photomontage 27).	Fort	670
8	Kercorentin	1 habitation	Habitation en bordure de route, entourée d'une végétation dense. Depuis la D44, aux abords de l'habitation, les éoliennes sont visibles, s'élevant au-dessus de la cime des arbres et de la toiture de l'habitation. Le projet reste visible mais en partie masqué par la végétation arborée.	Faible	920
9	Crèmesven	< 10 habitations et bâtiments agricoles	Implantation sur une pente douce tournée vers l'est. En sortie de hameau, les éoliennes E3 et E2 encadrent la route de part et d'autre et l'ensemble des éoliennes est visible et forme une ligne matérialisant un effet barrière, perpendiculairement à la voie. Le talus en bord de route filtre une partie des visibilités sur les éoliennes E1 et E2 mais ces dernières émergent tout de même au-dessus. L'angle d'occupation du parc reste limité (35°) (cf. photomontage 17).	Modéré	950
10	Créfiniac	< 5 habitations et bâtiments agricoles	Implantation sur une pente douce tournée vers le nord-ouest. Un petit bosquet au nord du hameau filtre les visibilités en direction du projet. Les éoliennes E2, E3 et E4 s'élèvent distinctement au-dessus de la cime des arbres avec une certaine prégnance. La masse boisée filtre en partie les visibilités et notamment les vues sur E1, plus reculée et entièrement masquée par la végétation (cf. photomontage 23).	Modéré	750
11	Kerlagatu	< 5 habitations et bâtiments agricoles	Implantation du hameau dans un contexte bocager filtrant les visibilités sur le projet mais ce dernier est susceptible d'émerger au-dessus de la cime des arbres et demeure discernable à travers les fenêtres dans la végétation. L'emprise horizontale est assez large.	Modéré	970

EFFETS DU PROJET DEPUIS LES HAMEAUX DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE					
N°	Nom	Nombre d'habitations	Situation et visibilité	Impact	Distance au projet (m)
12	Kernion	< 5 habitations et bâtiments agricoles	Le relief et la végétation filtrent les vues en direction du projet, comme le montre le <i>photomontage 19</i> . Les éoliennes E2, E3 et E4 sont visibles mais de manière partielle, au gré des ouvertures à travers la végétation. E1 est isolée des autres éoliennes et émerge distinctement au-dessus de la végétation avec une certaine prégnance.	Modéré	880
13	Gringoire	< 5 habitations et bâtiments agricoles	Les prairies et terres cultivées offrent un paysage agricole ouvert et vallonné. Le projet émerge distinctement au-dessus des champs cultivés. Il forme une ligne où les éoliennes apparaissent sur deux plans avec au premier plan les éoliennes E2, E3 et E4, régulièrement espacées et l'éolienne E1 davantage reculée. Les rapports d'échelle déséquilibrés créent une dissonance dans ce paysage. Les habitations en limite nord-est du hameau sont directement tournées vers le projet et sont davantage impactées par ce dernier (cf. <i>photomontage 25</i>).	Fort	1 050
14	Kerlio	< 5 habitations et bâtiments agricoles	Implantation dans un creux. Le relief et le contexte bocager filtrent une grande partie des visibilitées sur le projet. Seules les pales des éoliennes (E2, E3 et E4) pourront être visibles. L'emprise horizontale est très réduite car les éoliennes se superposent, exceptée E1, plus en retrait et davantage masquée par le relief.	Faible	1 125
15	Ténarivain	< 5 habitations et bâtiments agricoles	Bâtiments insérés dans un contexte bocager dense. Les hauts talus à proximité limitent les visibilitées sur le projet cependant l'éolienne E4 émerge au-dessus de la végétation, directement dans l'axe du chemin menant au hameau. Les riverains du hameau auront donc une vue sur cette éolienne à chaque fois qu'ils quittent le hameau.	Modéré	1 120
16	Kerbrun	< 5 habitations et bâtiments agricoles	Le relief d'une petite butte plus au nord coupe les vues en direction du projet.	Nul	1 100
17	Kerminic	< 5 habitations et bâtiments agricoles	Insertion des bâtiments les plus à l'est dans un contexte arboré. Le bâtiment le plus à l'ouest est implanté au sein d'une parcelle avec un dégagement visuel plus important. Les visibilitées sur le projet sont filtrées par le bocage.	Faible	1 200
18	Le Cordelio	< 10 habitations et bâtiments agricoles	Hameau en recul par rapport à la D44. Le dénivelé et la végétation filtrent une partie des visibilitées mais les éoliennes demeurent cependant bien discernables et sont visibles au trois quarts de leur hauteur mais ne dépassent que très peu au-dessus de la cime des arbres. Un bâtiment agricole en sortie sud de hameau a été détruit, permettant davantage de visibilitées sur le projet (cf. <i>photomontage 18</i>).	Modéré	1 420
19	Kerbonelen	< 5 habitations et bâtiments agricoles	Le relief suffit à masquer les vues sur le projet, seules les extrémités de pale de E1 sont susceptibles d'émerger au-dessus de la végétation.	Très faible	1 200
20	Guerlouic	< 10 habitations et bâtiments agricoles	Le relief masque une grande partie du projet. Seules des extrémités de pale des éoliennes E1 surtout et dans une moindre mesure E2 sont susceptibles d'émerger au-dessus de la végétation.	Faible	1 385
21	Kermahoa	5 habitations et bâtiments agricoles	La végétation et le relief d'une petite butte plus au nord limitent les visibilitées. Le haut des éoliennes E4, E3 et dans une moindre mesure E2 pourra émerger au-dessus de la cime arborée.	Très faible	1 400
22	Le Faout	5 habitations et bâtiments agricoles	Depuis les habitations les plus au nord du hameau (cf. <i>photomontage 16</i>), malgré la présence de la végétation des jardins, les éoliennes émergent au-dessus de la masse végétale. L'éolienne E1 est la plus proche et apparaît plus grande que les trois autres éoliennes situées sur un plan légèrement plus lointain. L'emprise horizontale demeure limitée mais les éoliennes bien présentes depuis les perceptions riveraines. Depuis les habitations les plus au sud, les prairies autour du hameau permettent un dégagement visuel plus important même si elles sont filtrées par du linéaire bocager.	Modéré	1 620
23	Le Cosquer	<5 habitations et bâtiments agricoles	Éolienne émergeant au-dessus du relief avec une emprise large.	Modéré	1 730
24	Kérimard	<5 habitations et bâtiments agricoles	Le relief limite les vues sur le projet mais les éoliennes restent visibles à hauteur de rotor au gré des ouvertures à travers la végétation. L'emprise horizontale demeure limitée.	Faible	1 840
25	Le Bothan	<5 habitations et bâtiments agricoles	Implantation du hameau au croisement des D50 et D69. Le contexte bâti filtre les visibilitées depuis la route (cf. <i>photomontage 29</i>). Depuis le nord du hameau, des extrémités de pale pourront être perceptibles.	Faible	1 800

Tableau 21 : Effets du projet depuis les bourgs de l'aire d'étude immédiate.



Photographie 149 : Vue rapprochée sur le projet émergent au-dessus de la végétation arborée depuis le hameau de Kerfaouen (1) (photomontage 21).



Photographie 150 : Vue proche ouverte sur le projet depuis le hameau du Rouello (2) (photomontage 24).



Photographie 151 : Vue sur l'éolienne E1 depuis le hameau de Poul Bizic (3) (photomontage 20).

6.3.7.4 Perceptions du projet depuis les axes de circulation principaux

Comme indiqué au chapitre 6.3.5.3 plusieurs facteurs de perceptions sont à prendre en compte depuis les axes de circulation (route ou voie ferrée) menant aux bourgs : l'observateur est en déplacement, l'observateur a un angle de vision très réduit, le sens de déplacement.

Trois routes principales traversent l'aire d'étude immédiate. Les impacts du projet éolien sur celles-ci sont décrits ci-dessous. Les principales visibilitées sont localisées sur la Carte 44.

La D44 du nord-ouest au nord-est de l'AEI

Depuis le sud de Corlay, en direction de l'est, les perceptions sont partielles mais récurrentes tout au long du tronçon. De Corlay au hameau du Faouët, les vues sont partielles et intermittentes, filtrées par la végétation mais une fois le hameau passé, des fenêtres visuelles plus larges traversent la trame bocagère et offrent des dégagements visuels plus importants sur le projet. Des visibilitées relativement proches sont observées au niveau du passage de la D44 au nord de l'éolienne E1. Globalement, des vues plus ou moins dégagées sont possibles sur le projet et cela tout au long du tronçon de la D44 compris dans l'AEI.

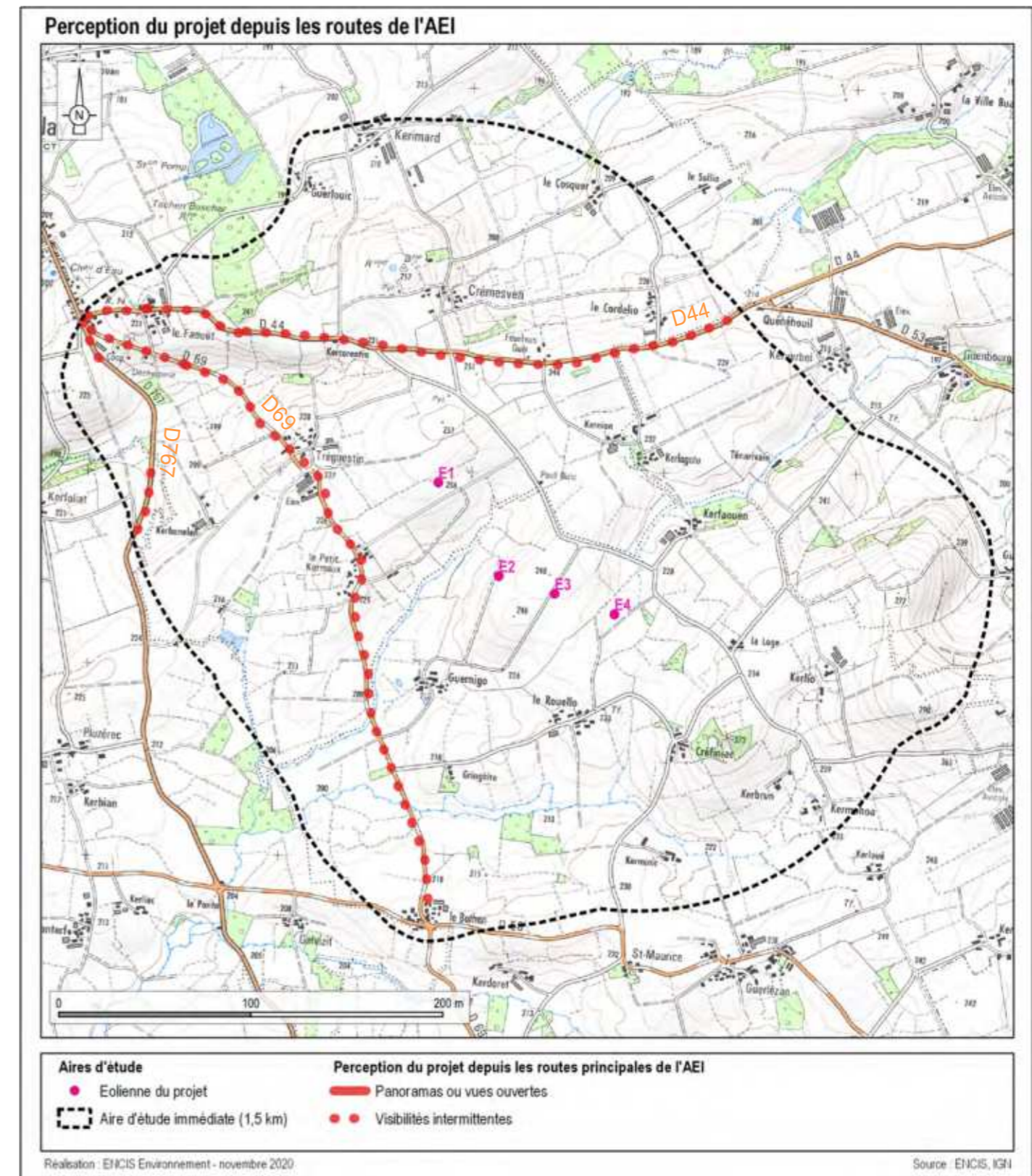
La D69 à l'ouest de l'AEI

Les visibilitées apparaissent au gré des vallons et des percées visuelles à travers la trame bocagère accompagnant les bords de route. Les haies et la végétation arborée filtrent une partie du projet et c'est souvent le rotor et les pales des éoliennes qui sont visibles au-dessus des rideaux d'arbres.

La D767 à l'ouest de l'AEI

Cette départementale est présente à l'extrême nord-ouest de l'AEI et traverse un maillage bocager dense. Depuis la sortie sud de Corlay, un peu après l'intersection avec la D69 et la D44, le projet est perceptible depuis la route. Un peu après, la départementale plonge au niveau d'un talweg et la présence d'une haie dense et assez haute empêche alors les visibilitées. A l'intersection de la D767 avec la limite de l'AEI, d'autres visibilitées intermittentes sont possibles, au gré des ouvertures à travers la végétation.

Les routes de desserte locale, empruntées par les riverains dans leurs déplacements quotidiens et les chemins agricoles maillant le territoire offrent des perceptions importantes du projet, surtout celles longeant le projet. **Globalement, dans l'AEI les visibilitées sont intermittentes et partielles en raison de la présence des masques végétaux.**



Carte 44 : Perception du projet depuis les routes principales de l'AEI



Photographie 152 : Visibilité partielle depuis la D44, au niveau du hameau du Faouët (photomontage 16).



Photographie 153 : Large dégagement visuel sur le projet depuis la D69 (photomontage 28).

6.3.7.5 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques

Le territoire de l'aire d'étude immédiate est dépourvu d'éléments patrimoniaux, qu'ils soient protégés ou non.

Description des effets du projet sur les monuments historiques

L'aire d'étude immédiate ne compte **aucun monument historique**.

Les sites protégés inscrits / classés, les sites patrimoniaux remarquables, UNESCO

L'aire d'étude immédiate ne compte **aucun site protégé** (inscrit ou classé), **site patrimonial remarquable ou UNESCO**.

Le patrimoine non protégé

On ne retrouve pas d'éléments de patrimoine vernaculaire dans l'aire d'étude immédiate.

Les sites touristiques et attractifs

L'offre touristique n'est pas développée dans l'AEI. Les sites touristiques les plus proches sont recensés dans l'AER. Il s'agit du bourg de Corlay au nord, de la chapelle Saint-Maurice au sud-est et de la Pieta Saint-Julien au sud-ouest, tous hors de l'AEI.

Les chemins de randonnée

Il n'y a pas de chemin de randonnée référencé dans l'AEI.

Offre d'hébergement touristique

Il n'y a aucune offre d'hébergement touristique dans l'AEI.

6.3.8 Les effets du projet dans la zone d'implantation

L'implantation des éoliennes ainsi que les aménagements connexes auront un impact plus ou moins important au niveau de l'environnement immédiat selon les choix retenus. Les aménagements sont décrits dans la partie 5.3, page 141.

L'échelle de la zone d'implantation potentielle est celle des éléments et motifs paysagers composant le site du projet : les chemins, les haies, les prairies, les cultures, etc. Les aménagements liés aux éoliennes (plateformes, pistes, poste de livraison) viennent s'insérer dans cet environnement du quotidien.

Rappel des enjeux du site et des effets du projet

Le projet éolien vient s'implanter sur des parcelles à vocation agricole (céréales, fourrage...). La zone de projet ne présente pas d'éléments particulièrement remarquables en terme de paysage, de patrimoine ou de tourisme. Des haies aux abords de E1, E2 et E4 viennent animer ce paysage de grandes cultures.

Voies d'accès

Les voies d'accès aux éoliennes viennent se connecter à partir du réseau routier et des chemins d'exploitation agricole.

Les chemins existants ont été élargis durant la phase de construction et restent durant l'exploitation aux mêmes dimensions (4,5 m de bande roulante, 5,50 m de largeur minimum dégagée), représentant 3 419 m linéaires et 18 804,50 m² en tout. Les nouvelles pistes créées durant la phase de construction représentent quant à elles 2 667,50 m² sur 485 m linéaires. Elles sont conservées durant la phase d'exploitation également.

Des aménagements complémentaires ont été effectués dans les virages pour favoriser le passage des engins longs. Ces aménagements seront effacés après la construction.

Le revêtement de ces pistes est un concassé de granit de couleur grise (ballast) sur géotextile. Le hameau de Poul Bizic est situé entre les zones nord et sud du projet mais la végétation arborée bordant le chemin de desserte et le relief vallonné isolent l'habitation des vues vers les voies d'accès au projet.

Pour accéder à E4, le chemin va être créé, entraînant la coupe de haies bordant le chemin. De même, l'élargissement des voies d'accès à E1, E2 et E3 va nécessiter le défrichage de haies.

L'impact est modéré.

Aires d'évolution des engins de montage et de maintenance

Ces aires rectangulaires seront réalisées dans le prolongement des voies créées. Tout comme les pistes, elles auront été revêtues de concassé de granit de couleur grise. Ces aires mesurent 40 x 30 m, soit une superficie de 1 200 m². Ces aires, par leur nature et leur dimension, ont un impact significatif à l'échelle de l'aire immédiate. Elles ne seront cependant pas visibles depuis les routes et hameaux environnants.

Durant les 20 ans d'exploitation, ces aires, par leur nature et leur dimension, ont un impact très faible à l'échelle de l'aire immédiate.

Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées. Celles-ci seront enterrées et donc invisibles. La repousse naturelle permettra de retrouver un enherbement initial en une année.

L'impact est nul.

Réseau de raccordement de l'électricité

L'intégralité du réseau d'évacuation de l'électricité sera enterrée et donc invisible. ***L'impact est nul.***

Poste de livraison

Le poste de livraison accueille tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit d'un bâtiment constitué d'éléments préfabriqués en béton, en inox ou en aluminium. Son emprise au sol est d'environ 7,5 x 2,5 m, pour une hauteur de 2,80 m. Le poste de livraison est situé proche de l'intersection entre la route de desserte du hameau de Poul Bizic et le chemin d'accès à l'éolienne E1. Le poste de livraison pourra être visible depuis les abords du hameau de Poul Bizic.

L'architecture d'un poste de livraison standard est banale et sans qualité particulière et ne s'accorde pas au caractère bocager du site. Il a été choisi de le peindre d'une couleur neutre vert-gris (RAL 7003 par exemple) pour faciliter son insertion paysagère. ***L'impact est faible.***

6.3.9 Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres c'est pourquoi les effets cumulés et les inter-visibilités avec les parcs en fonctionnement et les projets existants ou approuvés doivent être étudiés. D'après le code de l'environnement, une analyse des effets cumulés du projet avec les projets existants ou approuvés est réalisée en conformité avec l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement. Elle prend en compte les projets qui :

- ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;
- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage. »

Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les projets existants ou approuvés mais non construits.

Les impacts cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse des photomontages montrera comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets existants ou approuvés, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration / saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien « A » ajouté à l'effet du parc « B », mais l'effet créé par le nouvel ensemble « C ».

Si le parc « A » s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc « B », l'impact est très faible ou faible.

Si les deux parcs ne sont pas cohérents et / ou si on constate un effet de saturation, l'impact est plus modéré, ou fort.

La liste des projets existants ou approuvés est dressée selon des critères de distance au projet et selon les caractéristiques des ouvrages recensés. Les effets cumulés avec les ouvrages et infrastructures importantes de plus de 20 m de hauteur seront étudiés à l'échelle de l'aire éloignée car ils peuvent présenter des interactions et des covisibilités avec le projet à l'étude. Les effets cumulés avec les projets existants ou approuvés de faible envergure et inférieurs à 20 m de hauteur seront limités à l'aire rapprochée.

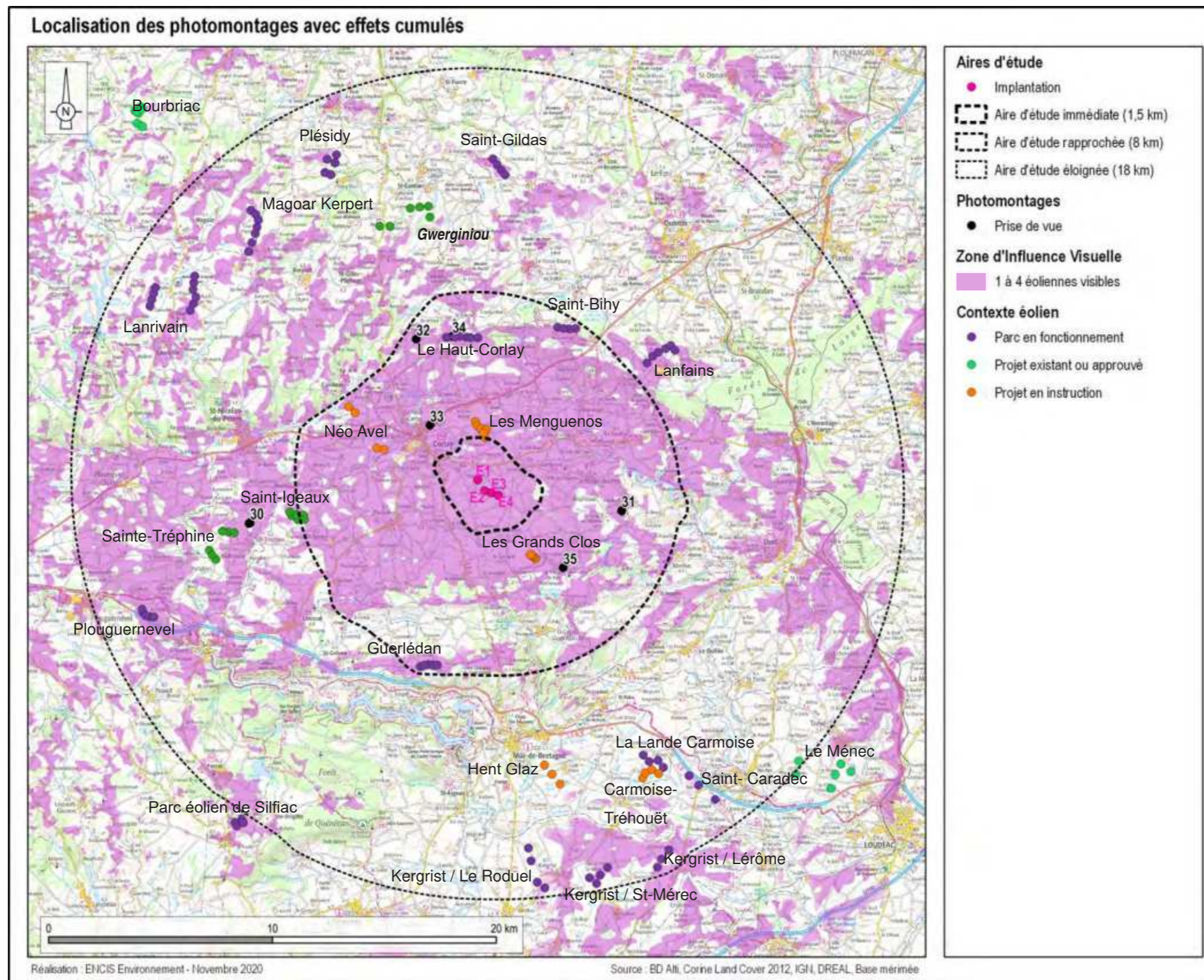
6.3.9.1 Présentation des photomontages pour les effets cumulés

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

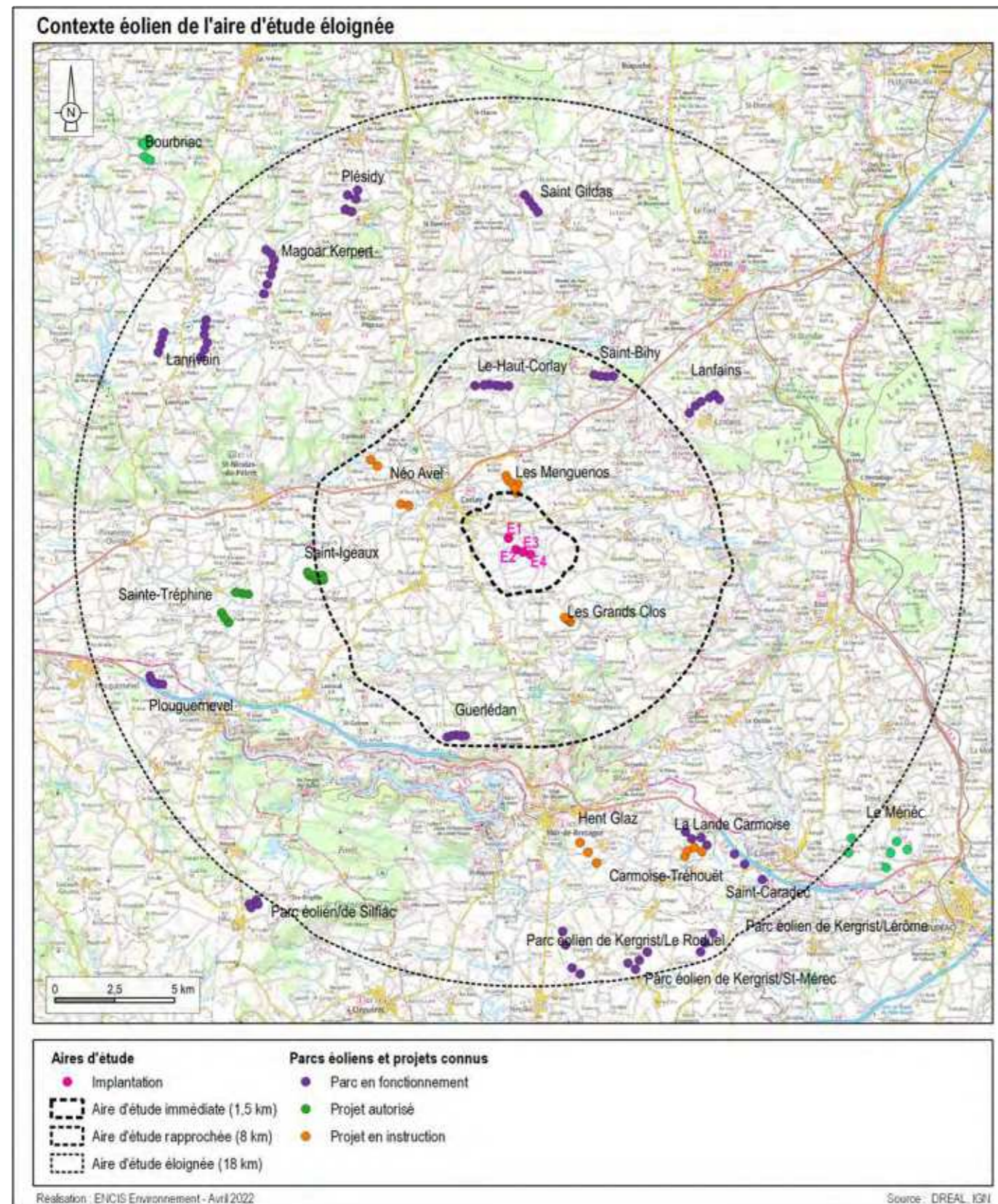
Dans ce chapitre, six points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte suivante et présentés au chapitre 5 du carnet de photomontages en annexe.

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRES D'ÉTUDE IMMÉDIATE			
N° PM	Enjeu	Localisation	Impact cumulatif
30	Effets cumulés	Depuis la D5	Faible
31	Effets cumulés	Depuis le sommet de la butte Saint-Michel	Faible
32	Effets cumulés	Depuis les abords du menhir de Gorestro	Très faible
33	Effets cumulés	Depuis le nord-est de Corlay	Faible
34	Effets cumulés	Depuis les abords du Haut-Corlay	Très faible
34	Effets cumulés	Depuis le Poteau Saint-Yves	Très faible



Carte 45 : Localisation des photomontages pour les effets cumulés



Carte 46 : Contexte éolien de l'aire d'étude éloignée.

6.3.9.2 Les projets existants ou approuvés de faible hauteur

Les projets existants ou approuvés autres que les projets éoliens et d'une hauteur inférieure à 20 m sont inventoriés dans l'aire d'étude rapprochée. Au-delà de ce périmètre, aucun risque de relation visuelle ne peut exister. En octobre 2019, quelques autres projets approuvés sont signalés dans un rayon de 8 km de la ZIP mais non localisés précisément (seules les cinq dernières années ont été consultées) :

- Restructuration interne d'un atelier avicole EARL Le Coent – Le Haut-Corlay (avis en date du 01/09/2014),
- Extension d'un atelier porcin et bovin EARL Boscher Palaric – Le Haut-Corlay (avis en date du 09/07/2014),
- Extension d'un élevage de volailles – Canihuel (avis en date du 30/06/2019),
- Extension d'un élevage avicole – Saint-Martin des Prés (avis en date du 19/09/2019),
- Extension d'un élevage avicole – Merléac (avis en date du 09/09/2019).

Il n'y a pas d'effets cumulés particuliers à prévoir avec ces projets concernant des extensions ou des restructuration d'élevages.

6.3.9.3 Les parcs éoliens et projets existants ou approuvés de grande hauteur

Plus la distance séparant le projet à l'étude et les autres projets de parcs éoliens est courte, plus les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens en projet influencent le projet paysager du parc éolien à l'étude.

A l'échelle de l'aire éloignée, les covisibilités entre les parcs éoliens et le projet à l'étude sont généralement faibles voire très faibles.

A l'échelle de l'aire rapprochée, les parcs éoliens existants ou autorisés deviennent des éléments structurant avec lesquels le projet à l'étude doit dialoguer.

A l'échelle de l'aire immédiate, la proximité impose de veiller à respecter une cohérence entre les parcs.

Dans l'aire éloignée, les projets de grande hauteur comme les projets éoliens sont inventoriés.

En Avril 2022, dans l'aire d'étude globale, il y a quinze parcs éoliens en exploitation.

On dénombre neuf projets autorisés ou en cours d'instruction. Les effets cumulés entre les projets de Plésidy et Saint-Mayeux-Corlay sont quasiment nuls étant donné la distance d'éloignement, le relief et les masques végétaux de la forêt de Quénécán. Des visibilitées conjointes sont possibles depuis les points hauts dégagés comme le sommet de la butte Saint-Michel mais la distance d'éloignement rend ces visibilitées conjointes discrètes. Seul le projet de Lanfains extension, plus proche, est susceptible d'être davantage visible conjointement avec le projet de Saint-Mayeux-Corlay. Il n'y a pas de visibilité conjointe avec le projet du Ménec, étant donné le relief des montagnes noires s'établissant entre les deux projets. Le projet des Grands Clos, situé dans l'AER, présente des visibilitées conjointes avec le projet de Saint-Mayeux-Corlay étant donné sa proximité avec ce dernier.

Des perceptions conjointes entre les projets de Menguenos et de Néo Avel sont possibles mais en grande partie filtrées par le maillage bocager, plutôt dense dans ce secteur. Depuis les points hauts, ces deux projets sont souvent perceptibles conjointement avec celui de Saint-Mayeux-Corlay. Les projets de Saint-Igeaux et Sainte-Tréphine sont assez éloignés du projet de Saint-Mayeux-Corlay et les perceptions conjointes sont surtout possibles depuis des points hauts et dégagés. Les projets de Hent-Glaz et de la Lande Carmoise sont situés au sud-ouest de l'AEE, seules des vues conjointes lointaines, où les éoliennes sont peu prégnantes, sont recensées.

Les effets cumulés potentiels avec ces projets existants ou approuvés sont qualifiés et décrits dans le Tableau 22.

EFFETS CUMULÉS DU PROJET AVEC LES PROJETS CONNUS DE GRANDE HAUTEUR (DONT PROJETS ÉOLIENS) DANS L'AIRE D'ÉTUDE GLOBALE				
Nom	Description	Perceptions conjointes et effets cumulatifs	Impact cumulatif	Distance au projet (km)
Projet les Grands Clos	Projet en cours d'instruction - 6 éoliennes - 87 m	Visibilités conjointes depuis les points hauts et dégagés, comme c'est le cas depuis le rebord des monts d'Arrée : les deux projets se superposent depuis certains points de vue (cf. photomontage 32 et 34). Depuis les vues proches, les visibilités conjointes sont limitées par la présence du réseau bocager mais demeurent possibles (cf. photomontage 35).	Faible	Environ 3 km
Projet éolien de Lanfains extension	Parc construit - 6 éoliennes – 90 m	Quelques visibilités conjointes possibles depuis les points hauts et dégagés mais les vues restent en grande partie filtrées par les rideaux de végétation successifs (cf. photomontage 30).	Très faible	Environ 9 km
Projet éolien de Plesidy	Parc construit - 5 éoliennes - 145 m	La distance et la succession des masques bâtis, ainsi que la présence des reliefs accidentés des monts d'Arrée limitent grandement les visibilités conjointes. De rares vues demeurent possibles depuis les points hauts dégagés tel que le sommet de la butte Saint-Michel (cf. photomontage 31).	Très faible	Environ 15 km
Projet éolien le Méneo	Projet autorisé - 6 éoliennes – 178,5 m	Aucune visibilité conjointe entre le projet de Méneo et celui de Saint-Mayeux-Corlay étant donné le relief des Montagnes Noires s'établissant entre les deux projets (cf. photomontage 30).	Nul	Environ 18 km
Projet éolien les Menguenos	Projet en instruction - 6 éoliennes - 88 m	Projet perceptible conjointement avec celui de Saint-Mayeux-Corlay depuis les points hauts (cf. photomontage 30, photomontage 32). Perception conjointe importante depuis le Haut-Corlay (cf. photomontage 33). Vues conjointes récurrentes mais très partielles depuis les abords des deux parcs, au gré des ouvertures à travers le maillage bocager, le projet de Menguenos étant d'une hauteur limitée.	Faible	Environ 2 km
Projet éolien de Néo Avel	Projet en instruction - 4 éolienne - 150 m	Visibilité conjointe entre le projet de Saint-Mayeux-Corlay et de Néo Avel depuis les alentours des deux parcs, mais souvent dans des champs visuels opposés, et en grande partie filtrée par la végétation bocagère. Distance permettant de limiter la prégnance des parcs. Perception conjointe également possible depuis les points hauts (cf. photomontage 30, photomontage 31).	Faible	Environ 4,3 km
Projet éolien de Saint-Igeaux	Projet autorisé - 6 éoliennes - 135 m	Visibilité conjointe surtout depuis les points lointains comme la butte Saint-Michel (cf. photomontage 30). Peu d'interactions entre les deux projets depuis les abords des deux parcs, les masques végétaux filtrant une grande partie des visibilités.	Très faible	Environ 8 km
Projet Sainte-Tréphine	Projet autorisé - 6 éoliennes - 150 m	Visibilité conjointe possible surtout depuis les points lointains comme la butte Saint-Michel (cf. photomontage 30). Peu d'interactions entre les deux projets depuis les abords des deux parcs, les masques végétaux filtrant une grande partie des visibilités.	Très faible	Environ 11 km
Projet de Hent-Glaz	Projet en instruction - 3 éoliennes - 200 m	Rares visibilités conjointes possibles depuis certains points hauts et dégagés (cf. photomontage 32) mais les vues restent en grande partie filtrées par les rideaux de végétation successifs (cf. photomontage 33).	Très faible	Environ 12 km
Projet de Gwerginiou	Projet autorisé - 6 éoliennes	Rares visibilités conjointes possibles depuis certains points hauts et dégagés.	Très faible	Environ 12 km
Projet de la Lande Carmoise	Projet en instruction - 4 éoliennes - 150 m	Perceptions conjointes lointaines possibles (cf. photomontage 32) mais en grande partie arrêtées par le relief et les masques végétaux successifs (cf. photomontage 30, photomontage 34).	Très faible	Environ 14 km

Tableau 22 : Effets cumulés du projet avec les autres projets existants ou approuvés.

6.3.10 Analyse des angles de respirations depuis les lieux de vies et points d'intérêts principaux

6.3.10.1 Méthodologie

Les effets d'accumulation du parc éolien projeté avec les parcs éoliens construits et les projets existants ou approuvés doivent être évalués.

Pour ce faire, le paysagiste en charge de l'étude des impacts sur le paysage et le patrimoine doit définir un certain nombre de points d'analyse, définis au regard de leurs enjeux de perceptions et de positionnement des éoliennes. Cette analyse devra ainsi prioritairement porter sur des lieux critiques au regard des conditions d'exposition (habitat, sites touristiques,...).

La méthode développée ici est inspirée du « Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres » mis à jour en 2016. La mise à jour d'octobre 2020 de ce même guide recommande de procéder systématiquement à une étude des effets cumulés quelque soit le contexte éolien. Dans les situations où la densité éolienne est faible, la cartographie des espaces de respiration peut suffire. Dans les secteurs présentant des densités importantes, l'approche cartographique peut être complétée par une analyse de détail des espaces de respiration et éventuellement des photomontages et tout autre indicateur nécessaire. Cette adaptation de la méthode est également préconisée dans l'« Etude sur la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens » réalisé par la DREAL des Hauts-de-France en juillet 2019.

Le Guide national précise bien que le degré d'occupation éolienne qui caractérise le basculement dans une situation de saturation visuelle est « spécifique à chaque territoire ; il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat ».

La législation et la jurisprudence confirment l'absence de seuils « universels » reconnus de densité d'éoliennes pour définir une situation de saturation visuelle, quel que soit le territoire considéré.

Cette étude est réalisée par ENCIS Environnement dans le chapitre évaluant les impacts potentiels du projet. Cette méthode se distingue de la méthodologie « Éoliennes et risques de saturation visuelle - Conclusions de trois études de cas en Beauce (DIREN Centre, 2007) », qui du fait d'un certain nombre de limites (typologie de paysage différente entre autres), apparaît difficilement applicable au territoire d'accueil du projet.

Une analyse cartographique recensant les projets éoliens existants ou approuvés présents dans un rayon donné autour des points d'analyse détermine préalablement l'angle théoriquement occupé par des éoliennes pouvant être perceptibles sur l'horizon, leur prégnance en fonction de la distance et l'amplitude des panoramas exempts d'éolienne. L'analyse de terrain permet de prendre en compte la réalité de la configuration bâtie et végétale induisant des masques, en distinguant l'analyse théorique et l'analyse terrain ne tenant compte que des éoliennes réellement visibles. Elle permet également d'analyser les situations d'approche du village et depuis l'intérieur du village (place centrale, routes principales, etc.).

Cette évaluation permet d'apprécier le risque d'une accumulation trop importante d'éoliennes, voire d'une saturation visuelle depuis les points de vue sensibles, ainsi que le risque d'encerclement des villages par les éoliennes, notamment en fonction des angles de respiration visuels ménagés, ainsi que de la densité et des distances d'éloignement des projets entre eux.

Méthodologie du choix des points d'analyse :

« L'étude des effets cumulés sera abordée principalement sous l'angle de la commodité de voisinage et doit être étudiée par rapport à l'habitat. La méthode d'analyse utilisée sera adaptée en fonction de l'organisation de ce-dernier. » (extrait du guide d'octobre 2020).

Le positionnement du point d'où est réalisée l'analyse doit permettre de restituer une certaine réalité dans les résultats du calcul. Un seul point ne permet pas de refléter l'exposition globale d'un village aux parcs éoliens environnants, certaines habitations pouvant être plus exposées que d'autres à un projet.

L'objectif étant d'étudier la contribution du projet éolien à l'étude sur l'occupation des horizons, les points d'analyse choisis ici sont donc positionnés dans les secteurs les plus exposés à ce projet. Cette identification est préalablement faite à partir de la carte de la zone d'influence visuelle du projet et de visites de terrain.

La présence de masques ponctuels non pris en compte dans les calculs de la Zone d'Influence Visuelle (haies, arbres isolés, bâti, etc.) peut limiter voire empêcher toute perception du projet depuis certains secteurs. Le centre de village n'est donc pas retenu de manière systématique comme point d'analyse car il peut être isolé visuellement du projet alors que des zones périphériques, des quartiers spécifiques ou des hameaux y sont plus exposés. En cas de disparité dans les perceptions entre différents points d'un lieu de vie, c'est le secteur le plus exposé qui est retenu pour le positionnement du point. L'analyse prend en compte les perceptions depuis ce point choisi et les éventuelles perceptions complémentaires depuis d'autres secteurs du lieu de vie.

L'évaluation des effets de la densification éolienne pourra utilement être basée sur les indices suivants :

Indice d'espace de respiration :

Il s'agit du plus grand angle continu sans éolienne.

Il paraît important que chaque lieu dispose « d'espace de respiration » sans éolienne visible, pour éviter un effet de saturation et maintenir la variété des paysages. Cet espace de respiration constitue un indicateur complémentaire de celui de l'occupation de l'horizon. L'interprétation des résultats obtenus à partir du calcul de cet indice ne doit pas se limiter au champ de vision humain (qui correspond à un angle de 50° environ), mais prendre en considération un angle plus large pour tenir compte de la mobilité du regard.

Indice d'occupation de l'horizon :

Il s'agit de la somme des angles de l'horizon interceptés par les éoliennes perceptibles de parcs existants et de projets éoliens, depuis un point de vue pris comme centre, prenant en compte les obstacles pérennes comme le relief ou le bâti dense des centre-bourgs. Cette hypothèse ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes depuis le point de vue, mais elle permet d'évaluer l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage, ainsi que l'effet d'encerclement. L'angle intercepté n'est pas l'encombrement physique des pales, mais toute l'étendue d'un parc éolien (ou d'un groupe cohérent d'éoliennes) sur l'horizon, mesurée sur une carte. Cette évaluation doit pondérer les éoliennes en fonction de leur distance par rapport au point de vue et / ou de l'angle vertical qu'elles occupent depuis ce point de vue (hauteur apparente).

Dans l'analyse proposée, une carte montre les éoliennes présentes dans un rayon de 10 km autour du point étudié. Les cônes de vue concernant les projets existants ou approuvés non visibles sont figurés en gris (lorsqu'ils sont cachés par le relief ou les autres masques existants : bâti, végétation, etc.), les cônes de vue pour les projets visibles sont figurés en bleu.

Depuis un point de vue, la saturation des horizons par un nombre donné d'éoliennes peut fortement varier selon l'orientation des parcs. Ce facteur de réduction de l'impact pour le cadre de vie des riverains doit être pris en compte dans l'élaboration des projets.

Il faut noter que ne sont pas pris en compte les doubles comptes, c'est-à-dire que deux parcs superposés l'un à l'autre n'entraînent pas une somme de leur angle respectif. Le nombre total d'éoliennes est par contre retenu pour le calcul suivant.

Indice de densité sur les horizons occupés :

On parle ici du ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé.

Pour un secteur d'angle donné, l'impact visuel peut-être majoré par la densité d'éoliennes présentes.

Il est important de souligner que cet indice doit être lu en complément de l'indice d'occupation de l'horizon. Considéré de manière isolée, un fort indice de densité n'est pas nécessairement alarmant, si cette densité exprime le regroupement des machines sur un faible secteur d'angle d'horizon.

Ainsi, il paraît moins impactant d'augmenter cet indice plutôt que celui d'occupation de l'horizon.

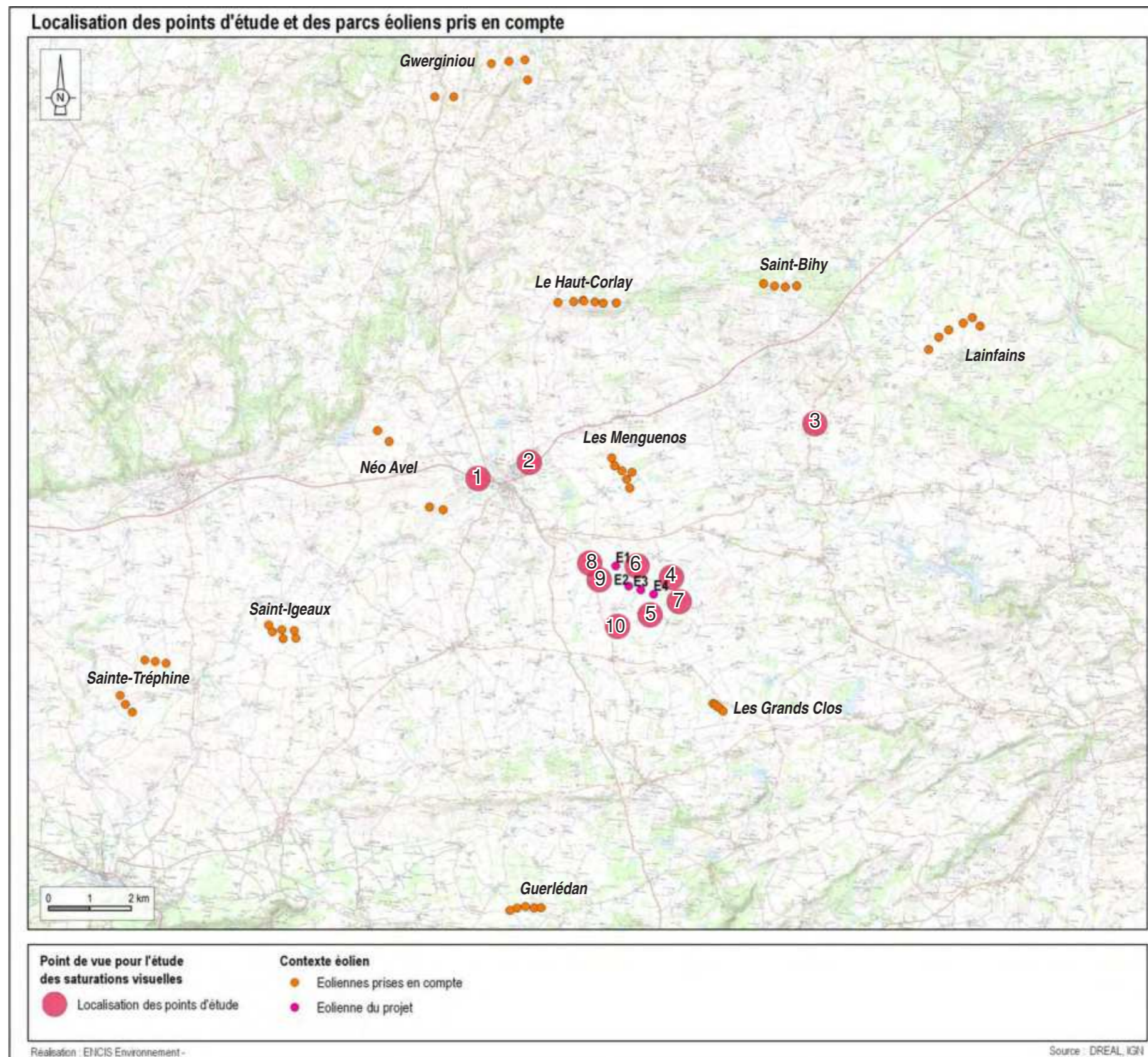
L'ensemble de ces indices doit ensuite être pris en compte par le paysagiste au regard de son analyse de terrain. Ces modélisations théoriques doivent donc bien être replacées dans le contexte paysager local prenant en compte la configuration réelle (présence de masques : haies, bâtiments, etc.).

La distance qui sépare l'observateur des éoliennes tient un rôle important dans la présence visuelle des éoliennes. Une éolienne de 180 m de hauteur distante de 2 km apparaît avec un angle vertical de 5,1°. Cet angle est de 2,1° à 5 km et de 1° à 10 km (elle apparaît 5 fois plus petite). Cette variation de la perception en fonction de la distance n'est pas prise en compte dans les calculs. Ainsi, deux points d'analyse peuvent avoir

des indices proches mais des réalités très différentes.

La notion d'**encerclement** permet quant à elle d'évaluer les effets de la densification éolienne plus spécifiquement sur les lieux de vie (analyse des ouvertures visuelles depuis les villages, prise en compte des masques, etc.).

Le terme de **saturation visuelle** appliqué à l'éolien dans un paysage indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat.



6.3.10.2 Étude des angles de respiration autour de Corlay

Choix du point d'analyse

Le village de Corlay est implanté sur une pente tournée vers le nord. Le point d'analyse a été positionné au niveau de la D790, en arrivant par l'ouest à Corlay.

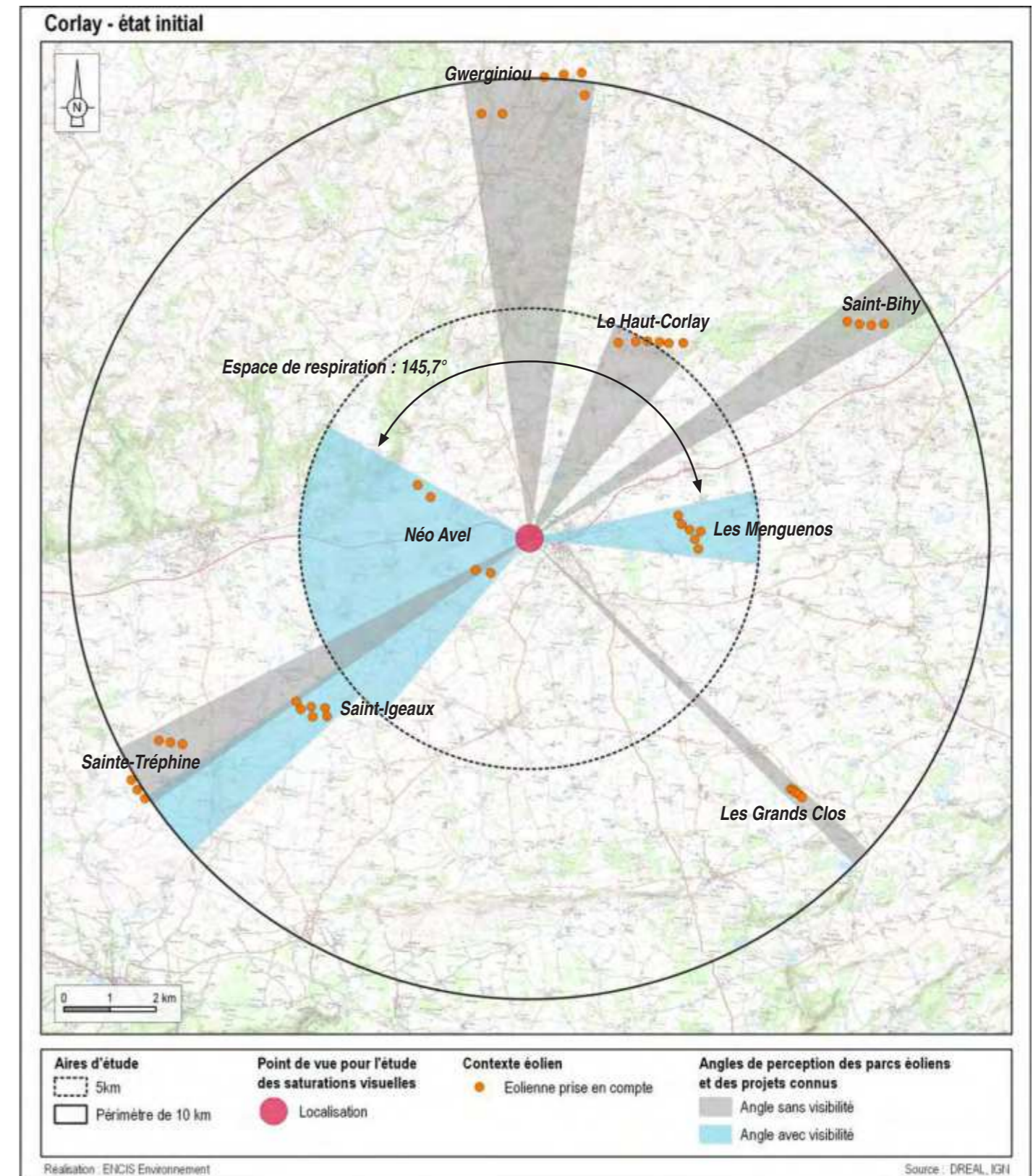
Etat initial

Depuis l'ouest de Corlay, au niveau de la D790, le parc de Néo Avel, assez proche (1 127 m pour l'éolienne la plus proche) est assez prégnant dans la vue. Dans le même champ visuel, le parc de Saint-Igeaux émerge très légèrement au-dessus de l'horizon boisé et bien que perceptible par intermittence, au gré des ouvertures à travers la végétation, il reste très discret et assez peu prégnant. Le parc de Sainte-Tréphine est beaucoup plus lointain et la succession de masques végétaux empêche toute vue sur ce dernier. Les projet du Haut-Corlay, de Saint-Bihy, Gwerginiou et des Grands Clos sont également imperceptibles depuis Corlay. En revanche, le parc des Menguenos est visible, dans une direction opposée à celui de Néo Avel, et sera surtout perceptible depuis la limite est d'urbanisation de Corlay. Le plus grand espace de respiration est de 145,7°. Le motif éolien est ainsi présent dans les perceptions mais reste globalement discret.

Etat projeté

Le projet de Saint-Mayeux-Corlay est perceptible en arrivant à Corlay par l'ouest, via la D790 mais également depuis l'est, en direction du Haut-Corlay. Les éoliennes se retrouvent éloignées de 3 945 m à 5 087 m : elles apparaissent assez petites et leur prégnance est ainsi limitée. L'angle occupé par l'ensemble du projet est très faible, de l'ordre de 3° de l'horizon. La présence du projet de Saint-Mayeux-Corlay ne réduit pas le plus grand espace de respiration, qui reste à 146° environ.

Le projet de Saint-Mayeux-Corlay a un impact très faible en terme d'occupation des horizons et il n'y a pas d'effet de saturation recensé depuis le village de Corlay.

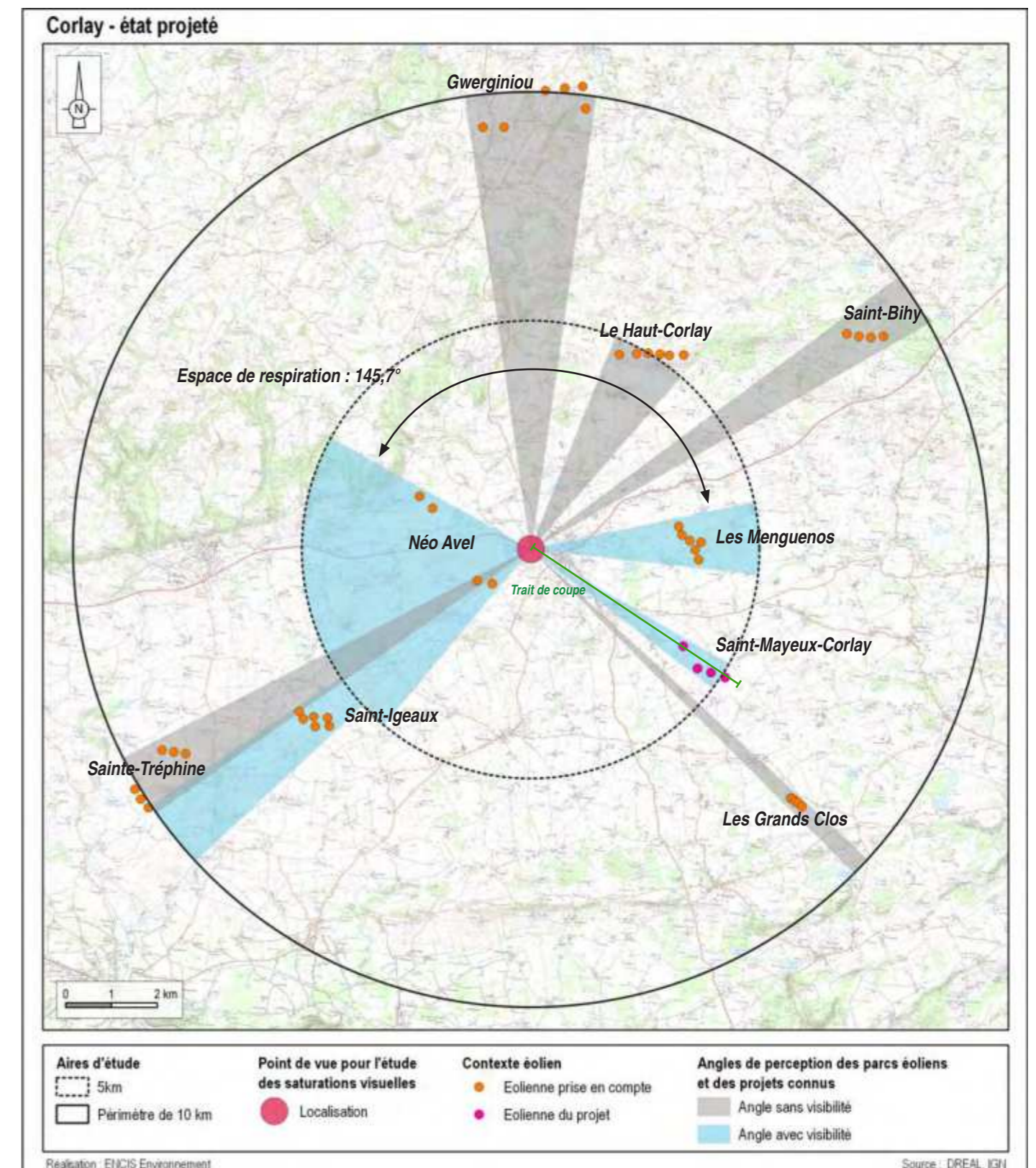


Carte 47 : Analyse depuis Corlay - Etat actuel.

Nom du projet	Distance au point d'analyse (éolienne la plus proche / la plus éloignée)	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Indice de densité sur les horizons occupés		Parc réellement visible
		Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Nombre d'éoliennes (B)	Indice (B/(A+A')) sans double compte	
Parc de Saint-Bihy	8 367 / 9 009	0	3,1	4	1,3	Non
Parc du Haut-Corlay	4 678 / 5 408	13,7	0	6	0,43	Non
Parc de Gwerginiou	9 249 / 10 187	0	13,5	6	0,4	Non
Parc de Néo Avel	1 127 / 2 691	67	0	4	0,05	Oui
Parc de Saint-Igeaux	5 762 / 6 195	0	6,2	6	0,96	Oui
Parc de Sainte-Tréphine	8 762 / 10 121	0	5,5	6	1,0	Non
Parc des Grands Clos	7 864 / 8 169	0	1	5	0,49	Non
Parc Les Menguenos	3 275 / 3 729	12,3	0	6	0,48	Oui
Projet de Saint-Mayeux-Corlay	3 945 / 5 087	3,1	0	4	1,3	Oui

Etat actuel	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	110,6
Densité éolienne	0,38
Plus grand angle de respiration	94,5°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	79,3
Densité éolienne	0,2
Plus grand espace de respiration	145,7°

Etat projeté	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	113,7
Densité éolienne	0,41
Plus grand angle de respiration	94,5°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	82,4
Densité éolienne	0,24
Plus grand espace de respiration	145,7°



Carte 48 : Analyse depuis Corlay - Etat projeté.

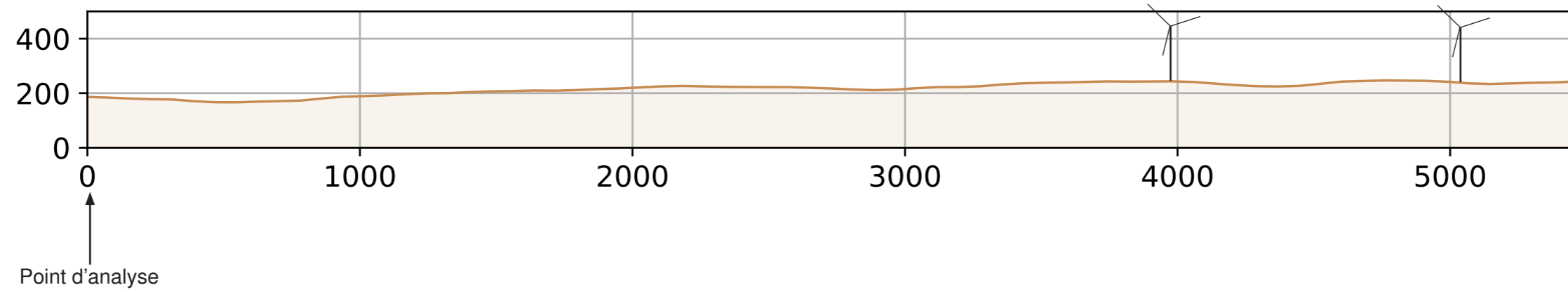


Figure 34 : Coupe de principe depuis Corlay (rapport 1x1), cf. trait de coupe page précédente.

6.3.10.3 Étude des angles de respiration autour du Haut-Corlay

Choix du point d'analyse

Le Haut-Corlay est une extension urbaine du village de Corlay, en limite nord-est de ce dernier. Ce hameau est implanté sur une butte, en surplomb du bourg historique de Corlay. Les habitations implantées sur la pente inclinée en direction du sud bénéficient d'un panorama ouvert. Le point d'analyse est localisé au niveau de la rue de Bourg la Reine, en contrebas du cimetière, à proximité du photomontage 13.

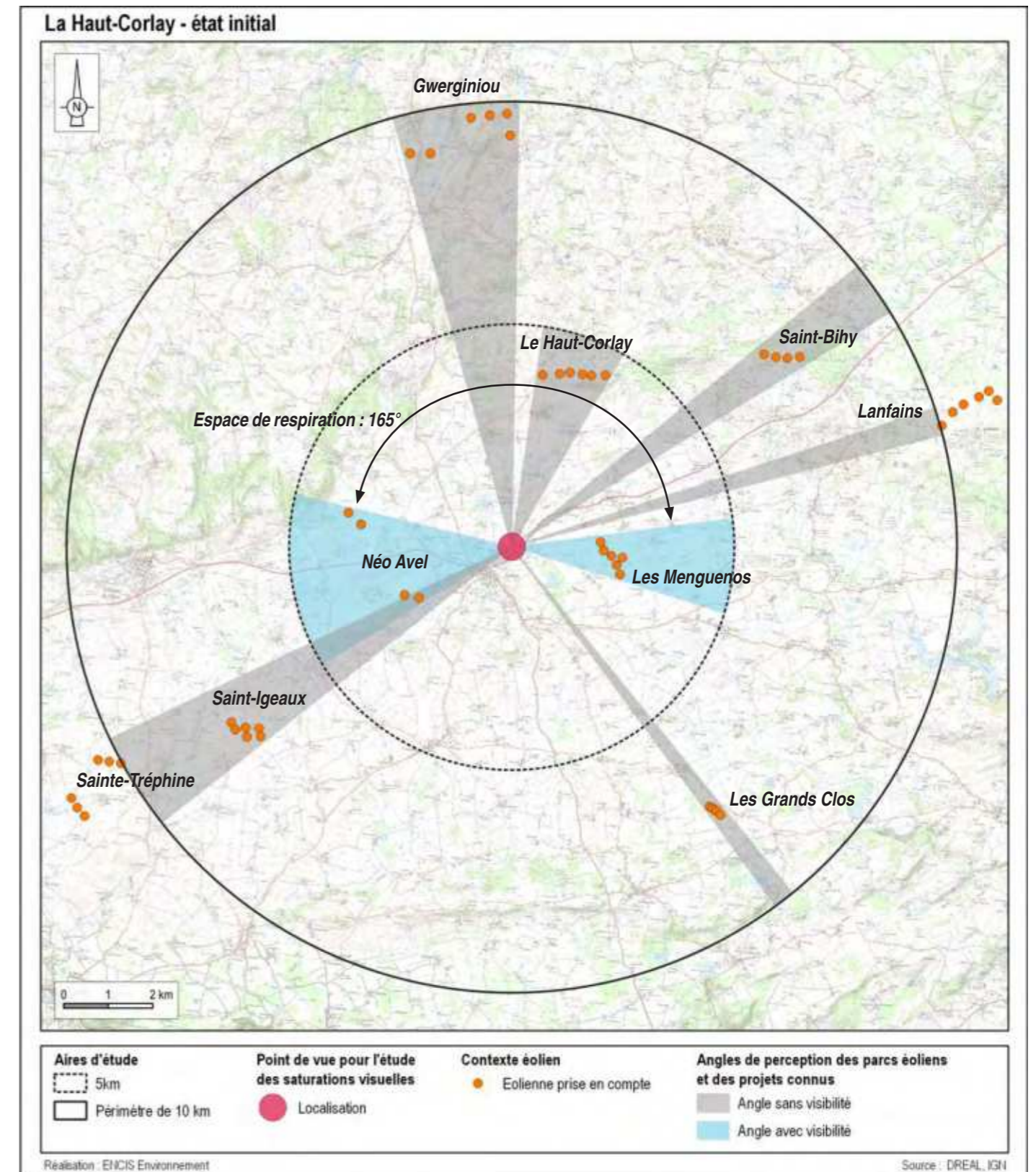
Etat initial

Depuis ce point de vue, les éoliennes du parc des Menguenos, à moins de 2 km pour la plus proche, émergent distinctement au-dessus de la cime des arbres et sont assez prégnantes dans la vue. Les éoliennes du parc de Néo Avel pourront également être perceptibles mais de manière plus partielle et elles seront surtout visibles depuis l'ouest du hameau, rue Pempoul par exemple. Le parc du Haut-Corlay, à moins de 5 km du point d'étude ne sera pas perceptible, le relief suffisant à masquer ces éoliennes au gabarit limité (90 m). Les autres parcs situés à plus de 5 km (Saint-Bihy, Lanfains, les Grands Clos, Saint-Igeaux, Sainte-Tréphine, Gwerginiou) ne seront pas perceptibles. Le plus grand espace de respiration est de 165°.

Etat projeté

Le projet de Saint-Mayeux-Corlay est visible dans son ensemble avec des éoliennes apparaissant sur des plans différents. L'angle horizontal d'occupation des horizons est d'environ 4°, limitant la prégnance du projet. En revanche, étant donné la position des éoliennes, elles peuvent induire un effet de dominance au-dessus des habitations du bourg de Corlay, situé en contrebas. Le projet de Saint-Mayeux-Corlay ne réduit pas le plus grand espace de respiration, qui demeure à 165°.

Le projet de Saint-Mayeux-Corlay a un impact très faible en terme d'occupation des horizons et il n'y a pas d'effet de saturation recensé depuis le village du Haut-Corlay.

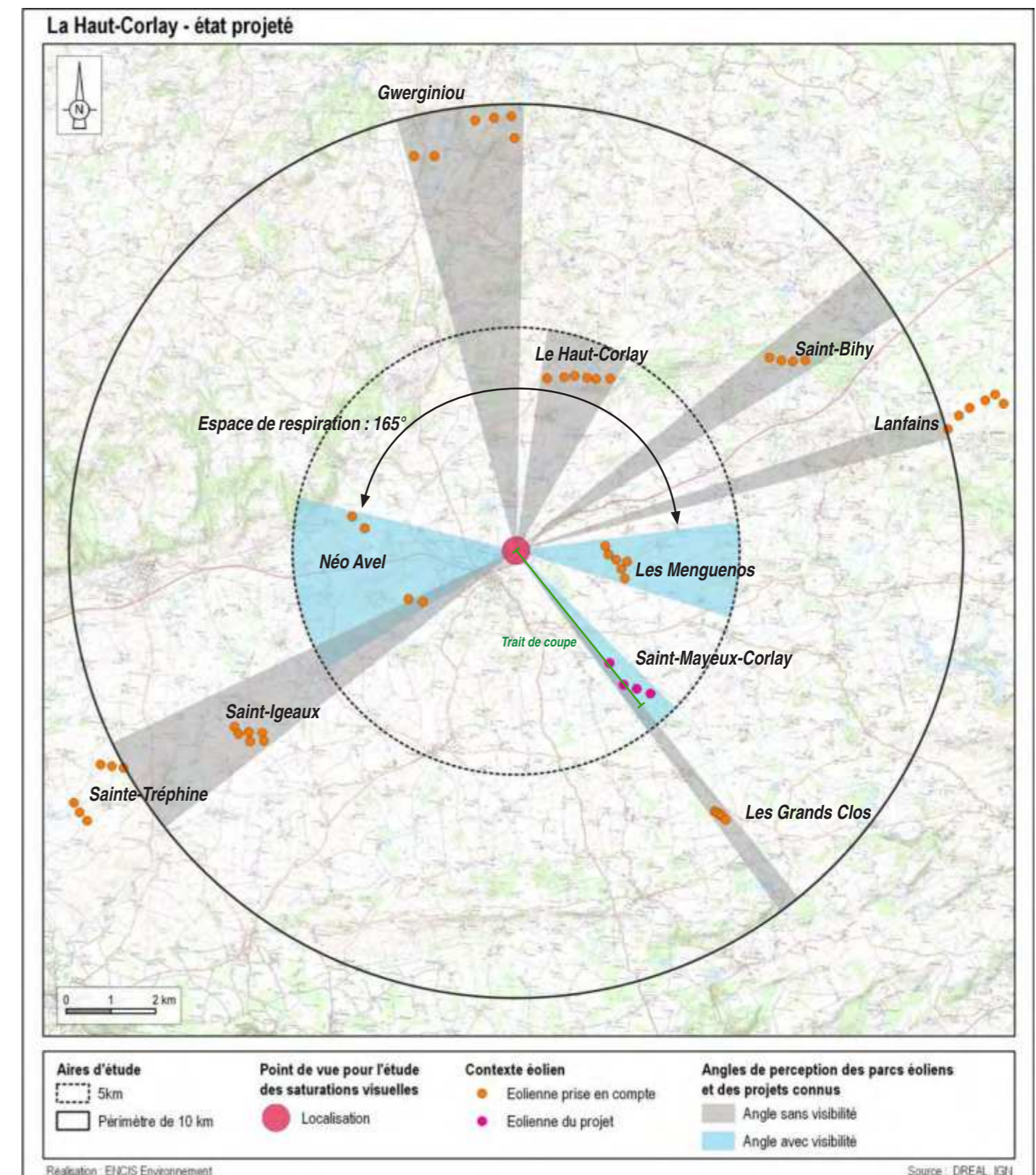


Carte 49 : Analyse depuis Le Haut-Corlay - Etat actuel.

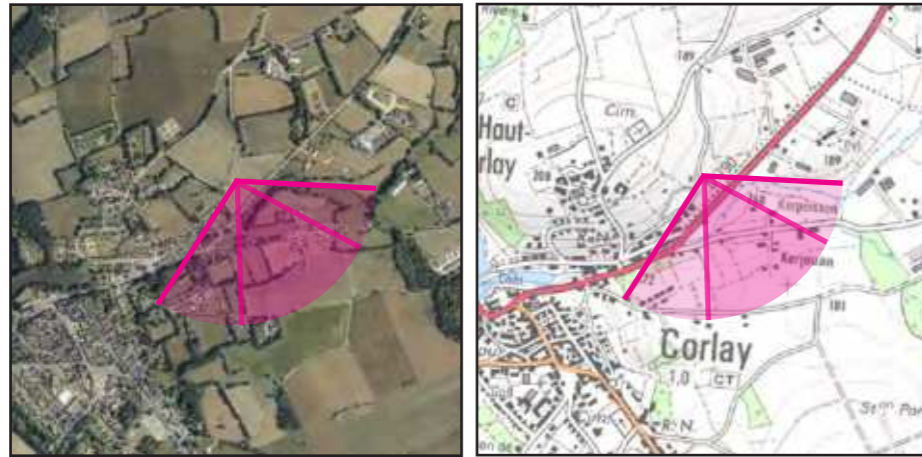
Nom du projet	Distance au point d'analyse (éolienne la plus proche / la plus éloignée)	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Indice de densité sur les horizons occupés		Parc réellement visible
		Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Nombre d'éoliennes (B)	Indice (B/(A+A')) sans double compte	
Parc Les Menguenos	1 999 / 2 510	17,4	0	6	0,34	Oui
Parc de Lanfains	10 042 / 11 397	0	2,3	6	2,6	Non
Parc de Saint-Bihy	7 131 / 7 750	0	3,9	4	1,02	Non
Parc du Haut-Corlay	3 927 / 4 393	18,4	0	6	0,32	Non
Parc de Gwerginiou	9 024 / 9 731	0	14,2	6	0,4	Non
Parc de Néo Avel	2 374 / 3 747	40,6	0	4	0,09	Oui
Parc de Saint-Igeaux	6 985 / 7 437	0	5	6	1,2	Non
Parc de Sainte-Tréphine	10 000 / 11 337	0	5	6	1,5	Non
Parc des Grands Clos	7 328 / 7 624	0	0,6	4	6,6	Non
Projet de Saint-Mayeux-Corlay	3 262 / 4 384	4,5	0	4	0,88	Oui

Etat actuel	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	105,6
Densité éolienne	0,45
Plus grand angle de respiration	90,4°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	58
Densité éolienne	0,17
Plus grand espace de respiration	165°

Etat projeté	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	110,1
Densité éolienne	0,47
Plus grand angle de respiration	90,4°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	62,5
Densité éolienne	0,22
Plus grand espace de respiration	165°



Carte 50 : Analyse depuis Le Haut-Corlay - Etat projeté.



Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 251841 / 6819674
 Date et heure de la prise de vue : 30/10/2018 à 17:50
 Focale : 35 mm
 Azimut vue panoramique : 148°
 Angle visuel du parc : 4,5°
 Eolienne la plus proche : E1 à 3 233 m



Photographie 154 : Photomontage 13 depuis le Haut-Corlay (120°).

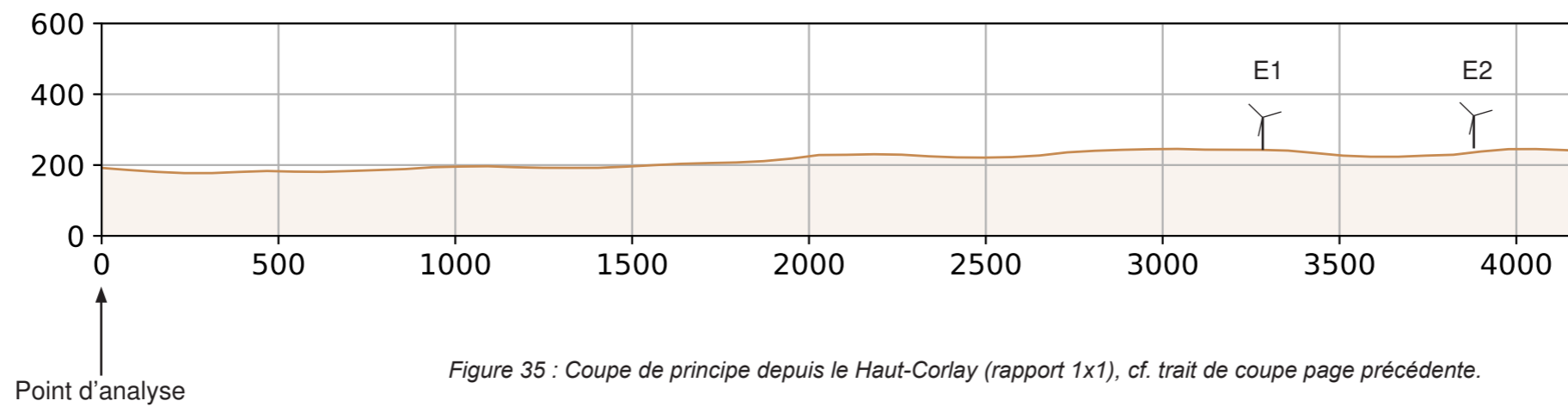


Figure 35 : Coupe de principe depuis le Haut-Corlay (rapport 1x1), cf. trait de coupe page précédente.

6.3.10.4 Étude des angles de respiration autour du bourg de la Harmoye

Choix du point d'analyse

Le bourg de la Harmoye est implanté au niveau d'un léger vallon. Le point d'analyse est situé à peu près au niveau du photomontage 12, en arrivant à la Harmoye par l'est.

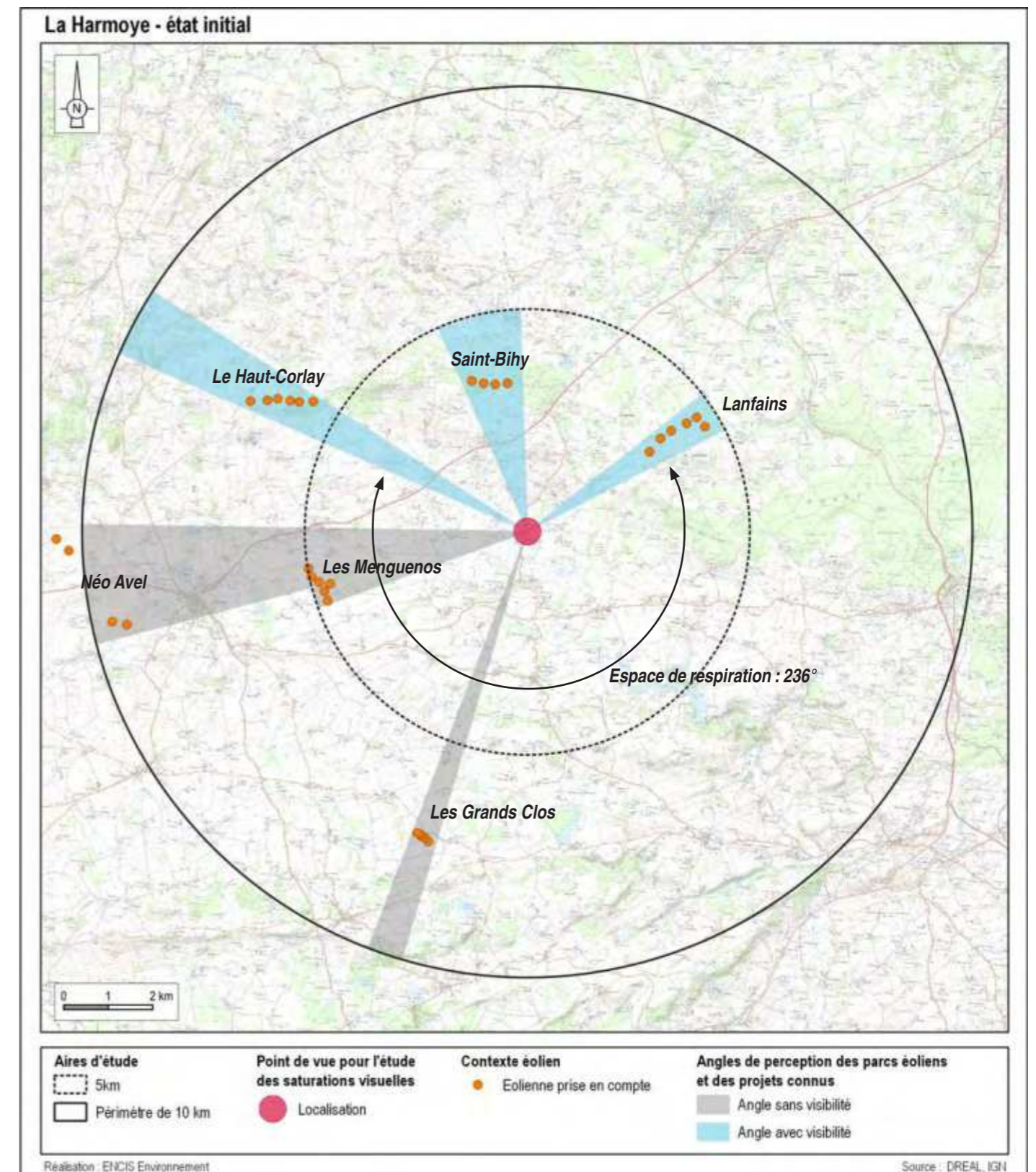
Etat initial

Depuis l'est de la Harmoye, les parcs situés plus au nord sont visibles : il s'agit des parcs de Lanfains, Saint-Bihy et le Haut-Corlay. Le relief et les masses boisées filtrent une partie des perceptions et ce sont les rotors, pour le projet de Lanfains, et les pales, pour les projets de Saint-Bihy et le Haut-Corlay qui sont surtout perceptibles. En revanche, les parcs des Menguenos, Néo Avel et les Grands Clos, à l'ouest et au sud-ouest du périmètre d'étude, ne sont pas visibles : ils se retrouvent masqués par le relief notamment. Le plus grand espace de respiration est de 236°. Le motif éolien est ainsi présent dans les perceptions mais reste globalement discret.

Etat projeté

Depuis le centre du village, les habitations jouent un rôle de masque et arrêtent les visibilitées. En revanche, en arrivant depuis l'est et en quittant le hameau par l'ouest, l'ensemble du projet émerge au-dessus des masques végétaux composant l'arrière-plan. La succession de rideaux d'arbres filtre une grande partie des visibilitées. Le projet de Saint-Mayeux-Corlay est distant de 5,6 à 5,9 km environ et occupe une emprise de 11° sur l'horizon. Les éoliennes sont visibles mais la distance atténue les perceptions rendant le projet peu prégnant dans la vue. Les autres parcs visibles ne seront pas perceptibles dans le même champ visuel. Le projet de Saint-Mayeux-Corlay diminue le plus grand espace de respiration, ce dernier passant de 236° à 164°. Cet espace exempt d'éolienne est encore large et évite tout effet de saturation visuelle.

Le projet de Saint-Mayeux-Corlay, a un impact très faible en terme d'occupation des horizons et il n'y a pas d'effet de saturation recensé depuis le village de la Harmoye.

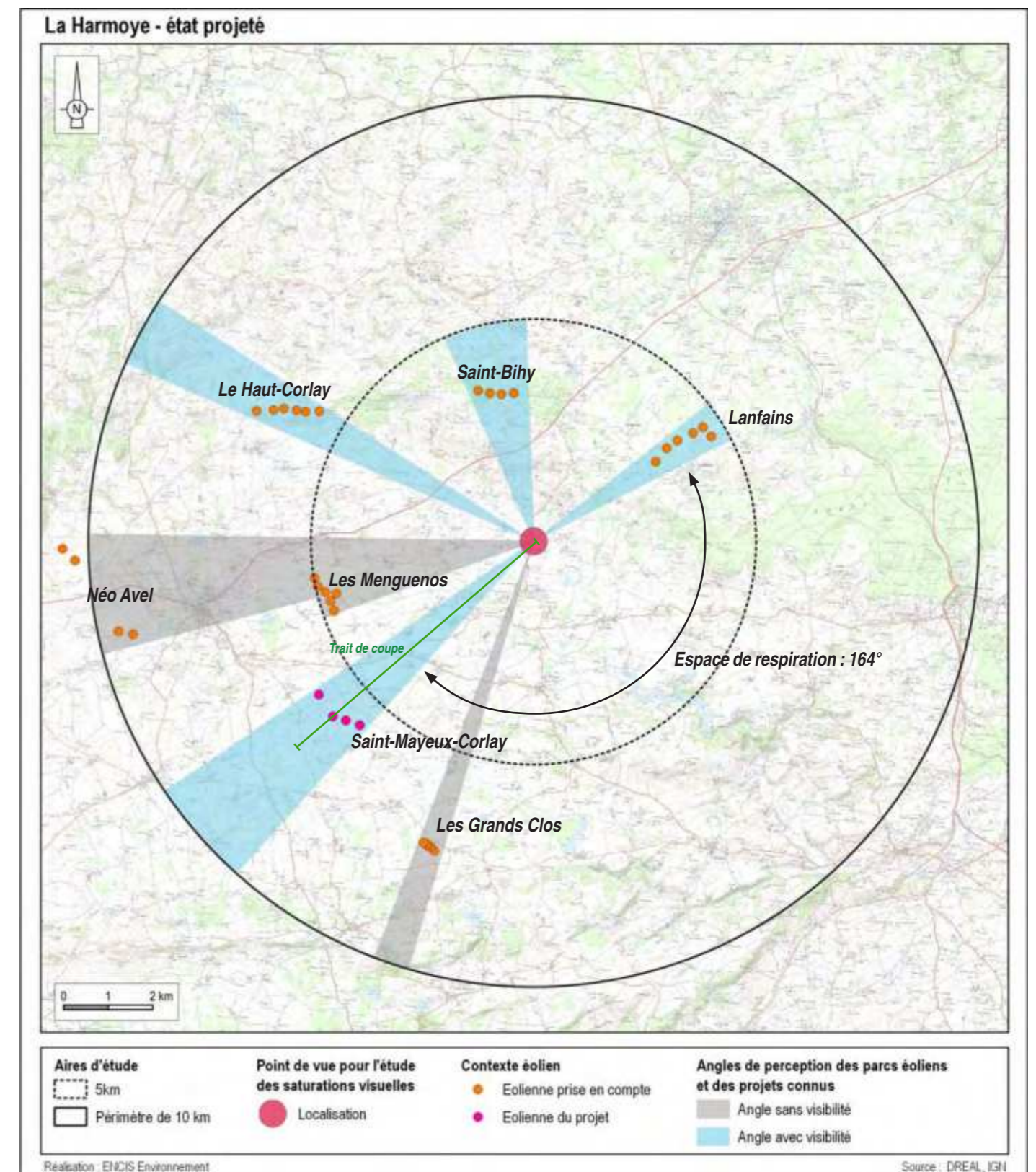


Carte 51 : Analyse depuis La Harmoye - Etat actuel.

Nom du projet	Distance au point d'analyse (éolienne la plus proche / la plus éloignée)	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Indice de densité sur les horizons occupés		Parc réellement visible
		Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Nombre d'éoliennes (B)	Indice (B/(A+A')) sans double compte	
Parc de Lanfains	3 281 / 4 639	4,4	0	6	1,36	Oui
Parc de Saint-Bihy	3 363 / 3610	12,5	0	4	0,32	Oui
Parc du Haut-Corlay	5 630 / 6 874	0	6	6	1	Oui
Parc Les Menguenos	4 584 / 5 002	10	0	6	0,6	Non
Parc de Néo Avel	9 235 / 10 586	0	12,1	4	0,33	Non
Parc des Grands Clos	7 197 / 7 292	0	2,3	5	2,17	Non
Projet de Saint-Mayeux-Corlay	5 676 / 5 974	0	11	4	0,36	Oui

Etat actuel	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	43,4
Densité éolienne	0,71
Plus grand angle de respiration	138,4°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	23
Densité éolienne	0,7
Plus grand espace de respiration	236°

Etat projeté	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	54,4
Densité éolienne	1,21
Plus grand angle de respiration	128,4°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	34
Densité éolienne	0,59
Plus grand espace de respiration	164°



Carte 52 : Analyse depuis La Harmoye - Etat projeté.



Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 250473 / 6817152
 Date et heure de la prise de vue : 30/10/2018 à 11:38
 Focale : 35 mm
 Azimut vue panoramique: 228°
 Angle visuel du parc : 9°
 Eolienne la plus proche : E1 à 5 950 m



Photographie 155 : Photomontage 12 en arrivant à la Harmoye (120°).

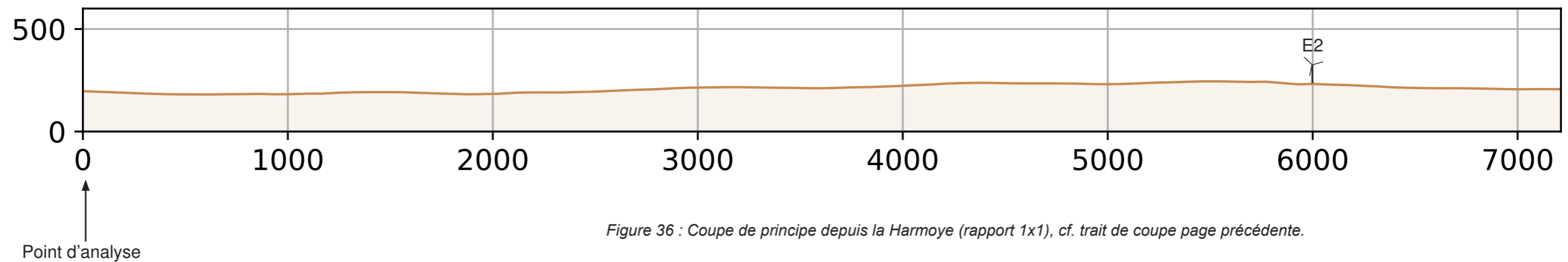


Figure 36 : Coupe de principe depuis la Harmoye (rapport 1x1), cf. trait de coupe page précédente.

6.3.10.5 Étude des angles de respiration autour du hameau de Kerfaouen

Choix du point d'analyse

Le hameau de Kerfaouen est composé de quelques habitations et de bâtiments agricoles implantés au niveau d'un léger talweg, au cœur d'un paysage agricole et bocager. Le point d'analyse est situé à proximité du photomontage 21.

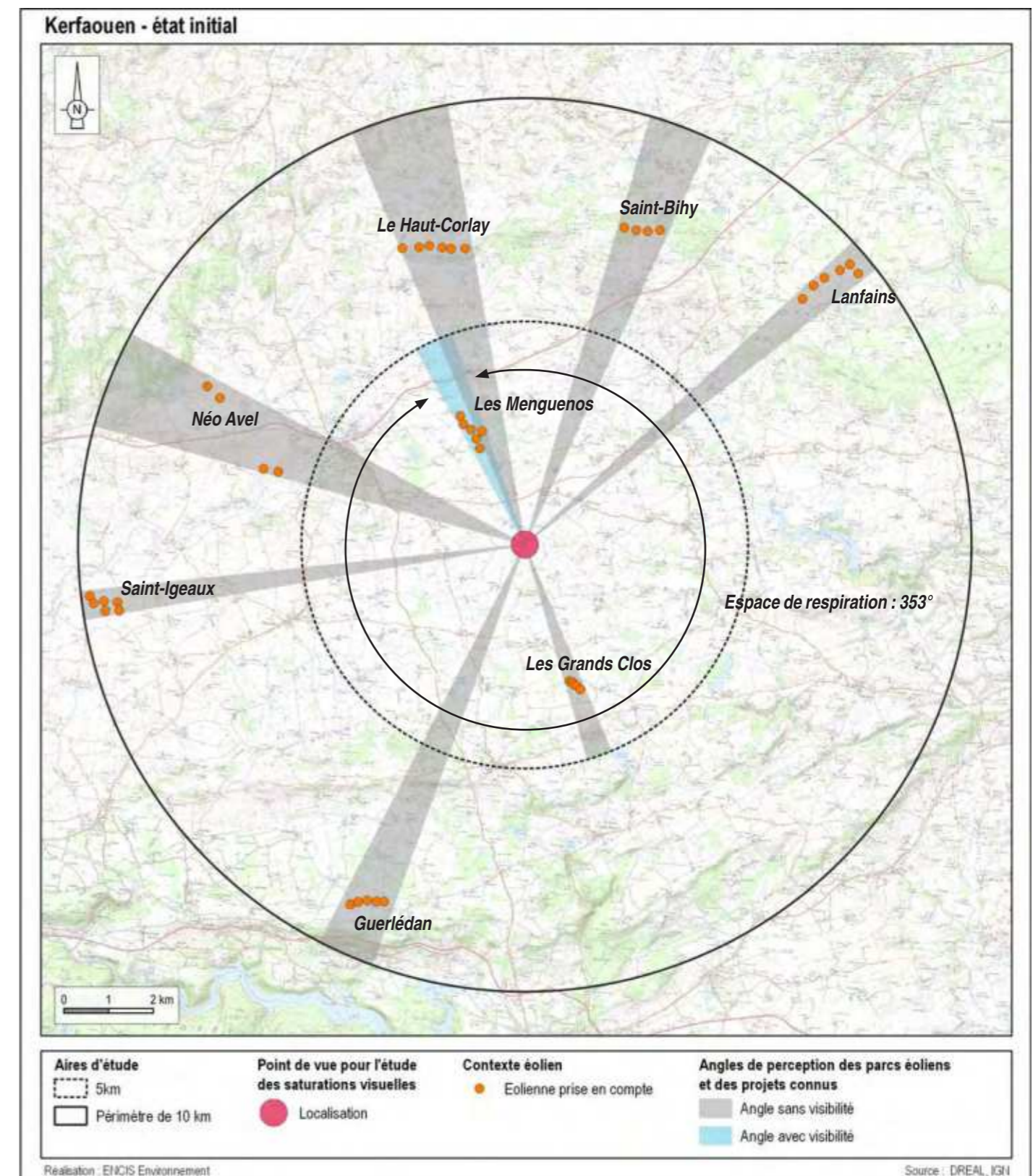
Etat initial

Depuis ce point de vue, le relief et les rideaux d'arbres successifs forment des écrans opaques masquant les autres parcs éoliens compris dans l'aire d'étude. Seul le parc des Menguenos est perceptible depuis le hameau de Kerfaouen, étant donné sa proximité. En effet, il est situé entre 2,3 et 3,2 km du point d'analyse. Les éoliennes apparaissent superposées et de ce fait, l'angle d'occupation est faible (6,3°). Le plus grand espace de respiration est très large, avec 354° environ. Le motif éolien est ainsi présent dans les perceptions mais reste globalement très discret.

Etat projeté

Depuis le hameau de Kerfaouen, l'ensemble du projet est visible et émerge au-dessus de la végétation en formant une ligne irrégulière. L'éolienne la plus proche se trouve à 592 m et la plus éloignée à 1 376 m. Etant donné leur proximité, les éoliennes sont prégnantes dans la vue. L'ensemble du projet occupe un angle de 55°. La présence des éoliennes de Saint-Mayeux-Corlay entraîne une réduction importante du plus grand espace de respiration, ce dernier passant de presque 354° à 247°. Cette valeur reste cependant assez importante pour ne pas engendrer d'effet de saturation visuelle. Ainsi, même si le parc de Saint-Mayeux-Corlay est prégnant dans la vue depuis le hameau de Kerfaouen, il interagit peu avec d'autres parcs éoliens et le large espace de respiration permet d'éviter les effets de saturation ou d'encerclement.

Le projet de Saint-Mayeux-Corlay a un impact modéré en terme d'occupation des horizons mais il n'y a pas d'effet de saturation recensé depuis le hameau de Kerfaouen.

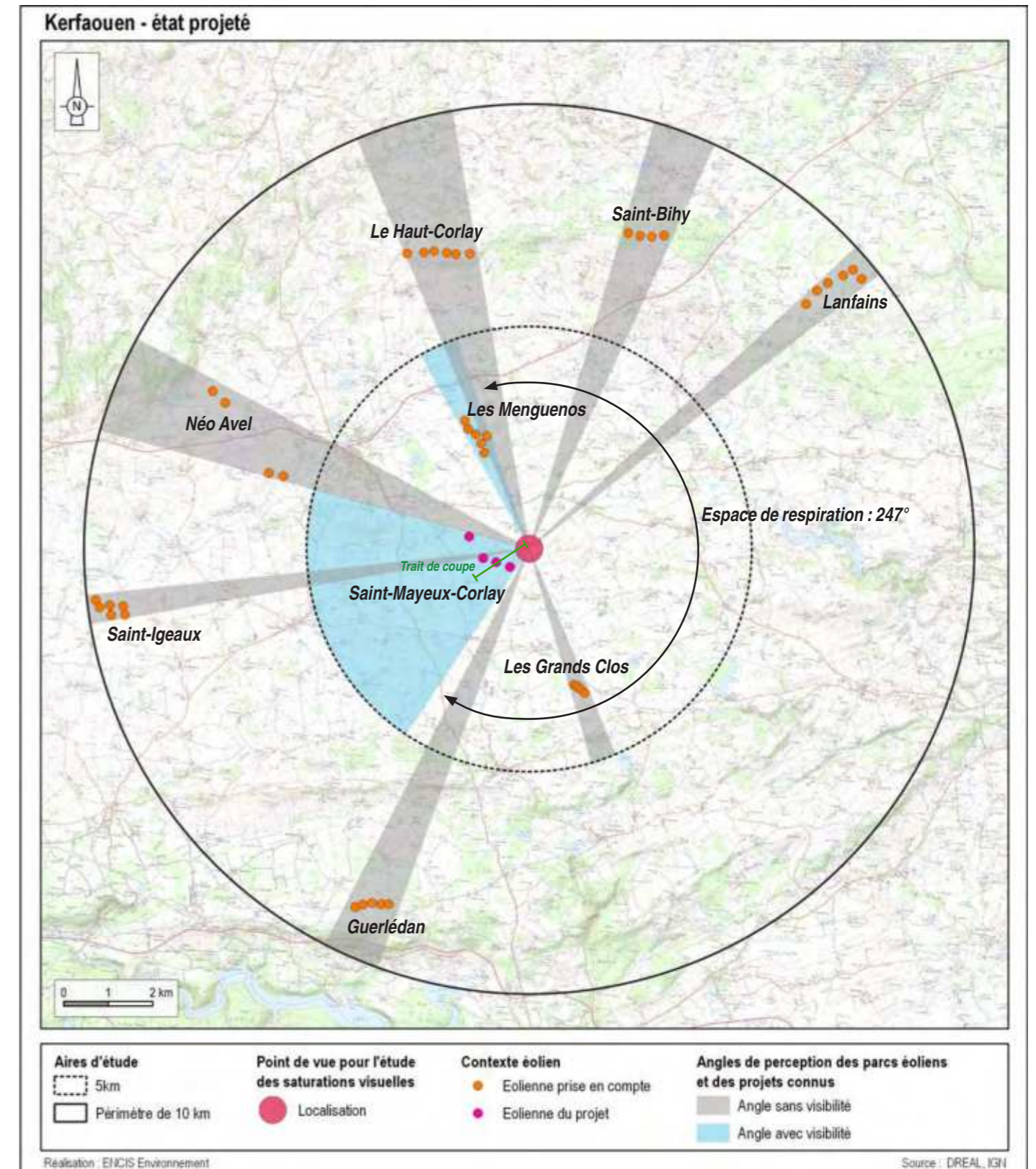


Carte 53 : Analyse depuis Kerfaouen - Etat actuel.

Nom du projet	Distance au point d'analyse (éolienne la plus proche / la plus éloignée)	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Indice de densité sur les horizons occupés		Parc réellement visible
		Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Nombre d'éoliennes (B)	Indice (B/(A+A')) sans double compte	
Parc de Lanfains	8 309 / 9 613	0	2,8	6	2,14	Non
Parc de Saint-Bihy	7 443 / 7 669	0	5,8	4	0,69	Non
Parc du Haut-Corlay	6 769 / 7 187	0	11	6	0,54	Non
Parc Les Menguenos	2 383 / 3 228	6,3	0	6	0,95	Oui
Parc de Néo Avel	5 760 / 7 946	0	10	4	0,4	Non
Saint-Igeaux	9 213 / 9 811	0	2,4	6	2,5	Non
Parc des Grands Clos	3 207 / 3 464	0	2,9	5	1,7	Non
Guerlédan	8 586 / 8 947	0	4,4	5	1,1	Non
Projet de Saint-Mayeux-Corlay	592 / 1 376	55	0	4	0,07	Oui

Etat actuel	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	44
Densité éolienne	0,95
Plus grand angle de respiration	108°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	6,3
Densité éolienne	0,95
Plus grand espace de respiration	353,7°

Etat projeté	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	101,5
Densité éolienne	0,45
Plus grand angle de respiration	108°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	61,3°
Densité éolienne	0,16
Plus grand espace de respiration	247°



Carte 54 : Analyse depuis Kerfaouen - Etat projeté.



Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 255353 / 6816903
 Date et heure de la prise de vue : 30/10/2018 à 11:48
 Focale : 35 mm
 Azimut vue panoramique : 260°
 Angle visuel du parc : 55°
 Eolienne la plus proche : E4 à 599 m

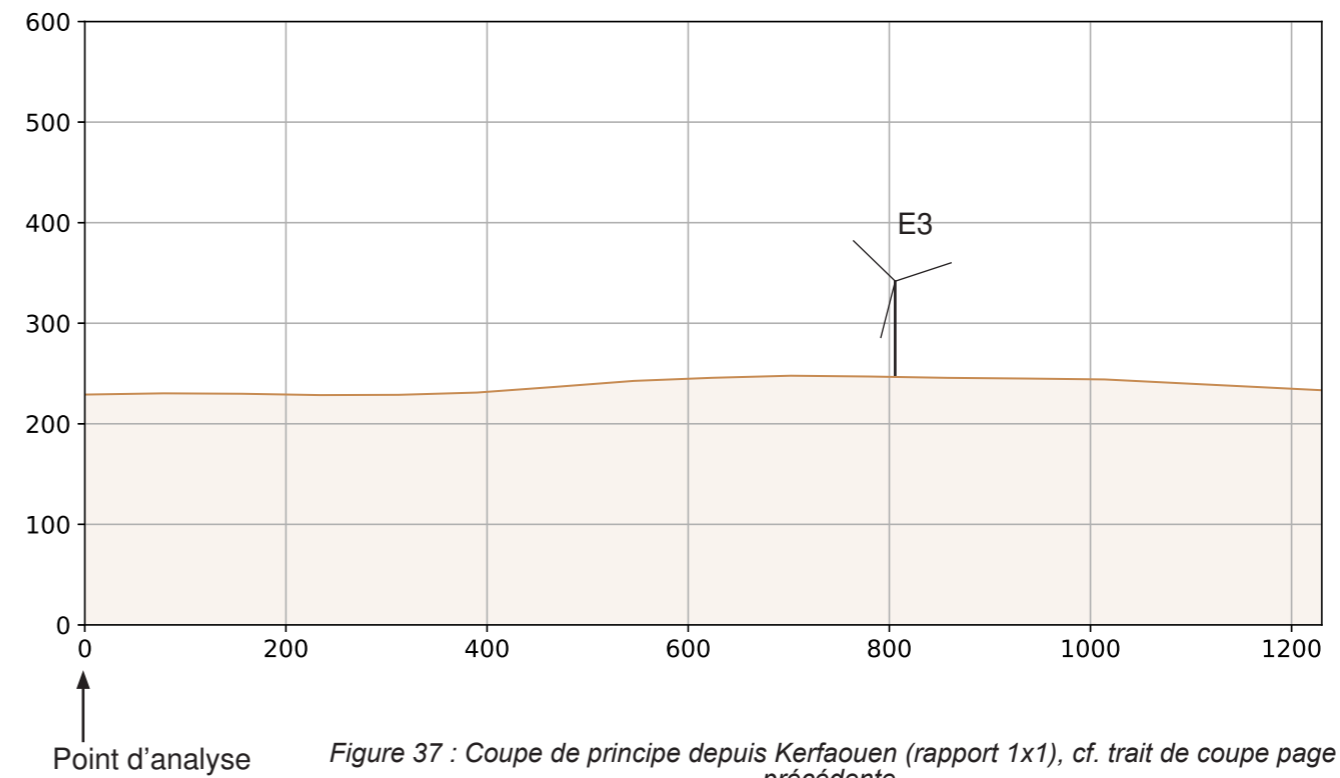


Figure 37 : Coupe de principe depuis Kerfaouen (rapport 1x1), cf. trait de coupe page précédente.



Photographie 156 : Photomontage 21 depuis Kerfaouen (120°).

6.3.10.6 Étude des angles de respiration autour du hameau du Rouello

Choix du point d'analyse

Le hameau de Rouello se compose d'une dizaine d'habitations et de bâtiments agricoles, implantés au niveau d'une pente inclinée vers l'ouest avec des percées visuelles lointaines s'ouvrant dans cette direction. Le point d'analyse est localisé à proximité du photomontage 24.

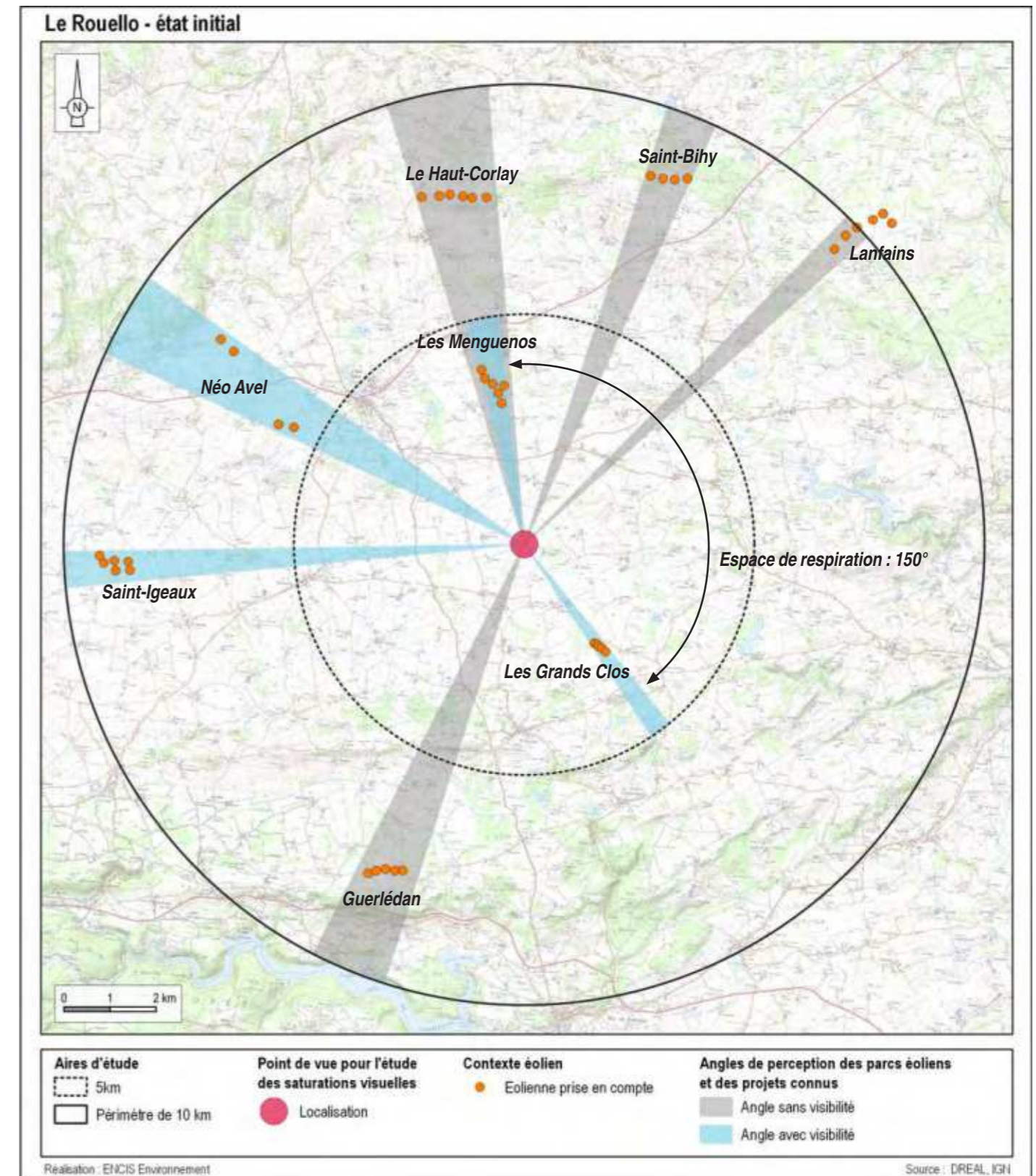
Etat initial

Depuis ce point de vue, les projets situés au nord (parc de Lanfains, Saint-Bihy, le Haut-Corlay) ne sont pas perceptibles étant donné le relief de pente les masquant. Le parc des Menguenos est également situé au nord mais à une distance plus rapprochée (3,1 km pour l'éolienne la plus proche) et des extrémités de pale pourront être perceptibles et émerger au-dessus de la ligne d'horizon mais de manière très discrète, les éoliennes étant quasiment imperceptibles. Le panorama s'ouvre vers l'ouest avec des perceptions lointaines possibles, notamment sur les parcs de Néo Avel et de Saint-Igeaux. Etant donné leur éloignement, ces parcs apparaîtront de façon discrète à l'horizon et leur emprise sera très réduite, avec des angles occupés respectivement de 8° et 2,2°. Le projet des Grands Clos, à moins de 3 km, sera également perceptible. Le plus grand angle de respiration est de 150°. Le motif éolien est déjà présent dans cette vue mais reste discret et peu prégnant.

Etat projeté

Au cœur de ce paysage ouvert, le relief et les rideaux d'arbres contribuent à filtrer en partie les visibilitées sur le bas des éoliennes mais le projet demeure bien visible et prégnant dans la vue, étant donné la proximité des éoliennes (508 m à 1 446 m). Les rapports d'échelle apparaissent quelque peu déséquilibrés étant donné le contraste important entre les arbres et les éoliennes. L'emprise du projet est d'environ 46° et les éoliennes de Saint-Mayeux-Corlay pourront très faiblement émerger au-dessus de la ligne d'horizon. La présence du projet de Saint-Mayeux-Corlay diminue légèrement le plus grand espace de respiration, ce dernier passant de 150° à 133° environ.

Le projet de Saint-Mayeux-Corlay a un impact modéré en terme d'occupation des horizons mais il n'y a pas d'effet de saturation recensé depuis le hameau de Rouello.

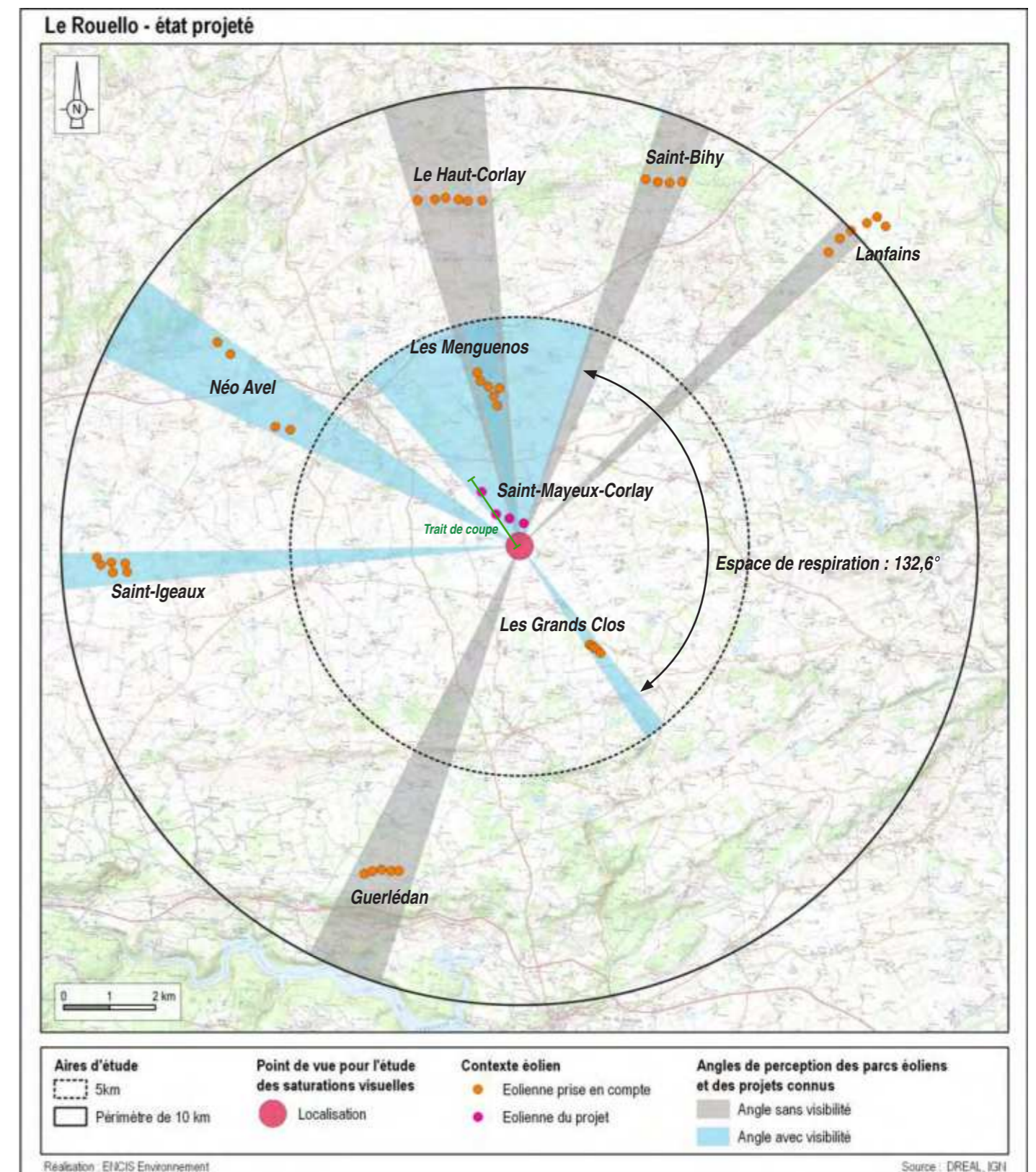


Carte 55 : Analyse depuis Le Rouello - Etat actuel.

Nom du projet	Distance au point d'analyse (éolienne la plus proche / la plus éloignée)	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Indice de densité sur les horizons occupés		Parc réellement visible
		Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Nombre d'éoliennes (B)	Indice (B/(A+A')) sans double compte	
Parc de Lanfains	9 306 / 10 609	0	2,7	6	2,2	Non
Parc de Saint-Bihy	8 468 / 8 709	0	5	4	0,8	Non
Parc du Haut-Corlay	7 587 / 7 872	0	10,3	6	0,58	Non
Parc Les Menguenos	3 105 / 3 905	6,5	0	6	0,92	Oui
Parc de Néo Avel	5 612 / 7 955	0	8	4	0,5	Oui
Saint-Igeaux	8 583 / 9 226	0	2,2	6	2,72	Oui
Guerlédan	7 552 / 7 904	0	5	5	1	Non
Parc des Grands Clos	2 625 / 2 920	0	1,8	5	2,7	Oui
Projet de Saint-Mayeux-Corlay	508 / 1 446	46,4	0	4	0,08	Oui

Etat actuel	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	35
Densité éolienne	1,2
Plus grand angle de respiration	94°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	18,5
Densité éolienne	1,13
Plus grand espace de respiration	150°

Etat projeté	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	79,7
Densité éolienne	0,57
Plus grand angle de respiration	94°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	58,4
Densité éolienne	0,43
Plus grand espace de respiration	132,6°



Carte 56 : Analyse depuis Le Rouello - Etat projeté.



Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 254765 / 6816052
 Date et heure de la prise de vue : 30/10/2018 à 14:33
 Focale : 35 mm
 Azimut vue réaliste : 319°
 Angle visuel du parc : 46,8°
 Eolienne la plus proche : E4 à 522 m



Photographie 157 : Photomontage 24 depuis le Rouello (120°).

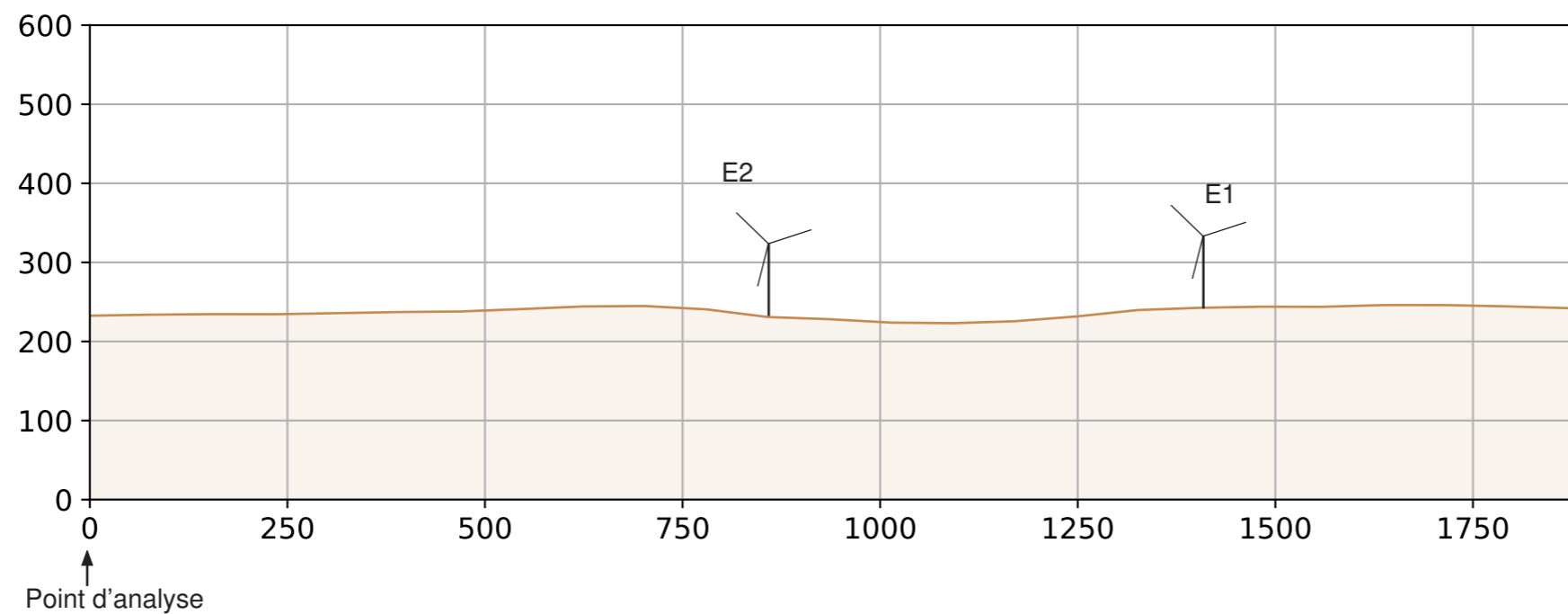


Figure 38 : Coupe de principe depuis le Rouello (rapport 1x1), cf. trait de coupe page précédente.

6.3.10.7 Étude des angles de respiration autour du hameau du Poull Bizic

Choix du point d'analyse

Le hameau de Poull Bizic est implanté sur une pente douce, le long d'une petite route de campagne bordée d'arbres. Le point d'analyse est situé à proximité au photomontage 20.

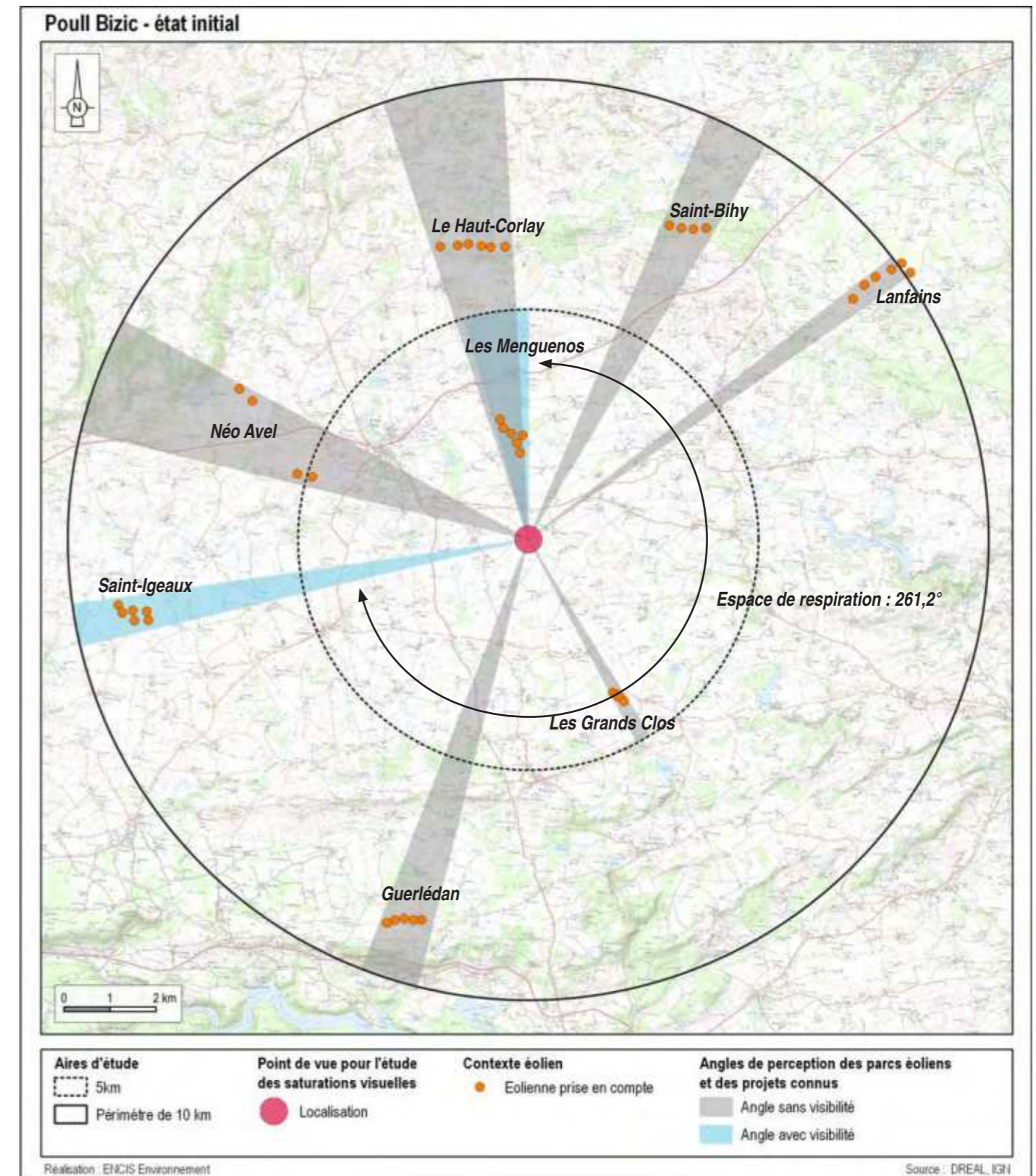
Etat initial

La pente sur laquelle est implantée le hameau suffit à masquer les vues sur les éoliennes du nord du périmètre d'étude : le parc de Lanfains, Saint-Bihy, le Haut-Corlay. En revanche, le projet des Menguenos, également au nord mais beaucoup plus rapproché (1,8 à 2,6 km environ) est perceptible dans l'axe de la route bordant le hameau de Poull Bizic. Seules des extrémités de pales sont susceptibles de dépasser au-dessus de l'horizon boisé et le projet sera très discret dans son ensemble. Les parcs de Néo Avel, de Grands Clos et de Guerlédan ne seront pas visibles depuis ce point de vue. En revanche, le projet de Saint-Igeaux est visible mais occupe moins de 2° de l'horizon et les éoliennes apparaissent très petites étant donné la distance d'éloignement (plus de 8 km). Le plus grand espace de respiration est de 261° environ. Le motif éolien est quasi absent des perceptions.

Etat projeté

Le projet de Saint-Mayeux-Corlay est visible depuis le hameau. L'éolienne E1, la plus proche (514 m) sera également la plus prégnante. Les trois autres éoliennes apparaissent légèrement plus reculées et se trouvent en partie masquées par la présence des arbres plantés de part et d'autre de la route. L'ensemble du projet occupe une emprise de 121° mais il est à noter qu'un espace de 67° sépare les éoliennes E1 et E2 et que l'ensemble du projet n'est pas perceptible dans le même champ de vision humain. La présence du parc de Saint-Mayeux-Corlay entraîne une diminution du plus grand espace de respiration, ce dernier passant de 261° environ à 207° environ mais la végétation présente autour du hameau a un rôle important de filtre et les visibilitées seront ainsi atténuées. Le projet de Saint-Igeaux se retrouve dans l'angle occupé par le projet de Saint-Mayeux-Corlay.

Le projet de Saint-Mayeux-Corlay a un impact fort en terme d'occupation des horizons, pouvant conduire à un effet limité d'encerclement, sans aller jusqu'à la saturation visuelle.

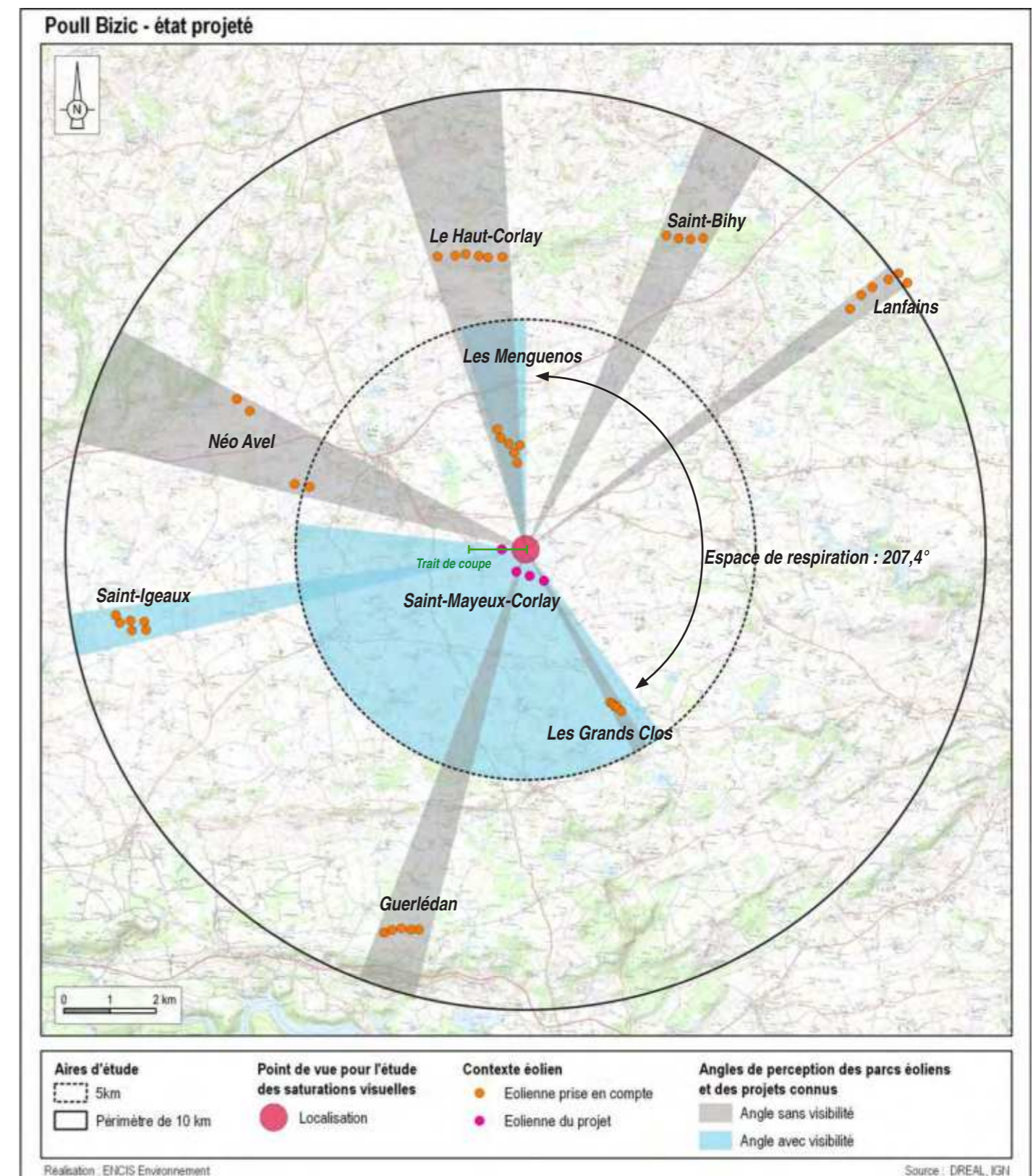


Carte 57 : Analyse depuis Poull Bizic - Etat actuel.

Nom du projet	Distance au point d'analyse (éolienne la plus proche / la plus éloignée)	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Indice de densité sur les horizons occupés		Parc réellement visible
		Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Nombre d'éoliennes (B)	Indice (B/(A+A')) sans double compte	
Parc de Lanfains	8 783 / 10 126	0	2,2	6	2,7	Non
Parc de Saint-Bihy	7 482 / 7 794	0	5,5	4	0,72	Non
Parc du Haut-Corlay	6 406 / 6 553	0	12,2	6	0,49	Non
Parc Les Menguenos	1 892 / 2 682	10	0	6	0,6	Oui
Parc de Néo Avel	4 883 / 7 079	0	11,4	4	0,35	Non
Saint-Igeaux	8 434 / 9 023	0	2,8	6	2,14	Oui
Guerlédan	8 580 / 8 873	0	4,6	5	1,08	Non
Parc des Grands Clos	3 795 / 4 078	0	1,7	5	2,9	Non
Projet de Saint-Mayeux-Corlay	514 / 792	121	0	4	0,03	Oui

Etat actuel	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	41,8
Densité éolienne	1
Plus grand angle de respiration	96°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	12,8
Densité éolienne	0,93
Plus grand espace de respiration	261,2°

Etat projeté	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	153,7
Densité éolienne	0,30
Plus grand angle de respiration	94,4°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	131
Densité éolienne	0,12
Plus grand espace de respiration	207,4°



Carte 58 : Analyse depuis Poull Bizic - Etat projeté.



Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 254361 / 6817370
 Date et heure de la prise de vue : 30/10/2018 à 11:34
 Focale : 35 mm
 Azimut vue réaliste : 269°
 Angle visuel du parc : 121°
 Eolienne la plus proche : E1 à 459 m



Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 254469 / 6817214
 Date et heure de la prise de vue : 30/10/2018 à 11:38
 Focale : 35 mm
 Azimut vue panoramique : 195°
 Angle visuel du parc : 162°
 Eolienne la plus proche : E3 à 513 m

Photographie 158 : Photomontage 20 depuis Poull Bizic (120°).

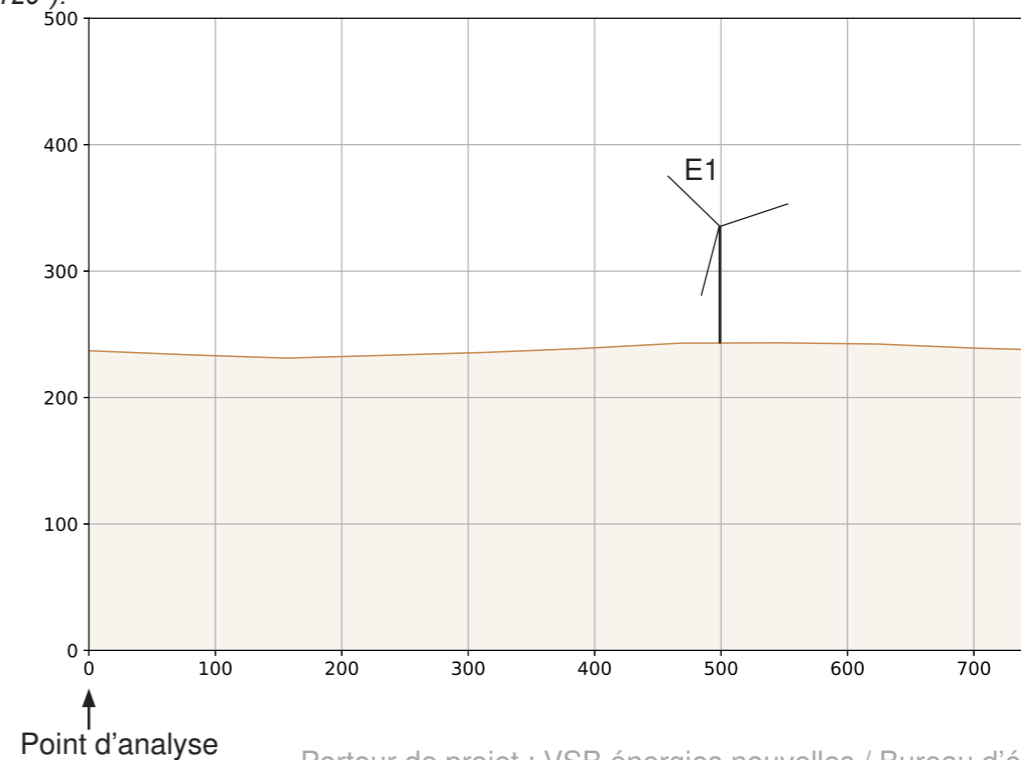


Figure 39 : Coupe de principe depuis Poull Bizic (rapport 1x1), cf. trait de coupe page précédente.

6.3.10.8 Étude des angles de respiration autour du hameau de la Loge

Choix du point d'analyse

Le hameau de la Loge est situé sur une pente inclinée vers le nord. Le point d'analyse a été positionné à proximité du photomontage 22.

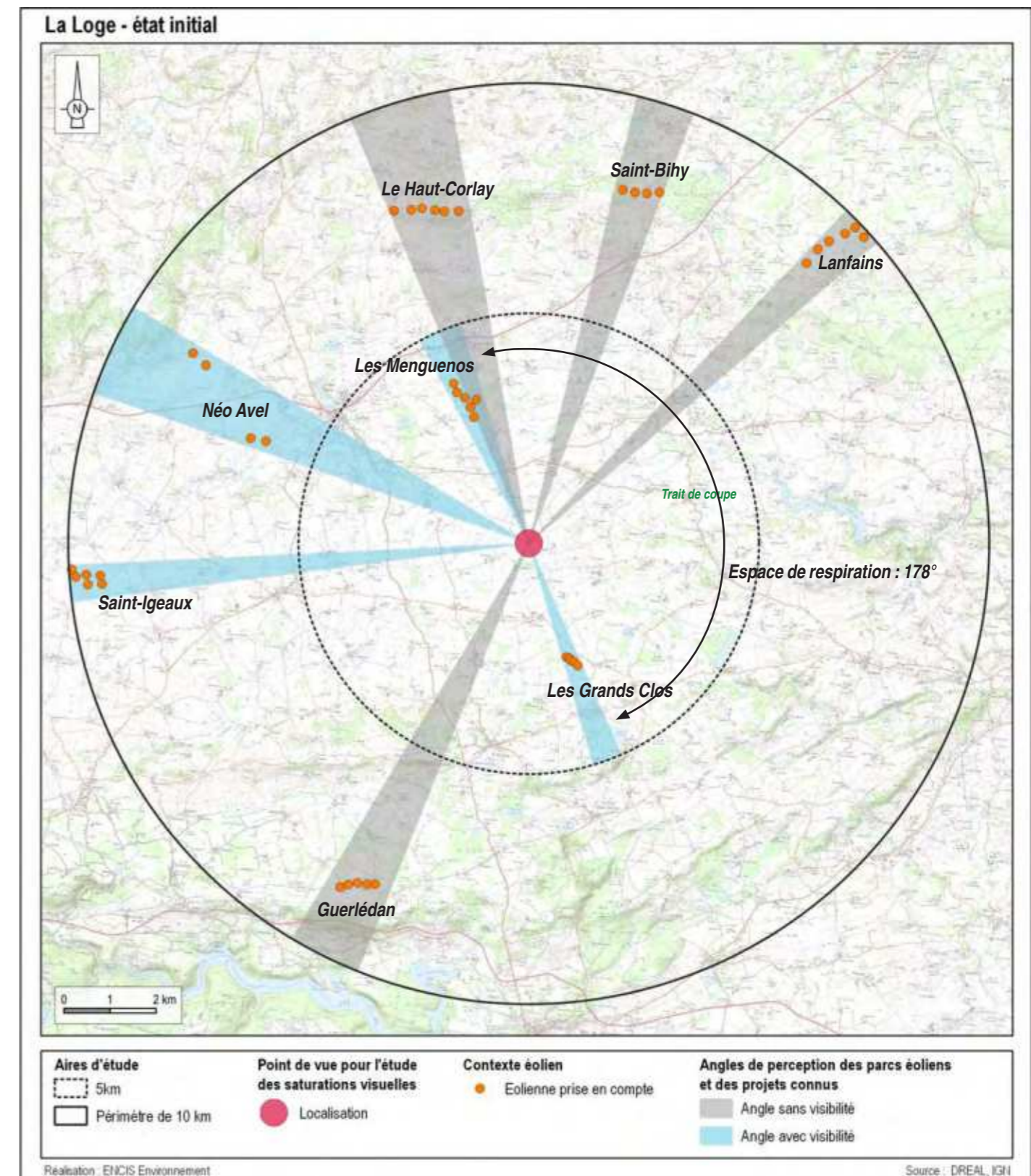
Etat initial

Les parcs de Lanfains, Saint-Bihy et du Haut-Corlay sont masqués par le relief associé à la végétation bocagère dense. En revanche, les extrémités des pales des éoliennes du parc de Menguenos seront légèrement perceptibles au-dessus de la cime des arbres. Son emprise est d'environ 5° et ce parc est donc très peu prégnant dans la vue. Les parcs plus lointains de Néo Avel et Saint-Igeaux sont visibles au gré des ouvertures à travers la végétation mais de façon très discrète, ils occupent respectivement 9 et 2 ° environ du champ visuel. Le parc de Guerlédan est masqué par le relief et les éoliennes du Grands Clos seront en revanche visibles mais avec une emprise très faible de 3,5°. Le motif éolien est présent mais très discret depuis les vues riveraines du hameau de la Loge.

Etat projeté

Le projet de Saint-Mayeux-Corlay est perceptible depuis les abords du hameau de la Loge. Les éoliennes E2, E3 et E4 apparaissent superposées tandis que l'éolienne E1 est décalée. L'emprise du projet de 13° environ est assez réduite mais la proximité des éoliennes, 641 m pour la plus proche, rend le projet très prégnant dans la vue. Le projet de Saint-Mayeux-Corlay s'intercale entre les parcs de Néo Avel et de Saint-Igeaux : il augmente l'indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens en le faisant passer de 19,8 à 24,1 mais il ne modifie pas le plus grand espace de respiration, qui demeure à 178°.

Le projet de Saint-Mayeux-Corlay est proche et prégnant dans la vue mais il s'étend sur un angle limité : il a un impact modéré en terme d'occupation des horizons mais n'induit pas d'effet d'encercllement ou de saturation visuelle des horizons.

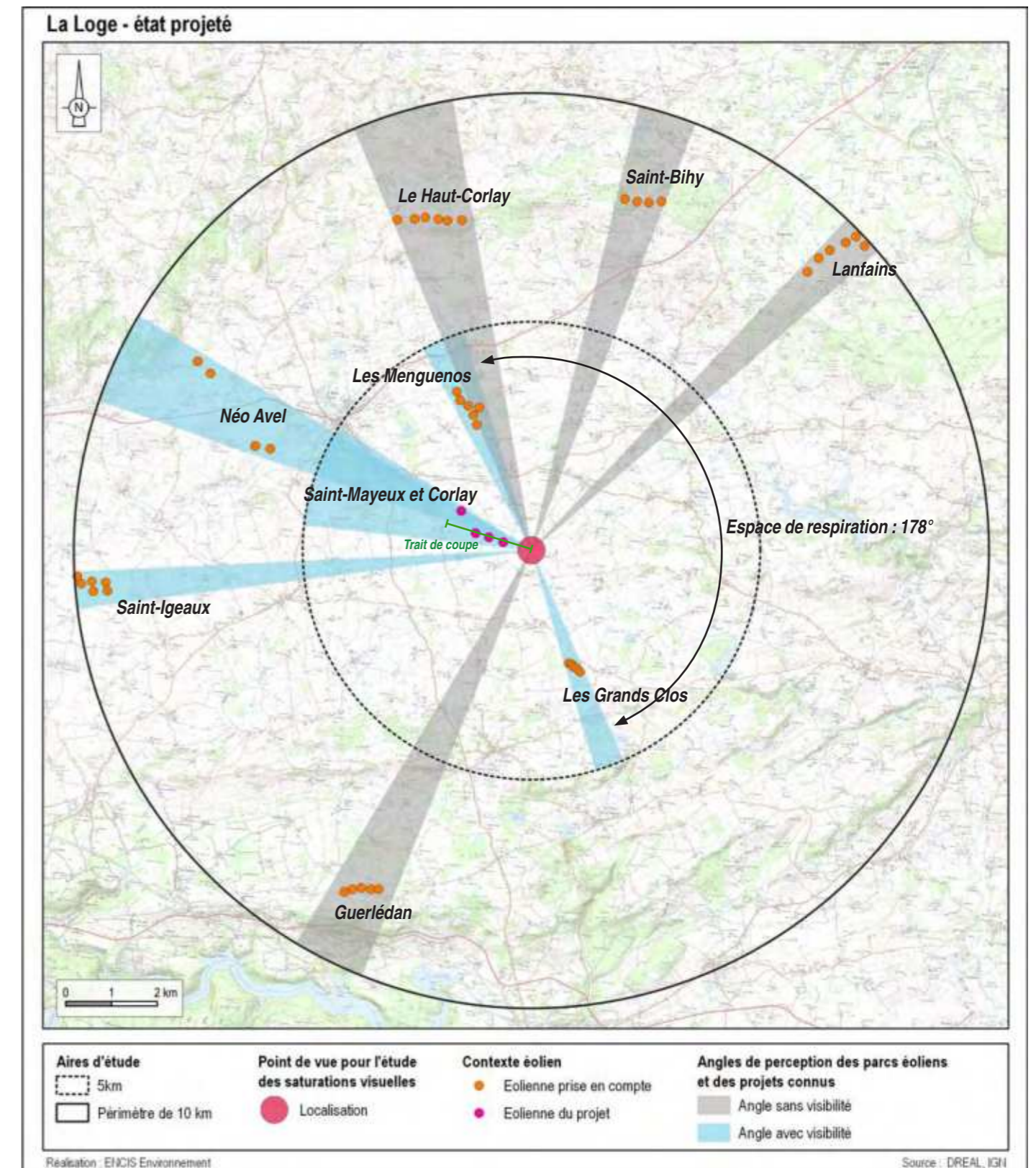


Carte 59 : Analyse depuis La Loge - Etat actuel.

Nom du projet	Distance au point d'analyse (éolienne la plus proche / la plus éloignée)	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Indice de densité sur les horizons occupés		Parc réellement visible
		Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Nombre d'éoliennes (B)	Indice (B/(A+A')) sans double compte	
Parc de Lanfains	8 578 / 9 869	0	3	6	2	Non
Parc de Saint-Bihy	7 975 / 8 145	0	5,5	4	0,72	Non
Parc du Haut-Corlay	7 381 / 7 801	0	10,1	6	0,59	Non
Parc Les Menguenos	2 994 / 3 837	5,3	0	6	1,13	Oui
Parc de Néo Avel	6 126 / 8 386	0	8,8	4	0,45	Oui
Saint-Igeaux	9 312 / 9 944	0	2,2	6	2,72	Oui
Guerlédan	8 117 / 8 510	0	4,5	5	1,1	Non
Parc des Grands Clos	2 591 / 2 850	3,5	0	5	1,4	Oui
Projet de Saint-Mayeux-Corlay	641 / 1 760	13,1	0	4	0,30	Oui

Etat actuel	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	41
Densité éolienne	1
Plus grand angle de respiration	110,5°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	19,8
Densité éolienne	1,06
Plus grand espace de respiration	178°

Etat projeté	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	45,4
Densité éolienne	46
Plus grand angle de respiration	110,5°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	24,1
Densité éolienne	1,03
Plus grand espace de respiration	178°



Carte 60 : Analyse depuis La Loge - Etat projeté.



Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 255475 / 6816346
 Date et heure de la prise de vue : 30/10/2018 à 14:21
 Focale : 35 mm
 Azimut vue panoramique : 303°
 Angle visuel du parc : 11,8°
 Eolienne la plus proche : E4 à 651 m



Photographie 159 : Photomontage 22 depuis La Loge (120°).

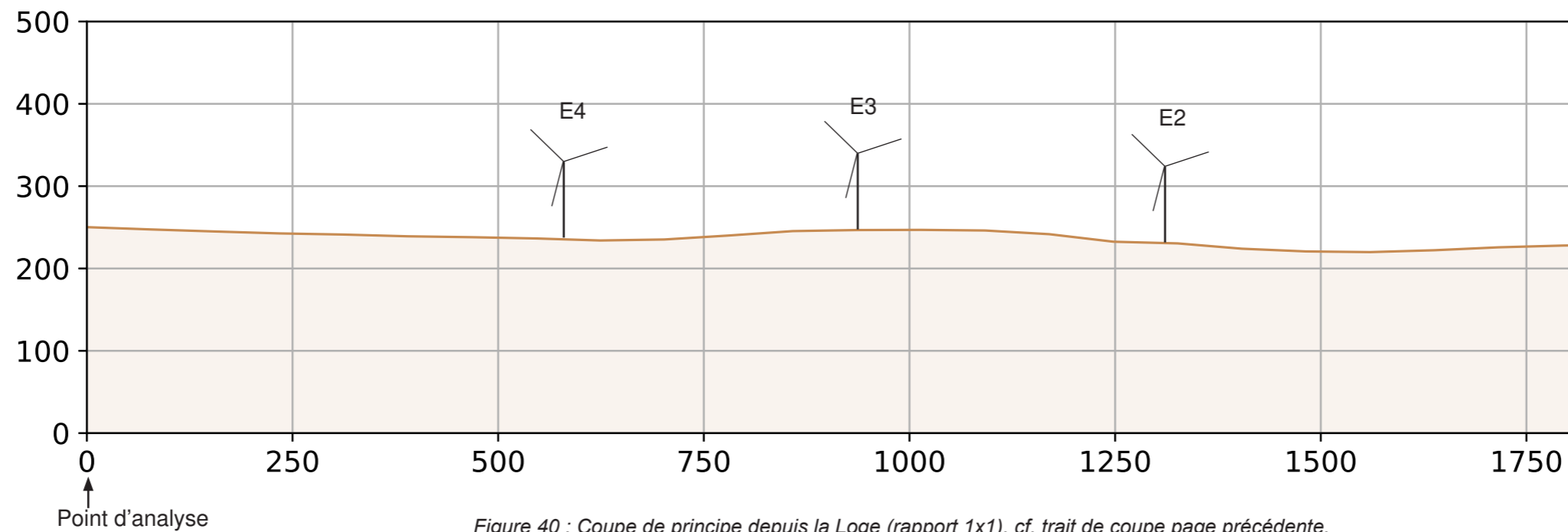


Figure 40 : Coupe de principe depuis la Loge (rapport 1x1), cf. trait de coupe page précédente.

6.3.10.9 Étude des angles de respiration autour du hameau de Tréguestin

Choix du point d'analyse

Le hameau de Tréguestin est situé le long de la D69 et se compose de quelques habitations et de bâtiments agricoles implantés dans un paysage agricole ouvert mais maillé par le bocage. Le point d'analyse est situé à proximité du photomontage 28.

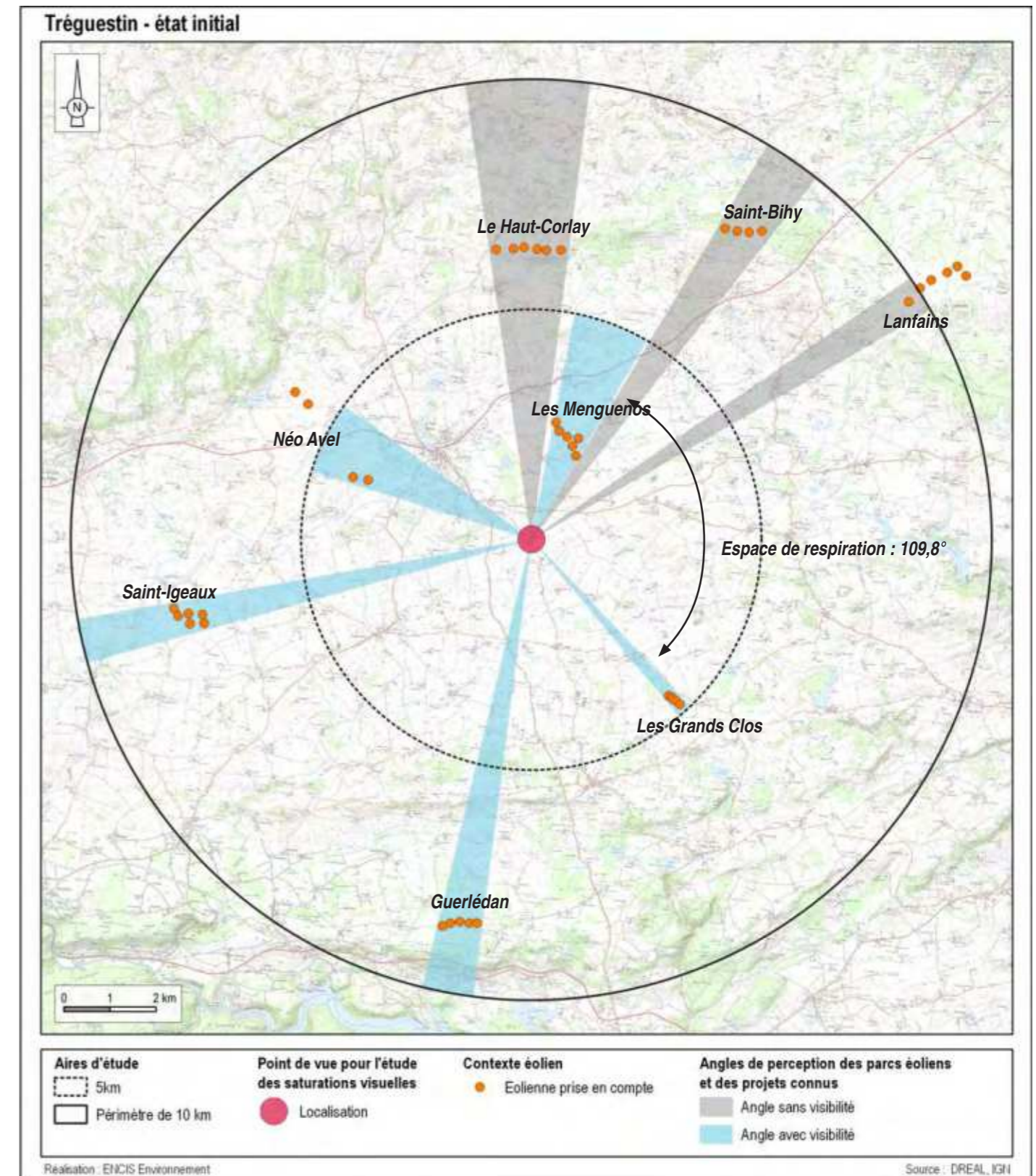
Etat initial

Les parcs de Lanfains, Saint-Bihy et du Haut-Corlay, tous à plus de 6 km sont masqués par le relief associé à la végétation. Les extrémités des pales des éoliennes des Menguenos, à 2 km environ, seront légèrement visibles au gré des ouvertures à travers la végétation. Les éoliennes des parcs de Néo Avel, Saint-Igeaux, les Grands Clos seront également perceptibles mais de manière très discrète et au gré des ouvertures à travers la végétation bocagère d'arrière-plan. Tous ces parcs sont peu perceptibles et occupent des angles très restreints. Le plus grand angle de respiration est de 110° environ. Les éoliennes de Guerlédan seront à peine perceptibles. Le motif éolien est finalement très peu présent dans les perceptions.

Etat projeté

Le projet de Saint-Mayeux-Corlay est visible et proche, les éoliennes étant implantées entre 634 m et 1 720 m du point d'analyse. L'éolienne E1 est plus proche et isolée des trois autres éoliennes davantage en arrière-plan. L'angle occupé est limité à 24° environ. La présence du parc de Saint-Mayeux-Corlay diminue le plus grand espace de respiration, le faisant passer de 110° environ à 63°. Les autres parcs visibles sont assez peu prégnants dans la vue et interagissent très peu avec les éoliennes de Saint-Mayeux-Corlay.

Le projet de Saint-Mayeux-Corlay est proche et prégnant dans la vue mais il s'étend sur un angle assez limité : il a un impact modéré en terme d'occupation des horizons mais n'induit pas d'effet d'encercllement ou de saturation visuelle des horizons.

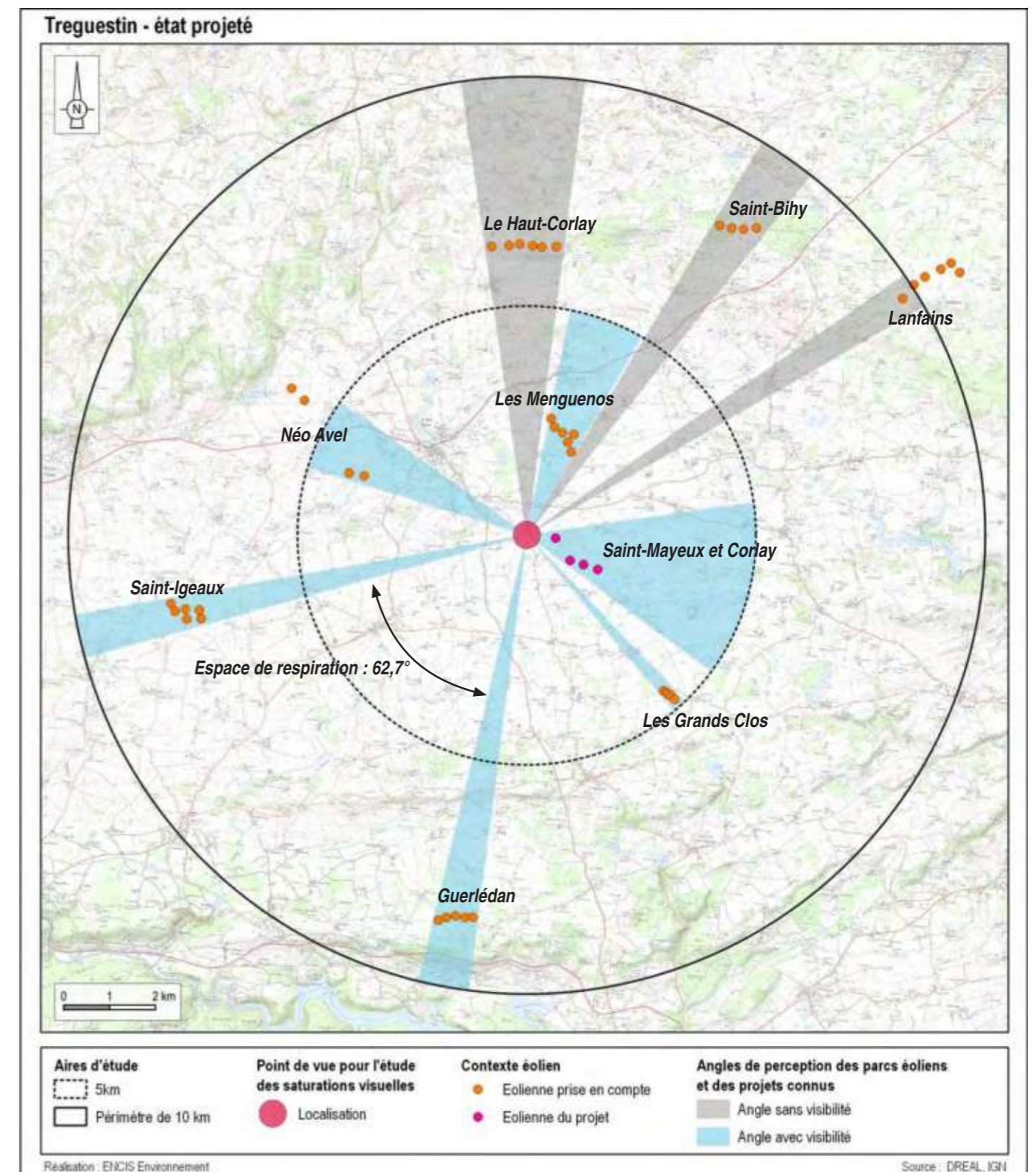


Carte 61 : Analyse depuis Tréguestin - Etat actuel.

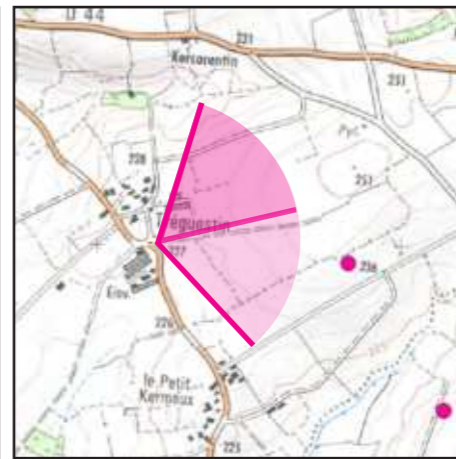
Nom du projet	Distance au point d'analyse (éolienne la plus proche / la plus éloignée)	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Indice de densité sur les horizons occupés		Parc réellement visible
		Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Nombre d'éoliennes (B)	Indice (B/(A+A')) sans double compte	
Parc de Lanfains	9 692 / 10 998	0	1,7	6	3,5	Non
Parc de Saint-Bihy	7 962 / 8 367	0	4,8	4	0,83	Non
Parc du Haut-Corlay	6 294 / 6 357	0	12,7	6	0,47	Non
Parc Les Menguenos	2 059 / 2 599	16,3	0	6	0,36	Oui
Parc de Néo Avel	3 772 / 6 050	12,7	0	4	0,31	Oui
Saint-Igeaux	7 327 / 7 906	0	3,4	6	1,7	Oui
Guerlédan	8 411 / 8 609	0	5	5	1	Oui
Parc des Grands Clos	4 514 / 4 816	0	1	5	5	Oui
Projet de Saint-Mayeux-Corlay	634 / 1 720	24,4	0	4	0,16	Oui

Etat actuel	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	82
Densité éolienne	0,56
Plus grand angle de respiration	79,1°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	38,4
Densité éolienne	0,67
Plus grand espace de respiration	109,8°

Etat projeté	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	106,4
Densité éolienne	0,43
Plus grand angle de respiration	62,7°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	62,8
Densité éolienne	0,47
Plus grand espace de respiration	62,7°



Carte 62 : Analyse depuis Tréguestin - Etat projeté.



Informations sur la vue
 Coordonnées Lambert 93 : 253455 / 6817323
 Date et heure de la prise de vue : 30/10/2018 à 16:32
 Focale : 35 mm
 Azimut vue réaliste : 108°
 Angle visuel du parc : 24°
 Eolienne la plus proche : E1 à 635 m

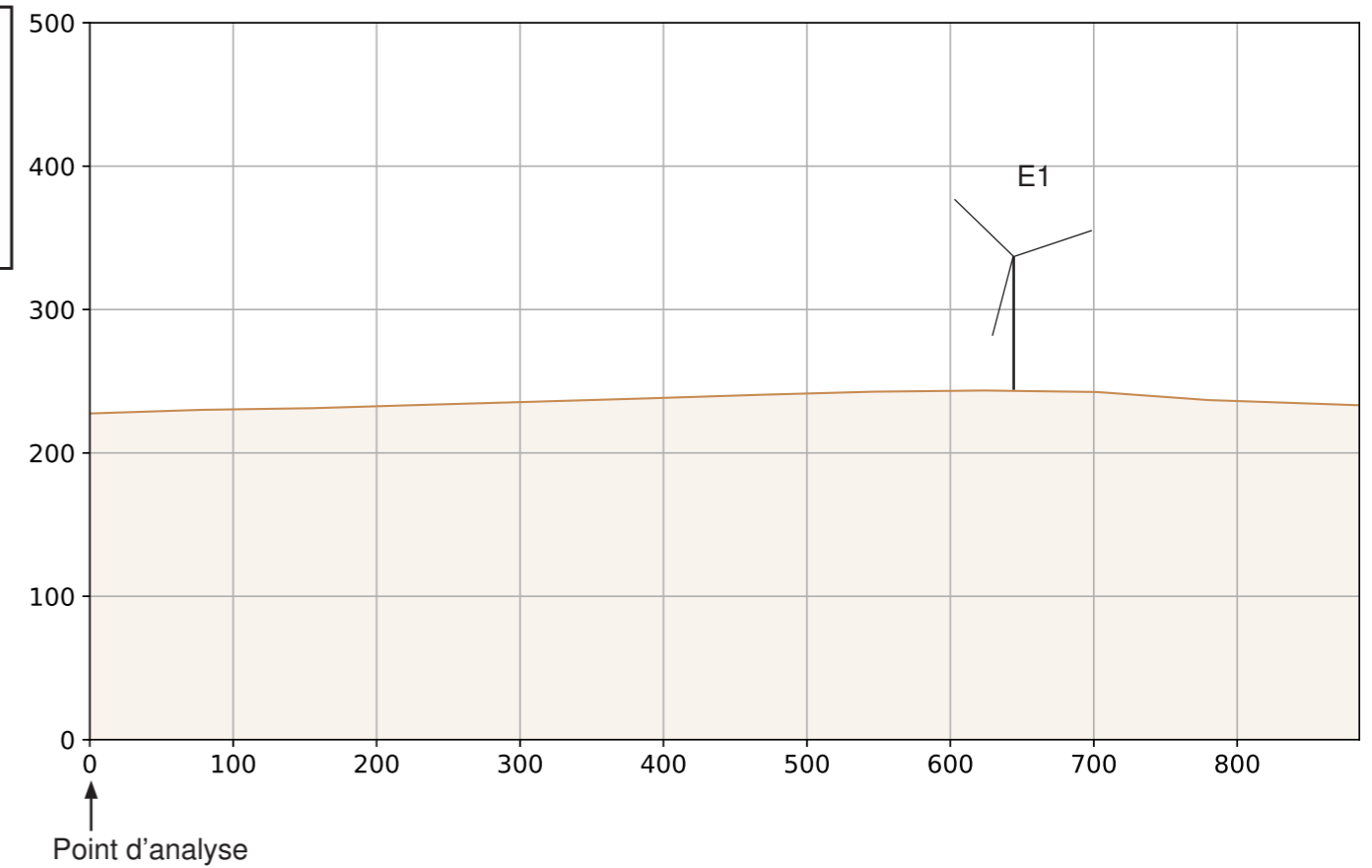


Figure 41 : Coupe de principe depuis Tréguestin (rapport 1x1), cf. trait de coupe page précédente.



Photographie 160 : Photomontage 28 depuis Tréguestin (120°).

6.3.10.10 Étude des angles de respiration autour du hameau du petit Kermaux

Choix du point d'analyse

Le hameau du Petit Kermaux est situé le long de la D69 au cœur d'un paysage agricole plutôt dégagé. Le point d'analyse a été positionné à proximité du photomontage 27.

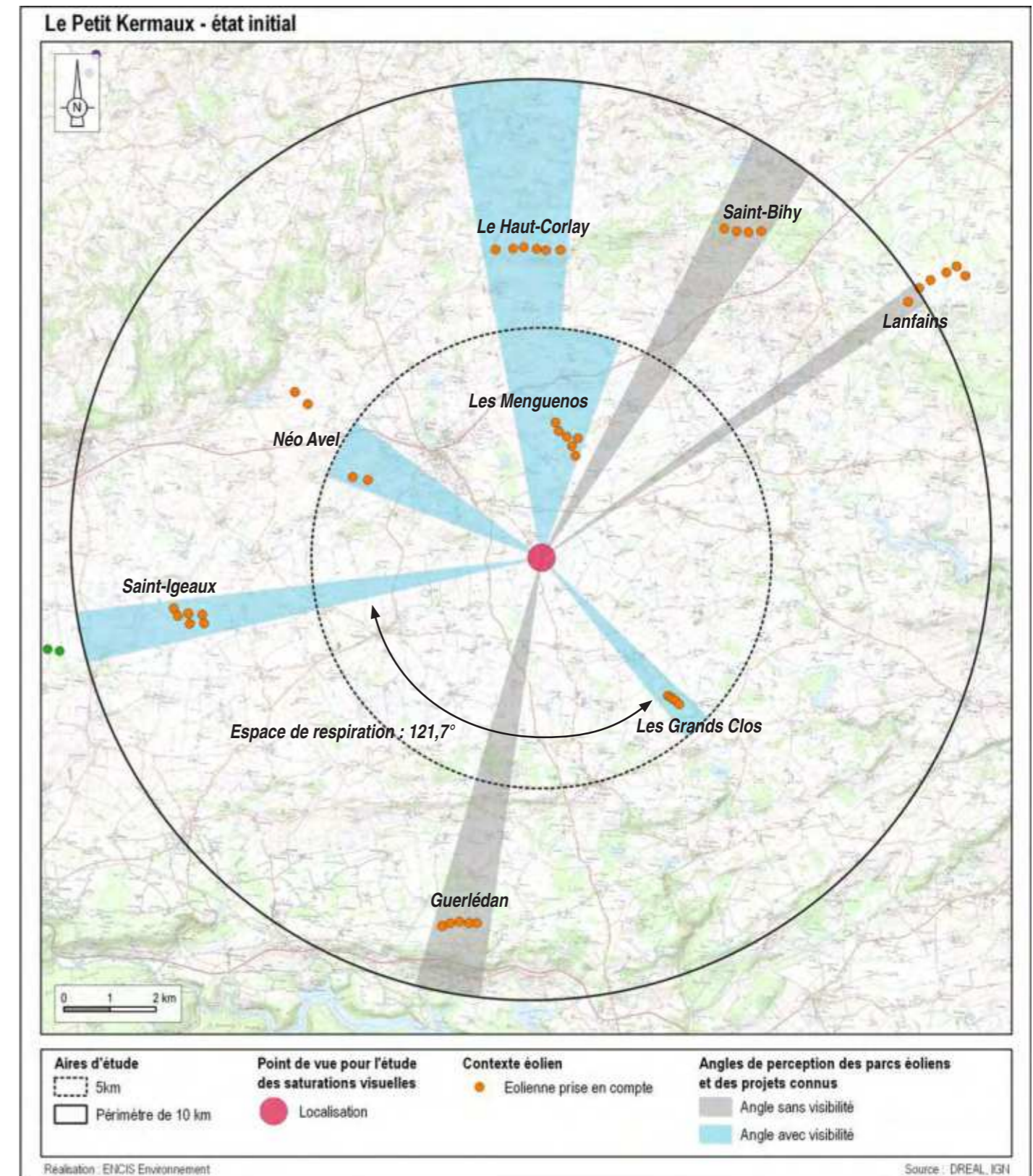
Etat initial

Les parcs de Lanfains et Saint-Bihy, à plus de 8 km, sont masqués par le relief et les rideaux d'arbres successifs. Les extrémités des pales des éoliennes de Menguenos, à 2,3 km environ et celles du Haut-Corlay, dans leur axe mais davantage éloignées, seront perceptibles mais très discrètes. Les éoliennes des parcs de Néo Avel, Saint-Igeaux et les Grands Clos seront également perceptibles mais de manière très discrète et au gré des ouvertures à travers la végétation bocagère d'arrière-plan. Tous ces parcs sont peu perceptibles et occupent des angles très restreints. Le plus grand angle de respiration est de 122° environ. Les éoliennes de Guerlédan seront imperceptibles, totalement masquées par le relief. Le motif éolien est finalement très peu présent dans les perceptions.

Etat projeté

Le projet de Saint-Mayeux-Corlay est visible et très proche, avec des éoliennes implantées de 523 m à 1 363 m du point d'analyse. L'éolienne E1, la plus proche, est décalée par rapport aux trois autres éoliennes davantage en arrière-plan, ménageant un espace de respiration intermédiaire. L'angle occupé atteint presque les 55°. La prégnance verticale des éoliennes est importante. Le parc de Saint-Mayeux-Corlay s'intercale entre les parcs visibles de Meringuenos et les Grands Clos, augmentant l'indice d'occupation des horizons de 41,5° à 96,4° mais ne modifiant pas la valeur du plus grand espace de respiration qui demeure à presque 122°.

Le projet de Saint-Mayeux-Corlay est proche et prégnant dans la vue étant donné sa proximité : il a un impact modéré en terme d'occupation des horizons mais n'induit pas d'effet d'encerclement ou de saturation visuelle des horizons, les autres parcs éoliens étant assez peu perceptibles.

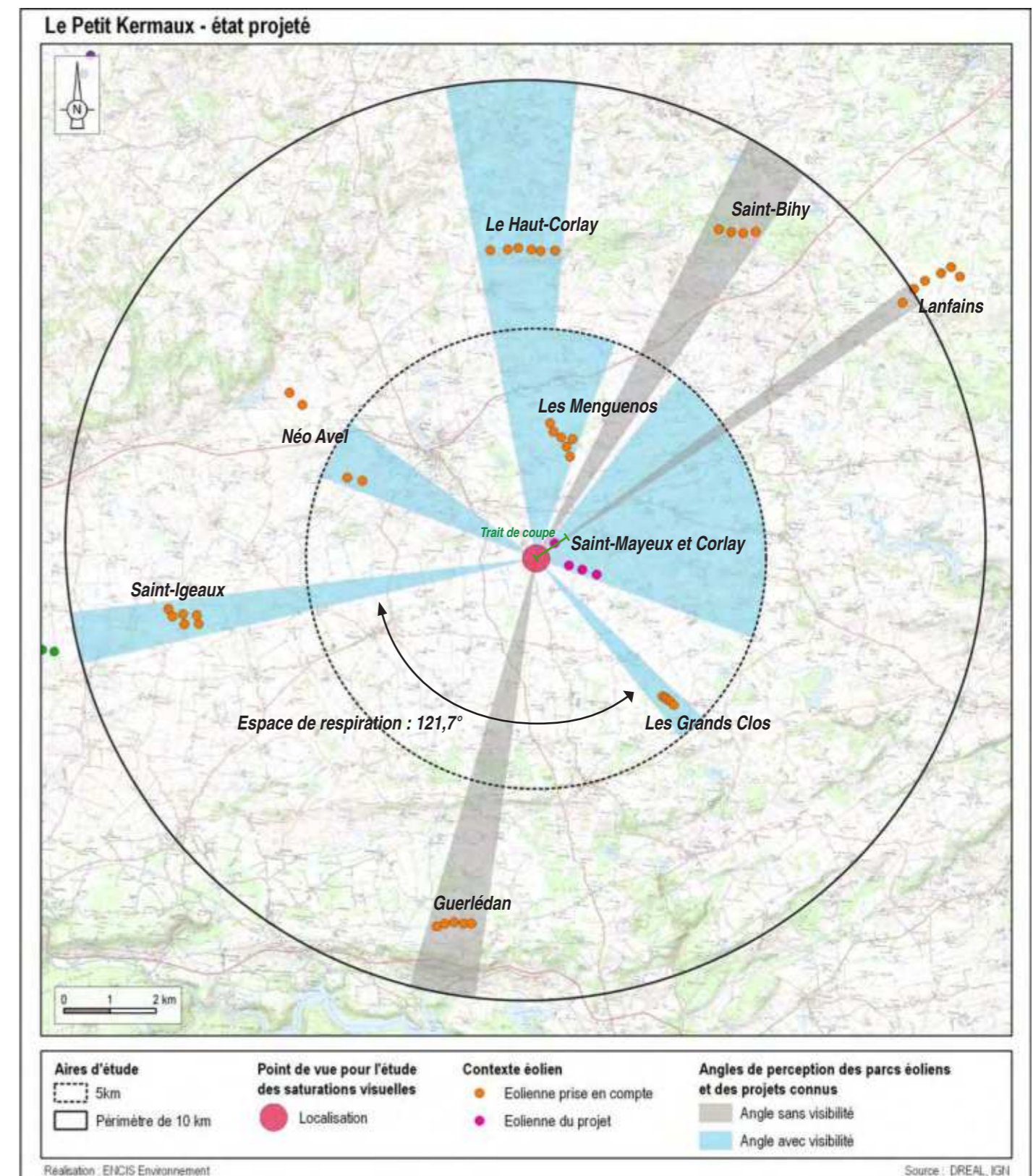


Carte 63 : Analyse depuis Le Petit Kermaux - Etat actuel.

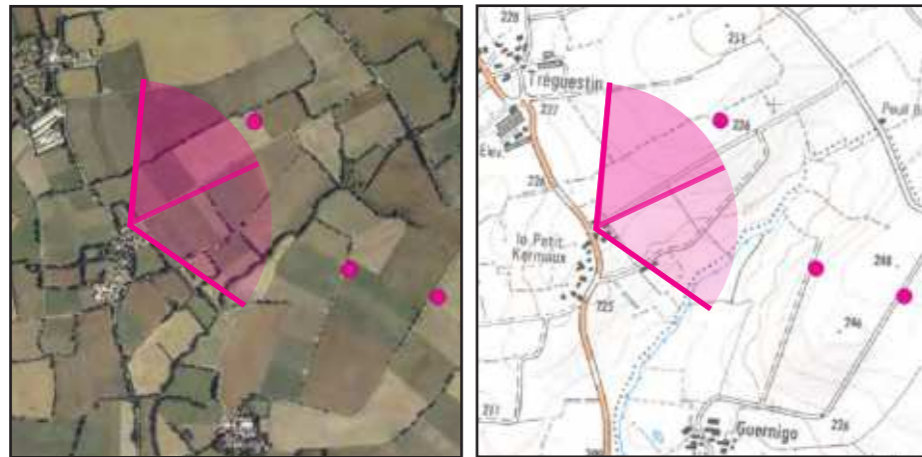
Nom du projet	Distance au point d'analyse (éolienne la plus proche / la plus éloignée)	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Indice de densité sur les horizons occupés		Parc réellement visible
		Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Nombre d'éoliennes (B)	Indice (B/(A+A')) sans double compte	
Parc de Lanfains	9 722 / 11 070	0	1,8	6	3,3	Non
Parc de Saint-Bihy	8 191 / 8 561	0	4,8	4	0,83	Non
Parc du Haut-Corlay	6 688 / 6 775	0	11,9	6	0,5	Oui
Parc Les Menguenos	2 338 / 2 960	12,6	0	6	0,47	Oui
Parc de Néo Avel	4 137 / 6 461	10,7	0	4	0,37	Oui
Saint-Igeaux	7 470 / 8 068	0	3	6	2	Oui
Guerlédan	8 050 / 8 276	0	5	5	1	Non
Parc des Grands Clos	4 062 / 4 365	0	1	5	5	Oui
Projet de Saint-Mayeux-Corlay	523 / 1 363	54,8	0	4	0,07	Oui

Etat actuel	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	53,1
Densité éolienne	0,7
Plus grand angle de respiration	81,5°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	41,5
Densité éolienne	0,65
Plus grand espace de respiration	121,7°

Etat projeté	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	106,2
Densité éolienne	0,43
Plus grand angle de respiration	64°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	96,4
Densité éolienne	0,28
Plus grand espace de respiration	121,7°



Carte 64 : Analyse depuis le Petit Kermaux - Etat projeté.



Informations sur la vue
 Coordonnées Lambert 93 : 253582 / 6816908
 Date et heure de la prise de vue : 30/10/2018 à 16:27
 Focale : 35 mm
 Azimut vue réaliste : 70°
 Angle visuel du parc : 57,1°
 Eolienne la plus proche : E1 à 488 m

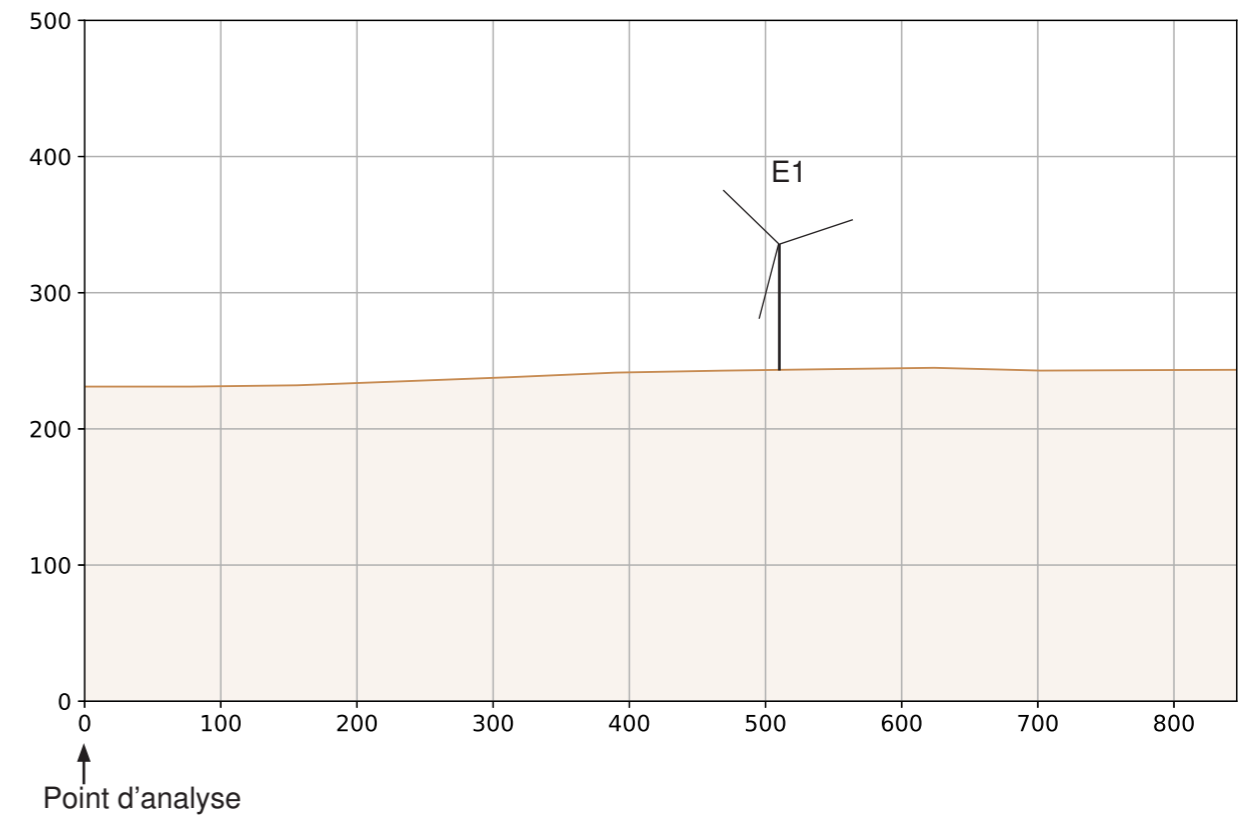


Figure 42 : Coupe de principe depuis le Petit Kermaux (rapport 1x1), cf. trait de coupe page précédente.



Photographie 161 : Photomontage 27 depuis Le Petit Kermaux (120°).

6.3.10.11 Étude des angles de respiration autour du hameau de Gringoire

Choix du point d'analyse

Le hameau de Gringoire est implanté au sein d'un paysage ouvert de prairies et terres cultivées. Des rideaux d'arbres viennent dessiner l'horizon. Le point d'analyse a été positionné à proximité du photomontage 25.

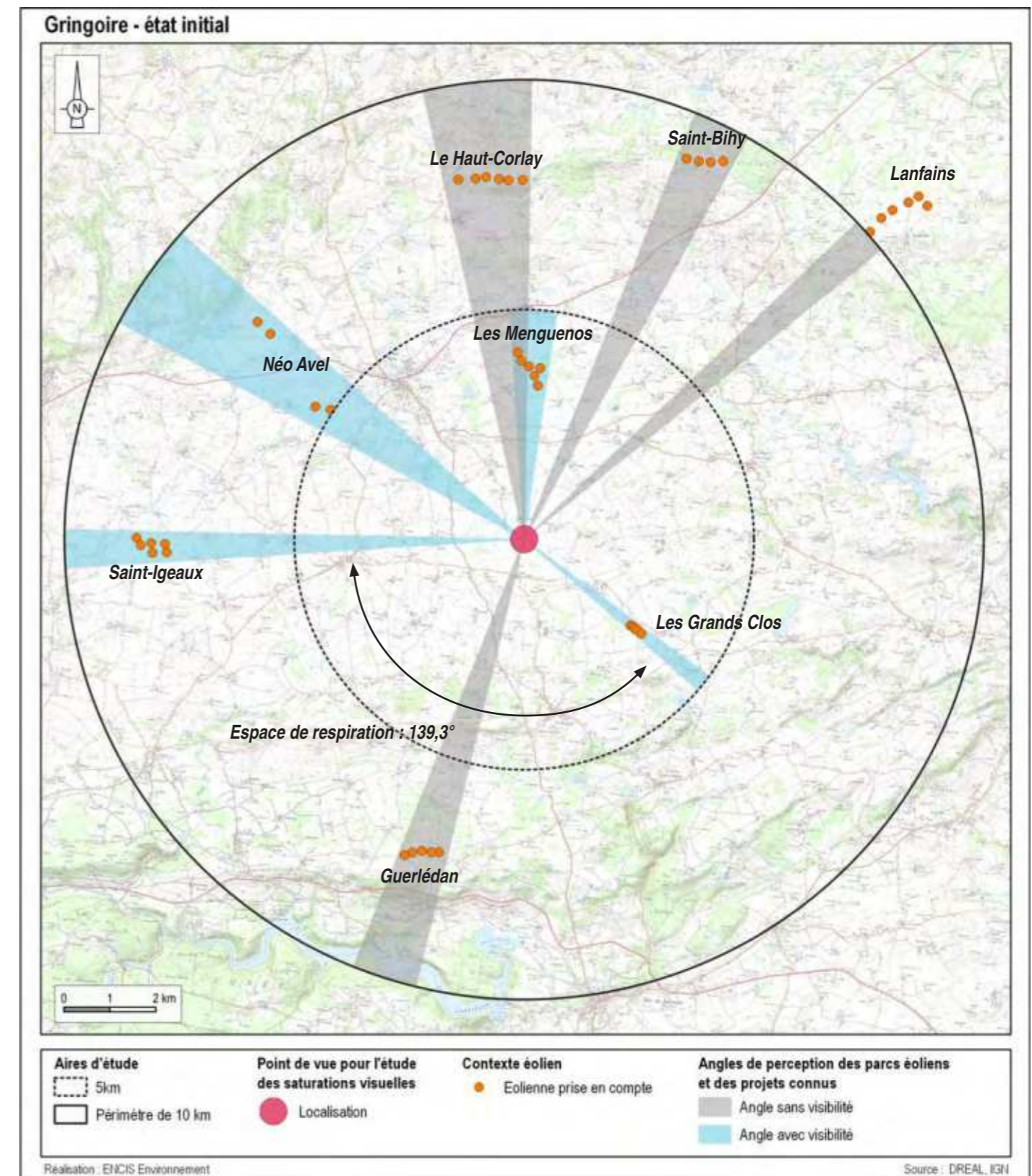
Etat initial

Les parcs de Menguenos et de Grands Clos, tous deux situés à moins de 5 km du point d'étude sont perceptibles et occupent respectivement environ 7° et 1° du champ de vision. Ces parcs sont ainsi assez discrets dans le panorama. Les éoliennes des parcs de Néo Avel et de Saint-Igeaux sont un peu plus éloignés mais sont également perceptibles et occupent respectivement environ 7° et 2° de l'horizon. En revanche, les parcs de Lanfains, Saint-Bihy et Haut-Corlay, ainsi que Guerlédan au sud ne sont pas perceptibles. Le plus grand angle de respiration est d'environ 140°.

Etat projeté

Les éoliennes du projet de Saint-Mayeux-Corlay forment une ligne aux interdistances globalement régulières. L'emprise est de 50° sur l'horizon. Etant donné leur proximité (entre 976 m et 1 465 m) et leur emprise en hauteur, le projet est assez prégnant dans la vue. Il se retrouve en avant-plan de celui de Menguenos, ce dernier étant très peu visible d'autant plus que le regard sera davantage attiré par les éoliennes du parc de Saint-Mayeux-Corlay. Sa présence ne diminue pas le plus grand angle de respiration qui demeure égal à 140° environ.

Le projet de Saint-Mayeux-Corlay est assez prégnant dans la vue étant donné sa proximité et son envergure verticale : il a un impact modéré en terme d'occupation des horizons mais n'induit pas de saturation visuelle, les autres parcs éoliens étant assez peu perceptibles.

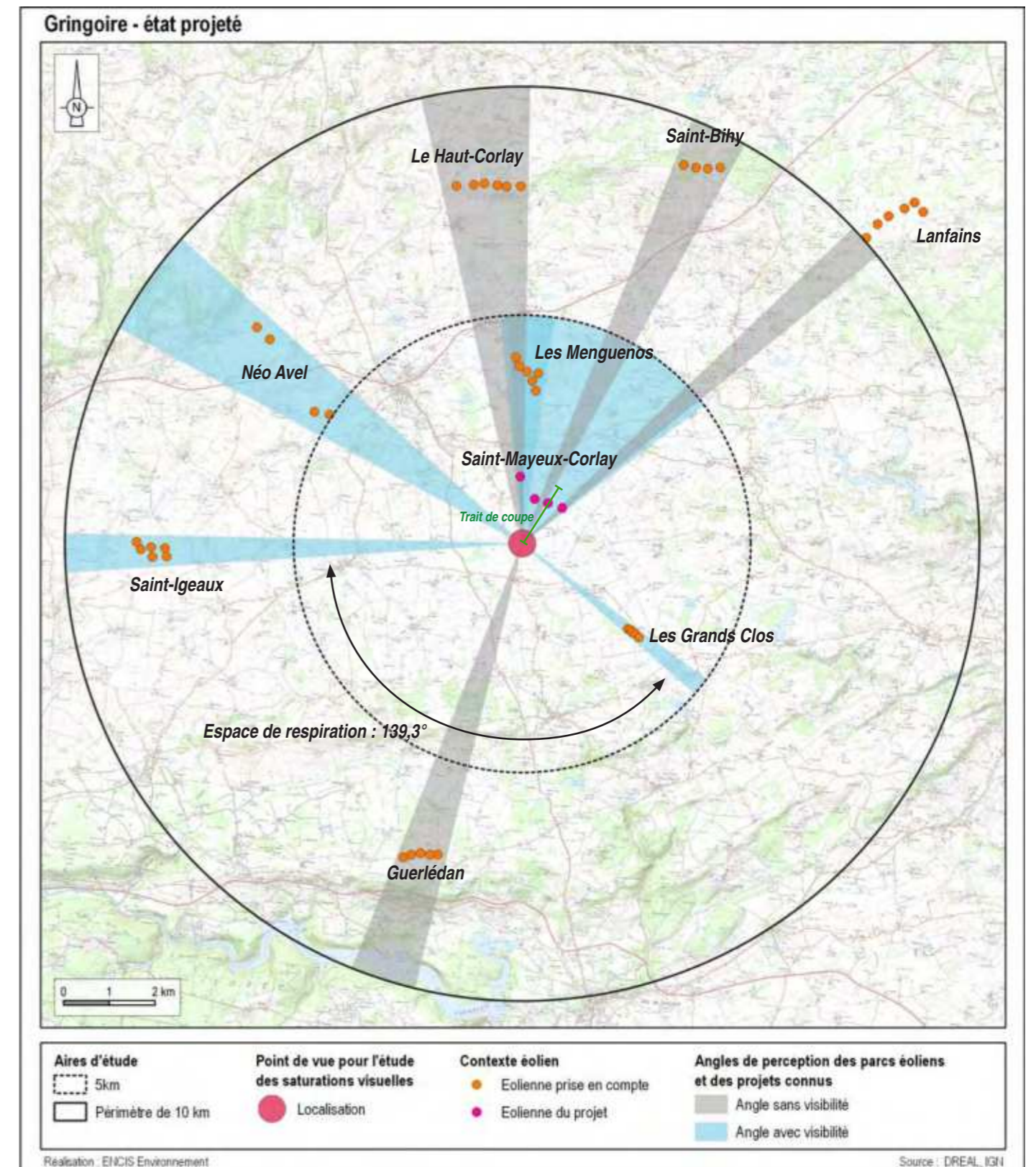


Carte 65 : Analyse depuis Gringoire - Etat actuel.

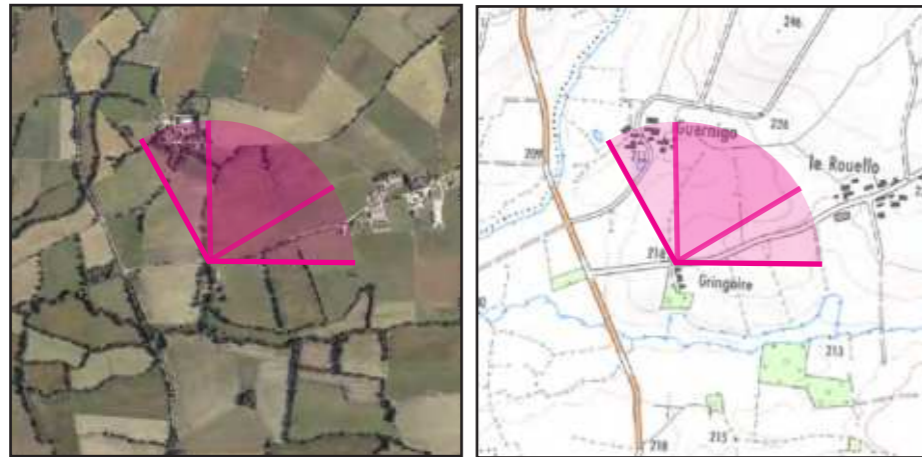
Nom du projet	Distance au point d'analyse (éolienne la plus proche / la plus éloignée)	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Indice de densité sur les horizons occupés		Parc réellement visible
		Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Nombre d'éoliennes (B)	Indice (B/(A+A')) sans double compte	
Parc de Lanfains	10 074 / 11 378	0	2,4	6	2,5	Non
Parc de Saint-Bihy	9 011 / 9 304	0	4,7	4	0,8	Non
Parc du Haut-Corlay	7 823 / 7 961	0	10,2	6	0,58	Non
Parc Les Menguenos	3 359 / 4 075	7,3	0	6	0,82	Oui
Parc de Néo Avel	5 073 / 7 489	0	6,8	4	0,58	Oui
Saint-Igeaux	7 816 / 8 436	0	2,3	6	2,60	Oui
Guerlédan	7 045 / 7 338	0	5,6	5	0,89	Non
Parc des Grands Clos	2 966 / 3 273	1	0	5	5	Oui
Projet de Saint-Mayeux-Corlay	976 / 1 465	50	0	4	0,08	Oui

Etat actuel	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	38,6
Densité éolienne	1,08
Plus grand angle de respiration	78°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	17,4
Densité éolienne	1,2
Plus grand espace de respiration	139,3°

Etat projeté	
Situation cartographique	
Indice A+A' (sans double compte)	78,4
Densité éolienne	0,58
Plus grand angle de respiration	78°
Situation réelle	
Indice A+A' (sans double compte)	67,4
Densité éolienne	0,37
Plus grand espace de respiration	139,3°



Carte 66 : Analyse depuis Gringoire - Etat projeté.



Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 254048 / 6815774
 Date et heure de la prise de vue : 30/10/2018 à 15:15
 Focale : 35
 Azimut vue panoramique : 26°
 Angle visuel du parc : 50,2°
 Eolienne la plus proche : E2 à 1 006 m



Photographie 162 : Photomontage 25 depuis Gringoire (120°).

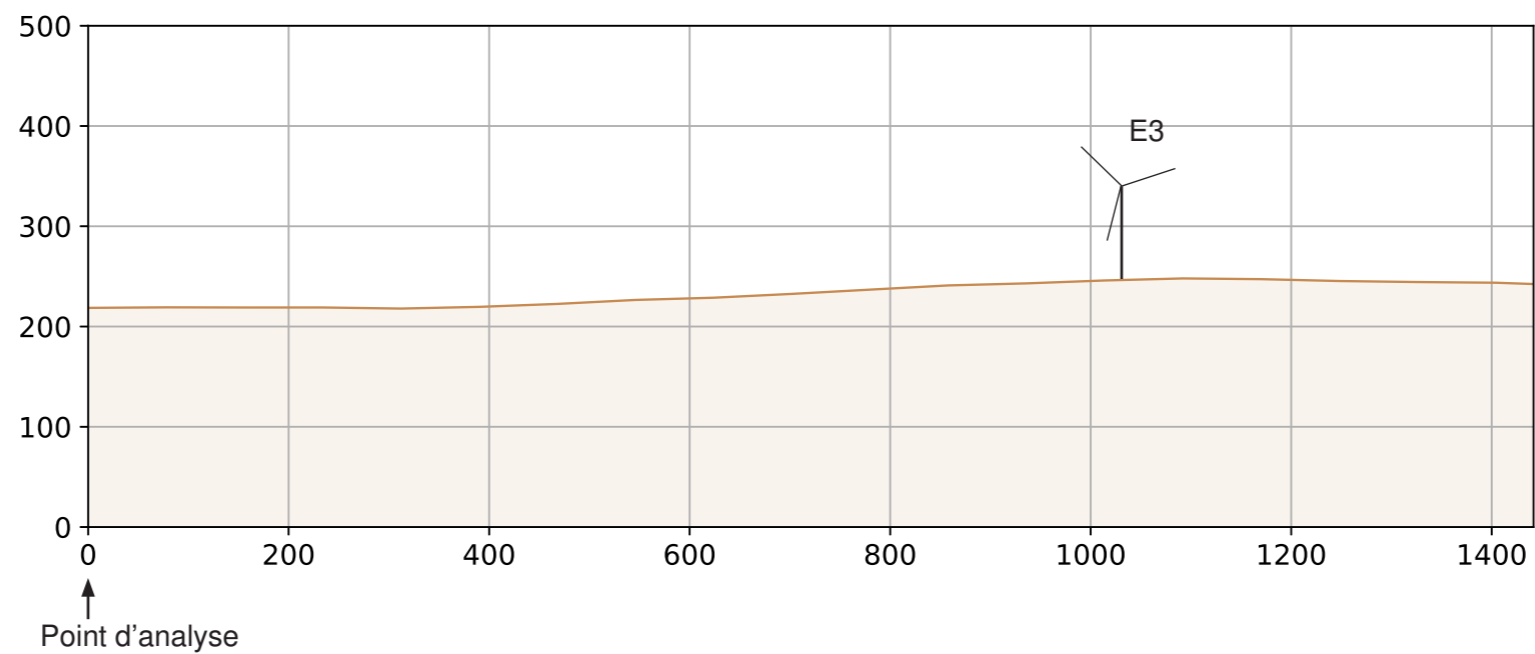


Figure 43 : Coupe de principe depuis Gringoire (rapport 1x1), cf. trait de coupe page précédente.

6.3.10.12 Synthèse de l'analyse des saturations visuelles

Les effets de saturation et d'encerclement ont été étudiés depuis dix points de vue plus ou moins proches du projet éolien de Saint-Mayeux-Corlay. Depuis Corlay, l'angle d'occupation est très faible et n'augmente que faiblement l'indice d'occupation des horizons. Il en est de même depuis le Haut-Corlay, le projet est perceptible dans son ensemble mais sur un angle horizontal limité, sans modifier le plus grand angle visuel exempt d'éoliennes. En revanche, depuis la Harmoye, l'indice d'occupation des horizons augmente légèrement tandis que le plus grand espace de respiration diminue mais reste assez conséquent pour ne pas engendrer d'effet de saturation visuelle. Depuis Kerfaouen, ou encore le Rouello, l'angle d'occupation des horizons par le projet de Saint-Mayeux-Corlay est assez important mais les autres projets sont peu visibles et hormis celui des Menguenos, les autres éoliennes ne sont pas visibles. Le plus grand angle de respiration diminue mais reste assez important pour ne pas générer de phénomène de saturation visuelle. Depuis Poull Bizic, le projet de Saint-Mayeux-Corlay a un impact fort en terme d'occupation des horizons, pouvant conduire à un effet limité d'encerclement, sans aller jusqu'à la saturation visuelle. Depuis la Loge, les éoliennes apparaissent superposées et occupent ainsi un angle limité et même si elles sont proches et prégnantes dans la vue, elle n'engendre pas d'encerclement. Depuis Tréguestin comme depuis le hameau du Petit Kermaux, le projet est proche et prégnant dans la vue, et à un impact modéré en terme d'occupation des horizons, sans pour autant induire d'effet d'encerclement ou de saturation visuelle des horizons. Depuis Gringoire, le projet est assez prégnant dans la vue étant donné sa proximité et son envergure verticale mais il n'induit pas de saturation visuelle des horizons, les autres parcs éoliens étant assez peu perceptibles.

Depuis la majorité des points de vue, le projet éolien étudié est visible souvent conjointement avec les parcs les plus proches de Néo Avel et Menguenos. Cependant le projet de Menguenos est d'un gabarit limité (88m) et reste assez peu prégnant dans la vue et celui de Néo Avel est davantage reculé, atténuant les perceptions. Les parcs plus lointains (Lanfains, Saint-Bihy, le Haut-Corlay, Saint-Igeaux, Guerlédan) sont souvent perceptibles mais de manière partielle et sont très peu prégnants dans les vues.

Globalement, le projet de Saint-Mayeux-Corlay augmente souvent l'indice d'occupation des horizons mais de manière limitée. Il participe également à réduire le plus grand espace de respiration mais ce dernier reste souvent assez conséquent pour ne pas générer de saturation des horizons ou d'encerclement, excepté depuis le hameau de Poull Bizic.

6.4 Synthèse des impacts

Les relations du projet avec les entités et structures paysagères

Le territoire d'étude est inséré sur un plateau entre les monts d'Arrée et les Montagnes Noires. Les lignes de crêtes présentes sur ce territoire correspondent au nord, à un rebord paysager et aux prémices des Monts d'Arrée tandis qu'au sud, les reliefs accidentés correspondent aux Montagnes Noires. Depuis les rebords paysagers nord et sud, la prise de hauteur permet des dégagements visuels et l'émergence du projet au-dessus de l'horizon. Depuis les pentes nord-ouest et le sommet de la butte Saint-Michel, la vue panoramique s'ouvre également sur les éoliennes du projet. En revanche, depuis les bords des rivières (Oust, Sulon, Daoulas) et des cours d'eau secondaires ainsi que depuis les berges des étangs (Bosméléac, la Poulancré) les vues sont rapidement arrêtées par la végétation bocagère dense.

A une échelle plus rapprochée, le projet est inséré au sommet de deux vallons, selon une ligne courbe orientée nord / sud-est. Sur le territoire de l'AEI, le relief est vallonné et dès lors que l'on s'éloigne des éoliennes, le bas des mâts de celles-ci est masqué par le relief. Les perceptions sont atténuées par la distance et les haies bocagères encore bien présentes autour de la zone d'implantation et des hameaux à proximité. L'implantation du projet présente un caractère de ligne courbe et vient s'implanter transversalement par rapport aux Monts d'Arrée et aux Montagnes Noires. Les éoliennes s'inscrivent dans un paysage où s'imbriquent grandes cultures et bocage. Ces structures végétales accompagnent le projet en créant des plans successifs. Toutefois, en l'absence de premier plan, en vue rapprochée, les éoliennes et les motifs qui composent le paysage contrastent avec les habitations. Le caractère globalement linéaire l'implantation permet une lisibilité correcte depuis les lieux de vie proches et les routes.

Les modifications des perceptions sociales du paysage

Le paysage de Saint-Mayeux et Corlay se caractérise par un bocage typique avec des chemins creux et des talus plantés. C'est un territoire à l'implantation centrale et stratégique «au cœur des Côtes d'Armor», à quasi égale distance des côtes littorales nord et sud et à proximité du lac de Guerlédan. Entre Corlay et Saint-Mayeux, l'offre touristique ne cible pas le grand public mais plutôt des publics spécifiques (loisirs équestres à Corlay, patrimoine mégalithique à Saint-Mayeux). Le projet éolien n'est ici pas en confrontation directe avec un monument auquel le regard social donnerait une grande valeur, ou bien un paysage très emblématique, qui aurait fait l'objet de nombreuses représentations dans la peinture, sur les cartes postales ou dans la littérature. Les personnes rencontrées ont un regard plutôt positif sur l'énergie éolienne et semblent prêtes à participer à la transition énergétique en contribuant à leur échelle, avec l'implantation d'éoliennes sur leur commune et dans leur paysage.

Malgré les avis plutôt favorables à l'installation d'éoliennes, certaines personnes interrogées ont mentionné le bruit ou les clignotements des lumières des éoliennes la nuit comme des gênes potentielles.

Afin de favoriser l'intégration et l'acceptation des éoliennes dans le paysage certains proposent de prévoir l'aménagement d'un sentier de randonnée (inexistence de sentiers de randonnée dans l'AEI jusqu'à présent) et l'enherbement des plateformes afin que les animaux puissent venir paître aux pieds des éoliennes.

Les effets visuels du projet depuis les différentes aires d'étude

Dans l'AEE, le projet éolien est assez peu perceptible étant donné le taux de boisement important. Depuis les villes principales situées à l'est et au sud-est : Quintin, Plœuc-l'Hermitage, Saint-Caradec ou encore Guerlédan, il n'y a pas de vue possible en direction du projet en raison des masques végétaux. Seules les villes d'Uzel et Gouarec sont impactées très faiblement. Depuis Saint-Nicolas-du-Pélem, ville principale de l'ouest, des dégagements visuels en direction du projet sont recensés depuis les hauteurs urbanisées. Ces visibilité demeurent cependant ponctuelles et l'éloignement atténue largement les perceptions du projet : l'impact est faible. Les routes D790 et D164 sont très peu impactées par le projet. Depuis la D700, aucune visibilité sur le projet n'a été recensée.

Dans l'AER, les principaux lieux de vie sont globalement peu impactés. Depuis Saint-Gilles-Vieux-Marché, aucune vue n'est recensée sur le projet, l'impact est nul. Depuis le Bodéo, Saint-Mayeux et Saint-Martin-des-Prés, l'impact est jugé très faible car, bien que les masques bâtis et végétaux empêchent toute vue depuis le centre-bourg, de rares visibilité sont possibles depuis les périphéries, en sortie de bourg notamment. Des vues un peu plus importantes depuis la Harmoye et Plussulien sont recensées. Elles demeurent cependant ponctuelles, partielles et fugaces et les impacts sont jugés faibles. Depuis Corlay et notamment, le Haut-Corlay, la position dominante offre des vues plus larges sur le projet et l'impact est modéré. Les routes (D790, D44 et D767) sont globalement peu impactées étant donné le bocage dense qu'elles traversent.

Dans l'AEI, il n'y a pas de bourg conséquent. L'habitat est organisé sous forme de petits hameaux dispersés regroupant une ou deux habitations accompagnées de bâtiments agricoles. **Sept hameaux sont impactés fortement.** Il s'agit des hameaux Kerfaouen, le Rouello, Poul Bizic, la Loge, Tréguestin, le petit Kermaux et Gringoire. Malgré la végétation bocagère, des dégagements visuels importants sont possibles, et étant donné la proximité des éoliennes du projet, ces dernières s'élèvent au-dessus de la végétation avec parfois un effet de dominance. **Neuf autres hameaux sont impactés de façon modérée.** Les vues sont en partie filtrées par le réseau bocager dense. Il s'agit des hameaux de Guernigo, Crèmesven, Créfiniac, Kerlagatu, Kernion, Ténarivain, Le Cordelio, le Faouët et le Cosquer. **Six hameaux présentent des impacts très faibles.** Il s'agit des hameaux de Kercorantin, Kerlio, Kerminic, Guerlouic, Kérimard et le Bathan. Les vues y sont peu prégnantes et en grande partie filtrées par la végétation. Globalement, les hameaux sont insérés dans un contexte bocager filtrant les vues mais étant donné la taille importante des éoliennes, de larges vues sur le projet demeurent possibles depuis les hameaux les plus proches des éoliennes et ce sont souvent les accès qui offrent les plus grandes vues vers le parc.

Plusieurs routes rayonnent depuis le sud de Corlay : la D44 du nord-ouest au nord-est de l'AEI, la D69 à l'ouest de l'AEI, la D767 à l'ouest de l'AEI. Des visibilitées intermittentes et partielles sont recensées tout au long de ces départementales.

Les relations avec les éléments patrimoniaux et touristiques

Les monuments historiques présents dans l'AEE sont pour la plupart insérés au creux des vallées (vallée du Blavet, lac de Guerlédan) et le relief empêche toute vue sur le projet. Depuis les bourgs, les masques bâtis suffisent à arrêter les visibilitées. Les nombreux secteurs bocagers du territoire expliquent également le peu de visibilité et covisibilité avec les monuments protégés de l'AEE. Sur les 109 monuments historiques de l'AEE, seuls quatorze sont impactés et de façon très faible. C'est le cas notamment de l'église et la chapelle de Saint-Gilles-Pligeaux. Les sites protégés de l'AEE sont également très peu impactés par le projet. Le plus reconnu, le lac de Guerlédan, n'est pas impacté étant donné le contexte boisé et encaissé. Les sites de Saint-Gilles-Pligeaux et de la forêt de l'Hermitage sont les seuls sites impactés mais de manière très limitée : l'impact est jugé très faible étant donné les vues ponctuelles et l'éloignement du projet. Les sites touristiques sont également très peu impactés par le projet, seuls le circuit de Grande Randonnée de Pays (GR de Pays des Toileux) et la voie verte bénéficient de quelques vues ponctuelles et fugaces sur le haut du projet.

Les monuments de l'AER sont assez peu impactés par le projet : seuls neuf sont concernés par des vues et sont impactés faiblement ou très faiblement. Il s'agit des menhirs de Caurel, du menhir de Gorestou et de celui de Bodquelen concernés par des visibilitées depuis leur périmètre de protection. Les manoirs de Ville blanche et de Cléhunault sont concernés par des vues très partielles et filtrées par la végétation et sont impactés respectivement faiblement et très faiblement. La chapelle Séléden et une croix du XVII^{ème} présentent un impact très faible tandis que la chapelle-Notre-Dame de Séléden est impactée faiblement. Les autres monuments historiques ne sont pas concernés par des visibilitées ou covisibilités avec le projet depuis les abords ou périmètres de protection. Les deux sites inscrits présents dans l'AER, le site de la vallée de la Poulancré et le site de Bosméléac, ne sont pas impactés par le projet étant donné le relief et les écrans formés par le bocage.

Les sites touristiques sont peu concernés par des visibilitées. Le site touristique le plus impacté est le sommet de la butte Saint-Michel. Depuis la table d'orientation au sommet, une vue à 360° s'ouvre sur le projet. Ce dernier demeure assez éloigné et la distance filtre en partie les visibilitées. La chapelle Notre-Dame de Séléden est également impactée faiblement. Les autres sites impactés très faiblement par le projet sont la cime de Kerchouan, le menhir de Gorestou, la ferme le Mohair du Pays de Corlay et l'hippodrome du Petit Paris. Les autres sites touristiques ne sont pas concernés par des visibilitées sur le projet.

L'AEI ne compte aucun monument historique, site protégé ni même des éléments de patrimoine vernaculaire. L'offre touristique (activité, hébergement, randonnée) est inexistante dans l'AEI. Il n'y a donc

pas d'éléments patrimoniaux et touristiques impactés par le projet éolien.

L'insertion fine du projet dans son environnement immédiat

La création de pistes a été limitée étant donné que les principaux accès étaient déjà existants. La création de portions de pistes et le renforcement de certains chemins est peu impactant pour le paysage de l'AEI car la plupart des chemins existants sont déjà empierrés et d'un gabarit important, permettant le passage de véhicules à moteur. Le revêtement utilisé est similaire à l'existant (granit).

La création des plateformes est relativement impactante en raison du contraste de couleur et de matériau. Cependant, celles-ci seront perceptibles principalement en vue très rapprochée (depuis les chemins et routes communales) en raison du relief vallonné.

Il n'y a pas de défrichement de parcelle mais les haies longeant les chemins d'accès aux éoliennes E1, E3 et E4 seront défrichées sur 74 m de linéaire pour permettre le passage des machines. Neuf arbres seront également coupés.

Le poste de livraison, inséré le long du chemin d'accès à E1, sera visible depuis la route permettant d'accéder au hameau de Poul Bizic. En raison de sa situation en bordure de chemin, il pourra être visible. La peinture du poste de livraison en couleur neutre gris-vert (RAL 7003) permettra de mieux intégrer le poste de livraison dans le paysage.

Les effets cumulés avec d'autres projets existants ou approuvés

Le motif éolien est déjà présent sur ce territoire avec quinze parcs éoliens en exploitation. Il y a également huit projets autorisés ou en cours d'instruction. La plupart ne sont que très peu visibles conjointement avec le projet de Saint-Mayeux-Corlay. Les effets cumulés entre les projets de Plésidy et Saint-Mayeux-Corlay sont quasiment nuls étant donné la distance d'éloignement, le relief et les masques végétaux de la forêt de Quénécan. Des visibilitées conjointes sont possibles depuis les points hauts dégagés comme le sommet de la butte Saint-Michel mais la distance d'éloignement rend ces visibilitées conjointes discrètes. Le projet de Lanfains extension, plus proche, est susceptible d'être davantage visible conjointement avec le projet de Saint-Mayeux-Corlay. Il n'y a pas de visibilité conjointe avec le projet du Ménéac, étant donné le relief des montagnes noires s'établissant entre les deux projets. Le projet des Grands Clos, situé dans l'AER, présente des visibilitées conjointes avec le projet de Saint-Mayeux-Corlay étant donné sa proximité avec ce dernier. Des perceptions conjointes entre les projets de Menguenos et de Néo Avel sont possibles mais en grande partie filtrées par le maillage bocager, plutôt dense dans ce secteur. Depuis les points hauts, ces deux projets sont souvent perceptibles conjointement avec celui de Saint-Mayeux-Corlay. Les projets de Saint-Igeaux et Sainte-Tréphine sont assez éloignés du projet de Saint-Mayeux-Corlay et les perceptions conjointes sont surtout possibles depuis des points hauts et dégagés. Les projets de Hent-Glaz et de la Lande Carmoise sont situés au sud-ouest de l'AEE, seules des vues conjointes lointaines, où les éoliennes sont peu prégnantes, sont recensées. Les effets cumulés sont globalement faibles étant donné la ponctualité des vues conjointes.

IMPACTS DE L'EXPLOITATION DU PROJET ÉOLIEN						
Thématiques	Sensibilité	Description de la nature et de l'importance de l'effet	Durée de l'effet	Impact brut	Mesure	Impact résiduel
Zone d'implantation	Modérée	Création de pistes, mise au gabarit de chemins existants, défrichage des chemins d'accès limité, poste de livraison peint permettant une meilleure intégration dans le paysage	Long terme / réversible	Modéré	Mesure 2	Faible
Paysage immédiat	Modérée	Lisibilité du projet mais un certain manque de cohérence depuis certaines vues proches (superposition des éoliennes de la ligne sud). Espace de respiration présent entre E1 et l'ensemble formé par E2, E3 et E4 et emprise importante en largeur depuis les vues à l'ouest et à l'est du projet. Impact visuel important depuis la plupart des hameaux les plus proches avec effet de dominance possible. Départementales (D69, D767 et D44) impactées faiblement contrairement aux routes de desserte locale. Éléments patrimoniaux et touristiques absents de cette aire d'étude	Long terme / réversible	Fort	Mesures 3 et 4	Fort
Paysage rapproché	Modérée	Bonne lisibilité du projet. Principaux bourgs peu ou pas impactés, excepté les hauteurs de Corlay (ville impactée de façon modérée). Visibilité limitée depuis les routes principales. Éléments patrimoniaux peu ou pas impactés par le projet éolien. Sites touristiques peu ou pas impactés par le projet éolien, excepté depuis la table d'orientation située sur le haut de la butte Saint-Michel.	Long terme / réversible	Faible	-	Faible
Paysage éloigné	Faible	Très peu de vues lointaines, principaux lieux de vie et routes peu impactés. Peu ou pas d'impact sur les éléments patrimoniaux et touristiques majeurs.	Long terme / réversible	Très faible	-	Très faible

Tableau 23 : Synthèse des impacts de l'exploitation du projet éolien

Nul
Très faible
Faible
Modéré
Fort

Caractéristiques des effets : Temporaire, moyen terme, long terme ou permanent / Réversible ou irréversible / Importance : nulle, très faible, faible, modérée, forte

7. Proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet

En application de l'article R. 122-5 du Code de l'environnement précise que l'étude d'impact doit présenter :

« 8° Les mesures prévues par le maître de l'ouvrage pour :

– éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et réduire les effets n'ayant pu être évités ;

– compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, le maître d'ouvrage justifie cette impossibilité.

La description de ces mesures doit être accompagnée de l'estimation des dépenses correspondantes, de l'exposé des effets attendus de ces mesures à l'égard des impacts du projet sur les éléments mentionnés au 5° ;

9° Le cas échéant, les modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées. ».

D'après le Ministère de l'Ecologie, « *Un parc éolien conçu dans une démarche de projet de paysage intègre dans la conception même du projet des mesures de réduction des impacts. Par ailleurs il est illusoire de vouloir dissimuler le parc éolien. Cela suppose donc d'expliquer clairement la démarche de conception du projet dans le paragraphe « raison du choix du projet. [...]»*

Les autres mesures possibles sont donc plus des mesures d'accompagnement du projet telles que la mise en valeur patrimoniale (restauration du bâti de qualité, patrimoine vernaculaire...) ou paysagère (action d'amélioration paysagère dans le périmètre rapproché et intermédiaire) plutôt que de suppression ou de réduction des impacts. [...]

Toutefois, de manière ponctuelle, par rapport à des points de vue particuliers, des mesures spécifiques liées aux impacts du projet sur le paysage de proximité peuvent s'avérer nécessaires. [...]

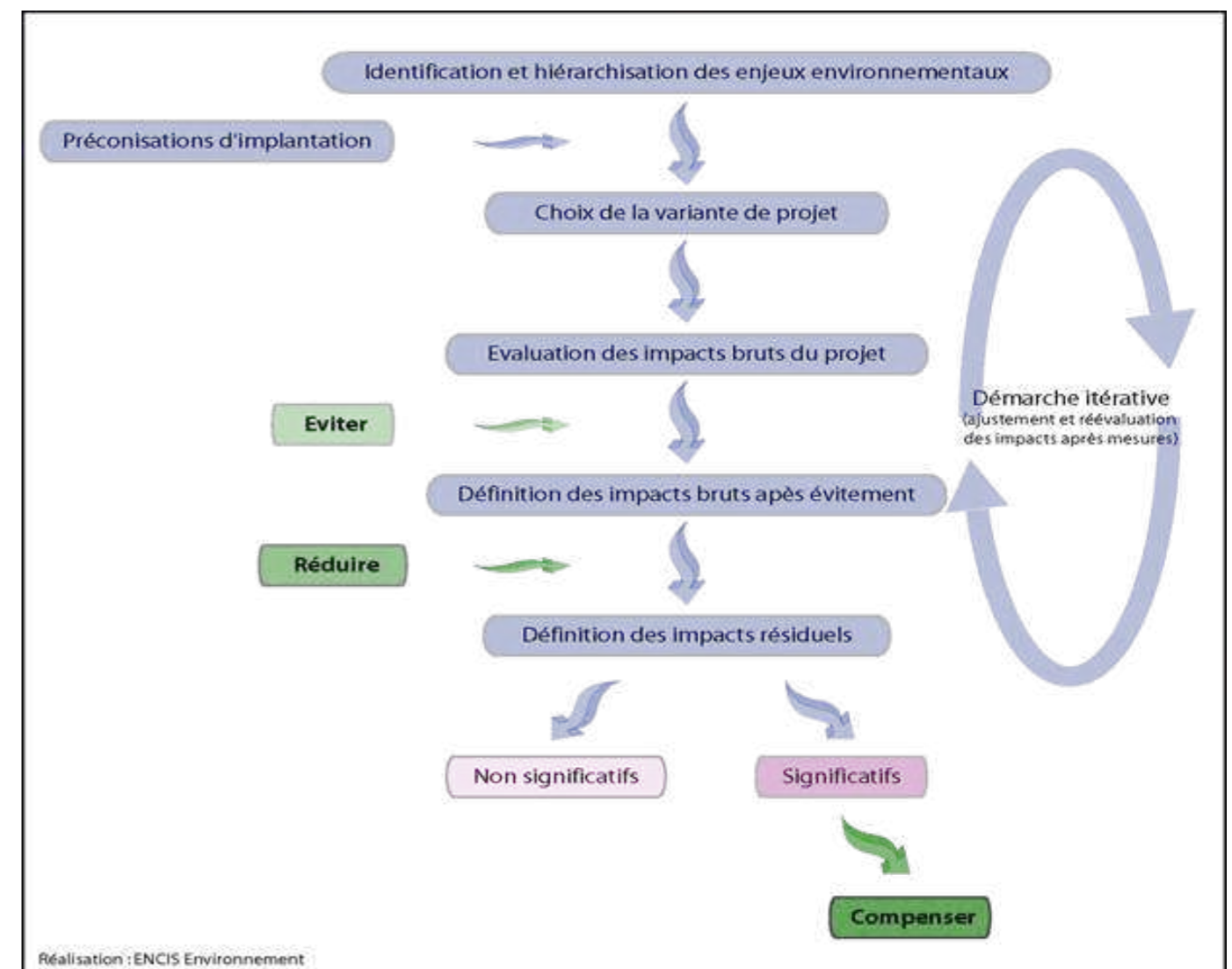
L'étude d'impact doit aussi exposer les mesures qui seront prises pour la remise en état après l'achèvement des chantiers de construction et de démantèlement et les garanties que ces opérations seront effectivement réalisées. » (Guide d'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2016).

Cette partie nous permettra donc de présenter ces **mesures d'évitement, mesures de réduction et mesures de compensation** des impacts. Il peut également être choisi de mettre en place des mesures d'accompagnement du projet

Certaines mesures ont déjà été exposées dans les parties précédentes puisqu'intégrées dans le développement du projet, d'autres sont à envisager pour les phases de construction, d'exploitation et de démantèlement à venir.

La présentation des mesures renseignera les points suivants :

- Nom de la mesure et impact potentiel identifié,
- Impact brut et impact résiduel,
- Objectif de la mesure,
- Description de la mesure,
- Coût prévisionnel,
- Echéance et calendrier,
- Identification du responsable de la mesure,
- Modalités de suivi.



7.1 Les mesures d'évitement et de réduction prises lors de la phase conception

Lors de la conception du projet, un certain nombre d'impacts négatifs ont été évités grâce à des mesures préventives prises par le maître d'ouvrage du projet au vu des résultats des paysagistes et de la concertation locale. Pour la plupart, ces mesures sont décrites dans la partie 4 concernant la raison du choix du projet. Nous dressons ici la liste des principales mesures visant à éviter ou réduire un impact sur le paysage, le patrimoine ou le tourisme qui ont été retenues durant la démarche de conception du projet.

MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION EN PHASE DE CONCEPTION				
Numéro	Impact potentiel identifié	Type	Description	Impact résiduel
Mesure 1	Anthropisation des chemins dénotant avec le caractère rural	Evitement	Réutilisation préférentielle des voies d'accès existantes.	Limitation de la création de nouveaux chemins, de l'anthropisation des sols et de coupe de haies.

7.2 Les mesures à mettre en œuvre pour la phase d'exploitation

Mesure 2 : Intégration du poste de livraison

Mesure de réduction

Impact potentiel identifié : Modification visuelle (couleur, texture) et artificialisation du site par l'installation de locaux préfabriqués.

Objectif de la mesure : Favoriser l'intégration des postes source dans l'environnement immédiat, c'est-à-dire dans un contexte rural, agricole et bocager.

Description : Le poste de livraison sera peint d'une teinte neutre gris-vert (RAL 7003) qui permettra une bonne intégration paysagère.

Impact résiduel : Très faible

Coût prévisionnel : Compris dans le projet.

Calendrier : Mesure appliquée à l'issue de la construction et maintenue pour la totalité de la période d'exploitation.

Responsable : Maître d'ouvrage.

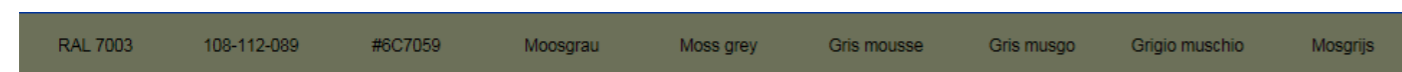


Figure 44 : Teinte RAL 7003

Mesure 3 : Mesure de plantation de haies et de bourse aux arbres

Mesure de réduction

Impact potentiel identifié : Modification du cadre de vie pour les riverains des hameaux situés à proximité du projet.

Objectif de la mesure : Atténuer la présence des éoliennes dans le paysage quotidien. Les riverains susceptibles d'être intéressés par la mise à disposition de plants et dont les jardins privatifs des habitations sont soumis à des vues en direction du projet.

Description de la mesure :

Pour atténuer la présence des éoliennes au niveau des hameaux les plus impactés, des tronçons linéaires de haies pourraient être plantés. Les secteurs potentiels proposés sont localisés sur la carte page suivante. Certains des hameaux impactés modérément ou fortement sont déjà insérés dans des écrans boisés. C'est notamment le cas autour des hameaux de Tréquestin (6), la Loge (5) le Petit Kermaux (7), Crèmesven (9), Ténarivain (15) ou encore le Faout (22). Il semble difficile de proposer de nouveaux secteurs de plantation autour de ces hameaux. Ces propositions de localisation restent hypothétiques et feront l'objet d'échanges avec les propriétaires concernés afin de répondre au mieux à leurs attentes.

En plus des mesures de plantation de haie, une «bourses aux arbres» sera proposé par le maître d'ouvrage. Il mettra à disposition des plants d'arbres pour les riverains des hameaux situés à proximité du site. Ces plants seront proposés aux riverains des parcelles présentant une ouverture visuelle en direction du projet, au cas par cas, en fonction des retours des propriétaires et de l'impact identifié

Les riverains seront invités à se faire connaître auprès du porteur de projet dès l'enquête publique. Ces plantations pourront prendre la forme d'arbres isolés, de haies arbustives à arborées ou encore de bosquets. La localisation précise sera définie par les riverains. Le porteur de projet pourra se fournir en plants de manière groupée auprès d'une pépinière locale. Les végétaux seront fournis gratuitement par le porteur de projet aux habitants intéressés par cette démarche. Cette mesure pourra être mise en œuvre dès la phase de chantier ou à la mise en service du parc éolien. Les essences privilégiées pourront être des arbres et arbustes d'essences locales. Les caractéristiques des plantations seront les suivantes :

- Hauteur des plants : 40 à 60 cm pour les espèces arbustives et 1,50 m pour les arbres
- Linéaire : en fonction des cônes de vue impactés
- Essences locales : Noisetier commun (*Corylus avellana*), hêtre (*Fagus sylvatica*), houx (*Ilex aquifolium*),

chêne pédonculé (*Quercus robur*), sureau noir (*Sambucus nigra*), bourdaine (*Rhamnus frangula*), saule à oreillettes (*Salix aurita*), aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), pommier sauvage (*Malus sylvestris*), prunellier sauvage (*Prunus spinosa*)

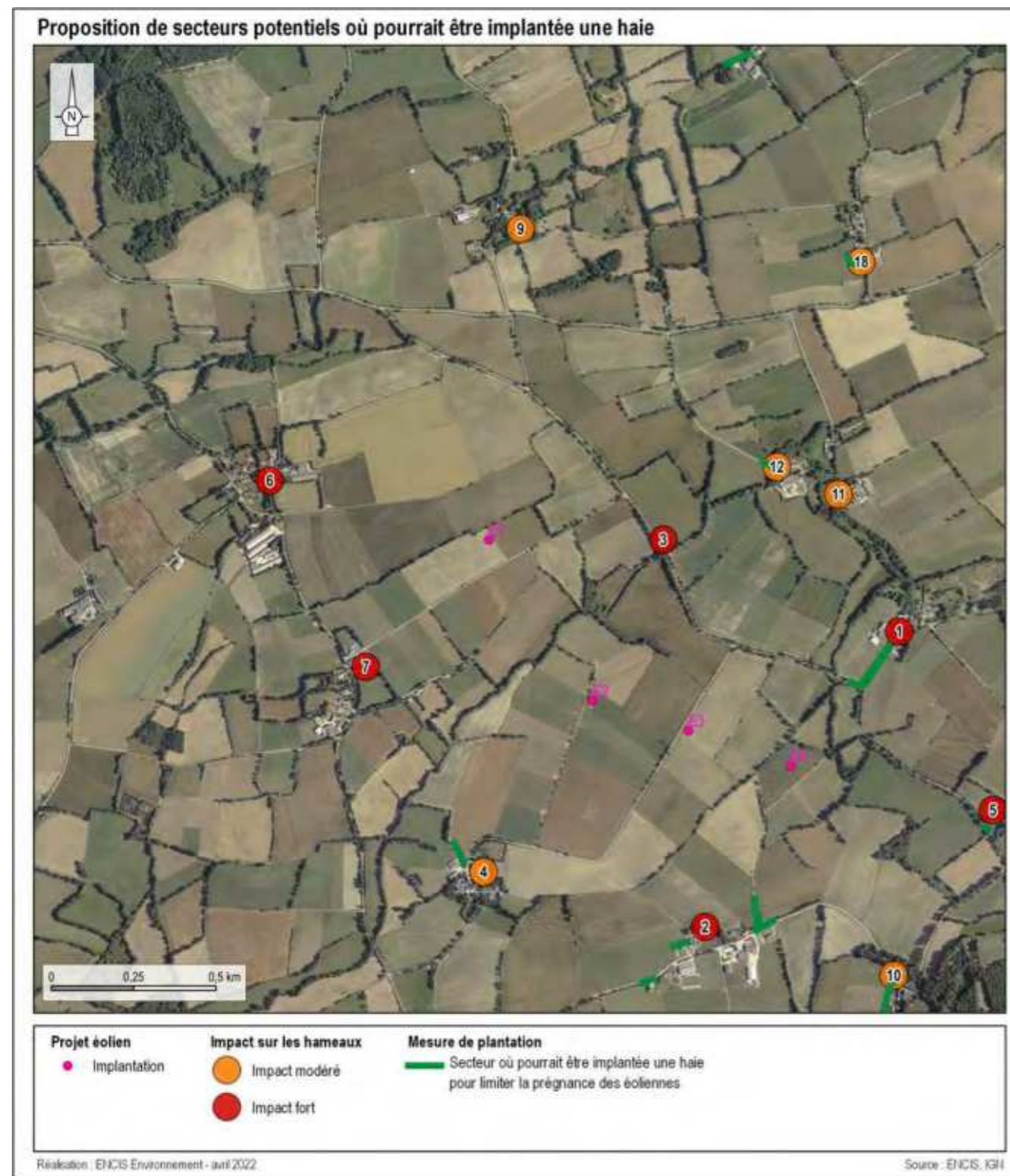
- Protections : pose de filets de protection et paillage pour chaque arbuste

L'organisation de la plantation devra faire l'objet d'un plan de plantations préalablement réalisé par un Paysagiste concepteur. Ces plantations seront réalisées à l'automne suivant la fin du chantier de construction.

Coût prévisionnel : enveloppe de 25 000 €

Responsable : Maître d'ouvrage – Paysagiste Concepteur / Ecologue.

Porteur de projet : VSB énergies nouvelles / Bureau d'études : ENCIS Environnement



Carte 67 : Proposition de secteurs potentiels où pourrait être implanter une haie.

Mesure 4 : Mise en place de panneaux de présentation du projet

Mesure d'accompagnement

Impact potentiel identifié : Les éoliennes apportent une sémantique nouvelle à ce paysage bocager. Elles vont modifier le paysage quotidien des habitants des lieux de vie alentours.

Objectif de la mesure : Informer le public sur le parc éolien et les énergies renouvelables, encourager une meilleure acceptation du projet par les habitants du secteur

Description de la mesure : Implantation de deux ou trois panneaux.

Ces panneaux d'information présenteront le parc éolien de Saint-Mayeux-Corlay (historique, puissance, contexte environnemental, etc.).

Calendrier : Mesure appliquée à la fin des travaux et maintenue tout au long de la phase d'exploitation.

Coût estimatif : 2 000 € par panneau.

Responsable : Maître d'ouvrage.

Modalité de suivi : Un comité de pilotage constitué de membres du conseil municipal et d'un représentant du maître d'ouvrage sera créé.

7.3 Synthèse des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement

MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION, DE COMPENSATION ET D'ACCOMPAGNEMENT							
Numéro	Impact potentiel identifié	Type	Impact résiduel	Description	Coût	Calendrier	Responsable
Mesure 2	Modification visuelle et artificialisation de l'environnement par l'installation de locaux préfabriqués	Réduction	Meilleure intégration du poste de livraison	Habillage du poste de livraison permettant une meilleure intégration paysagère.	Compris dans la conception du projet	Phase de construction et pour toute la durée de l'exploitation	Maître d'ouvrage
Mesure 3	Coupe de haies intervenant dans un contexte de bocage plus ou moins distendu. Ouverture visuelle en direction des éoliennes	Réduction	Faible à moyen terme, dès la reprise des plantations	Plantation de haies et bourse aux arbres : mise à disposition de plants pour limiter les ouvertures visuelles en direction du projet depuis les habitations des hameaux riverains.	25 000 €	Phase de conception	Maître d'ouvrage
Mesure 4	Curiosité, méfiance possible de la part de la population vis-à-vis du parc éolien	Accompagnement	Impact faible voir négligeable à long terme, potentiellement positif (suivant l'acceptation locale du projet)	Mise en place de panneaux d'information pour sensibiliser la population locale et améliorer son appropriation du parc éolien et de son contexte d'implantation.	2 000€ / par panneau	Phase de construction et pour toute la durée de l'exploitation	Maître d'ouvrage

Tableau 24 : Synthèse des mesures d'évitement, réduction, compensation et accompagnement du projet.

Table des illustrations

Figures		
Figure 1 : Variation du champ de vision selon l'élément observé. Source : Ciné3D.	16	
Figure 2 : Les étapes du choix d'une variante d'implantation.	23	
Figure 3 : Coupe de principe AB orientée nord-ouest / sud-est (rapport hauteur / largeur x 2,5)	39	
Figure 4 : Huiles sur toile d'Alexandre Ségé, 1883 La vallée de Ploukermeur, montagne d'Arrée (source : musée des beaux-arts de Quimper)	43	
Figure 5 : Huiles sur toile de Jean Baptiste Corot, 1865, Paysage de Bretagne	43	
Figure 6 : Huiles sur toile de Jean Baptiste Corot, 1855-1860, Ferme au bord d'un étang, Paysage de Bretagne	43	
Figure 7 : Les sites incontournables selon l'office de tourisme en Côtes d'Armor (source : www.cotesdarmor.com)	44	
Figure 8 : Coupe de principe CD orientée nord/sud (rapport hauteur/longueur x 3,5)	67	
Figure 9 : Coupe de principe EF orientée nord / sud (cf trait de coupe sur carte suivante)	87	
Figure 10 : Extrait d'une carte touristiques fournie par la mairie de Saint-Mayeux.	104	
Figure 11 : Rapports d'échelle entre différents types d'éoliennes et des éléments courants dans le paysage (Source : d'après un schéma du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement 2005).	113	
Figure 12 : Illustration d'un effet de dominance caractérisé par une rupture d'échelle marquée entre les éoliennes et les motifs paysagers (source : ENCIS Environnement).	113	
Figure 13 : Bloc diagramme illustrant l'effet de surplomb sur une vallée, résultant de l'implantation d'une éolienne sur un rebord de versant (source : ENCIS Environnement).	113	
Figure 14 : L'éloignement permet de réduire l'effet de surplomb en jouant sur les rapports d'échelles vis-à-vis d'un observateur situé en fond de vallée (source : ENCIS Environnement).	114	
Figure 16 : Illustration de l'effet d'écrasement d'un parc éolien vis-à-vis d'un relief	114	
Figure 15 : Exemple d'un effet de surplomb sur un motif paysager, une silhouette de village (source : ENCIS Environnement).	114	
Figure 17 : Exemple du rapport de proportion entre le diamètre du rotor et la hauteur de mât (éoliennes de 200 m en bout de pale). Source : ENCIS Environnement.	115	
Figure 18 : Exemple du rapport de proportion entre le diamètre du rotor et la hauteur de mât (éoliennes avec des rotors de 100 m). Source : ENCIS Environnement.	115	
Figure 19 : Simulation des différences de gabarits et de formes d'éoliennes en vue réaliste (angle de vue 60°).	116	
Figure 20 : Principales références RAL utilisables par les constructeurs d'éoliennes.	117	
Figure 21 : Simulation d'éclairage des éoliennes, du plus lumineux au plus sombre (Source : ENCIS Environnement, d'après un document d'Abies, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005).	117	
Figure 22 : Simulation d'éclairage des éoliennes en fonction de la couleur du ciel (Source : ENCIS Environnement, d'après un document d'Abies, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005).	117	
Figure 23 : Balisage nocturne (source : technostrobe.com).	117	
Figure 24 : Evolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale). Source : ENCIS Environnement.	118	
Figure 25 : Perception selon la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale). Source : ENCIS Environnement.	118	
Figure 26 : Simulation en vue réaliste (angle de vue 60°) de la vision des éoliennes selon la distance de l'observateur. Le photomontage doit être observé à une distance de 35cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3). Source : ENCIS Environnement.	119	
Figure 27 : Différents types d'implantation en fonction des lignes de force du paysage (source : ENCIS Environnement, d'après les schémas de la charte départementale éolienne des Deux-Sèvres, 2004).	121	
Figure 28 : Lisibilité du parc éolien (source : ENCIS Environnement).	121	
Figure 30 : Saturation de l'horizon (en haut) et covisibilité « organisée » (en bas). Source : ENCIS Environnement.	122	
Figure 29 : Illustration d'un espace de respiration entre deux parcs éoliens (source : ENCIS Environnement).	122	
Figure 31 : Visibilité et covisibilité (source : ENCIS Environnement).	122	
Figure 32 : Paysage brouillé (source : ENCIS Environnement).	122	
Figure 34 : Teinte RAL 7003	208	
Photographies		
Photographie 1 : Relief marqué d'est en ouest depuis le sud de l'AER.	32	
Photographie 2 : Route (D76) en situation de point haut, ouverte vers le nord de l'aire d'étude.	33	
Photographie 3 : Élevage bovin sur les reliefs les plus accidentés.	34	
Photographie 4 : Parcelles de grandes cultures ponctuées par du bocage.	34	
Photographie 5 : Visibilité sur le bassin de Pontivy-Loudéac depuis la côte de Mûr-de-Bretagne.	36	
Photographie 7 : Territoire agricole avec en fond la forêt de Lorge.	37	
Photographie 6 : Les reliefs ondoyants des collines du Méné, entrecoupés de bocage.	37	
Photographie 9 : Visibilité lointaine depuis le rebord paysager formé par les Monts d'Arrée.	38	
Photographie 8 : Lac de Guerlédan en contrebas et forêt de Quénécan à l'horizon	38	
Photographie 10 : Depuis le rebord paysager des Monts d'Arrée (à l'est de la RD767), à la limite nord-ouest de l'AER, la position de surplomb permet des vues lointaines sur la ZIP, cette dernière émergeant faiblement au-dessus de l'horizon.	39	
Photographie 11 : Vues arrêtées par les boisements des berges du lac de Guerlédan, au lieu-dit Beau Rivage, au sud de Caurel	40	
Photographie 12 : Visibilité filtrée par les cultures et les talus hauts depuis la D5, au nord de Sainte-Tréphine	40	
Photographie 13 : Les reliefs des montagnes noires empêchent toute visibilité (prise de vue depuis le nord du hameau la ville au Breil)	40	
Photographie 14 : Présence du motif éolien au sein du territoire d'étude. Parc du Haut Corlay, depuis le sud de l'AER.	45	
Photographie 16 : Vue fermée en direction de la ZIP, depuis le centre de l'Hermitage-Lorge.	46	
Photographie 15 : Distance, topographie et végétation empêchent toute visibilité depuis Quintin.	46	
Photographie 18 : Le relief prononcé de la côte de Mûr masque toute visibilité en direction de la ZIP.	47	
Photographie 17 : Vue sur le haut de la ZIP depuis les hauteurs de Saint-Nicolas-du-Pélem (rue des Rosières).	47	
Photographie 19 : Légère émergence de la ZIP au-dessus de la ligne de relief, depuis l'ouest d'Uzel (route de la Roche).	48	
Photographie 20 : Légère visibilité sur le haut de la ZIP depuis les hauteurs de Gouarec, dans l'axe de la rue du 19 mars 1962.	48	
Photographie 21 : La route de la côte de Mûrs, au nord de Mûr-de-Bretagne, épouse les reliefs accidentés des Montagnes Noires.	49	
Photographie 22 : Eglise Saint-Gilles-Plingieux	52	
Photographie 23 : Chapelle Saint-Laurent	52	
Photographie 24 : Château de Quintin et remparts	52	
Photographie 25 : Cromlech de Lorette à le Quillio (MH n°96)	59	
Photographie 27 : Abbaye de Coatmalouen (MH n°69)	59	
Photographie 28 : Tumulus de Keranhouët (MH n°75)	59	
Photographie 26 : Chapelle Saint-Suzanne (MH n°81) à Mûr-de-Bretagne	59	
Photographie 29 : Menhir de Kergornec (MH n°108)	59	
Photographie 31 : Chapelle Saint-Eloi (MH n°102)	60	
Photographie 32 : Visibilité sur la ZIP depuis le promontoire de l'église Chapelle Saint-Gilles (MH n°29) à Gouarec.	60	
Photographie 33 : Chapelle de Rosquelfen et son enclos (MH n°58)	60	
Photographie 30 : Eglise Notre-Dame (MH n°111)	60	
Photographie 34 : Berges boisées du lac de Guerlédan et relief empêchent toute visibilité sur la ZIP.	62	
Photographie 35 : Légère émergence de la ZIP au-dessus de l'horizon boisé, depuis les abords du site inscrit du cimetière et de l'église de Saint-Gilles-Plingieux.	62	
Photographie 36 : Vue sur la silhouette urbaine de Quintin, depuis les bords de l'étang de Quintin.	63	
Photographie 37 : Village ouvrier des Forges des Salles implanté dans un contexte encaissé et arboré (source http://www.lesforgessalles.fr)	65	
Photographie 39 : Spectacle de son et lumières sur la façade de l'abbaye Bon Repos (source : www.cotesdarmor.com)	65	
Photographie 38 : Petite cité de caractère de Quintin (source : www.cotesdarmor.com)	65	
Photographie 40 : Promotion du lac de Guerlédan par l'office de tourisme (source : www.cotesdarmor.com)	65	
Photographie 41 : Le rebord des Monts d'Arrée offre des panoramas parfois très dégagés et relativement lointains, au gré des ouvertures dans le bocage (prise de vue à proximité du lieu-dit Gorest)	68	
Photographie 42 : Depuis le sommet de la butte Saint-Michel, à l'est de l'AER, le panorama s'ouvre à presque 360°. Le bocage dessine un horizon boisé plus ou moins proche selon les secteurs.	68	
Photographie 43 : Relief vallonné et boisé au centre de l'AEI, depuis les pentes de la butte Saint-Michel.	68	
Photographie 44 : Perception de la ZIP depuis Corlay.	70	
Photographie 45 : Visibilité partielle en arrivant via la D44 à Corlay par l'ouest.	71	
Photographie 46 : Les masques bâtis empêchent toute visibilité depuis la place de l'église de Corlay.	71	
Photographie 47 : Visibilité sur le haut de la ZIP depuis la rue de Bourg la Reine à la sortie nord-est de Corlay.	72	
Photographie 48 : Visibilité depuis l'entrée du cimetière du Haut-Corlay	72	
Photographie 49 : La ZIP apparaît partiellement depuis les hauteurs du Haut-Corlay, au niveau de la rue de la Belle Fontaine notamment.	72	
Photographie 50 : Visibilité partielle, interrompue par les arbres, depuis la sortie sud-est de Plussulien.	73	
Photographie 51 : Aucune visibilité, étant donné les masques bâtis, depuis le centre-bourg de Saint-Mayeux.	73	
Photographie 52 : Visibilité partielle sur le haut de la ZIP depuis l'entrée est de la Harmoye.	74	
Photographie 53 : Aucune visibilité depuis le centre de Saint-Gilles-Vieux-Marché étant donné l'encaissement du village.	74	
Photographie 54 : La végétation filtre une partie des visibilités sur la ZIP depuis la sortie ouest de Saint-Martin-des-	74	

Prés.	75	promenades, à Saint-Gilles-Pligeaux (photomontage 5)	164
Photographie 55 : Visibilité entrecoupée par la végétation depuis la sortie ouest du bourg de Bodéo.	75	Photographie 139 : Vue en direction du projet, apparaissant au gré des ouvertures dans la végétation au premier plan, depuis la lisière de la forêt de l'Hermitage (photomontage 6).	164
Photographie 56 : Large visibilité sur la ZIP, émergeant au-dessus de l'horizon, depuis le croisement entre la D790 et la D50.	76	Photographie 140 : Vue ouverte sur les éoliennes se démarquant de l'arrière plan sombre formé par les Monts d'Arrée, depuis le sommet de la butte Saint-Michel (photomontage 8).	175
Photographie 58 : Panorama ouvert sur la ZIP depuis les abords du menhir de Gorestó	79	Photographie 141 : Visibilité sur le projet depuis la rue de bourg la Reine en arrivant depuis l'ouest, via la D790, au Haut-Corlay (photomontage 13).	176
Photographie 59 : Très légère visibilité depuis le sud du périmètre de protection du manoir de Cléhunault, au croisement entre la D63 et la D44.	79	Photographie 142 : Éoliennes du projet visibles depuis la sortie nord de Saint-Mayeux (photomontage 10).	177
Photographie 57 : Le menhir de Gorestó	79	Photographie 143 : Éoliennes du projet fugacement perceptibles entre Corlay et Plussulien (photomontage 12).	178
Photographie 60 : Château de Corlay surplombant un étang. Aucune visibilité et covisibilité n'est possible depuis les abords du château et depuis le haut de la tour.	80	Photographie 144 : Vue sur le projet depuis les abords du dolmen de Gorestó, en situation de rebord paysager (photomontage 10).	182
Photographie 61 : Covisibilité avec une seule partie de la ZIP depuis les abords de la chapelle Notre-Dame de Séleden à Plussulien.	80	Photographie 145 : Projet éolien émergeant à l'horizon depuis les abords de la cime de Kerchouan (photomontage 15).	182
Photographie 62 : Encaissement de la vallée et rebords boisés du site de la vallée de la Poulancre empêchent toute visibilité sur la ZIP.	83	Photographie 146 : Panorama à 360° depuis le sommet de la butte Saint-Michel (photomontage 8).	182
Photographie 63 : Vue fermée par la végétation arborée et le relief depuis les bords du lac de Bosméléac.	83	Photographie 147 : Territoire vallonné de l'AEI, entrecoupé par du linéaire bocager filtrant les vues sur le pied des éoliennes (photomontage 27)	189
Photographie 64 : Table d'orientation au sommet de la butte Saint-Michel.	84	Photographie 148 : Paysage agricole entrecoupé de rideaux d'arbres (photomontage 25)	189
Photographie 66 : La maison du cheval à Corlay abrité dans l'ancien château de Corlay.	85	Photographie 149 : Vue rapprochée sur le projet émergeant au-dessus de la végétation arborée depuis le hameau de Kerfaouen (1) (photomontage 21).	193
Photographie 65 : Panorama depuis le sommet de la butte Saint-Michel.	85	Photographie 150 : Vue proche ouverte sur le projet depuis le hameau du Rouello (2) (photomontage 24).	193
Photographie 67 : Panneau d'information à propos de la pêche, au niveau du lac de Bosméléac	85	Photographie 151 : Vue sur l'éolienne E1 depuis le hameau de Poul Bizic (3) (photomontage 20).	193
Photographie 68 : Relief vallonné de l'AEI, ponctué d'arbres et de haies bocagères, à proximité du hameau de Poull Bizic.	89	Photographie 152 : Visibilité partielle depuis la D44, au niveau du hameau du Faouët (photomontage 16).	195
Photographie 69 : Grande culture au premier plan et perception lointaine du parc éolien du Haut Corlay, à 6 km au nord.	89	Photographie 153 : Large dégagement visuel sur le projet depuis la D69 (photomontage 28).	195
Photographie 70 : Visibilité lointaine en direction de l'ouest, depuis l'ouest de l'AEI.	89		
Photographie 71 : Hameau de Kerfaouen (1)	93		
Photographie 74 : Hameau de Poull Bizic (3)	93		
Photographie 73 : Hameau de la Loge (5)	93		
Photographie 72 : Hameau du Rouello (2)	93		
Photographie 75 : Large visibilité sur la ZIP depuis le Rouello (2).	94		
Photographie 76 : Vue en partie masquée par la végétation mais la ZIP émerge au-dessus de la végétation depuis Poull Bizic (3).	94		
Photographie 77 : Large visibilité entrecoupée de végétation arborée depuis Guernigo (4).	95		
Photographie 78 : Panorama dégagé depuis la Loge (5).	95		
Photographie 79 : Visibilités filtrées par la végétation depuis Tréguestin (6).	96		
Photographie 80 : Perception masquée en grande partie par la végétation à Kercorentin (8).	96		
Photographie 82 : Vue partielle sur le haut de la ZIP depuis Créfiniac (10).	97		
Photographie 81 : Vue proche mais filtrée par la végétation depuis Gringoire (13).	97		
Photographie 83 : Vue filtrée par la végétation depuis le Cordelio (18).	98		
Photographie 84 : Vue en partie filtrée par la topographie depuis Guerlouic (20).	98		
Photographie 85 : Végétation et relief limitent les visibilités depuis Kermahoa (21).	99		
Photographie 86 : Vue filtrée par la végétation depuis le Faouët (22).	99		
Photographie 87 : Vue filtrée partiellement depuis Kérimard (24).	100		
Photographie 88 : Vue partiellement filtrée par les habitations et la végétation depuis le Bothan (24).	100		
Photographie 89 : Ouverture dans le bocage permettant une vue sur le haut de la ZIP, depuis la D44, au nord-ouest de l'AEI, à la sortie de Corlay.	101		
Photographie 90 : Extrait d'un panneau d'information à Corlay	102		
Photographie 91 : Panneaux de balisage des chemins dans l'AEI.	102		
Photographie 93 : Paysage ouvert au nord de la ZIP.	106		
Photographie 97 : Route de desserte locale traversant la zone sud de la ZIP.	106		
Photographie 96 : Elevage bovin au nord-ouest de la ZIP.	106		
Photographie 98 : Chemin de desserte agricole à la limite nord-ouest de la zone sud de la ZIP.	106		
Photographie 94 : Chemin agricole dans le secteur nord de la ZIP.	106		
Photographie 95 : Mât visible depuis la zone sud de la ZIP.	106		
Photographie 99 : Pâtures depuis le sud de la ZIP.	106		
Photographie 100 : Evolution de l'occupation du sol à l'échelle de la zone d'implantation potentielle.	108		
Photographie 101 : Vue en contre-plongée et vue en plongée du parc éolien de Merdelou (photo : F. Bonnenfant).	117		
Photographie 102 : Perception selon l'angle de vue (Source : The Wind Power, auteur : M. Pierrot).	118		
Photographie 103 : Vue de l'état initial.	131		
Photographie 104 : Variante 1.	132		
Photographie 105 : Variante 2.	132		
Photographie 106 : Variante 3.	132		
Photographie 107 : Variante 1 bis	132		
Photographie 138 : Vue en direction du projet à travers une percée visuelle entre deux habitations de la rue des	133		
		Cartes	
		Carte 1 : Les zones favorables au développement de l'éolien (source : SRE de Bretagne).	11
		Carte 2 : Les aires d'étude.	17
		Carte 3 : Hydrographie et relief.	32
		Carte 4 : Urbanisation et réseaux de communication.	33
		Carte 5 : Occupation du sol.	34
		Carte 6 : Grands ensembles paysagers de la région Bretagne.	35
		Carte 7 : Unités paysagères	36
		Carte 8 : Zone d'influence visuelle théorique d'éléments de grande hauteur (150 m) dans la zone d'implantation potentielle.	41
		Carte 9 : Parcs éoliens et projets connus.	45
		Carte 10 : Perceptions visuelles depuis les villes et routes principales de l'aire d'étude éloignée.	50
		Carte 11 : Monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.	51
		Carte 12 : Sites inscrits, sites classés et sites patrimoniaux remarquables dans l'aire d'étude éloignée.	61
		Carte 13 : Sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.	64
		Carte 14 : Structures paysagères de l'AER.	69
		Carte 15 : Perceptions visuelles depuis les principales villes et les axes de communication principaux de l'aire d'étude rapprochée.	77
		Carte 16 : Monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.	78
		Carte 17 : Sites protégés et sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude rapprochée.	82
		Carte 18 : Sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.	84
		Carte 19 : Structures paysagères et éléments de paysage de l'aire d'étude immédiate.	88
		Carte 20 : Sensibilités des hameaux de l'aire d'étude immédiate.	90
		Carte 21 : Principales visibilités depuis les routes de l'aire d'étude immédiate.	101
		Carte 23 : Variante V1 et V1 bis	129
		Carte 24 : Variante V2 et V2 bis.	129
		Carte 25 : Variante 3 et V3 bis.	129
		Carte 26 : Localisation des photomontages de comparaison de variantes	130
		Carte 27 : Variante 1 bis optimisée.	140
		Carte 28 : Plan de masse du projet (source : VSB)	143
		Carte 29 : Zone d'influence visuelle du projet en fonction du relief et des principaux boisements.	154
		Carte 30 : Localisation des photomontages dans l'AEE	157
		Carte 31 : Perception du projet depuis les principales villes et axe de communication de l'AEE.	161
		Carte 32 : Monuments historiques et projet.	162
		Carte 33 : Sites protégés et projet.	163
		Carte 34 : Reconnaissance et attrait du territoire de l'AEE.	171
		Carte 35 : Localisation des photomontages dans l'AER.	174

<i>Carte 36 : Structures paysagères de l'AER et projet.</i>	175
<i>Carte 37 : Perception du projet depuis Corlay</i>	176
<i>Carte 38 : Perception du projet depuis les principaux bourgs et routes principales de l'AER.</i>	179
<i>Carte 39 : Monuments historiques de l'AER.</i>	181
<i>Carte 40 : Sites protégés de l'AER.</i>	181
<i>Carte 41 : Reconnaissance et attrait du territoire de l'AER.</i>	183
<i>Carte 42 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude immédiate.</i>	187
<i>Carte 43 : Relation du projet avec les structures paysagères de l'AEI.</i>	188
<i>Carte 44 : Impact du projet sur les lieux de vie de l'AEI.</i>	190
<i>Carte 45 : Perception du projet depuis les routes principales de l'AEI</i>	194
<i>Carte 46 : Localisation des photomontages pour les effets cumulés</i>	199
<i>Tableaux</i>	
<i>Tableau 1 : Critères d'évaluation des enjeux et des sensibilités.</i>	22
<i>Tableau 2 : Critères d'évaluation des impacts.</i>	27
<i>Tableau 3 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.</i>	58
<i>Tableau 4 : Inventaire des sites protégés et des sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée.</i>	63
<i>Tableau 5 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.</i>	66
<i>Tableau 6 : Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.</i>	81
<i>Tableau 7 : Inventaire des sites protégés et sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude rapprochée.</i>	83
<i>Tableau 8 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude rapprochée.</i>	86
<i>Tableau 9 : Inventaire et évaluation des sensibilités des hameaux de l'aire d'étude immédiate.</i>	92
<i>Tableau 10 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales.</i>	110
<i>Tableau 12 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude éloignée.</i>	156
<i>Tableau 13 : Relation du projet éolien avec les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude éloignée.</i>	169
<i>Tableau 14 : Relation du projet éolien avec les sites protégés de l'aire d'étude éloignée.</i>	170
<i>Tableau 15 : Relation du projet éolien avec les sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée.</i>	170
<i>Tableau 16 : Relation du projet éolien avec les sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.</i>	172
<i>Tableau 17 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude rapprochée.</i>	173
<i>Tableau 18 : Relation du projet éolien avec les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude rapprochée.</i>	184
<i>Tableau 20 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude immédiate</i>	186
<i>Tableau 21 : Effets du projet depuis les bourgs de l'aire d'étude immédiate.</i>	192
<i>Tableau 22 : Effets cumulés du projet avec les autres projets existants ou approuvés.</i>	201
<i>Tableau 23 : Synthèse des impacts de l'exploitation du projet éolien</i>	204
<i>Tableau 24 : Synthèse des mesures d'évitement, réduction, compensation et accompagnement du projet.</i>	211

Bibliographie

METHODOLOGIE GENERALE

ADEME, Manuel préliminaire de l'étude d'impact sur l'environnement de parcs éoliens, éd. ADEME, Novembre 2000

ADEME, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2005.

ADEME, Ministère de l'Environnement, Guide de rédaction, Étude d'impact sur l'environnement, Application aux parcs éoliens, 1997.

ADEME et CLER, Des éoliennes dans votre environnement : 6 fiches pour mieux comprendre les enjeux, éd. ADEME, 2002.

BCEOM, MICHEL P., Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, L'étude d'impact sur l'environnement: objectifs, cadre réglementaire et conduite de l'évaluation, 2000.

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - Actualisation 2010.

BVA, les Français et les Energies Renouvelables, pour le compte de l'ADEME, 2010

Chataignier Stéphane et Jobert Arthur, « Des éoliennes dans le terroir. Enquête sur « l'inacceptabilité » de projets de centrales éoliennes en Languedoc-Roussillon », Flux, 2003/4 n° 54, p. 36-48.

Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe, 20 octobre 2000, à Florence

CSA, Les Français et les énergies renouvelables, France Energie Eolienne, Mars 2014.

Gueorguieva-Faye Diana, « Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique », Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 7 | 2006, mis en ligne le 18 mai 2006. URL : <http://developpementdurable.revues.org/2705>

IPSOS, Les Français et les énergies renouvelables, pour le Syndicat des Energies Renouvelables, 2013.

Jallouli Jihen, La réalité virtuelle comme outil d'étude sensible du paysage : le cas des éoliennes, Thèse, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture, Nantes, 2009.

Labussière Olivier, Défi esthétique en aménagement, Vers une prospective du milieu, Le cas de lignes très hautes tensions et des parcs éoliens, Thèse, Université de Pau, 2007.

Le Floch Sophie, « Le riverain, le citoyen et l'habitant : trois figures de la participation dans la turbulence éolienne », Natures Sciences Sociétés, 2011/4 Vol. 19, p. 344-354.

Nadaï Alain, « Politique de l'énergie et paysages éoliens », in Walid Oueslati , Analyses économiques du paysage, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2011 p. 189-205.

Nadai Alain, Labussière Olivier, Acceptabilité sociale et planification territoriale, éléments de Réflexion à partir de l'éolien et du stockage du CO2. Captage et stockage du CO2 Enjeux techniques et sociaux en France, Quæ, pp.45-60, 2010.

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des

projets de parcs éoliens terrestres - Actualisation 2016.

GUIDES / CHARTES

Conseil général de Bretagne, Les paysages de Bretagne, 2013.

SITES INTERNET

www.geoportail.fr

www.earth.google.fr

www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/index.htm (Base architecture Mérimée)

<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/> (Atlas des patrimoines, Ministère de la Culture et de la Communication)

www.monumentum.fr

www.bretagne-environnement.org

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr

www.evolution-paysage.bretagne-environnement.org

<http://www.bretagne-cotedegranitrose.com>

<https://www.cotesdarmor.com>

<http://www.tourismebretagne.com>

www.paysdecorlay.com

www.guerledan.info

Annexes



ENQUÊTE EXPLORATOIRE DES PERCEPTIONS SOCIALES DU PAYSAGE INITIAL ET DU PAYSAGE DU PROJET EOLIEN

QUESTIONNAIRE DE 15 à 30 min

1. Introduction

- Présentation de l'interviewer et d'ENCIS, bureau d'études indépendant, et de l'objectif de l'enquête : comprendre comment le paysage est perçu.
- Garantie de l'anonymat de l'interviewé
- Présentation de l'interviewé :
 - Sur quelle commune vivez-vous ? *s'assurer qu'il vit ou travaille dans l'aire rapprochée*.....
 - Depuis combien de temps ?
 - Quelle est votre profession ?.....
 - Dans quelle commune travaillez-vous ?.....
 - Votre âge ?

2. Perceptions du paysage de l'aire éloignée 5 minutes

J'aimerais que nous discutons de la zone géographique ... [Nommer les principales communes de l'aire éloignée et montrer la carte]

- Comment décririez-vous le paysage qui compose ce territoire ?

*Inciter l'interviewé à donner des Adjectifs
Images Sensations
Emotions*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- **Pour vous personnellement**, quels sont dans ce paysage les sites naturels et les monuments les plus intéressants ?

Si besoin, relancer : paysages remarquables, site touristiques, architecture, bâtis, villages. Que me conseillerez-vous ?

.....

.....

.....

.....

.....

DOSSIER : Entretien mené par :



- Quelles principales évolutions de ce paysage avez-vous noté depuis que vous le connaissez ?

Si besoin, relancer : donnez des exemples positifs... Et des exemples négatifs

.....

.....

.....

.....

.....

3. Perceptions de l'aire rapprochée 10 minutes

Maintenant j'aimerais que nous parlions plus spécifiquement de [nommer les communes de l'AER] Montrer le périmètre de l'AER sur carte

- Comment décririez-vous le paysage de ce territoire ?

.....

.....

.....

.....

.....

- Comment jugez-vous votre cadre de vie paysager ?

Ce qui vous plaît ? Ce qui vous déplaît ? Ce qui lui manque ?

.....

.....

.....

.....

.....

DOSSIER : Entretien mené par :



○ MONTRER LA CARTE DE L'AER:

- quels sont les lieux de ce secteur que vous trouvez intéressants. *Pensez à tous les endroits/éléments de ce secteur que vous appréciez – qu'ils soient emblématiques ou plus « ordinaires ».*

Prévoir une carte par interviewé et entourer chaque

Relances possibles

- Au niveau paysager ? Relance sur les points de vue/panoramas, un bois, une vallée, un site reconnus, Pour quelles raisons ?

- Au niveau architectural ? monuments, petit patrimoine (lavoir, église, dolmen, place), Pour quelles raisons ?

- Au niveau touristique/loisirs/sports (coin de pique-nique, baignade, randonnée, pêche, village...)

être attentif au degré d'appropriation : usage des possessifs mon /ma, par ex.

Relancer sur l'AEIm si rien n'a été dit dessus

- Parmi les lieux cités, quels sont les lieux que vous fréquentez souvent ?

.....

- Quels sont les itinéraires routiers que vous empruntez quotidiennement?

.....

DOSSIER : Entretien mené par :



PARTIE OPTIONNELLE (selon accord du client et avancement du dossier)

4. Perceptions des paysages éoliens 10 minutes

Evocations spontanées : Si je vous dis **éolienne**, qu'est-ce qui vous vient à l'esprit ?

- Des images, des mots, des sensations, des émotions
- Donnez des adjectifs...
- Donnez des verbes...

.....

Relances possibles : Qu'est-ce qu'elle vous inspire ? Quel type d'objet est-ce pour vous ? A quoi ressemblent-elles ?

Intégration : Comment jugez-vous les éoliennes dans le paysage ?

.....

Expérience : Avez-vous déjà vu des parcs éoliens ?

- Dans quel contexte ? Racontez... quelles ont été vos impressions ?

.....

Attentes :

- Selon vous, à quelles conditions un parc éolien est-il réussi d'un point de vue paysager ?

.....

- A l'inverse, qu'est-ce qui fait qu'un parc éolien n'est pas réussi d'un point de vue paysager ?

.....

DOSSIER : Entretien mené par :



Perceptions en assisté

Présenter l'une après l'autre les photographies/photomontages de parcs éoliens (prévoir un plan de rotation)

Choisir 5 photographies, parmi les suivantes, se rapprochant du paysage concerné en variant : les distances, la présence secteurs urbanisés, la qualité et l'harmonie des projets paysagers

Introduire deux photomontages du projet éolien : une vue proche, une vue de loin, choisir des configurations les plus fréquentes, mettre les PM à la fin

Ne donner aucune indication de lieux

PHOTO

Quelles sont vos impressions... *laisser l'interviewé s'exprimer librement*

Relance : En positif ? En négatif ?

.....
.....
.....

Que pensez-vous de l'intégration de ces éoliennes dans le paysage ?

- *Relance sur l'harmonie globale*
- *La cohérence avec le paysage environnant*
- *Le rapport d'échelle*
- *Le nombre d'éolienne*

.....
.....
.....

- Quelle note /10 lui attribueriez-vous, au regard de son harmonie ?.....

PHOTO

Quelles sont vos impressions... *laisser l'interviewé s'exprimer librement*

.....
.....
.....

Que pensez-vous de l'intégration de ces éoliennes dans le paysage ?

.....
.....
.....

- Quelle note /10 lui attribueriez-vous, au regard de son harmonie ?.....

DOSSIER : Entretien mené par :



PHOTO

Quelles sont vos impressions... *laisser l'interviewé s'exprimer librement*

.....
.....
.....

Que pensez-vous de l'intégration de ces éoliennes dans le paysage ?

.....
.....
.....

- Quelle note /10 lui attribueriez-vous, au regard de son harmonie ?.....

PHOTO

Quelles sont vos impressions... *laisser l'interviewé s'exprimer librement*

.....
.....
.....

Que pensez-vous de l'intégration de ces éoliennes dans le paysage ?

.....
.....
.....

- Quelle note /10 lui attribueriez-vous, au regard de son harmonie ?.....

PHOTO

Quelles sont vos impressions... *laisser l'interviewé s'exprimer librement*

.....
.....
.....

Que pensez-vous de l'intégration de ces éoliennes dans le paysage ?

.....
.....
.....

- Quelle note /10 lui attribueriez-vous, au regard de son harmonie ?.....

Terminer et remercier

DOSSIER : Entretien mené par :



PHOTO A



DOSSIER : Entretien mené par :



PHOTO B



DOSSIER : Entretien mené par :



PHOTO C



DOSSIER : Entretien mené par :



PHOTO D



DOSSIER : Entretien mené par :



PHOTO E



DOSSIER : Entretien mené par :